



Universiteit  
Leiden  
The Netherlands

## **Marges marocaines : limites de la coopération au développement dans une région périphérique : le cas du Rif**

Mas, P. de

### **Citation**

Mas, P. de. (1978). *Marges marocaines : limites de la coopération au développement dans une région périphérique : le cas du Rif*. 's-Gravenhage: NUFFIC/IMWOO/Projet Remplod. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/68097>

Version: Not Applicable (or Unknown)

License: [Leiden University Non-exclusive license](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/68097>

**Note:** To cite this publication please use the final published version (if applicable).

# MARGES MAROCAINES

Limites de la coopération au développement  
dans une région périphérique:  
le cas du Rif

PAOLO DE MAS

NUFFIC/IMWOO/PROJET REMPLOD, La Haye 1978





M A R G E S   M A R O C A I N E S

Limites de la coopération au développement  
dans une région périphérique :  
le cas du Rif.

P A O L O   D E   M A S

NUFFIC/IMWOO/PROJET REMPLOD, La Haye 1978

C NUFFIC/IMWOO/REMPLOD, Novembre 1978

Cette publication peut être commandée auprès  
NUFFIC/IMWOO/REMPLOD, Badhuisweg 251, B.P. 90734, 2509 LS La Haye, Pays Ba

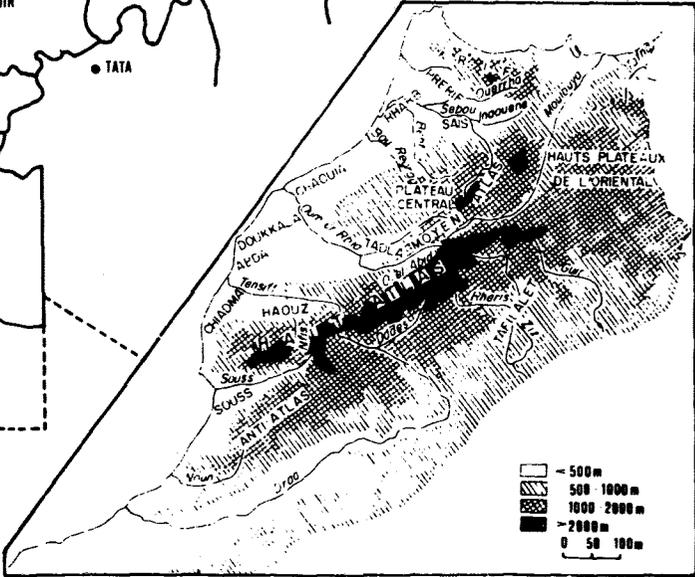
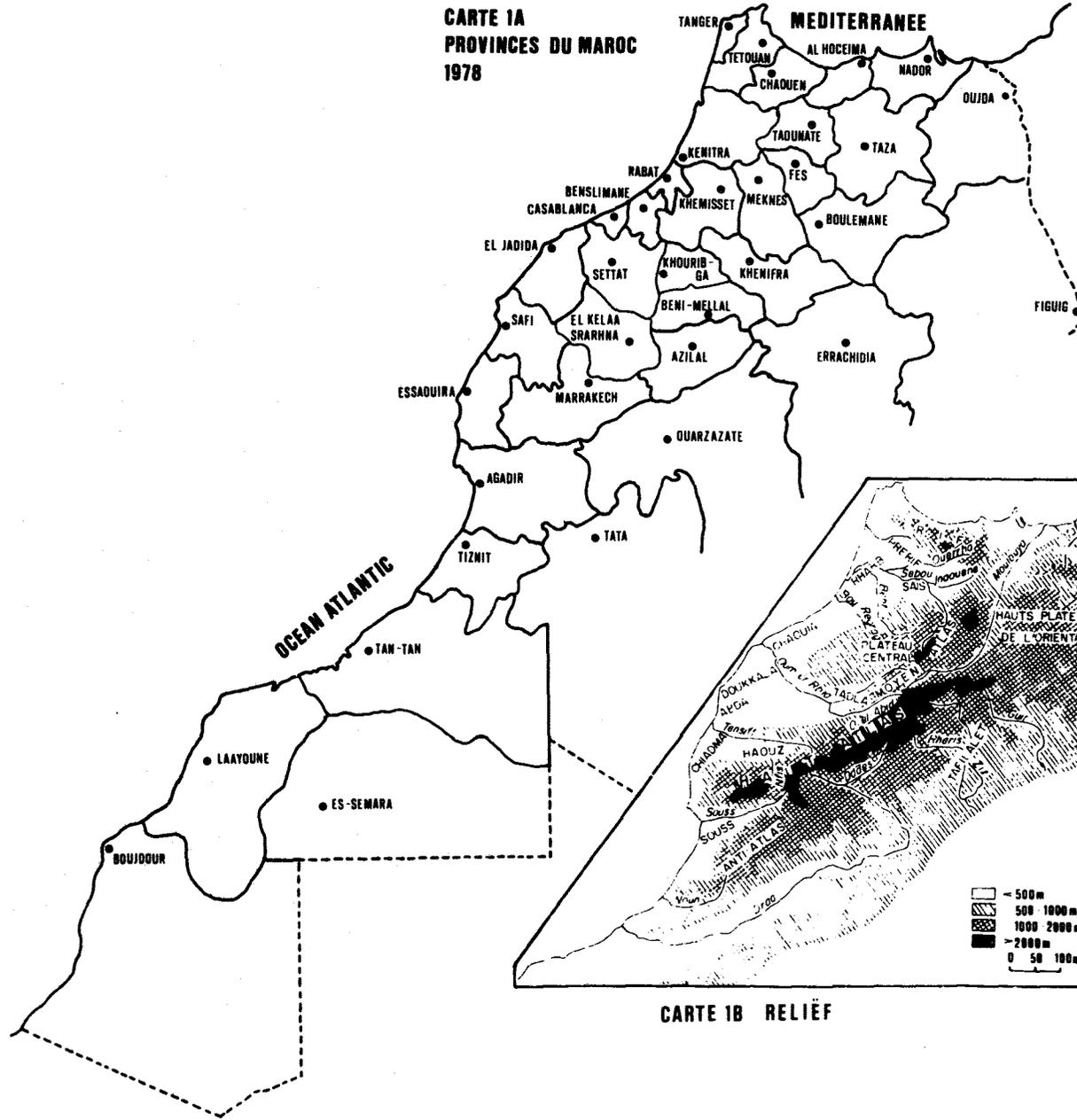
Traduction	: Raphaël Den Haan.
Rédaction définitive	: Raphaël Den Haan et Paolo De Mas.
Photos	: Paolo De Mas, Frans Graul.
Cartes	: Hennie Kaelen-den Brok.
Dactylographie	: Joyce Verkroost.

"Il ne faut pas exclure à l'avance  
toute contrainte dans les projets  
de développement".

A. Kater.



**CARTE 1A  
PROVINCES DU MAROC  
1978**



**CARTE 1B RELIÉF**



AVANT-PROPOS

1. Les faits à l'origine de la présente enquête

Le premier rapport d'enquête rédigé dans le cadre du projet REMPLOD et qui traite des problèmes de la migration ouvrière au Maroc, a vu le jour sous le titre de: 'Partir pour rester; incidences de l'émigration ouvrière dans les campagnes marocaines'.

Dans les grandes lignes le rapport en question brosse le tableau de la base de subsistance économique des groupes de population qui se voient condamnés à vivre dans des régions marocaines, privées pour un certain nombre de raisons des possibilités requises pour assurer à l'ensemble de la population un niveau suffisant d'emploi et de revenus.

C'est précisément cet état de choses qui a engendré la migration intérieure et l'émigration vers l'Europe (temporaire ou semi-permanente), et d'aucuns ont cru qu'il s'agissait là d'une conséquence susceptible de fournir en même temps la solution du problème du surpeuplement relatif.

Une des premières conclusions auxquelles sont arrivés les auteurs du premier rapport est que la migration et l'émigration ouvrières, même si du point de vue économique elles ne sauraient apporter la solution au problème dont il s'agit, ne peuvent pour l'heure être écartées pour autant - à défaut de solutions réellement valables - en tant que soulagement partiel apporté au problème brûlant de la disproportion existant entre l'effectif de la population et la base de subsistance présente. Cela dit l'équipe des enquêteurs a émis un avertissement quant à la tendance à considérer les migrants (retournants au pays d'origine ou non) comme la catégorie de personnes la plus indiquée pour faire l'objet d'actions éventuelles, que celles-ci soient d'inspiration gouvernementale ou privée, visant à pallier les problèmes de base essentiels, à savoir l'élargissement de la base de subsistance tant sur le plan régional que local.

En effet ni les économies amassées par les émigrés, ni les qualifications professionnelles acquises le cas échéant par ces derniers se sont avérées mobilisables dans l'immédiat, dans la mesure où il est devenu évident que les possibilités réelles d'investissement ne permettaient guère l'invest-

issement des dites économies et que les qualifications professionnelles éventuellement acquises à l'étranger ne répondaient pas aux besoins immédiats du village et de la région.

Autre conclusion - la troisième et sans doute d'une portée encore plus grande - : "Il paraît également important de constater que des changements au niveau du climat politico-économique ne peuvent à court terme aboutir à une amélioration réelle des conditions existantes".

Nombreux sont les responsables de projets d'enquête dits à caractère consultatif en matière de la politique à suivre que les conclusions ci-dessus auraient amenés à opposer un 'non possumus' et à rendre le mandat en cause. Effectivement au sein du groupe REMPLOD les idées se sont, l'espace d'une discussion, orientées en ce sens.

J'estime que cette discussion a, entre autres, débouché sur un résultat positif en ce sens que non seulement les possibilités existant sur les lieux (en l'occurrence la région du Rif) mais encore les objectifs originaires de l'ensemble du projet (en l'occurrence une initiative non pas marocaine mais néerlandaise) ont fait l'objet d'une évaluation critique. Or, si au départ on a pu croire que la mobilisation des travailleurs marocains à l'étranger, leurs économies, leurs motivations et leurs qualifications techniques nouvellement acquises étaient susceptibles de constituer un rapport réel au développement socio-économique de leurs régions d'origine, il s'est avéré en revanche qu'il s'agissait là d'une présupposition par trop nord-européenne, ou si l'on veut, d'une approche technocratique quant à la solution des problèmes en cause et qui ne saurait être appliquée que dans le contexte politico-économique caractérisant les pays industrialisés appartenant à ce qu'en termes du dialogue bien connu on appelle 'le Nord'.

Notamment en ce qui concerne l'enquête effectuée au Maroc dans le cadre de la seconde phase REMPLOD on est justifié en affirmant que précisément cet état de choses a été au centre des préoccupations de De Mas, désireux d'approfondir ses recherches tout le long de l'enquête dont il s'agit. En effet, loin de se limiter à une évaluation (supplémentaire) quant à la question de savoir comment les objectifs originaires du projet REMPLOD pouvaient être atteints, l'auteur s'est efforcé de déterminer dans quelle mesure lesdits objectifs gardaient encore leur sens vus contre le fond du contexte marocain.

## 2. REMPLIOD-Maroc, seconde phase

Les 'Marges marocaines' ont fait l'objet de recherches dans la double acception du terme, en ce sens que d'une part les groupes de population, les régions, les subsecteurs économiques et les substructures institutionnelles fonctionnant en marge du centre du pouvoir du pays ont constitué le sujet matériel des recherches, et d'autre part l'analyse (si l'on veut l'entrée en matière formelle) a été axée sur la question de savoir dans quelles conditions lesdits éléments sont utilisés, comment ils s'utilisent l'un l'autre, et quels sont donc les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres au niveau de la politique du pouvoir à la lumière des divers objectifs visés.

C'est en ce sens qu'il s'agit de comprendre les analyses de ce que De Mas désigne sous les vocables de: "les structures et le jeu".

Dans ce contexte je tiens à signaler l'importance qu'à mon avis il convient d'accorder à l'agencement précis des chapitres et paragraphes à caractère descriptif concernant les structures auxquelles on a affaire lorsqu'il s'agit de promouvoir telle ou telle activité de développement en vue d'accroître les possibilités d'emploi locales et régionales.

En effet dans l'optique du 'Nord' ('les donneurs') on a trop souvent tendance à oublier l'existence d'une administration nationale, en place depuis l'indépendance du pays en question, appareil dont la structure administrative est souvent l'héritage de l'ancien colonisateur mais dont le fonctionnement cherche peut-être à atteindre d'autres objectifs que ceux originellement prévus lors de l'institution de ladite administration. C'est le chapitre 1 de la deuxième partie du présent rapport (Analyses), intitulé "Le contexte administratif" qui dans un aperçu bien ordonné de 45 pages fait l'historique - en passant par les administrations française et espagnole - du système gouvernemental actuel, de ses héritages et de ses possibilités.

Au cours du deuxième chapitre de cette partie l'auteur se penche sur l'évolution politique qui a fait suite à l'indépendance, les effets subsistants d'anciennes formes d'affiliation politique, tel le système de patronage, ainsi que sur l'évaluation qu'appelle dans ce contexte le concept étranger d'un 'plan pluriannuel'.

Se servant de l'exemple de l'agriculture l'auteur passe en revue aux termes du chapitre 3 un certain nombre de projets et programmes à grande portée dudit planning pluriannuel, le quatrième chapitre étant consacré à une tentative de prévisions quant aux développements futurs.

Contrairement aux méthodes d'analyse habituelles ce ne sont pas les critères de réalisabilité économo-technique qui dans les chapitres ci-dessus sont mis en exergue mais plutôt ceux à caractère politico-administratif. Ce sont en effet ces derniers qui aux yeux de De Mas sont déterminants non seulement lorsqu'il s'agit d'initiatives intérieures figurant au libellé du plan pluriannuel, mais surtout dans le cas de tentatives d'intervention faites de l'extérieur - toujours sous forme "d'aide" - au niveau de la politique de développement socio-économique marocaine -.

J'estime que l'auteur a eu raison d'accorder une place centrale à ces derniers critères puisque la réussite d'initiatives de développement exogènes est fonction de la bonne compréhension des caractéristiques endogènes de l'administration nationale.

En effet quant aux programmes que depuis quelques années on a vu démarrer en Europe - et non seulement aux Pays-Bas - dans le but de promouvoir le développement de l'emploi dans des régions défavorisées de pays (de ce fait) fournisseurs de main d'oeuvre, il s'avérera que la réussite de la coopération projetée entre les donneurs et les receveurs dépend entièrement de la question de savoir si les objectifs en cause s'accordent avec les plans pluriannuels et si les modalités de mise en oeuvre sont au diapason des modalités en cours dans le pays "receveur" au niveau de l'application des plans pluriannuels précités.

L'analyse de De Mas fait ressortir qu'un instrument tel qu'un plan pluriannuel, lorsqu'il s'agit d'un contexte autre que nord-européen, remplit forcément une fonction très différente et, pour ainsi dire, est manié sur un échiquier différent et par des joueurs autres que c'est le cas dans les pays qui croient pouvoir se contenter d'évaluer les objectifs centraux et dérivés sur leur valeur affichée uniquement.

Il s'agit là d'une donnée qui paraît avoir son importance notamment dans le cadre des pourparlers bilatéraux et multilatéraux en cours concernant des programmes de coopération entre des pays fournisseurs de main d'oeuvre et des pays d'accueil.

En outre la marge de manoeuvre politique dont dispose le gouvernement central marocain pour réaliser les objectifs du plan pluriannuel, notamment en ce qu

concerne les groupes marginaux et régions marginales, s'est amenuisée récemment de façon considérable.

En effet ce sont des problèmes de balance des paiements et de ce fait la dépendance vis-à-vis de centres financiers extérieurs qui entravent les amorces déjà peu nombreuses de développement des régions précitées.

### 3. Les collaborateurs

Contrairement à ce qui fut le cas lors de la première phase de l'enquête, REMPLOD-Maroc II n'a connu qu'un seul enquêteur: l'auteur du présent rapport, dont les travaux effectués dans des circonstances difficiles et dans une certaine mesure de solitude, méritent d'être signalés tout particulièrement. Cela dit il convient de remercier ici également un nombre important d'informateurs pour leur collaboration directe ou indirecte: les Ministères du Plan, des coopératives, le projet DERRO, diverses institutions marocaines, l'Ambassade des Pays-Bas à Rabat, ainsi que la DITH à La Haye.

L'enquête a été financée par le Ministère des Affaires Etrangères néerlandais/Coopération au Développement, étant toute fois entendu que le contenu du rapport relève de la seule responsabilité du Comité Directeur du projet REMPLOD, sous les auspices duquel De Mas a effectué ses travaux.

P.J.C. Van Dijk



## INTRODUCTION

Nous nous sommes efforcés par le moyen de cette publication d'ordonner de façon plus cohérente une multitude d'impressions et d'idées jusqu'alors plutôt chaotiques, issues de notre séjour au Maroc, tentative qui nous a permis en même temps d'aller au delà des activités spécifiques et de l'expérience du projet REMPLOD pour déboucher ainsi sur un cadre plus général susceptible de servir le cas échéant à toute autre forme ou initiative dans le domaine de la coopération au développement avec le Maroc.

En outre l'ordre des idées et les différentes hypothèses qui forment l'essence de cet ensemble au demeurant plus ou moins rhapsodique sont susceptibles de constituer l'amorce de recherches plus approfondies en la matière.

C'est ainsi que nous avons visé à réaliser une synthèse rassemblant d'une part les desiderata existant dans le domaine de la politique à suivre et d'autre part les objectifs scientifiques.

Au terme des travaux ci-dessus je ressens le besoin d'exprimer ma très vive reconnaissance à tous ceux qui m'ont assisté au cours de la période REMPLOD, et parmi lesquels je tiens à signaler en premier lieu les très nombreux amis marocains, qu'ils soient de la ville ou du bled. Ce sont eux en effet qui - chacun de sa façon - n'ont pas manqué de souligner les imperfections de l'approche dogmatique ainsi que l'importance du contexte en question, et c'est à eux que je dois les nouvelles impulsions dont j'ai pu bénéficier ainsi en tant que géographe.

C'est avec une gratitude toute particulière que je tiens à signaler la qualité hautement professionnelle et très personnelle qui a caractérisé les travaux de coordination de Pieter J.C. van Dijk, orfèvre en matière des structures et du jeu cette fois-ci à l'intérieur du projet REMPLOD.

Je n'aurais garde d'oublier le concours éminent que nous ont prêté, quant au fond et à l'organisation de nos travaux, Monsieur l'Ambassadeur J. Strengers ainsi que Messieurs les Secrétaires W. Krijgsman et L. Stokvis.

Dans le domaine organisationnel signalons encore l'aide très précieuse en effet qui nous a été apportée par la Chancellerie de l'Ambassade, l'IMWOO, et le chef comptable de la NUFFIC, aide qui dans de nombreux cas s'est avérée la garantie de la continuité de nos travaux.

Mes remerciements vont ensuite à Raphaël Den Haan qui par sa traduction en langue française a contribué à rendre le présent rapport accessible au grand public, remerciements auxquels je tiens à associer Joyce Verkroost pour ses travaux de dactylographie et Hennie Kaelen-den Brok pour la présentation graphique dudit rapport. Qu'il me soit permis enfin d'exprimer ici mes sentiments de profonde reconnaissance à l'égard de Marion qui tout au long des différentes phases de mes activités aux Pays-Bas et au Maroc m'a fait bénéficier de son aide très efficace et de sa contribution inégalée.

La Haye,  
août 1978.

Paolo De Mas.

## I O B J E C T I F S

### 1. Introduction.

Afin de fixer en première instance l'ordre d'idées dont il s'agit le phénomène de la migration peut utilement nous servir de point de départ puisque c'est précisément le flux migratoire d'hommes marocains - et plus récemment de leurs familles - qui a été à l'origine des enquêtes effectuées soit dans le contexte REMPLOD soit en dehors de celui-ci.

En effet ladite migration a une importance double : d'une part en tant qu'indice des relations de dépendance existant entre les pays fournisseurs de main d'oeuvre et les pays d'accueil et d'autre part - dans le même contexte - en tant que moyen censé être susceptible de réduire ladite dépendance par le biais du transfert de devises et connaissances professionnelles vers les pays fournisseurs de main d'oeuvre.

Le fait que la question de la relation existant entre la migration ouvrière et le développement se trouve à l'ordre du jour dans la discussion politique est à l'origine de la tendance générale qui dans ce domaine se manifeste en faveur de la théorie dite "macro".

Pendant longtemps on partait de l'idée que tant pour le pays fournisseur de main d'oeuvre que pour celui d'accueil l'émigration ouvrière ne produirait que des effets positifs. Aussi le préambule de la convention conclue entre les Pays-Bas et le Maroc en matière de main d'oeuvre fait-il mention des : "intérêts réciproques des deux pays en matière de main d'oeuvre". 1)

Or au début des années soixante-dix la conclusion commence à se faire jour que dans le cas de l'émigration ouvrière il s'agit en fait d'un processus se déroulant plutôt à sens unique et dont les pays d'accueil s'avèrent s'adjuger de nombreux avantages tandis qu'en revanche un grand nombre de désavantages dudit processus échoit précisément aux pays fournisseurs de main d'oeuvre.

Ceci est notamment vrai lorsqu'il s'agit des effets à long terme. C'est ainsi qu'aux alentours de 1972/1973 nous assistons à un revirement d'opinion parmi les chercheurs enquêtant dans le domaine en

question.

En effet c'est justement le thème : "l'émigration ouvrière est défavorable à tous les intéressés" qui prend le dessus dans les publications y afférentes.

C'est l'idée que l'émigration ouvrière en soi serait susceptible de faire l'objet d'une certaine inflexion jusqu'à devenir une forme de coopération au développement qui dès le printemps de 1974 a motivé la décision du Ministre de la Coopération au Développement néerlandais qu'il y avait lieu d'étudier la question de savoir dans quelles conditions l'émigration ouvrière pourrait présenter une ouverture à des formes de coopération au développement quelconques avec les pays fournissant de la main d'oeuvre aux Pays-Bas.

En fait cette pensée s'inspirait de l'éventualité que les travailleurs émigrés qui rentraient au pays soient susceptibles de jouer tant sur le plan personnel que financier, le rôle de catalyseur des processus de développement nationaux et régionaux, étant entendu que les possibilités s'offrant éventuellement dans le domaine dont il s'agit pourraient être stimulées par telles ou telles formes spécifiques d'aide à fournir par les Pays-Bas.

C'est d'ailleurs cette idée qui pour quelles raisons divergentes et avec quelles nuances diverses que ce soit a réuni sur un même tréteau les partenaires les plus invraisemblables qui soient, à savoir les employeurs néerlandais, les assistants sociaux néerlandais et les responsables de la politique de coopération néerlandaise.

"Tout bien considéré l'explication d'une telle convergence d'idées est aussi simple que décevante : en effet dans tous les cas il s'agissait de préoccupations néerlandaises - qu'elles fussent d'ordre de la gestion d'entreprises, idéologique ou politique - et d'argumentations inspirées par des considérations néerlandaises." 2)

Dans cet ordre d'idées la place réservée aux intérêts et raisonnements des pays fournisseurs de main d'oeuvre aussi bien que des travailleurs émigrés eux-mêmes se trouvait réduite à sa plus simple expression.

La nécessité d'une prise de position plus précise ainsi que des

solutions aux problèmes en question s'est fait sentir davantage lorsque sur la base de sa politique de coopération au développement, politique qui s'inspire de l'aide à donner aux plus déshérités de la société, le Gouvernement néerlandais a déclaré qu'il considérerait la masse des travailleurs émigrés comme un groupe-cible.

## 2. Enquêtes effectuées dans un contexte pré-REMPLOD et dans le cadre de la première phase REMPLD.

En premier lieu des recherches socio-géographiques effectuées récemment dans le cadre du projet REMPLD et en dehors de celui-ci ont largement contribué à l'approfondissement des connaissances du processus de migration et de ses conséquences et c'est ensuite sur la base des recherches mentionnées ci-dessus que des recommandations concrètes en matière de la politique à suivre ont pu être données. 3)

Au cours d'une première enquête on a étudié la question de savoir s'il y avait lieu d'accréditer les travailleurs émigrés retournant au pays d'origine d'un rôle spécifique en tant qu'innovateurs et promoteurs quant au développement de leur région d'origine.

Ladite enquête fut notamment axée sur un certain nombre de points jugés déterminants quant à la question de savoir quelle est la contribution que les travailleurs émigrés qui rentrent sont susceptibles d'apporter au développement du Maroc. (Van Amersfoort et Van der Wusten, 1976).

C'est ainsi qu'on s'est efforcé de déterminer dans quelle mesure l'attitude des Marocains avait subi des modifications à la suite de leur séjour aux Pays-Bas plus précisément en ce qui concerne la perspective de leur séjour, le domaine du travail et de la formation, le niveau de revenu, les dépenses et les économies, et finalement la famille et les parents.

Bref, tout ce qui relève d'une modernisation sur le plan individuel, modernisation qui dans le cas d'une rentrée définitive au pays pourrait être utile à la société marocaine dans son ensemble.

Le fait que les études jusqu'alors consacrées à ce sujet n'engendrèrent guère l'optimisme pas plus qu'elles n'arrivaient du reste à

dégager une vue claire de la question a également joué un rôle dans ce contexte.

En effet il a été suggéré d'une part qu'une sélection risquait de se faire en ce sens que la société marocaine serait privée des innovateurs potentiels dans la mesure où ce sont précisément eux qui ne rentrent pas au pays d'origine. (Bovenkerk, 1974).

D'autre part on a fait valoir que quels que soient les changements dont risque de faire l'objet le travailleur émigré la mise en application des idées nouvellement acquises se heurtera à des obstacles insurmontables une fois que celui-ci aura réintégré son milieu d'origine.

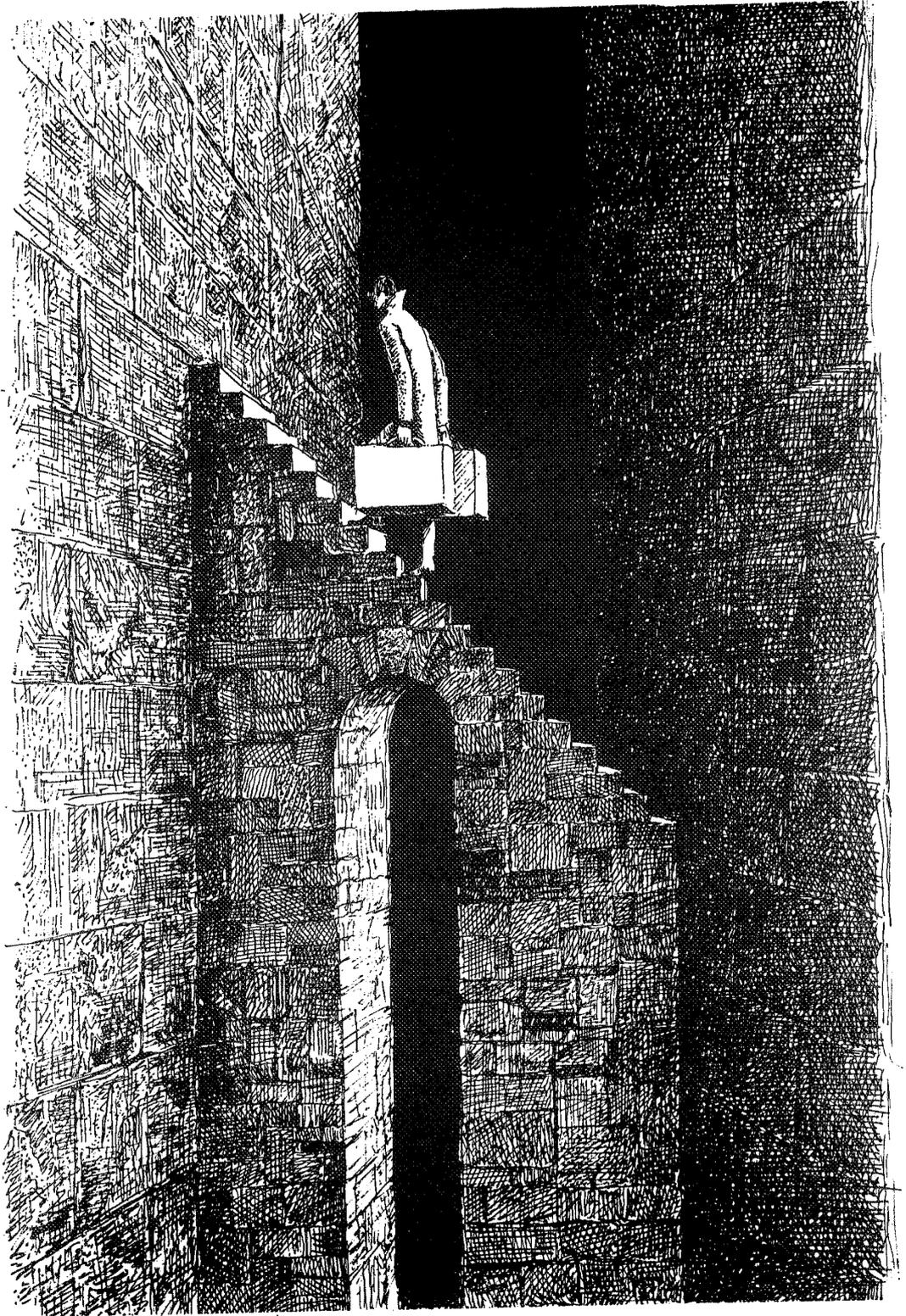
C'est la raison pour laquelle on a voulu établir avec précision d'abord tous les changements par lesquels passe le travailleur marocain aux Pays-Bas et étudier ensuite au cours d'une enquête propre les effets susceptibles de se produire à la suite du retour éventuel au Maroc.

Quant à la première enquête elle a fait ressortir que dans une très large mesure c'est au Maroc même que réside la réponse à la question de savoir sous quels rapports le Marocain subit des changements (se modernise) lors de son séjour aux Pays-Bas. En effet ceux qui sont originaires des parties plus modernes (urbaines) du Maroc se modernisent selon d'autres dimensions que ceux qui sont originaires des régions rurales. (Van Amersfoort, page 49).

Abstraction faite des dispositions psychologiques individuelles la modernisation individuelle en tant que telle était largement fonction du degré de maîtrise de la langue néerlandaise.

La conclusion définitive était que le travailleur marocain reste prisonnier d'une situation provisoire qui risque pourtant de durer toute sa vie puisqu'il n'est pas en mesure de retourner au Maroc, pas plus du reste qu'il n'arrive à situer définitivement aux Pays-Bas la perspective de son existence.

Les recommandations quant à la politique à suivre s'inspirant de la conclusion ci-dessus ont souligné qu'il incombe aux autorités néerlandaises de faire en sorte qu'un choix réel entre les deux possibilités en présence soit possible.



" La conclusion définitive était que le travailleur marocain reste  
prisonnier d'une situation provisoire qui risque pourtant de  
durer toute sa vie..." ( p.7)  
(Cliché: Lamalif No. 93. Décembre 1977)

Or trop souvent on part de l'idée qu'aucune politique en matière de main d'oeuvre immigrée ne peut être pratiquée sans qu'au niveau de cette politique un choix ait été fait entre le retour et l'établissement définitif.

Il s'agit là toutefois d'un point de départ que l'enquête dont il s'agit a qualifié d'erroné. Les auteurs ont en effet préconisé une politique qui soit de nature à fournir aux Marocains séjournant aux Pays-Bas la possibilité de s'orienter ou bien vers le retour au pays d'origine ou bien vers l'établissement permanent (aux Pays-Bas).

A noter dans ce contexte le conseil d'axer la politique en question simultanément sur deux terrains clairement distincts l'un de l'autre :

- a) l'élimination de certaines carences dans le contexte néerlandais et la stimulation de processus de modernisation
- b) la création de possibilités réelles de retour au Maroc

Il convient de souligner ici le fait que déjà à l'époque où les autorités néerlandaises niaient pourtant à leur pays tout pouvoir absorbant de flux migratoires on préconisait néanmoins une politique d'immigration effective en faveur de ceux qui optaient pour l'établissement, aussi bien que l'ouverture de perspectives de retour réelles.

C'est le deuxième volet de l'avis ci-dessus qui a engendré une nouvelle enquête, cette fois-ci dans le cadre des projets REMPLOD et effectuée au Maroc. (Heinemeyer c.s. 1977, "Partir pour rester").

Une conclusion importante de cette enquête sur les incidences de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine concerne la nette distinction qu'il y a lieu de faire entre les divers niveaux (international, national, régional et individuel) ayant servi à l'appréciation des avantages et désavantages de la migration ouvrière.

En effet parmi un certain nombre d'effets dommageables on signale également quelques incidences bénéfiques, le jugement définitif sur la question dont il s'agit restant largement fonction du poids que l'on entend donner au facteur temps (court terme ou moyen terme) ainsi que du niveau qui a été pris en considération.

Au niveau national les autorités marocaines accordent une importance essentielle à la migration ouvrière en tant que solution aux problèmes

du chômage relativement en forte hausse et de la balance des paiements négative.

En effet en 1976 le montant global des virements effectués par les travailleurs émigrés était supérieur aux recettes provenant du produit d'exportation le plus important, en l'occurrence le phosphate, les chiffres étant respectivement de 2,4 et 2,2 milliards de Dirhams. (Secrétariat d'Etat, 1976).

Quant aux prévisions pour le prochain plan quinquennal (1978-1982) en matière de migration ouvrière, elles ne sont guère faites pour rassurer.

En effet on estime qu'en 1982 il y aura quelque 940.000 demandeurs d'emploi permanents, ce qui revient à 16 % de la population active. Aussi n'est-il pas étonnant que le plan suivant prévoit l'émigration de 50.000 travailleurs, étant entendu qu'actuellement quelque 500.000 Marocains (10,5 % de la population active) se trouvent déjà en Europe. (Secrétariat d'Etat, 1977).

De toute évidence on estime que les avantages à court terme priment sur les désavantages à long terme.

L'approche des autorités marocaines quant à la continuation de la migration - comme solution et non pas comme moyen - ne manquera pas d'affecter la situation interne du Maroc et d'accroître sa dépendance sur le plan international.

Le phénomène de la migration ouvrière continue donc d'être un indice du chômage et des disparités régionales existant sur le plan du développement. Dans le cas du Maroc l'illustration nous en est fournie sous forme d'une région au caractère périphérique, tant économiquement que géographiquement parlant, et à vocation migratoire par excellence : le Rif. En effet il s'agit là d'une région montagneuse située dans le Nord du Maroc et dont les possibilités de développement physiques et économiques ne permettent pas d'assurer une subsistance minimum à la population en croissance relativement rapide.

Peu optimiste que puisse paraître la conclusion de l'enquête REMPLOD, cette dernière a fait ressortir clairement que sur le plan du développement le Rif offre peu d'alternatives à court terme susceptibles de faire concurrence aux avantages que présente la migration ouvrière.

ière internationale. Sur la base de la taille moyenne minimum que devrait avoir une exploitation agricole d'une famille de 6 personnes nous avons calculé qu'au moins la moitié de l'effectif global des propriétaires d'exploitations agricoles devrait disparaître. (Heinemeyer c.s. page 116).

Dans le cas concret de la province d'Al Hoceima - région qui compte parmi les plus défavorisées du Rif et entre dans la catégorie de celles qui font l'objet d'une concentration de l'aide au développement néerlandaise - l'impact de cet état de choses se trouve illustré par le programme provincial conçu dans le cadre du prochain plan quinquennal. Aux termes dudit programme la pression démographique croissante a entraîné une culture rapace au détriment du milieu naturel et - à défaut de sources de revenu alternatives - un flux migratoire vers l'étranger ainsi que la culture du cannabis (hachish).

Selon les estimations faites en la matière ces dernières activités représentent 50 et 15 % respectivement du revenu provincial.

(Secrétariat d'Etat au Plan, 1976, page 138).

Même si la politique de développement pratiquée par le Gouvernement actuel s'inspirait d'une orientation totalement différente il serait techniquement impossible sur le plan du développement de réaliser un élargissement rapide de l'emploi dans les régions concernées.

De ce fait la conclusion à laquelle nous étions arrivés était qu'un fléchissement de la possibilité d'aller travailler en Europe occidentale ne manquerait pas de provoquer une situation extrêmement grave. En effet il s'agit précisément là d'une possibilité très importante qui s'offre à la génération suivante de maintenir en état et d'améliorer la société locale. Si cette possibilité devait disparaître la population dont il s'agit serait bien forcée de mettre à contribution encore davantage les rares débouchés s'offrant sur les lieux ou ailleurs au Maroc, et de se mettre ainsi en concurrence avec les autres demandeurs d'emploi, déjà nombreux à y chercher du travail. (Heinemeyer c.s. page 120).

Il y a lieu de le répéter ici: au niveau régional aussi la migration ouvrière peut effectivement être un moyen susceptible de résoudre les problèmes qui se posent mais de là à la qualifier de la solution finale et définitive il y a un pas à ne pas franchir puisqu'en rendant la population davantage tributaire d'un flux de revenus provenant de

l'extérieur (et en plus incertain) la migration ouvrière ne fait qu'accroître la dépendance régionale.

Finalement c'est le niveau individuel ou familial qui mérite une attention toute particulière. En effet c'est en premier lieu ce niveau-là qui a servi de point de départ à un programme d'aide néerlandais (l'aide à donner aux groupes et pays les plus défavorisés) et en plus c'est précisément au niveau en question que parmi ceux qui aux Pays-Bas s'occupent des problèmes de la migration ouvrière et de l'aide au développement certains se sont fourvoyés dans des pensées les plus erronées.

Au début de ce rapport nous avons fait remarquer que la migration (c.à.d. le migrant) peut être considérée comme un indice aussi bien qu'un moyen. Ceci dit l'idée que l'incidence la plus apparente des carences régionales sur le plan de l'emploi, à savoir le flux migratoire des travailleurs marocains, constituerait automatiquement un bon point de départ pour pallier les causes de leur départ - et cela aux trois niveaux mentionnés ci-dessus ! - s'est avérée relever d'un raisonnement à courte vue.

Il ressort des enquêtes REMPLOD effectuées au Maroc, en Tunisie et en Turquie qu'il n'y a pas lieu de supposer que les migrants qui rentrent définitivement au pays d'origine constituent une catégorie porteuse par excellence du renouveau socio-économique.

En effet quant à la question de savoir si cette catégorie constitue l'intermédiaire indiqué pour quelqueconque politique de coopération au développement et par définition forme l'essence du groupe-cible destiné à faire l'objet des efforts envisagés, elle appelle une réponse négative.

En effet ni son effectif réduit ni ses qualités ne destinent la catégorie dont il s'agit à fournir un point de contact évident ou à constituer un instrument adéquat lorsqu'il s'agit d'éliminer des causes se situant aux niveaux régional et national. (Heinemeyer c.s. page 128; Koelstra et Tieleman, page 216 e.s.)

Par contre on ne saurait nier le fait que notamment aux niveaux local

et individuel les succès de la migration internationale se signalent à notre attention de la façon la plus spectaculaire qui soit sous forme d'argent comptant, biens et prestige. C'est ainsi que dans l'ensemble les virements bimestriels ou trimestriels des migrants individuels équivalent au revenu agricole moyen annuel.

Les conclusions de l'enquête REMPLD vont dans le même sens que les analyses spécifiques démontrant qu'approximativement la moitié des ménages est entièrement tributaire des transferts en provenance de l'étranger.

Or très peu nombreux sont les ménages qui pourraient se passer de cette principale source de revenu sans que la satisfaction du minimum de leur besoins n'en subisse les conséquences fâcheuses

En fait la migration est comme la bouée de sauvetage à laquelle se tiennent cramponnés de nombreux Rifains profitant du répit momentané qu'effectivement elle leur accorde; cela dit il est inéluctable de mettre à profit le dit sursis soit en apprenant à nager aux naufragés soit en leur tendant une main secourable.

Les circonstances étant ce qu'elles sont on serait hélas mal inspiré en tendant en première instance la main à cette catégorie en train de surnager puisqu'en dehors de cette dernière il y a un autre groupe de naufragés qui en se débattant désespérément dans l'eau s'essouffle à faire des efforts pour ne pas couler: celui des non-migrants.

"N'oublions non plus dans ce contexte, puisque les revenus élevés sont basés sur des faits que ne concernant que 46% des maisons, qu'une moitié de la population doit vivre à sa base de subsistance et de quelques revenus d'un travail saisonnier ou d'ouvrier agricole. Ces différences sont nettes et peuvent être constatées à l'occasion d'une enquête: il y a de très riches (en argent liquide) qui ont des consommations très (ou même trop) élevées et il y a "les autres". C'est une différenciation sociale fondamentale dans la région".  
(F. Graul, page 84 - 85).

En effet ce sont précisément "les autres", ceux qui sont restés au pays ou bien ceux qui n'ont pas pris part au processus de migration qui se trouvent dans une situation (encore) plus défavorable; ce sont plutôt ceux-là qui réunissent toutes les conditions pour être qualifiés de groupe-cible.

C'est du contexte ci-dessus que se dégage l'opportunité d'une approche réaliste qui abandonne l'idée originare d'une prise directe entre le travailleur émigré rentrant dans son pays d'origine et la coopération au développement, et qui mette plutôt l'accent sur l'aide à fournir aux projets de création d'emploi ainsi que sur la promotion du développement régional et général.

En effet la meilleure méthode d'atteindre les catégories dont les chances se trouvent réellement compromises consiste à réduire ainsi la nécessité de se livrer à l'émigration et à faire démarrer le développement local.

C'est la raison pour laquelle parmi les recommandations faites au niveau de la politique à suivre en la matière on trouvera la recommandation spécifique de mettre l'accent sur la création d'emplois en faveur de ceux qui sont restés au pays.

En d'autres termes il s'agit là d'un type d'action au niveau régional et qui se concentre sur les régions à vocation migratoire sous-développées.

Ceci n'implique pas pour autant que dans ce contexte la contribution des travailleurs émigrés qui rentrent définitivement au pays ne pourrait prendre tout son sens puisque justement le cadre régional offre la possibilité d'y incorporer les projets des travailleurs émigrés à leur retour définitif.

En effet le groupe dont il s'agit a fait preuve d'une certaine disposition à des investissements productifs; vu les rares possibilités d'investissements judicieux qui se présentent et la disposition mentionnée ci-dessus ayant été démontrée on peut canaliser celle-ci - par le biais d'un programme régional - tant en amorçant des projets et des activités qu'en créant des facilités dans le domaine public.

### 3. La place qu'occupe dans le contexte marocain l'aide au développement néerlandaise.

Il importe de souligner que l'accent mis sur le développement de telle ou telle région ainsi que l'action prévue à ce niveau constituent une priorité néerlandaise et qu'en fait ces initiatives et

mesures relevant de la politique à suivre en la matière ne sont jamais que des hypothèses. En effet c'est dans la pratique que s'avérera le bien fondé ou non desdites hypothèses ainsi que le succès ou l'échec des initiatives dont il s'agit.

Il convient de faire ressortir clairement qu'en l'occurrence il s'agit de points de départ et de préoccupations qui dans une large mesure relèvent de la politique néerlandaise dans le domaine dont il s'agit; aussi le moins que l'on puisse faire est-il d'en vérifier auparavant aux divers niveaux marocains la validité et la viabilité.

Au niveau du travailleur émigré individuel des notions telles que le marché du travail national, la balance des paiements, le développement régional, les relations de dépendance internationales, le fonctionnement de l'infrastructure administrative constituent des concepts et des problèmes dont la portée échappe à la perception de celui-ci.

S'il est logique qu'il en subisse les conséquences il n'en demeure pas moins que ce n'est pas pour apporter sa contribution à la solution des problèmes mentionnés ci-dessus qu'il se décide à émigrer ou à retourner définitivement chez lui.

Il est d'ailleurs compréhensible et parfaitement justifié qu'il se limite à veiller à son propre intérêt et à celui de son entourage social le plus proche.

Dans son champ de vision la région, le pays et les relations internationales constituent des éléments qui relèvent tous du domaine des "pouvoirs publics"; quant à lui il s'efforce dans toute la mesure de ses aptitudes de traduire au mieux de ses propres intérêts les conséquences découlant de la mise en oeuvre ou l'absence de la politique des autorités.

Ensuite il y a lieu de souligner que ce ne sont pas les trois pays REMPLOD qui ont fait la demande d'un tel programme régional.

Il peut en résulter qu'en cas de divergence entre les politiques de développement marocaine et néerlandaise l'initiative dont il s'agit soit susceptible d'être interprétée comme une ingérence dans la politique de développement interne du Maroc et de ce fait risque d'être récusée.

Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'on compare le volume de l'aide néerlandaise à la somme des efforts financiers, matériels et personnels consentis par les autorités marocaines ainsi que par d'autres

dans les régions en question.

L'exemple de cet état de choses nous est fourni par la province d'Al Hoceima pour laquelle le prochain plan quinquennal 1978 - 1982 prévoit les enveloppes suivantes : 4)

Tableau 1.  
Investissements proposés selon le plan quinquennal 1978 - 1982  
pour la province d'Al Hoceima (1000 dirhams)

secteur productif	129.328
secteur social	152.963
secteur infrastructurel	362.033
Total	644.324 = ± Frs. 656.666.000

Source : Plan 1978 - 1982, Al Hoceima

S'il est vrai que le montant ci-dessus ne sera pas honoré à 100 % il n'en reste pas moins que l'ordre de grandeur dont il s'agit fait clairement ressortir que sur le plan financier l'aide néerlandaise de quelques millions de florins ne revêt qu'une importance marginale. C'est à la lumière de l'exemple ci-dessus qu'on arrive sans doute à mieux comprendre l'attitude des autorités marocaines qui pour des raisons financières préfèrent une reprise du recrutement de main d'oeuvre et des quota d'immigration plus importants à l'aide sous forme de programmes dont en tout état de cause le volume est modeste.

C'est ce caractère de marginalité qui dès le début a marqué au sein du projet **REMPLOD** le programme dont il s'agit, plus précisément en ce qui concerne le volume de l'enveloppe, le secteur et la région sur lesquels porte le programme, les marges de manoeuvre admises par les autorités marocaines ainsi que les effets définitifs du programme en question.

Dès le début de ce rapport nous avons relevé le fait que sur le plan de la relation existant entre l'émigration ouvrière et la dépendance on a plutôt tendance à mettre l'accent sur les grands rapports théoriques qui régissent la matière dont il s'agit.

En effet les flux d'argent et d'hommes sont à la fois un indice qui ne trompe pas et des catalyseurs de l'inégalité, éléments qui peut-être sont susceptibles d'être transformés progressivement en des moyens servant justement à atténuer la dépendance et l'inégalité croissante. Ce dont toutefois on ne se rend pas suffisamment compte c'est qu'en tout état de cause ces préoccupations quant à l'inégalité croissante ne sont jamais celles du travailleur individuel, ni de l'administrateur régional, ni même des autorités nationales des pays fournisseurs de main d'oeuvre.

Plus que par le passé il faudra tenir compte du fait que les personnes concernées mentionnées ci-dessus se réjouissent du phénomène de l'émigration ouvrière.

Vu l'objectif et le volume d'une aide extérieure quelconque à la création d'emploi dans les régions d'origine des travailleurs marocains il est exclu qu'à court terme il se produise un changement quant aux relations de dépendances tant sur le plan intérieur qu'extérieur existant au Maroc, indispensable que puisse-t-être en soi un tel changement. La seule chose à avoir un tel impact serait le retour de l'ensemble des 500.000 Marocains, ce qui explique d'ailleurs les très vives réactions de la part des autorités marocaines lorsque le Gouvernement français a fait connaître ses intentions d'expulser tous les étrangers se trouvant au chômage.

5)

#### 4. La note préparatoire préluant à la seconde phase REMPLOD.

Il est indispensable que tout projet (de recherches) se plie en toute conscience à un certain nombre de limitations quant aux thèmes de son enquête.

Afin de pouvoir garantir la qualité constante de l'enquête il est inévitable que du point de vue quantitatif le champ de l'enquête et des activités fasse l'objet d'une nette limitation.

En dehors de cette considération nous nous sommes heurtés au Maroc à quelques données d'ordre structurel qui elles aussi ont nécessité une certaine restriction, ce qui dans le premier mois de notre séjour au Maroc nous a amené à méditer de façon intensive sur la nature et le contenu des activités et du programme. Il s'agissait là en premier lieu de la considération qu'il y avait lieu de vérifier dans quelle

mesure les objectifs encore globaux et abstraits de la politique néerlandaise en la matière étaient susceptibles d'être traduits au Maroc dans une réalisation concrète.

Incontestablement cette considération s'est inspirée de la question de savoir ce qui en fait était dans les choses possibles, question qui à son tour a engendré la conclusion que REEMPLOD-Maroc aurait à explorer les possibilités que lui laissait la marge de manoeuvre extrêmement étroite telle qu'elle est définie par le contexte marocain. C'est cette conclusion qui se trouve élaborée dans la note préparatoire établie en vue de la seconde phase REEMPLOD.

En fait il s'agit là d'un avis au départ présentant plusieurs options quant à la région, le type de projet, les structures de coopération possibles, l'enquête à effectuer. C'est cette note qui dans les grandes lignes a été déterminante pour les travaux et de ce fait en fin de compte pour les contours du programme et du présent rapport définitif.

6)

Déjà à l'époque il était évident qu'en première instance la contribution du programme devrait pour ce qui concerne le Maroc être conçue sur une petite échelle.

En premier lieu il y avait à cela quelques raisons d'ordre pratique: le laps de temps relativement court (de 10 mois environ) effectivement disponible dans la seconde phase REEMPLOD pour l'enquête en même temps que l'encadrement des projets concrets retenus d'un commun accord aux termes de la convention conclue en 1976 entre le Maroc et les Pays-Bas.

Autre raison : l'enveloppe modeste disponible pour le programme en question. 7).

Deux données résultant de la première phase REEMPLOD ont ensuite imposé des limitations importantes à l'envergure et à l'orientation du programme :

- 1) les résultats des recherches et les recommandations quant à la politique à suivre de l'enquête effectuée en 1975 (Heinemeyer c.s.)
- 2) des recherches et expériences parallèles

ad 1) Les conclusions de l'enquête et les recommandations quant

à la politique à suivre.

L'enquête menée dans les quatre provinces à vocation migratoire par excellence (Agadir, Tiznit, Al Hoceima et Nador) a démontré que les régions d'origine précitées sont caractérisées par une densité de la population qui ne cesse de s'accroître et que les ressources locales - au demeurant presque exclusivement agricoles - ne suffisent pas à assurer à la population en croissance relative et absolue trop rapide des moyens de subsistance minimum.

Occupant tous une position périphérique tant sur le plan économique que géographique les quatre régions mentionnées ci-dessus accusent de fortes ressemblances géographiques et socio-économiques.

En effet c'est notamment dans les régions montagneuses que la seule activité est agricole - ne satisfaisant dans la majorité des cas qu'aux propres besoins du producteur - activité qui toutefois dans de grandes parties du territoire est d'une productivité trop faible pour que la population puisse se suffire à elle-même.

Nous sommes donc loin de la situation où le secteur agricole pourrait jouer un rôle moteur dans le processus de développement; en effet notamment dans les deux provinces du Nord, Nador et Al Hoceima, situées dans la montagne rifaine, le milieu physique et géographique extrêmement défavorable ne permet plus guère d'extension de la surface cultivable, surface qui au contraire a déjà subi les effets néfastes d'une forte érosion sur une large partie du territoire.

Le milieu naturel ayant fait l'objet d'une culture vampire prononcée la génération suivante risque de devoir s'attendre à un niveau de vie plus bas en termes relatifs aussi bien qu'absolus, à moins d'un redressement de la situation à grande échelle.

Dans toute la mesure du possible les propositions d'amélioration se sont inspirées des circonstances spécifiques telles que les avait fait ressortir l'enquête menée dans les régions concernées.

En effet lors de la formulation de propositions et d'un programme on se trouve immédiatement confronté avec une donnée d'ordre physico-géographique qui est statique et de premier ordre : il s'agit d'une région montagneuse sujette à l'érosion.

Etant donné cette situation de fait d'importants efforts sont nécessaires rien que pour arrêter les processus d'érosion en cours; ne parlons

pas des sacrifices financiers, matériels et personnels qu'il faudra consentir pour assurer à la région en cause un développement plus en avant.

Confronté avec un problème d'un tel ordre de grandeur il y a lieu d'apprécier l'aide néerlandaise à sa juste valeur ce qui en l'occurrence engage à toute la modestie qui convient.

Des considérations relevant du lieu d'établissement ont été à l'origine du fait que procédant par élimination l'attention se soit finalement porté sur le secteur agricole, encore que la contribution offerte par l'alternative dont il s'agit - en fait la seule possibilité - ne soit pas particulièrement impressionnante.

"La mobilisation de toutes les potentialités agricoles de la province ne pourra contribuer à long terme qu'à stabiliser le niveau de revenu de la population rurale". 8).

Pour ce qui est de la province montagnaise d'Al Hoceima c'est le reboisement qui est censé être une condition sine qua non.

En choisissant la plantation d'arbres fruitiers (e.a. l'amandier, l'olivier, le figuier et la vigne) on pourrait élargir en même temps la base de subsistance à ce jour étroite de la population.

Sur la base d'une enquête préliminaire en matière de projets effectuée lors du dernier stade de la première phase REMPLD il est d'ores et déjà permis d'avancer que ce sont la transformation et la commercialisation des produits mentionnés ci-dessus qui seront appelées à devenir les composantes les plus importantes dans le cadre d'un programme d'aide. 9)

Le programme néerlandais porterait donc sur l'amélioration des cultures précitées, sur la transformation et le conditionnement des produits ainsi que sur l'organisation du mouvement des transports.

Selon la recommandation formulée ensuite en la matière ce sont les ménages individuels et les douars (villages) qui devraient servir de points de départ lors de l'élaboration et la mise en oeuvre des projets. (Heinemeyer, page 140).

A la lumière des relations de dépendance internationales et des disparités existant entre les régions à l'intérieur du Maroc un programme portant sur une vingtaine de séchoirs à figues, de presses à olives ou de moulins à amandes dans une province périphérique du

Maroc peut certes être qualifié de marginal puisqu'en effet les effets auxquels on peut s'attendre aux divers niveaux précités ne risquent pas de marquer la postérité.

En revanche nous tenons à souligner que ce n'est pas là l'objectif du programme et - ce qui est plus important - que les effets produits au niveau régional et individuel sont loin d'être négligeables.

En termes concrets : les résultats escomptés en faveur du groupe-cible dont il s'agit - en l'occurrence le petit agriculteur (fellah) qui actuellement arrive à peine à dépasser le niveau de subsistance minimum - ne peuvent, eux, être qualifiés de marginaux.

La situation des fellahs mentionnés ci-dessus est caractérisée par une position d'extrême faiblesse sur le marché économique, en ce sens qu'il s'agit là d'une position de dépendance - et qui va en s'empirant - vis à vis des commerçants. Cette dépendance se manifeste clairement lors des marchés hebdomadaires ruraux (les souks) qui depuis toujours constituent un indice des plus valables quant aux développements se produisant à la campagne.

A la suite du caractère périssable des produits arboricoles, des possibilités de transport et de transformation limitées ainsi que du manque de solvabilité des fellahs ceux-ci sont bien obligés de vendre leurs produits dans une position désavantageuse et à bas prix. En effet les arrivages se font en masse et n'occupent que quelques semaines de la saison des récoltes, ce qui constitue un handicap sérieux pour le producteur quant aux négociations avec le commerçant.

Notre point de départ a été qu'une augmentation de la production ne pouvait à elle seule être génératrice d'une amélioration du revenu des fellahs dont il s'agit vu les facteurs d'ordre socio-culturel et surtout relevant de l'économie des marchés qui freinent le développement escompté.

La création de petites unités de transformation pourrait constituer un premier pas dans le processus qui consiste à briser l'état de la relation de dépendance et du niveau de subsistance minimum et qui pourrait amener une amélioration de l'existence du groupe en question qui à juste titre peut être considéré comme une des catégories les plus déshéritées de la société marocaine.

ad 2) recherches et expériences parallèles lors de la première phase.

Le programme mentionné ci-dessus ainsi que les points de départ dont celui-ci s'est inspiré peuvent être considérés comme étant dérivés des travaux de recherches effectués pendant la première phase REMPLOD. En effet tout le long de cette période les points de départ globaux quant à la politique à suivre en la matière ont été traduits de façon cohérente à des niveaux de plus en plus concrets ce qui a finalement permis d'arriver par élimination et en resserrant continuellement le cercle des possibilités à un programme concret dans le secteur des arboricultures en faveur des fellahs dans la province d'Al Hoceima.

En fait il aura fallu une période de deux ans pour traduire les deux prises de position en matière de politique de développement - l'une et l'autre issues de considérations politiques ou agogiques néerlandaises - en termes de figues séchées, olives pressées et amandes moulues. Il est à prévoir que nombreux seront ceux qui estiment que cette traduction ne respecte guère les prises de position citées plus haut, pêche par banalité ou est tout simplement erronée.

En ce cas il y a lieu de se poser la question de savoir ce que l'on entend par l'aide aux plus déshérités de la société et par les programmes d'aide dont il s'agit.

Dans une note du Directeur-Coordonnateur du projet REMPLOD nous trouvons l'exposé de l'orientation et du niveau des activités dans le contexte REMPLOD :

"Puisqu'il s'agit d'aboutir à des conseils pratiques il faudra que dans le cadre de l'amélioration de la situation de l'emploi en faveur des groupes aux lendemains les plus sombres dans les régions qui ne peuvent faire autrement qu'expulser leur main d'oeuvre, l'enquête mette l'accent sur les facteurs susceptibles d'être manipulés.

En revanche des macro-rapports tels par exemple la division du travail internationale, l'Islam, le fonctionnement de systèmes de parenté et de patronage (obligations mutuelles), ainsi que des macro-données tel le milieu physique doivent être maniés dans le contexte de l'enquête en tant que variables indépendants.

Ce qu'il convient de rechercher c'est la marge que laissent les données précitées à une intervention (néerlandaise) au niveau de la politique de développement.

Si chaque chercheur socio-scientifique (ainsi qu'un nombre croissant de responsables de la politique ci-dessus) a tendance à passer à l'action au niveau des macro-rapports - théoriquement justes - de cause à effet, il n'en demeure pas moins que cette tendance fait peu de cas de la réalité politique aussi bien que socio-scientifique et qui veut que la politique à suivre s'inspire de la pratique de tous les jours. Généralement le niveau dont il s'agit là n'a rien de spectaculaire comme par exemple dans le cas de la mise en oeuvre d'un projet concret".  
10)

Lorsque le programme ou le projet concret répondent aux objectifs de la politique à suivre la question de l'échelle et du niveau est non pertinente, d'autant qu'il ne s'agit là que d'un seul aspect de la marginalité que nous venons de mentionner.

Une fois le programme et les projets définis sur la base des points de départ néerlandais il est d'une importance non moindre qu'obligatoirement les uns et les autres doivent être comparés aux opinions marocaines en la matière et qu'un choix doit être fait quant à l'appareil exécutif au Maroc.

Or il n'est pas exclu que ces données ne laissent qu'une marge de manoeuvre très étroite à une intervention venant de l'extérieur en matière de politique de développement.

En termes généraux il est permis de dire que les recherches effectuées par REMPLOD-Maroc pour justement déterminer les marges mentionnées ci-dessus ont constitué le plus clair de ses activités au cours de la seconde phase.

Aussi la question-clé était-elle la suivante :

quelle est la contribution néerlandaise sous forme de tel ou tel programme qui au Maroc est politiquement et pratiquement réalisable?

C'est la raison pour laquelle les objectifs visés et les actions envisagées du côté néerlandais ont été comparés à priori à deux aspects du contexte marocain :

1) Les opinions et les idées existant en matière de disparités territ-

oriales et sociales, les conceptions quant au développement régional,  
2) l'appareil exécutif dans les domaines administratif et technique:  
les pouvoirs publics et le fonctionnement de leurs services.

ad 1) Si au cours de la première phase les activités de l'équipe REMPLOD ont surtout porté sur l'élaboration, les préparatifs, la mise en oeuvre et le traitement de l'enquête, on a parallèlement à celle-ci procédé à un examen des grands paramètres marocains à l'intérieur desquels viendrait à se situer une éventuelle aide néerlandaise. (De Mas, 1976).

C'est ainsi qu'en premier lieu nous avons approfondi nos connaissances quant au planning marocain, les objectifs en ce qui concerne la politique régionale, la structure et le fonctionnement des diverses instances et institutions ainsi que le degré de concrétisation des objectifs visés. Tout cela afin de vérifier si les objectifs et l'aide néerlandaises ne s'avéraient pas à priori incompatibles avec la politique marocaine en la matière.

En fait les objectifs figurant dans les plans pluriannuels ont d'emblée fait ressortir une grande convergence d'opinions de part et d'autre en ce qui concerne la nécessité du développement régional. De ce fait il était évident que l'aide néerlandaise étant axée sur des groupes-cible habitant les régions périphériques celle-ci ne pouvait à priori être qualifiée de divergente et donc d'inacceptable.

ad 2) Ce qui toutefois revêt une importance plus grande c'est le fait qu'en cas d'une mise en oeuvre effective dans la région dont il s'agit du programme envisagé on est tributaire des structures exécutives existant au niveau en question.

Lors des préparatifs et de la campagne proprement dite de l'enquête qui s'est déroulée dans la première phase nous avons eu des conversations occasionnelles et orientées avec toute une gamme d'experts marocains et internationaux, ainsi qu'avec des responsables gouvernementaux à Rabat et dans les régions.

C'est de ces échanges de vues concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'aide (inter)nationaux qu'au fur et à mesure l'idée s'est faite jour qu'une des caractérist-

iques de la société marocaine est constituée par l'écart important qui sépare l'individu des pouvoirs publics, fossé qui va en se creusant à mesure que l'individu a moins d'instruction, est moins solvable et se trouve plus éloigné des centres où sont prises les décisions.

C'est d'ailleurs là la raison pour laquelle dans la note préparatoire préluant à la seconde phase REMPLOD nous avons fait remarquer que précisément les imperfections de fonctionnement des sociétés dont il s'agit conditionnent l'existence des groupes les plus déshérités de la société - en fait les groupes-cible de la politique de développement néerlandaise - existence qui dépend largement de la mesure où les groupes en question ont la possibilité d'entrer en contact avec les institutions mentionnées plus haut.

Déjà les enquêtes REMPLOD menées dans d'autres pays avaient donné elles aussi des indications tendant à démontrer qu'une des causes principales des nombreux échecs des initiatives locales était constituée précisément par le fossé existant entre l'initiative locale en question et les diverses formes d'assistance financière et technique indispensables et d'ailleurs potentiellement disponibles au niveau national ou régional.

De même les connaissances à l'époque encore globales des programmes bilatéraux et multilatéraux marocains avaient déjà engendré l'idée que la clé du succès de ces programmes (et donc d'une aide néerlandaise éventuelle) se trouvait au niveau de l'agriculteur individuel face à de multiples instances, organismes et institutions. En effet qu'il s'agisse de l'amélioration des méthodes de cultiver la terre, de la création d'unités de coopération, de crédits financiers à accorder ou bien de programmes de développement locaux et régionaux, dans tous les cas précités le succès dépend largement de la qualité des contacts au niveau dont il s'agit. Aussi la conclusion que nous avons formulée dans la note préparatoire préluant à la seconde phase REMPLOD était-elle que la mise en oeuvre d'une politique de développement visant les plus déshérités de la société se heurte dans le contexte marocain à des difficultés majeures, problème qui dans une large mesure s'explique par le fonctionnement plutôt médiocre des instances marocaines en la matière.

Cet état de choses est causé par un certain degré d'ignorance, de désintérêt, de mauvaise volonté et de carence organisationnelle des structures exécutives, ce qui en fait revient à dire que la réussite de tout programme sera conditionné par le bon fonctionnement des pouvoirs publics marocains, notamment des instances et organismes dont les activités se trouvent plus particulièrement axées sur le développement régional des zones en question.

La seule façon de juger de la question de savoir quelle est la marge de manoeuvre dont on dispose et quels sont les facteurs sur lesquels on peut influencer et dans quelles conditions, consiste à procéder à une analyse des goulots d'étranglement se produisant lors de la préparation et la mise en oeuvre de tel ou tel programme concret. Lors de l'enquête il s'agit, quant à cela, de prêter une attention toute particulière aux goulots d'étranglement auxquels se heurtent le programme et les projets sur le plan administratif et de la procédure puisque c'est là - certainement dans la mesure où il s'agit de programmes gouvernementaux - qu'en principe des rajustements sont possibles.

Tout comme dans le cas du choix de la région-cible et du groupe-cible l'approche ci-dessus, qui veut que dans le cadre des structures administratives existantes on explore les possibilités d'épanouissement est certes susceptible de faire l'objet de critiques. Là encore nous répondons qu'il faut bien se rendre compte qu'en l'occurrence il s'agit d'un programme parcellaire et qui vise un groupe nettement déterminé. En effet dans ce contexte il s'agit en premier lieu de la question de savoir comment atteindre le groupe en question dans les meilleures conditions possibles.

Loin de nous, certes, de nier que le groupe dont il s'agit est victime d'un aspect de dépendance spécifique face à une administration structurée de façon officielle et bureaucratique.

Nous nous proposons d'exposer en détails qu'à notre avis le fonctionnement d'une telle administration ne répond pas aux exigences légitimes que le groupe-cible est en droit de faire valoir. Ceci dit il est bien sûr impossible de résoudre complètement l'aspect de dépendance inhérente qu'on le veuille ou non, à l'existence de toute administration.

La contribution la plus importante susceptible d'être apportée par tel ou tel programme néerlandais réside en l'atténuation de cette dépendance en faveur du groupe dont il s'agit en l'aidant à combler le fossé existant entre le groupe en question et les formes d'assistance financière ou technique potentiellement disponibles au niveau national ou régional, ou bien, si tel s'avère impossible, en accordant au groupe en question une aide financière ou technique telle que les effets négatifs des macro-structures mentionnées plus haut s'en trouvent compensés.

##### 5. Activités à l'appui de la politique à suivre.

Lors des travaux comprenant des activités de recherches revêtant un caractère plutôt général ainsi que des préparatifs de projets concrets un certain nombre d'aspects a donc été considéré comme étant statique et ne laissant qu'une marge de manoeuvre réduite.

En effet d'une part la situation physico-géographique et les exigences quant au lieu d'établissement ne laissent guère d'alternatives réelles et d'autre part les conceptions dont s'inspire l'Administration pas plus que son fonctionnement ne présentent pas les ouvertures telles qu'elles auraient été souhaitables à la lumière de l'attitude néerlandaise.

Cela dit nous persistons à croire qu'il est utile de se livrer à ce travail d'exploration au profit du groupe d'agriculteurs d'Al Hoceima, d'autant que précisément les données mentionnées ci-dessus les mettent dans une situation de dépendance telle qu'ils n'ont eux-mêmes ni les moyens ni les possibilités de le faire.

L'atténuation de cette dépendance et l'amélioration du niveau de vie minimum constituent la première phase indispensable d'un processus qui - espérons-le - finira par produire des effets à des niveaux plus élevés et sur une plus grande échelle.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes efforcés de chercher dans le contexte géographique et administratif marocain les possibilités d'un tel développement.

Le présent rapport définitif entend traiter avec un certain recul des

recherches effectuées en vue de programmes et projets à entreprendre au Maroc. Au cours de cette période de nombreuses données en la matière ont été couchées dans des notes et des rapports présentés à REMPLOD, au Ministère de la Coopération au Développement néerlandais ainsi qu'à l'Ambassade des Pays-Bas.

Un certain espoir semble permis quant aux perspectives d'un programme comprenant des projets utiles à lancer dans le Rif.

Il nous a semblé peu opportun dans le cadre de ce rapport définitif de procéder à un aperçu chronologique des notes (techniques) ci-dessus; ce que nous nous sommes efforcés de faire - vu également des programmes et actions comparables dans d'autres pays - c'est de démontrer quelles sont les marges qu'un pays comme le Maroc laisse pour manoeuvrer dans le cadre d'un programme de développement.

C'est pourquoi le présent rapport constitue une impression écrite avec un certain recul en s'inspirant de travaux de projets concrets ainsi que d'expériences acquises lors de nos activités au Maroc.

Ledit rapport fait ressortir un certain nombre de facettes que nous jugeons importantes pour tout programme bilatéral ou multilatéral au Maroc.

II

ANALYSES



## 1. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF.

### 1.1. Introduction.

"Administrer c'est conserver, maintenir selon la réglementation, garder l'équilibre statique entre des forces qu'il faut maintenir en ordre. Mais il faut aussi qu'il transforme, produise, mette en valeur, c'est à dire fasse arriver un autre ordre."

(P.Pascon, 1977 a)

C'est à dessein que nous avons inséré au début du présent chapitre le passage de Pascon puisqu'il contient deux éléments autour desquels graviteront les délibérations qui suivent : le statu quo et le changement.

S'il est vrai que dans la citation ci-dessus l'opposition entre statique et dynamique concerne la seule administration nous n'en sommes pas moins persuadés que c'est précisément contre ce fond de toile qu'il convient d'examiner toutes les composantes dont traite la deuxième partie.

En effet la question de savoir si l'on pense et agit en termes de conservation ou au contraire en termes de changement ne manque pas d'importance. Cette vérité vaut du reste aussi bien dans le domaine de la coopération au développement internationale que pour les conceptions politiques sur le plan national et pour les structures administratives ainsi que les actions (p.e. le planning) qui s'en inspirent.

Van Dam (1977) fait valoir que ladite opposition qui divise entre elles les conceptions ainsi que les visions de la société n'est pas faite pour faciliter la coopération au développement internationale. L'auteur est d'avis que c'est la culture de l'Europe du Nord qui se trouve à l'origine de la vision néerlandaise, culture qui se caractérise par la tendance à refuser le monde tel qu'il est et à vouloir construire le monde tel qu'il aurait dû être. D'une part cette optique entraîne le besoin d'un processus social axé sur le changement et d'autre part on s'efforce de réaliser en même temps une démocratisation du résultat escompté.

C'est cette tendance à l'égalitarisme qui débouche entre autres sur une vocation de refaire le monde, vocation qui se manifeste par la volonté de venir en aide aux pays en voie de développement.

Van Dam fait remarquer que le problème du développement convient parfaitement à la culture protestante tandis que dans les pays arabes c'est précisément l'acceptation du processus social tel qu'il se manifeste à l'humanité, qui se trouve au centre de la conception qu'on a de la société. En effet il n'y a désir ni de démocratisation des chances, ni de démocratisation du résultat.

On accepte les rapports économiques et sociaux comme une donnée qui tout au plus est susceptible de faire l'objet d'une correction d'inspiration charitable.

Il s'ensuit qu'en tant qu'instrument servant au changement l'aide au développement est de par sa nature étrangère aux conceptions arabes.

Il s'agit là de réflexions chargées et généralisantes notamment en ce qui concerne le monde arabe. En effet il suffit de prendre le seul exemple du Maghreb pour constater la distinction qu'il y a lieu de faire entre le Maroc et la Tunisie d'une part (maintien du statu quo) et l'Algérie et la Lybie d'autre part (aspiration au changement). Il n'empêche que dans le cas de la coopération au développement néerlando-marocaine les remarques ci-dessus sont pertinentes et en tant que telles montrent la voie à suivre dans le sens d'un certain degré de pragmatisme à priori lorsqu'on a affaire à la société marocaine au niveau de tous les éléments dont celle-ci se compose.

L'idée du statu quo s'est toujours trouvée au centre des conceptions et actions politiques du Maroc indépendant. C'est ainsi que dès le début la monarchie s'est efforcée de sauvegarder la position pléni-potentiaire du monarque en jouant les uns contre les autres les élites rurales et urbaines ainsi que l'armée et les partis politiques.

C'est dans ce but qu'entre autres il a été créée une structure administrative qui par le biais de sa tâche et ses attributions de contrôle protège l'ordre existant et lui sert d'appui.

En outre quant au planning c'est à dessein qu'on a omis de procéder à des changements nécessaires.

Il va sans dire que le changement en soi n'est pas forcément une bonne chose et nous en avons pour preuve que le simple fait de mordre dans une pomme a complètement bouleversé une situation paradisiaque qui semblait éternelle. Il s'agit donc d'éviter qu'une aide au développement s'avère être un serpent dans l'éden marocain.

C'est pourquoi la question est justifiée de savoir si le contexte marocain actuel a besoin d'être changé.

La réponse à la question ci-dessus est que le fait même de l'existence de groupes fortement démunis au sein de la société marocaine prouve qu'en tout cas pour ce qui est de ces groupes des changements sont souhaitables.

Dans la première partie nous avons déjà expliqué qu'à la suite des deux grandes données structurelles, à savoir leur situation géographique périphérique ainsi que leur faible position économique et politique, les fellahs du Rif se trouvent dans une situation de dépendance et par ailleurs peu enviable.

Ce sont notamment les régions périphériques et leur population, en grande partie tributaire de l'agriculture, qui ont dû payer le prix d'une politique nationale visant le maintien de la situation existante (De Mas, 1978).

La structure administrative étant un moyen appréciable servant à la réalisation du but précité il y a lieu de procéder à une analyse de son fonctionnement, notamment en ce qui concerne ses effets sur la population rurale.

Dans l'exposé des objectifs nous avons déjà fait ressortir qu'une des caractéristiques de la société marocaine est constituée par l'écart considérable qui sépare l'individu des autorités, fossé qui se creuse à mesure que l'individu a reçu moins d'instruction, est moins solvable et habite plus loin des centres d'où émanent les décisions.

Or bon nombre des Rifains se trouvent dans une telle situation et c'est précisément le but de l'aide néerlandaise d'apporter une certaine amélioration à cet état de choses.

Nous pensons qu'il est utile de souligner ici que les idées des groupes-cible, du fossé qui sépare l'individu et l'Administration, et de la participation partant d'en bas se situent toutes dans

l'optique néerlandaise et font partie intégrante de la vision de la coopération au développement issue de l'optique ci-dessus. Ce qui joue dans ce contexte c'est l'idée qu'il incombe à l'Etat de veiller au mieux aux intérêts de tous ses ressortissants, que les structures ainsi que le fonctionnement de l'appareil étatique ont pour mission d'atteindre l'individu ou bien inversement de faire en sorte que l'individu puisse les atteindre.

A notre avis ce n'est pas (encore) là le cas du Maroc.

En effet la conception de l'Etat, de ses structures et de son fonctionnement diffère fondamentalement de celle du type Nord-Européen, et cela en grande partie à la suite de trois facteurs :

" L'Etat marocain est un vieil Etat qui a fait ses preuves et traversé des siècles. On peut y repérer trois ensembles embossés :

son noyau central date de Moulay Ismail, un des plus grands souverains marocains, contemporain de Louis XIV, qui régna plus d'un demi-siècle et dont les procédures remontaient plus haut encore jusqu'aux Etats centraux de la splendeur arabe d'Orient.

Le souverain descend du prophète, il fait arriver sur la terre des préceptes inscrits dans le ciel. Le deuxième cercle est une administration qui doit beaucoup à Napoléon, centraliste à l'extrême :

la situation du Protectorat, qui a été son terreau de renaissance, lui permettait d'omettre plus encore si c'était possible le voeu exprimé des populations sujettes. Le troisième cercle, la banlieue de cet Etat, absorbe les méthodes modernes de la statistique et de l'informatique, la manie des fichiers et des enquêtes. Cela ne diminue en rien la centralité de la décision: cela lui donne d'autres moyens et développe la croyance - erronée - qu'il en sait plus que les citoyens individuels et dispersés! Tout concourt donc à donner du poids à la décision descendante. (Nous soulignons). (Pascon, 1977, page 30).

C'est l'idée de "descendant" qui a toute son importance.

En effet la société marocaine est agencée de façon telle que l'aspect descendant, cette ligne descendante se retrouve dans la totalité

de sa structure et de son fonctionnement.

En partie il s'agit là d'un état de choses établi et prenant ses origines dans le monde de l'Islam auquel appartient le Maroc.

Ceci dit c'est surtout au cours de la période du protectorat que les Français ont pris soin d'introduire un instrument moderne, à savoir la structure administrative moderne selon le modèle Européen (colonial), qui a rendu possible l'institutionnalisation et le renforcement de cette ligne descendante.

Après l'indépendance c'est précisément afin de maintenir ce dernier aspect que les deux caractéristiques de l'administration coloniale, à savoir le centralisme et le caractère de l'Etat qui assume le contrôle et la gestion des affaires ont été reprises ou plutôt continuées dans la nouvelle administration, administration qui s'avère ne pas être si nouvelle que cela et qui sous de nombreux rapports fait preuve de continuité.

Contrairement à ce qui s'est passé quant à des institutions telles que l'armée, les partis politiques, la monarchie et les syndicats dont la position et le rôle lors des premières années de l'indépendance ont fait l'objet de nombreux commentaires, l'administration civile n'a quant à elle reçu que peu d'attention.

Ce qui pourrait d'ailleurs surprendre à la lumière du fait que la création des structures administratives et bureaucratiques (e.a. celle des ministères ainsi qu l'institution des provinces et communes) a précisément revêtu une importance toute particulière puisque toutes les institutions mentionnées plus haut se sont efforcées avec force diligence de faire en sorte que la bureaucratie devienne le prolongement d'elles mêmes. (Shuster, 1973).

C'est pourquoi dans les paragraphes qui suivent nous passerons en revue quelques éléments pris dans le contexte administratif :

nous traiterons d'abord de l'héritage colonial pour nous pencher ensuite sur la structure actuelle à la lumière du réseau de contrôle ainsi que de quelques uns des ministères.

## 1.2. Les structures administratives.

### 1.2.1 L'héritage du passé.

"The protectorate administrative structure was designed to avoid disaster rather than initiate change" (Ashford, 1971)

En première instance il incombe à toutes les administrations coloniales, et par conséquent il en était de même pour les protectorats français et espagnol, d'exercer le contrôle et d'assumer la gestion des affaires, objectif qui pouvait être atteint dans les meilleures conditions par le biais de l'administration dite "directe", à savoir une structure fortement centralisée avec des organes exécutifs jusqu'aux niveaux les plus bas.

Ladite administration directe se signale par un processus unilatéral qui exclut virtuellement la participation à partir du bas de l'échelle.

C'est le cas d'utiliser le terme "descendant", mentionné au paragraphe précédent.

Il y a lieu de se poser la question de savoir à quels égards l'administration du protectorat français se distinguait de la situation précoloniale au Maroc d'une part et quelle a été son influence sur la période post-coloniale d'autre part.

Nous pensons en effet que cette position de problème est une des plus passionnantes qui soient pour faire la découverte du Maroc. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il est étonnant de constater qu'au cours des trois phases mentionnées ci-dessus l'Administration marocaine ait subi des changements structurels sans qu'en fin de compte son fonctionnement s'en soit trouvé affecté pour autant. Aussi paraît-il judicieux de procéder ici à un bref aperçu historique qui permette de déceler l'origine des divers éléments de l'Administration et d'apprécier la façon dont ceux-ci ont été modelés dans les cadres actuels.

Si nous nous appliquons à mettre en exergue l'Administration marocaine c'est en fin de compte pour démontrer que la place qu'occupe notre groupe-cible dans les conceptions et le fonctionnement du système administratif n'est que marginale.

#### 1.2.1.1 Le Maroc d'avant le protectorat.

Au Maroc traditionnel l'autorité était fortement centralisée et

fondée sur une dynastie de sultans qui se réclamaient du Prophète par descendance directe.

Le Maroc était divisé en deux parties : d'une part la partie qui payait des impôts et reconnaissait l'autorité séculière du sultan (bled el makhzen), d'autre part les régions qui ne payaient pas d'impôts (bled es siba), régions qui ne relevaient pas de l'autorité séculière du sultan mais reconnaissaient par contre celui-ci en tant que chef religieux.

La distinction assez floue, et souvent sujette à des variations, existant entre le bled el makhzen et le bled es siba constitue une donnée qui occupe une place centrale dans l'histoire du Maroc.

Grosso modo le bled es siba couvraient plus de la moitié du territoire marocain et comprenait notamment la montagne, les régions arides et la grande majorité des tribus berbères.

La relation existant entre l'autorité centrale (le makhzen) d'une part et le bled es siba d'autre part peut être résumée comme suit :

Ces dernières régions représentaient un danger permanent pour l'autorité centrale tandis qu'un sultan fort était à son tour capable de rendre effectivement tributaires de sa personne d'importantes parties du territoire dont l'étendue variait en fonction de la force que celui-ci savait déployer.

Ceci dit une large part du territoire marocain n'a jamais été assujéti de façon effective à l'autorité centrale et de ce fait n'a jamais connu d'administration dirigée depuis le centre.

C'est ainsi que la quasi totalité du Rif à toujours fait partie du bled es siba.

Dans ces régions on reconnaissait toutefois l'autorité religieuse du sultan et la ligne de démarcation imaginaire et sujette à des changements était très perméable aux contacts religieux et économiques d'ailleurs fréquents.

En fait l'autorité centrale était constituée par la cour et l'armée et établie dans un système de quatre capitales (les villes impériales : Fès, Meknès, Marrakech et Rabat), le sultan, la cour et l'armée exécutant une rotation entre les villes précitées.

En dehors de cela il y avaient les vassaux du sultan, les caïds, puissants locaux dont la position était tributaire du sultan.

Contrairement à l'organisation relativement démocratique et non-centr-

alisée de la société berbère traditionnelle la situation dans le bled el makhzen, en grande partie de langue arabe, était modelée d'après les concepts arabes d'un état centralisé, le pouvoir absolu étant théoriquement réservé au souverain.

A l'intérieur de ce système l'autorité et le contrôle s'exerçaient suivant des lignes relativement simples et directes.

(Hoffman, page 109).

Selon leur position relative dans les structures du pouvoir on peut distinguer trois éléments constituant le bled el makhzen :

- les makhzen
- les tribus guich
- la population

La petite administration des makhzen était constituée par une élite aristocratique sous les auspices du sultan, ce dernier empruntant son pouvoir aussi bien à sa position d'Imam (chef religieux) que d'Amir al Mouminine (commandant des fidèles).

Son pouvoir et son autorité faisaient l'objet d'une délégation partielle au Grand-Vizir qui en tant que Ministre de l'Intérieur exerçait le pouvoir suprême sur les gouverneurs des villes (les pashas) ou les chefs de tribu (les caïds).

Issu des notables de la région chaque caïd était nommé par décret émanant du sultan, étant entendu que le caïd devait à cet effet déboursier une somme appréciable, dans la plupart des cas collectée dans la région même.

En fait il s'agissait là d'une forme d'impôt échelonné. 11)

Il était investi de certains des pouvoirs séculiers du sultan, faisait fonction de chef militaire, gouverneur civil, percepteur et juge.

En aval du niveau du caïd la structure administrative variait selon que le caïd assurait l'administration d'une ou plusieurs tribus.

Dans le dernier cas il nommait un suppléant (khalifa) pour chaque tribu; dans le premier cas il nommait son adjoint un des khalifas.

A la tête de chaque section de tribu se trouvait le cheikh qui faisait fonction d'agent du caïd et au niveau le plus bas c'était le chef de village (le moqaddem) qui assumait l'exécution des ordres du caïd ou du cheikh.

En fait cette structure administrative était le produit soigneusement étudié de l'élaboration par les makhzen désireux d'assurer ainsi par le biais des moyens limités connues à la population, le contrôle optimal de celle-ci.

Dans ce contexte les caïds occupaient une position clé, la tâche principale leur incombant était d'exercer sur la tribu et sur les notables un contrôle tel que la perception des impôts puisse se faire de façon simple.

C'est dans ce but que souvent on a procédé à la construction de palais ou châteaux forts (kasbahs) à partir desquels les caïds exerçaient leur autorité. Il est vrai que là où tel était le cas des mesures de précaution avaient été prises pour empêcher des caïds trop ambitieux de prendre une position trop indépendante ou même de passer en territoire bled es siba.

C'est par la destruction délibérée des unités de parenté majeures, des conseils représentatifs et du droit coutumier local qu'on procédait à la réalisation du contrôle de telle tribu récemment assujettie. En effet une des premières mesures prises à cet effet consistait à diviser en trois, quatre ou cinq parties le territoire concerné afin de casser ainsi les anciens rapports sociologiques. Ensuite on procédait à l'abolition de tous les conseils représentatifs à l'exception du niveau du village, où l'ancien droit coutumier restait en vigueur tant que celui-ci était capable de tenir tête à l'influence des lois religieuses islamiques.

En fait ce que visait l'autorité centrale c'était l'affaiblissement des institutions communes locales. (Deverdun, page 323, Lahlimi, page 71).

Les quatre tribus guich constituaient un groupe bien distinct et dont se servaient les makhzen pour y recruter les éléments nécessaires aussi bien à l'administration qu'à l'armée.

Lesdites tribus constituaient l'épine dorsale du pouvoir du sultan en même temps que la menace la plus lourde suspendue sur celui-ci. Essentiellement il s'agissait de colonies militaires dont les membres restaient aux services du sultan leur vie durant et qui en récompense des services rendus recevaient des terres et bénéficiaient de l'exonération d'impôts.

Les quatre véritables tribus guich (Oudaya, Cheruga, Cherarda et

Bouakher) se trouvaient groupées autour des capitales Rabat, Fès, Marrakech et Meknès dont elles assuraient la garde et qui pouvaient servir de point de départ à des campagnes en cas d'appel aux armes. Le noyau de l'autorité centrale était constitué par une cour semi-nomade qui exerçait sa domination sur les plaines du Maroc avec l'aide des troupes guich et de tribus tributaires. 12)

Le terme de "domination" signifie qu'en l'occurrence il s'agissait d'une domination dont faisait l'objet la campagne environnante et qui était exercée à partir des quatre villes précitées, situation qui en fait ne diffère guère des formes d'administration et de gestion appliquées par les puissances européennes dans leurs colonies. En effet c'est avec un minimum de structures (quelques troupes guich et quelques caïds en tant que seigneurs féodaux) que les makhzen étaient en mesure d'exploiter les ressources de la campagne environnante.

Ce sont encore ces villes parasites qui entre autres se trouvent à l'origine du phénomène que la campagne n'a jamais pu réussir son plein épanouissement. (Ben-Ali, 1977).

C'est donc à juste titre qu'on peut considérer le bled el makhzen comme un pays conquis dépourvu d'une structure administrative, la seule fonction de contrôle étant assurée - sans jamais l'être à cent pour cent - par le seigneur féodal local : le caïd.

Ne reconnaissant que la qualité de chef religieux du sultan le bled es siba s'opposait avec succès à toutes formes de domination, contrôle et structure administrative de ladite théocratie.

#### 1.2.1.2. Le protectorat français.

A la veille des deux protectorats le Maroc était caractérisé par trois oppositions :

- 1) Arabe - Berbère
- 2) urbain - tribal
- 3) makhzen - siba

Dans le premier cas il s'agissait d'une opposition purement linguist-

ique en ce sens que les trois langues berbères parlées à l'époque au Maroc, comme d'ailleurs encore maintenant, diffèrent totalement de l'arabe, moyen de communication, à l'époque comme maintenant, entre les trois groupes linguistiques, ainsi que langue officielle de l'autorité centrale.

La deuxième dichotomie - ainsi exprimée puisqu'avant 1912 tribal était synonyme de rural - est d'ordre socio-économique.

Dans toutes les villes on parlait l'arabe tandis que parmi les tribus d'aucunes parlaient le berbère, d'autres par contre l'arabe. Il se manifestait un gradient en ce sens que plus on s'éloignait des villes plus le nombre des tribus parlant berbère augmentait; grosso modo on peut dire que les tribus parlant arabe étaient établies dans les plaines tandis que leurs homologues habitaient la montagne et le désert.

A signaler dans les villes une classe dirigeante composée de trois éléments :

- la bourgeoisie urbaine, à savoir les vieilles familles chassées d'Espagne aux alentours de 1500 et qui exerçaient leur emprise sur le commerce et l'artisanat. Leur domination de l'importation (coton, sucre, thé) et de l'exportation (laine, céréales, peaux) leur permettait de gagner des fortunes, fortunes qui à leur tour leur ouvraient la possibilité d'occuper des postes dirigeants dans l'administration à partir du 19ème siècle (Lazarev).
- en dehors de la catégorie précitée il y avait les lignées qui depuis toujours avaient rempli des fonctions dans les makhzen
- les shorfas, qui constituaient une aristocratie religieuse grâce à leur rôle médiateur en cas de litiges. (Marais, page 182).

Ma dernière opposition mentionnée plus haut était de nature politique ce qui impliquait - comme nous l'avions déjà fait remarquer - qu'avant le protectorat de nombreuses régions périphériques n'avaient jamais connu l'autorité ni l'administration makhzen.

Les Français ont fait de cette opposition entre les éléments arabisé/urbain d'une part et berbère/rural d'autre part la pierre angulaire de leur politique de divise et règne, pratiquée au cours de la période du protectorat. (la politique indigène).

En première instance la distinction dont il s'agit a servi de prétexte aux Français pour venir en aide en 1912 au sultan de l'époque dans la lutte contre le bled es siba en rébellion.

Le motif non avoué de l'institution du protectorat français était de substituer un contrôle français aux makhzen en conservant toutefois la fiction de la souveraineté marocaine.

En fait les actions militaires françaises tendaient à incorporer le bled es siba dans le bled el makhzen, processus qui s'avérait long et laborieux puisque les tribus une fois vaincues n'en cessaient pas leur rébellion pour autant.

Les raisons de cette rébellion ne tardaient pas à se manifester : les tribus en question refusaient de se soumettre à l'autorité politique du sultan puisque cette soumission aurait impliqué l'acceptation de l'ensemble de l'administration makhzen comprenant entre autres les caïds, les qadis (juges), les lois musulmanes (sharia) au lieu du droit coutumier, ainsi que l'imposition.

Une fois au courant de cet état de choses les Français modifièrent leur politique ainsi que leur conditions de soumission. En effet la soumission aux makhzen fut remplacée par la soumission au dawla (l'Etat) étant entendu que l'Etat en question (en l'occurrence le Gouvernement français) garantissait la continuité du droit coutumier berbère. (Burke, page 191).

Cette décision prise en 1913 lors de la campagne menée contre les Berbères du Beni Mtir dans le Moyen Atlas comprenait déjà en soi les germes de la future politique berbère, couchée dans le "Dahir Berbère" du 16 mai 1930.

Le document précité stipulait qu'en ce qui concerne les tribus berbères des anciens bled es siba entretemps assujettis le droit coutumier continuerait d'exister à côté du droit musulman déjà en vigueur dans les anciens bled el makhzen.

Le motif principal justifiant la conservation de cette identité berbère (rurale) s'inspirait de la possibilité de s'en servir en tant qu'élément de force contre le monde arabe/urbain qui notamment dans les années trente commençait à afficher une attitude plus nationaliste et anti-coloniale.

13)

Ayant présent à l'esprit l'expérience fâcheuse faite en Algérie où l'on avait essayé d'arabiser les Berbères de Kabylie les

Français renforçaient au contraire au Maroc le segment berbère de façon délibérée.

C'est ainsi que les fils des chefs de tribu soumis recevaient une formation militaire ou une instruction au Collège d'Azrou créé à cet effet et dont les cours étaient réservés aux seuls Berbères.

En tout état de cause nous sommes bien forcés de nous limiter ici au domaine de l'administration qui dans sa structure et son fonctionnement accuse les effets des considérations mentionnées ci-dessus.

En premier lieu l'ancienne séparation entre siba et makhzen se doublait de la division en zones civiles et militaires. Le contrôle des régions concernées était assuré par respectivement le Contrôle Civil et les Affaires Indigènes. (Brémard, page 48 etc.)

Etant donné que le Maroc en tant que protectorat ne tombait pas sous le coup du statut colonial il était indispensable que l'administration d'avant le protectorat reste en place pour donner l'impression tant dans le pays qu'à l'étranger que les Français ne gouvernaient pas le Maroc tout seuls.

La théorie à laquelle on adhérait était celle de la réduplication. (Gellner, page 367).

A l'instar de la situation au plus haut niveau où (en théorie) le pouvoir était partagé entre le sultan et le proconsul français on retrouvait à chaque niveau et à pied d'égalité un administrateur marocain vis-à-vis de son homologue français, exception faite toutefois pour le niveau le plus bas (celui du village) et pour les services techniques.

Or cette dernière donnée ne manque pas d'importance et nous y reviendrons par la suite (paragraphe 2.1)

Ceci dit le fonctionnement du système se traduisait dans la réalité de façon différente et au lieu d'un jumelage à l'ensemble des niveaux c'est de l'existence de deux chaînes hiérarchiques séparées dont il s'agissait.

Voyons l'illustration de cet état de choses au niveau d'une région administrative, à la tête de laquelle se trouvaient en permanence un capitaine de l'armée française (Affaires Indigènes) et un caïd tribal.

Ce dernier avait lui aussi fait l'objet d'une nomination même lorsqu'il s'agissait de tribus auparavant dépourvues de caïd ou l'élisant tous les ans.

S'il est vrai que les deux se trouvaient au même niveau il n'en demeure pas moins que leurs positions différaient considérablement.

En effet le capitaine constituait le plus bas de l'échelle hiérarchique qui dans le haut débouchait sur le consul général.

Dans l'exercice de ses fonctions il était assisté par les services techniques équipées des moyens les plus modernes et bénéficiait de l'appui d'une structure militaire. Le caïd par contre constituait le sommet de l'hiérarchie locale qui allait en descendant jusqu'au niveau du village en passant par le cheikh et le moqqadem, ce qui garantissait à son tour au cheikh une communication parfaite en ce sens.

La politique berbère (politique indigène) des Français avait pour conséquence que ceux-ci faisaient preuve d'une grande réticence quant à toute intervention au niveau inférieur.

En effet dans ce domaine ils laissaient les coudées franches aux notables ruraux qui constituaient la hiérarchie au niveau inférieur. C'est ainsi que le dualisme structurel de l'ancienne structure allant du sultan au caïd permettait à la hiérarchie parallèle allant du résident-général aux officiers de l'administration des affaires indigènes d'exercer un pouvoir illimité par le biais des canaux marocains et de gouverner l'ensemble du Maroc à peu de frais tant dans le domaine du personnel que financier.

Il est en effet surprenant de constater que sur la fin du protectorat l'ensemble de la campagne marocaine était contrôlée par un nombre de fonctionnaires français n'excédant pas quelques centaines de civils et militaires, pris ensemble, performance qui n'était possible qu'avec l'aide des notables ruraux faisant fonction de caïd, cheikh, moqqadem. C'est en fermant l'oeil sur le fait qu'économiquement lesdits notables s'enrichissaient au détriment de leur région que les Français s'assuraient l'aide mentionnée ci-dessus.

"Le contrôle du monde rural est un de ces domaines où le protectorat pouvait se prévaloir d'avoir réussi avec des moyens très limités.

En schématisant on peut dire que l'administration française s'est assuré le contrôle du "Maroc utile" (l'ancien bled el makhzen) en laissant les notables exploiter le monde rural traditionnel. En fait, les caïds assuraient autant la représentation des populations que l'exécution des décisions des autorités françaises de contrôle".

(Leveau, page 7 et 12)

Au moins à la campagne les mécanismes de contrôle du protectorat n'accusaient guère de différences essentielles par rapport à ceux des sultans.

Le changement essentiel survenu était constitué par le fait qu'en faisant abstraction d'une certaine mesure d'autonomie locale laissée aux populations, l'ensemble du Maroc était soumis à la structure administrative formelle d'un état moderne dirigé à partir du centre. S'il est vrai qu'il s'agissait d'une administration coloniale il n'en reste pas moins que celle-ci a fourni par la suite le cadre du Maroc d'après-guerre.

En dehors de la structure décrite ci-dessus, structure tendant fortement à conserver la stabilité sociale et politique il existait un ensemble de services techniques chargés du développement économique du Maroc.

Dans notre cas il importe de savoir dans quelle mesure lesdits services ont su atteindre les régions périphériques.

En premier il s'agit de garder présent à l'esprit que la pacification effective de la totalité de la campagne marocaine pour ce qui est de la zone française n'a été achevée qu'en 1934, avec pour conséquence que ce n'est qu'après que le terrain d'action desdits services a pu être élargi jusqu'à comprendre l'ensemble des régions.

Ensuite il importe de connaître la place qu'occupaient les régions précitées dans la conception de leur mission qu'avaient les services dont il s'agit.

Cette place fera l'objet d'une étude plus en détails dans le chapitre suivant et c'est pourquoi nous nous limitons ici à faire remarquer que la France a très clairement visé le Maroc utile, à savoir les terres cultivables de bonne qualité dans les plaines atlantiques et

à la frontière de l'Algérie.

En effet les régions périphériques n'étaient comprises dans le planning que dans la mesure où il s'agissait de travaux infrastructuraux dans le cadre de l'exploitation minière ou du contrôle militaire.

La structure des services techniques portait elle aussi le cachet fortement centralisateur qui avait marqué la structure de contrôle. Souvent il s'agissait de parallélisme ou même de synonymie; c'est ainsi que le chef d'une région militaire était chargé de la coordination des travaux publics civils ainsi que du contrôle des services techniques de sa région.

Il ne s'agissait pas d'un ensemble de services techniques régionaux laissant à chacun d'entre eux son autonomie et son apport propre. Au contraire c'était le service central de Rabat qui établissait les directives que les directions régionales étaient chargées d'exécuter. Le fait qu'on copiait les procédures budgétaires françaises ainsi que l'organisation du planning contribuait à son tour à favoriser le centralisme, ce qui était notamment le cas depuis 1944 lorsque les services techniques (services et directions) se mettaient à établir chacun son propre programme de travaux publics.

La procédure budgétaire française était la suivante : normalement le budget local était présenté en deux parties où figuraient respectivement les dépenses occasionnées par le fonctionnement de l'appareil en question - le budget de fonctionnement - et les investissements de capitaux - le budget d'équipement -.

Ceci dit dans la pratique cette distinction logique en soi était souvent ignorée puisque des fonds de l'un des deux budgets étaient utilisés pour des dépenses relevant de l'autre et inversement.

Dans le contexte de ce système le ministère des finances occupait une place centrale puisque chaque dépense de chaque ministère nécessitait obligatoirement et l'autorisation préalable du ministère précité. Chaque service technique établissait un programme de travaux publics à exécuter, programme dont les divers éléments étaient autorisés avec parcimonie par le ministère des finances dans la mesure où celui-ci s'était laissé convaincre de les affecter à l'un ou l'autre des deux budgets en question.

C'est au niveau central, à savoir à Rabat, qu'avaient lieu ces dém-

êlés avec le Ministère des Finances (Ministère de Direction du Budget) ainsi que les querelles se déroulant entre les divers services. Il était donc difficile de réaliser des programmes de développement intégrés ou de faire preuve de flexibilité puisque chaque service technique était tenu de solliciter l'autorisation requise pour chaque projet distinct et ne disposait pas d'un budget propre d'un volume suffisant pour lui permettre de financer ainsi des programmes à long terme. (Ashford, 1965 page 7).

C'est cette incertitude permanente quant au volume budgétaire et aux autorisations de crédits qui explique pourquoi la première priorité était donnée aux régions qui se distinguaient des autres par le meilleur potentiel. Aussi est-ce là qu'étaient utilisés les moyens matériels, financiers et personnels, au demeurant accordés avec parcimonie, tandis que les régions périphériques n'avaient pas d'autre choix que de se contenter de projets et structures ad hoc lorsqu'occasionnellement des fonds supplémentaires étaient mis à leur disposition. Il est certain que notamment en ce qui concerne les régions marginales il n'y avait aucune commune mesure entre la structure de contrôle d'une part et le volume et le rayon d'action des structures des services techniques d'autre part.

#### 1.2.1.3. Le protectorat espagnol.

Puisque c'est plus particulièrement sur la région du Rif que nous concentrons notre attention un certain nombre de réflexions s'impose quant au protectorat espagnol qui en effet comprenait la quasi totalité de la région du Rif.

A durée presque égale le protectorat espagnol à la structure administrative peut-être moins marquante se distingue pourtant du protectorat français par une influence et des incidences qui risquent de s'avérer plus importantes que dans le cas du second.

En première instance la région du Rif, qui avait toujours fait partie du bled es siba et n'avait guère eu affaire à une autorité centrale et son administration a fait l'objet d'une conquête militaire par les Espagnols seuls, conquête réalisée à partir de leur enclaves de Ceuta et Melilla.

En 1921 une rébellion menée par Abdelkrim se déclara dans la région

entraînant l'anéantissement d'une bonne part de l'armée d'occupation espagnole et occasionnant le repli des Espagnols sur les enclaves mentionnées ci-dessus.

C'est avec l'aide des Français que finalement en 1927 "la guerre du Rif" put aboutir, après quoi l'ensemble de la région restait sous administration espagnole jusqu'à l'unification avec la partie française survenue lors de l'indépendance du Maroc en 1956.

C'est précisément à cette résistance farouche qu'opposaient notamment les Bni Ourirghel dans la province d'Al Hoceima qu'il faut imputer le fait qu'après 1927 seulement on pouvait parler d'un "protectorat espagnol" effectivement réalisé et pourvu de structures administratives.

Les changements survenus dans le Nord ont eu un caractère plus abrupt et plus marquant qu'ailleurs puisque l'ensemble de la zone Nord n'avait jamais connu d'administration centrale. En effet pour la première fois dans l'histoire du pays le bled el makhzen comprenait alors le Nord du Maroc.

Il s'agit là d'un événement d'une extrême importance et qui a été aussi lourd de conséquences que la signature du traité de protectorat ou l'accession à l'indépendance. (Woolman, pages 214, 235).

A la tête du gouvernement du protectorat espagnol se trouvait un délégué du Sultan : le khalifa résidant à Tétouan et nommé, il est vrai, par les Espagnols qui dominaient par ailleurs tous les niveaux du gouvernement et de l'administration.

On serait mal inspiré en voulant évaluer l'influence du protectorat espagnol en fonction de la seule comparaison avec les incidences au demeurant surtout économiques du protectorat français.

En effet il s'agissait en l'occurrence d'une région caractérisée par des guerres tribales incessantes et qui pour la première fois s'adaptait à une autorité centrale.

Assez paradoxalement c'était précisément la rébellion de 1921 à 1926 menée contre les Espagnols par Abdel-krim qui dans une large mesure a contribué à cet état de choses. En effet c'est ce dernier qui au cours de la république rifaine proclamée par lui-même a su forger l'unité entre des tribus qui jusqu'alors n'avaient cessé de se combattre, et introduire des réformes importantes en substituant la loi musulmane, la Sharia, au droit coutumier ancien.

Après leur victoire militaire de 1926 les Espagnols ont tout simplement repris cette situation de fait.

Le fait que la façon dont les Espagnols exerçaient leur protectorat différait de l'approche française a également constitué un facteur d'un poids certain :

"plus modeste et plus intimement mêlée par son genre de vie aux Marocains que ne l'était la colonisation française dans le Sud" 14)  
(Leveau, page 176)

La période consécutive à l'échec de la révolte rifaine était relativement calme, situation à peine troublée par des rébellions locales sporadiques, et d'ailleurs marquée par la façon dont le protectorat espagnol gardait ses distances.

Cette approche signifiait d'une part que les tentatives de faire démarrer le développement économique étaient pratiquement inexistantes mais impliquait d'autre part qu'une liberté relativement grande était laissée aux Rifains, liberté dont ceux-ci ne se faisaient pas faute de profiter ni sur le plan intérieur ni sur le plan extérieur (la migration vers l'Algérie).

Au niveau tribal les Espagnols s'abstenaient de toute immixtion, abstention qui s'expliquait entre autres par le modèle de leur implantation puisqu'ils se concentraient dans les villes côtières et ne couvraient l'intérieur que par le biais d'un réseau de petits postes militaires extrêmement espacés.

Ils faisaient preuve d'une attitude particulièrement coulante quant à la contrebande florissante à partir de la zone nord et destinée à la partie française, ainsi qu'aux vieilles coutumes tel le déboisement en vue de la fabrication du charbon de bois, et la culture du cannabis. 15)

En plus le recrutement de Rifains destinés à l'armée espagnole qui contribuait très considérablement à la victoire de Franco constituait une source de revenus appréciable. (Mikesell, page 57-64)

Nous avons l'impression que la façon dont était gouvernée la zone espagnole a contribué sensiblement à l'acceptation d'une autorité centrale (makhzen).

S'il est vrai que pour l'heure il ne s'agit que d'une hypothèse il n'en demeure pas moins qu'il est curieux qu'à la suite de l'intégration avec la zone française en 1956 et l'arrivée simultanée des



fonctionnaires marocains du nouveau "makhzen" à Rabat formés à l'école française, à la veille de la révolte de 1958 le mécontentement dans le Rif se soit manifesté sous forme d'une pétition de 18 points adressée à Mohammed V.

A noter qu'aux termes des exigences ainsi formulées on ne rejetait pas l'idée d'une autorité centrale mais réclamait l'affectation de gens du pays aux postes administratifs ainsi qu'une extension des activités de l'autorité centrale dans le domaine de la législation, la santé publique, l'enseignement et l'agriculture. (Hart, pages 46-47). A beaucoup d'égards l'avènement de la nouvelle administration centrale de Rabat après 1956, précisément en ce qui concerne le Rif, peut être comparé à l'instauration d'un nouveau protectorat. Nous nous proposons d'y revenir lorsque nous traiterons du fonctionnement des pouvoirs publics marocains.

### 1.3. L'administration marocaine.

#### 1.3.1. Introduction.

Il semble permis de s'interroger quant à l'opportunité de s'attarder si longuement à ce qui est l'héritage du passé et de se poser la question de savoir quelle en est l'importance directe pour le Maroc d'aujourd'hui.

Quant à la relation avec la période du protectorat elle se laisse imaginer assez facilement puisque c'est de cette période que datent les structures administratives qui servent actuellement à contrôler et gouverner le pays.

Par contre on estimera sans doute d'une importance moindre la période précédant le protectorat encore que la fin de cette période ne remonte qu'à une soixantaine d'années seulement.

Nous sommes toutefois d'avis qu'il est impossible d'accéder à une pleine compréhension du Maroc d'aujourd'hui sans estimer à leur

juste valeur les éléments datant de ladite période et qui ont eu une incidence non négligeable sur le fonctionnement de la société.

Loin de nous de nier l'importance des structures, notamment lorsqu'il s'agit d'institutions telles que l'administration et l'armée ; ceci dit ce qui est encore plus important ce sont les points de départ en fond de toile qui influent sur le fonctionn-

ement dans les faits desdites institutions.

Nous sommes persuadés qu'en ce qui concerne notamment ce dernier aspect c'est entre autres la période d'avant le protectorat qui peut fournir des explications à ce sujet.

Au fait qu'est ce qui est donc si important?

Avant de répondre à cette question nous tenons à souligner que nos idées à ce sujet ont fait l'objet d'une évolution progressive au cours des activités de projets spécifiques et qu'il ne s'agit pas encore d'une idée venue à pleine maturité.

C'est ce qui explique que le présent rapport porte un cachet fortement hypothétique et nécessite sans aucun doute des études plus approfondies dans le sens indiqué ci-dessus.

L'enquête telle qu'elle a été menée était fortement axée sur tel ou tel projet et de ce fait concernait des choses concrètes telles les exigences quant au lieu d'établissement, les crédits et les circuits commerciaux, l'expertise requise, etc.

Nous avons discerné les problèmes que posait la mise en oeuvre du programme en question ainsi que les questions que celle-ci suscitait et nous y avons prêté toute l'attention nécessaire.

Nos idées dans ce domaine n'ayant toutefois pas encore été couchées explicitement dans des notes ou des rapports nous avons voulu les incorporer dans le présent rapport en guise de bilan intermédiaire.

A notre avis c'est l'idée du statu quo qui occupe une place centrale dans la pensée et dans les actes des autorités marocaines et ceci vaut autant pour l'ancien sultanat que pour le Maroc indépendant. Or le maintien de la situation telle qu'elle existe n'est pas une mince affaire et nécessite une méthode de gouverner tendant à maintenir l'équilibre statique existant entre les forces qu'il s'agit de dominer.

Au temps de l'ancien sultanat ces dernières comprenaient l'ensemble des bled es siba mais également les tribus tributaires par le truchement de caïds.

"There is no government whose organisation appears more simple than that of Morocco, there is none the less none whose operation is more complicated. " (Aubin)

C'est précisément parce que la structure était rudimentaire, sinon inexistante qu'il était indispensable de développer une façon de gouverner qui en tout état de cause permette d'atteindre l'objectif visé, à savoir la stabilité. Aussi l'administration du sultanat se caractérisait-elle par une politique de "divise et règne" fortement basée sur des relations personnelles.

Nous avons déjà exposé que les caïds tenaient tributaire telle ou telle région (tribale) en faveur des makhzen centraux et qu'en récompense on leur laissait les coudées franches dans cette région. Or un caïd trop puissant ou bien trop faible risquait de mettre en danger la stabilité et de ce fait constituait un souci perpétuel pour l'autorité centrale.

Notamment en ce qui concerne les régions à peine connues, au terrain difficilement praticable le makhzen était plutôt réticent quant aux interventions militaires et donnait la préférence aux mesures non-militaires.

Comme nous l'avions déjà fait remarquer plus haut les luttes intertribales perpétuelles dans le bled es siba y excluaient pratiquement toute idée d'unité et vu cet état de choses des contacts économiques étaient indispensables eu égard à la complémentarité existante. C'est pourquoi l'autorité centrale a jugé préférable de procéder à des manipulations subtiles et à des intrigues, de donner des promesses ou bien de supprimer des faveurs, de bloquer des canaux économiques ou bien de se livrer à une stratégie de médiation entre les tribus concernées.

C'est consciemment que les Français continuaient la politique décrite ci-dessus en ce sens que dans les premières années la tendance était à la plus grande limitation possible des actions militaires lorsqu'il s'agissait d'amener à la soumission des tribus habitant le bled es siba.

Par la suite dans le cadre de la politique berbère on se servait de ces tribus pour faire contrepoids vis-à-vis respectivement de la bourgeoisie urbaine et de la population urbaine croissante dans le but d'assurer ainsi un rapport de forces équilibré.

Entretemps les Français mettaient en place l'appareil administratif qui grâce à son rayon élargi et ses moyens accrus était en mesure

de traduire dans les faits la politique décrite ci-dessus.

Sous de multiples rapports la période allant de l'accession à l'indépendance à la mort de Mohammed V (1956 - 1961) a été extrêmement turbulente. Les cabinets de compositions diverses se succédaient à une cadence élevée. On assistait au développement d'un certain nombre de désaccords entre la monarchie et les partis politiques, antagonisme qui aboutissait à un pouvoir élargi en faveur de la monarchie. En plus des rébellions se déclaraient dans le Rif et dans le Moyen Atlas, la quasi totalité des caïds, cheikhs et moqqademin qui avaient servi sous le protectorat français se trouvaient relevés de leurs fonctions et on procédait à la marocanisation d'une bonne partie de l'administration nouvellement créée.

Afin de ne pas se perdre dans cette multitude d'événements et de processus - au demeurant étroitement liés entre eux - il est utile de prendre pour point de départ les efforts consentis par la monarchie dans le but de garder l'équilibre instable et en se servant d'une part des structures qui étaient l'héritage du protectorat et d'autre part dans une mesure non moindre en continuant le jeu ainsi que les règles du jeu qui étaient appliquées lors de la période précédant le protectorat.

Le fait de maintenir le statu quo par la voie des structures existantes ainsi que la façon d'utiliser celles-ci constituent donc une combinaison de données résultant de l'ensemble du passé marocain. C'est à ces données qu'inéluctablement on aura à faire face lorsqu'on se propose de réaliser des programmes et des projets dans le contexte marocain.

L'exposé ci-dessus a mis en évidence que le moins que l'on puisse dire c'est que toute politique visant les groupes sans avenir aucun dans une région marocaine périphérique devra tenir compte de ces données.

En effet toutes les actions tendant à provoquer le changement ne peuvent par définition ne pas se heurter à une résistance certaine. L'importance de ces obstacles sera largement fonction de la question de savoir dans quelle mesure on saura les anticiper.

Dans l'introduction générale nous avons manifesté notre intention de prêter une attention particulière à deux aspects de la société marocaine dont l'un relatif à l'administration et l'autre aux procédures, dans le but d'y trouver la marge de manoeuvre indispensable à nos projets.

C'est pourquoi ce paragraphe sera consacré à une étude de la structure de l'administration marocaine actuelle. Prenant le cas du Ministère de l'Intérieur nous nous proposons de démontrer que la structure et le fonctionnement dudit ministère tendent à assurer dans toute la mesure du possible le contrôle de l'ensemble des secteurs et niveaux de la vie sociale.

En ce faisant nous limiterons nos remarques aux niveaux provincial et communal puisque ce sont ceux-là qui constituent le cadre des interventions dans le domaine des programmes à petite échelle.

Nous démontrerons que la structure centraliste de l'administration ne laisse pas de latitude à ce que l'on considère comme des actions entreprises par le bas et échappant à tout contrôle.

Il ressort du fonctionnement des communes et des ministères au niveau provincial que le centralisme voué au contrôle ainsi que le dirigisme constituent toujours une des caractéristiques de l'administration marocaine.

### 1.3.2. Le Ministère de l'Intérieur.

"The formerly nomadic court took up fixed residence in Rabat and there grew up about it a sophisticated administrative apparatus whose heart was the Direction of the Interior and Political Affairs." (Waterbury)

Rappelons nous l'organisation binaire telle qu'elle existait à l'époque du protectorat. là le caïd constituait le sommet de la structure régionale en s'appuyant sur les chioukh et les moqqademin; toutes ces autorités locales étaient originaires de la région même de la tribu concernée et au cours de la période du protectorat elles ont su accéder à la grande propriété foncière en s'adjudant des terres tribales collectives.

Au cours du protectorat le groupe en question est devenu une élite locale, comprenant les notables qui épaulaient les Français quant

au maintien de l'ordre à la campagne et jouissaient en retour d'une connivence silencieuse quant à leur expansion économique.

En effet la position intermédiaire occupée par les autorités précitées leur permettait de se développer en toute liberté au détriment des terres communales ce qui, la pression démographique croissante aidant, ne manquait pas d'entraîner rapidement une pénurie de bonnes terres cultivables et de ce fait provoquait le mécontentement de la population rurale.

L'accession à l'indépendance rendait non seulement sans objet l'existence d'une organisation binaire mais encore mettait fin à la carrière de pratiquement toutes les autorités locales mentionnées ci-dessus qui furent limogés et remplacés par des hommes de gouvernement nommés depuis Rabat.

Dorénavant celui qui recevait le titre de caïd n'était plus un homme originaire de la tribu concernée: il était tout simplement un fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur.

En fait vu ses attaches urbaines et sa formation française le fonctionnaire en question se situait plus près de l'ancien administrateur français que du caïd style ancien. En plus la majorité d'entre eux était solidement liée à tel ou tel parti politique, étant entendu que s'agissait notamment de membres du parti de l'Istiqlal.

Le nouveau caïd n'était d'ailleurs qu'un des symptômes révélant des tendances à un centralisme renforcé. En outre un gouverneur était nommé à la tête de chaque province et aux alentours de 1958 on commençait la répartition du territoire en communes, suivie en 1960 de l'élection de conseils communaux.

Nous abondons dans le même sens que Heinemeier (1968, page 118) lorsque celui-ci fait valoir que la création des communes ci-dessus visait en premier lieu un but politique et tendait à réaliser une centralisation politique aussi efficace que possible.

En effet les premières années de fonctionnement des communes coïncident avec le renforcement des tendances centralistes.

Au sein des pouvoirs publics il se manifestait une propension croissante à exercer leur contrôle sur la vie publique, tendance qui vis-à-vis des communes prenait la forme d'un contrôle et d'une mise sous tutelle accrus.

Une certaine hostilité de la part des autorités a très considérablement entravé la création d'organisations professionnelles au niveau local telles que des coopératives ainsi que des associations d'agriculteurs.

De même des activités qui s'inspirent du principe des formes de groupement librement choisies, des initiatives locales et de la coopération mutuelle tel le Community Development Program, la Promotion Nationale ainsi que DERRO se retrouvent transformées sous les auspices du Ministère de l'Intérieur en des actions dirigées et strictement contrôlées par les autorités. (Van Der Kloet, 1969, page 2022-3).

Nous nous proposons de revenir en détails aux exemples précités dans le chapitre 3. Nous n'hésitons d'ailleurs pas à aller plus loin encore en faisant valoir que la commune ne constitue en fait qu'un volet parcellaire de la nouvelle structure en que dans le contexte dont il s'agit la création de gouverneurs et de caïds a tout autant contribué à la réalisation d'un contrôle le plus complet possible.

Il n'est pas un fait du hasard que durant les années mouvementées de 1956 à 1960 le Ministère de l'Intérieur, l'armée et la police relevaient directement du monarque, structure qui dès le protectorat avait fait ses preuves. Contrairement à l'erreur commise par le front divisé des partis politiques la monarchie a su estimer cet état de choses à sa juste valeur et à sa véritable puissance et elle y a discerné un moyen de contrôle et de patronage de la campagne marocaine : en fait la vie pouvait continuer comme avant. Bien que nous soyons tentés de décrire par le détail et par ordre chronologique les changements survenus au sein du Ministère nous ne pouvons hélas faire autrement que nous limiter à brosser le tableau de la situation telle qu'elle existe actuellement. C'est la définition de ses attributions aux termes du dernier décret en date du 26 janvier 1976 qui donne toute la mesure de la place importante qu'occupe le Ministère de l'Intérieur dans le contexte marocain :

"chargé de l'administration territoriale du royaume,  
veiller au maintien de l'ordre public, renseigner le

gouvernement et assurer la tutelle des collectivités locales".

Le Ministère en question comprend entre autres 4 directions relevant directement du Ministre de l'Intérieur mais dont a été spécialement chargé un Secrétaire d'Etat.

- la direction générale de la sûreté nationale
- la direction des affaires générales et du personnel d'autorité
- le service de transmission
- l'inspection générale des forces auxiliaires

Ce sont précisément les quatre sections précitées qui permettent au Ministère dont il s'agit d'assumer dans toute sa plénitude l'exercice de ses fonctions de contrôle.

Les directions qui en l'occurrence nous intéressent sont celle "du personnel d'autorité" dont relèvent tous les agents dits "d'autorité locale" (des administrateurs tels les supercaïds, caïds, khalifas) et celle des "collectivités locales" chargée du contrôle des communes. Il s'agit là d'un contrôle qu'on est en droit de qualifier de très strict et qui est exercé par les autorités locales mentionnées ci-dessus.

Ce sont ces deux directions qui permettent au Ministère de l'Intérieur d'assumer ses fonctions de contrôle et régulatrices au sein des organismes ruraux et urbains au niveau inférieur.

Sur le plan administratif le Maroc est actuellement divisé en 34 provinces et 2 préfectures à la tête desquelles se trouve un gouverneur. A leur tour les provinces sont divisées en cercles (districts) avec à leur tête un supercaïd. (voir le schéma 1).

Les grandes villes du Maroc jouissent du statut de centre autonome ou de municipalité et sont gouvernées par un pasha.

Les cercles ruraux aussi bien que les villes sont divisées en caïdats lesquels sont dirigés par un caïd.

Le territoire d'un caïdat comprend plusieurs communes (de deux à quatre). Les caïds et les pashas se font assister par un adjoint, le khalifa.

Schéma 1: L'administration marocaine.

niveau		nommé	élu	
urbain	rural	personnel d'autorité	conseil	président
préfecture	province	gouverneur	provincial/ préfectoral	président
municipalité				
ou centre autonome	cercle	pasha supercaïd	municipal	président
caïdat	caïdat	caïd		
	commune rural			président
	fraction	cheikh		
douar	douar	moqqadem		

Tous les agents d'autorité mentionnés ci-dessus relèvent du Ministère de l'Intérieur et sont nommés par celui-ci.

A noter que le centre administratif situé en bas de l'échelle hiérarchique ne se trouve pas dans la commune mais au niveau du caïdat, situation d'une certaine inconséquence dans la mesure où les caïdats se confondent pratiquement avec les anciennes unités tribales qui dans le temps constituaient la base de l'administration.

S'il est vrai que la création des communes était censée promouvoir la détribalisation il est à noter que notamment dans le Rif et dans le Moyen Atlas les frontières des uns et des autres coïncident exactement. (Leveau, page 35 etc., Seddon page 114).

Quant au Rif ce sont en partie les juntas rurales instituées par les Espagnols en 1952 qui se trouvaient à l'origine de cet état de choses. Nous entendons démontrer que la création du niveau caïdal mentionné plus haut visait un but bien précis, à savoir la prévention des actions incontrôlées susceptibles de se dérouler aux niveaux inférieurs: ceux des communes et des douars (villages).

Or ce sont précisément ces niveaux-là qui revêtent une importance essentielle quant au lancement de quel programme ou projet de développement que ce soit, et cela indépendamment du fait qu'il s'agisse d'une initiative nationale ou bien internationale.

Dans le schéma 1 le niveau le plus bas où figure un administrateur nommé par l'autorité centrale (le caïdat) est marqué d'un pointillé. Il ne s'agit pas de sousestimer l'étendue du territoire ni l'effectif des habitants d'un caïdat; en effet un seul caïdat comprend souvent plusieurs communes, des centaines de douars et au maximum 40.000 habitants. Ce n'est guère là le cadre approprié lorsqu'il s'agit de lancer des projets sur une petite échelle; en effet pour ce faire il faudra pratiquer une percée vers le niveau inférieur, en l'occurrence la commune ou même les douars.

Un point à retenir est que lors de l'élaboration et la mise en oeuvre de projets ce sont le ménage individuel et le douar qui doivent être les principaux points d'application. (Heinemeier, 1977, page 140).

Or ce qui pose un réel problème c'est que le niveau d'intervention souhaité par nous constitue un exemple d'école de l'emprise solide qu'exerce le gouvernement central sur la campagne marocaine et qui est mise en évidence par l'impuissance de la commune (conseils) vis-à-vis de l'autorité centrale représentée par la personne du gouverneur ou caïd.

### 1.3.3. Le gouverneur, le caïd et les communes.

Dans le triptyque ci-dessous nous ferons l'exposé des attributions du gouverneur, du caïd et des conseils communaux.

Tout en faisant partie en même temps du Ministère de l'Intérieur le gouverneur est en première instance le représentant personnel du roi et peut le cas échéant annuler des décisions émanant du Ministère précité. Il est évident que l'existence de cette relation directe avec les gouverneurs et qui n'emprunte pas les canaux du Ministère est susceptible d'engendrer une certaine perturbation dans le domaine des communications.

A la suite de développements récents dans le cadre de la décentralisation des responsabilités de l'action économique et sociale le pouv-

oïr du gouverneur s'est considérablement accru. A notre avis cette décentralisation aboutit assez paradoxalement à précisément une forte centralisation par le biais d'une ligne d'autorité directe et renforcée avec les gouverneurs.

En effet le dahir (la loi) du 15 février 1977 stipule que le gouverneur est le représentant du roi et en même temps le délégué du gouvernement dans sa province ou sa préfecture.

Ce qui revient à dire qu'il est devenu ainsi quasiment le chef d'un gouvernement provincial autonome.

Actuellement la délégation des pouvoirs au premier ministre se fait, elle aussi, au niveau provincial d'où il résulte que le gouverneur est en même temps chargé de la coordination des activités des délégués provinciaux des autres ministères. Ceci a pour conséquence que lesdits fonctionnaires sont subordonnés à sa fonction de contrôle et de coordination et de ce fait voient se relâcher les liens avec leurs ministères respectifs. En outre il a été stipulé que les chefs de service provinciaux conjointement avec le gouverneur constituent le Comité Technique Provincial, qui peut être considéré comme un gouvernement provincial.

Depuis longtemps chargé en outre du maintien de l'ordre public il peut en tant que fonctionnaire du ministère de l'intérieur faire appel aux services de la police, la gendarmerie et les forces auxiliaires (troupes de l'Intérieur assurant la surveillance et l'ordre public).

En même temps tous les administrateurs exerçant leurs fonctions sur le territoire de la province (supercaïds, pashas et caïds) lui sont hiérarchiquement subordonnés.

Parsurcroît dans le cadre de la décentralisation récente il exerce de vastes pouvoirs dans les domaines financier et budgétaire, pouvoirs qui lui confient la gestion des moyens du Fonds Spécial de Développement Régional.

Ceci implique qu'au niveau provincial il est en mesure d'influer sur le planning pour lequel il a d'ailleurs droit de faire des propositions.

"Le gouverneur se trouve donc aujourd'hui renforcé dans ses tâches et placé sur un tout autre plan, investi d'une autorité directe royale et gouvernementale qui en fait encore

plus qu'auparavant, le personnage principal de sa région".  
(Ben Messaoud).

Au niveau inférieur les supercaïds et les caïds ont eux aussi des tâches de contrôle et exécutives. Le supercaïd est chargé de la supervision de plusieurs caïds; vu cependant l'importance du niveau de la commune nous entendons nous limiter ici au seul caïd.

En effet la place qu'occupe le caïd dans la société rurale revêt une importance primordiale puisqu'investi de pouvoirs de contrôle importants en tant qu'antenne de l'autorité centrale il domine tous les aspects de la vie dans les communes administrées par lui.

En plus il est chargé en même temps de l'exécution des décisions prises au niveau supérieur et concernant sa région, ce qui implique que dans une large mesure sa tâche consiste à coordonner et à mettre en oeuvre des activités diverses au profit des ministères techniques tels que l'agriculture, les travaux publics etc.

Contrairement à l'appareil administratif du ministère de l'Intérieur l'organisation des ministères techniques ne va pas suffisamment en profondeur pour atteindre l'ensemble des collectivités locales.

Vu le rôle largement prédominant du caïd dans le milieu rural c'est encore le caïdat qui aux yeux du fellah constitue l'unité administrative officielle ayant pour lui le sens le plus réel; en fait il le perçoit comme le niveau makhzen le plus concret.

Ceci dit nous ne partageons pas l'avis de Van Der Kloet (1969, page 2028) lorsque celui-ci fait remarquer qu'il s'agit donc là du niveau de travail le plus important pour l'habitant de la campagne moyen.

En fait c'est plus en aval d'un sinon de deux niveaux que se situe le niveau en question, à savoir à celui de la commune et du douar.

C'est en dessous du niveau organisationnel le plus bas du caïdat que se situent en réalité les notions et la vie du monde rural. 16)

S'il est vrai qu'en partie il y a eu codification sous forme de la commune avec son conseil communal, il n'en demeure pas moins qu'en dehors de ce qui a été fixé formellement il existe un ensemble de règles non écrites qui en fait sont déterminantes pour le fonctionnement du niveau dont il s'agit.

C'est la raison pour laquelle l'aspect formel des communes constitue la conclusion de ce paragraphe concernant les aspects structurels de l'administration marocaine. Quant au fonctionnement réel

des communes nous en parlerons au paragraphe suivant puisqu'il s'agit là d'un volet du fonctionnement de l'ensemble de la société marocaine.

C'est aux termes de la Charte Communale du 23 juin 1960 que pour la première fois a été définie l'organisation administrative, financière et économique des communes. Toutefois les élections pour les conseils municipaux ayant déjà eu lieu au mois de mai précédent, on a voulu attendre les résultats des élections avant de promulguer le texte de loi ci-dessus dont à l'époque on ignorait complètement le contenu.

Il s'agit là d'une conséquence directe des développements qui ont marqué la période de 1956 à 1960, période de transition pour le Maroc. (Seddon, page 133, Gellner 1972, page 368).

L'indépendance était le fait de l'élite et de l'intelligentsia urbaines (réunies au sein de l'Istiqlal) avec l'appui d'actions entreprises dans les villes et - sur le tard, il est vrai - à la campagne, l'élément liant entre les unes et les autres étant le sultan de l'époque, Mohammed.

On pouvait alors valablement parler d'un seul front uni contre les Français. Cependant à peine l'indépendance acquise les vieux antagonismes ne tardaient pas à se mettre en évidence.

Quant au parti de l'Istiqlal il s'estimait en droit de gouverner dorénavant le Maroc tant en récompense de la lutte pour l'indépendance menée par elle qu'en continuation de celle-ci, le roi devant se contenter en ce cas d'une tâche purement représentative.

En effet au cours de la période de 1956 à 1958 c'étaient des membres de l'Istiqlal qui occupaient des postes de ministre ainsi que de nombreux postes régionaux et locaux auparavant tenus par des collaborateurs avec le protectorat français.

Il s'agissait là d'une évolution qui allait à l'encontre des aspirations du roi et de la campagne qui l'un et l'autre voyaient d'un mauvais oeil cette "relève" effectuée par les politiciens habitant les villes.

C'est précisément cet état de choses qui a débouché sur un des événements les plus importants qui ait marqué le Maroc indépendant et particulièrement riche en répercussions pour la campagne, à

savoir l'alliance entre la monarchie et le Maroc rural et berbère contre la partie urbaine et arabe.

En effet on ne saurait que s'étonner en constatant toutes les ressemblances existant entre la politique berbère des Français et celle de la monarchie marocaine, en ce sens que l'une et l'autre s'appuient sur le milieu rural et berbère ainsi que sur leur élite militaire contre les forces adverses se manifestant dans les villes. (Coram, 1972).

Deux aspects illustrent l'alliance dont il s'agit :

- la création de communes rurales appelées à transformer la campagne jusqu'alors apolitique en un contrepoids politique à l'encontre des villes et en faveur de la monarchie.
- la relation entre la monarchie et l'élite rurale qui conditionne le maintien du système en question. Nous nous proposons de revenir plus amplement sur cet aspect dans le chapitre suivant.

La création des communes était une affaire politique nationale qui, bizarre que cela puisse paraître, a su réunir sur elle l'accord de tous les partis en présence.

La monarchie puisqu'elle s'adjudgeait ainsi un facteur de pouvoir politique, l'aile gauche du part de l'Istiqlal qui par le biais de la commune visait à l'autonomie locale, et nommée en dernier mais non la moindre : l'élite locale à savoir les caïds déposés en 1956 et qui voyaient apparaître une nouvelle chance de revenir au pouvoir.

Pour des raisons électorales la discussion sur les réformes locales a glissé toujours davantage vers le débat entre les partis politiques. En fait on ne prêtait plus guère attention à la commune en tant que structure d'importance fonctionnelle pour le développement rural. (Ashford, 1967, page 33 - 59).

En plus le projet des communes mettait la monarchie devant le problème d'avoir à partager une partie du pouvoir avec d'autres intéressés. Il n'est pas interdit de penser que dans ce contexte le spectre éminemment arabe de l'apprenti sorcier et l'esprit enfermé dans la bouteille ait été présent à la mémoire, étant entendu que la bouteille ne serait débouchée que lorsqu'un nombre suffisant de garanties serait réuni.

Nous avons déjà cité l'une de ces garanties, à savoir la promulgation de la loi après que les élections avaient eu lieu et les rapports de force s'étaient décantés.

En plus l'ensemble des préparatifs ainsi que l'entière exécution de l' "Opération Commune" se trouvaient entre les mains du ministère de l'Intérieur et finalement le texte de la Charte Communale elle-même contenait des dispositions si restrictives qu'il est impossible de qualifier les communes d'organismes administratifs indépendants.

La Charte Communale de 1960 stipulait que les conseils communaux seraient composés de représentants de conscriptions comprenant un ou plusieurs villages. Par conscription un candidat devrait être député au conseil qui à son tour élirait le président du Conseil Communal.

La conception essentielle dont s'inspirait la Charte était que le gouvernement central était directement responsable de l'administration rurale ainsi que du développement socio-économique rural étant toutefois entendu que les collectivités locales avaient elles aussi leur mot à dire quant aux affaires d'intérêt national et local pour autant que celles-ci ne soient pas de nature politique.

(Nicolas - Mourer, page 130 etc.)

Les attributions du conseil communal citées en premier, à savoir les délibérations sur le budget constituaient en fait sa seule compétence qui ne soit pas assortie de limites. Ensuite il avait la faculté de formuler des souhaits dans les domaines économique, financier, social, culturel et technico-infrastructurel. 17)

Finalement il pouvait être appelé à donner son avis sur des problèmes que lui soumettrait le gouvernement.

Aussi s'est-il avéré dans la pratique que les conseils communaux ne jouaient que le rôle d'un organisme consultatif ou même celui d'un simple auditeur, ceci étant dû d'une part à la position de faiblesse du président, d'autre part et surtout à la tutelle extrêmement contraignante du ministère de l'Intérieur par le truchement du caïd. En effet c'est son attitude d'autorité exerçant le contrôle au nom du ministère de l'Intérieur et d'exécutant des décisions prises par le conseil qui donnaient au caïd une position de force démesurée en ce sens qu'il était en mesure de suspendre ou de simplement laisser là l'exécution des décisions prises.

Aux termes de la loi il est tenu d'être présent à chaque réunion, d'avoir établi au préalable l'ordre du jour auquel il a d'ailleurs

le droit d'inscrire les points qu'il souhaite voir y figurer. En plus il peut procéder à la suspension des décisions prises par le conseil sans qu'aucun recours auprès d'une instance indépendante ne soit possible.

Finalement le Ministère - en l'occurrence la direction des collectivités locales mentionnée plus haut - peut opposer lui aussi son veto aux décisions dont il s'agit.

Si le président du conseil communal est chargé de la coordination de l'exécution du budget, dans la pratique sa liberté d'action se trouve entravée dans la mesure où il ne peut exercer le contrôle en question qu'avec l'accord du caïd.

Finalement l'administration de l'ensemble des communes que compte le caïdat est assurée par un commis responsable du secrétariat des communes et par un comptable qui tient à jour le budget et qui souvent l'établit.

A noter une restriction qui mérite une attention toute particulière: Une circulaire d'application complémentaire du 6 août 1960 stipule que le président ne peut prendre contact avec les ministères techniques et leurs services que par le truchement du caïd.

En effet les autorités appréhendaient de voir se perdre une partie de leur influence à la suite de contacts directs entre la commune et les services techniques, la canalisation des fonds et projets émanant des ministères techniques constituant une donnée importante dans le cadre du système de patronage tel qu'il existe dans la société rurale. En plus on craignait qu'une relation directe lors de l'élaboration de programmes ou projets communaux n'engendre l'initiation d'actions défavorables au régime, danger pas tout à fait imaginaire vu le nombre important de fonctionnaires ayant une activité politique et qui après 1960 et 1962 s'étaient mis à l'abri dans des ministères ou dans des fonctions techniques jugés plus sûrs.

(Marais, page 193).

"Si les textes pouvaient laisser un espoir de voir les communes disposer de quelque autonomie, les instructions aux gouverneur affirmaient une conception de la tutelle inspirée d'un juridisme centralisateur de pure tradition française. Les arguments qui étaient donnés : la bonne marche administrative, une seule autorité ayant la compétence et le grade voulus,

l'efficacité, sont semblables à ceux qui étaient avancés sous le protectorat pour écarter les Marocains des responsabilités. Dans le domaine de l'administration locale la classe dirigeante du Maroc indépendant a repris à son compte la pratique et l'esprit des institutions du protectorat". (Leveau, page 55).

Aussi personne ne saurait s'étonner du succès plus que mitigé que s'est avérée être la commune dans les années soixante tant sur le plan de la participation qu'en tant qu'instrument de développement. (Van Der Kloet).

Après qu'en 1975 les conseils communaux avaient en réalité cessé de fonctionner, récemment une nouvelle Charte Communale a été élaborée et en novembre 1976 on a procédé à nouveau à des élections communales. Il s'agissait là de la concrétisation du processus de démocratisation tel qu'il avait été décrété et pour lequel le peuple marocain était censé posséder à nouveau la maturité nécessaire à la suite de l'élan national déployé lors de l'acquisition du Sahara espagnol par le moyen de l'action entreprise en 1975 sous l'appellation de "Marche Verte". L'expérience à laquelle a donné lieu le déroulement de cette nouvelle phase ressemble remarquablement à celle acquise au début des années soixante. En effet si par souci de décentralisation et de démocratisation les pouvoirs des nouveaux conseils communaux ainsi que de leur président ont été élargis nous sommes d'avis qu'il faut s'attendre à ce que dans les faits le déroulement des choses ne différera guère de ce que nous avons fait remarquer plus haut.

S'il est vrai que les attributions du président du conseil ont fait l'objet d'un élargissement il n'en demeure pas moins que le contrôle exercé par le ministère de l'Intérieur et par ses représentants reste considérable, contrôle dont nous ne voulons pour preuve que les exemples suivants :

En cas d'opposition de la part du président du conseil à l'exécution des décisions du conseil ou d'instances supérieures les autorités locales sont autorisées à mettre en oeuvre les décisions en question.

En plus toutes les décisions du président doivent être visées par le Ministère avant de pouvoir être exécutées. Cette dernière disposition est susceptible de nécessiter des délibérations supplémentaires conc-

cernant des sujets ayant fait entretemps l'objet d'une discussion ou bien - ce qui est plus grave - ayant déjà fait l'objet d'une décision en la matière.

Les délibérations concernant toute question ne relevant pas de la compétence du conseil (notamment les questions politiques) peuvent être annulées par le ministère. (Benjelloun, page 263).

En outre, parallèlement à "l'extension" des pouvoirs des communes la position du gouverneur a elle aussi été renforcée considérablement. En effet on ne saurait ne pas avoir l'impression que sous le prétexte de la décentralisation l'influence exercée sur les communes et les ministères techniques quant au niveau provincial a été renforcée par le biais d'un pouvoir élargi et plus direct dévolu au gouverneur. Ceci dit la coordination y a certainement gagné.

Les communes style nouveau n'ayant fonctionné que depuis un an seulement il est encore trop tôt pour pouvoir porter un jugement complet sur celles-ci. Toutefois il y a à signaler un certain nombre de développements et de tendances qui incitent plutôt au pessimisme lorsqu'il s'agit d'évaluer l'apport futur des communes dans la réalité des faits.

Ceci vaut notamment pour les communes rurales qui dans la majorité des cas et contrairement à ce qui se passe pour les communes urbaines ne comptent pas de politiciens nationaux parmi leurs membres ni au poste de président du conseil.

C'est plus particulièrement dans les communes où soit il y a une majorité de conseillers liés à un parti politique soit le président est membre de l'Istiqlal ou de la UNFP que la transition vers la nouvelle situation s'opère difficilement.

Dès fin février le Conseil national chargé de veiller sur la sincérité des élections s'est prononcé sur la lenteur caractérisant la passation des pouvoirs par les autorités locales aux conseils communaux et cela en des termes qualifiant le déroulement actuel des choses de

- mauvaise volonté de certaines autorités locales qui ne veulent rien céder de leur pouvoir dévolu par la charte aux conseillers
- complexité des circuits administratifs et tracasseries procédurières,

- attentisme des fonctionnaires habitués à n'avoir affaire qu'à une seule autorité. 18)

Dans de nombreux cas les autorités centrales ou locales peuvent entraver le fonctionnement des communes en procédant au retrait des travailleurs payés par la Promotion Nationale, en omettant de fournir les cadres techniques, en faisant traîner en longueur l'autorisation du budget communal par le ministère des Finances ou celui de l'Intérieur ou bien par la non exécution des décisions émanant de l'appareil judiciaire. (El Kebir Fikri, page 285)

A noter l'article 48 de la Charte qui stipule que le président du conseil communal constitue l'autorité hiérarchique pour l'ensemble du personnel communal et qui a été suspendu jusqu'au mois de juin 1977 par la circulaire du 12 mars no 385 émanant du ministère de l'Intérieur pour être maintenu ensuite par télégramme.

En fait le personnel communal se trouve dans une situation ambiguë vis à vis du conseil communal d'une part et de l'autorité locale d'autre part. 19)

#### 1.3.4. Conclusion.

Il y a lieu de se poser sans cesse la question de savoir si au Maroc une initiative venant de l'extérieur et concernant le domaine du développement régional peut être considérée comme étant dans les choses possibles et est susceptible d'être effectivement mise en oeuvre.

Dans le contexte marocain c'est à deux aspects que nous attachons une importance toute particulière, à savoir les conceptions y prévalant quant au développement régional d'une part et les structures exécutives techniques d'autre part, ces dernières se composant d'ailleurs de deux éléments distincts qui sont l'appareil en soi et le fonctionnement de celui-ci.

Aux paragraphes précédents nous avons traité par le détail de l'appareil exécutif dont il s'agit.

Nous avons estimé à sa juste valeur l'héritage du passé puisque ce sont les modèles administratifs datant du protectorat français (et dans une mesure bien moindre du protectorat espagnol) qui

ont été appliqués tels quels au Maroc indépendant.

Dans la période précédant le protectorat il existait une administration très rudimentaire et les forces des régions des makhzen et celles des siba y étaient tenues en équilibre grâce à une politique de division et règne d'une efficacité certaine.

Au cours de leur présence au Maroc les Français y ont mis sur pied une structure et un appareil administratifs fortement axés sur l'exercice du contrôle qui se signalait par son caractère centraliste prononcé ainsi que par son hiérarchie très poussée.

Au cours du protectorat français cette structure administrative s'est répandue sur l'ensemble du Maroc ce qui avait pour résultat que pour la première fois les régions depuis toujours dissidentes se sont trouvées effectivement sous une autorité centrale.

Ce qui frappe le plus au Maroc indépendant c'est la continuité de cette structure style protectorat. En effet en partant de l'idée de la nécessité du maintien du statu quo et en se basant sur l'héritage colonial on a procédé au sein du ministère de l'Intérieur à l'élargissement et à la structuration de l'appareil de contrôle de façon telle qu'actuellement il s'agit d'un contrôle exercé effectivement par l'autorité centrale sur l'ensemble de la société marocaine.

Dans le cadre d'une aide au développement éventuelle, visant un groupe-cible rural quelconque au Maroc il importe de savoir comment doivent être appréciées dans le contexte décrit plus haut des initiatives proposées depuis l'extérieur et ayant leurs points d'application au niveau de la commune ou du douar.

A la lumière de notre exposé quant aux compétences du ministère de l'Intérieur d'une part et des communes d'autre part il est devenu évident que le contrôle exercé par les autorités sur les activités se déroulant aux niveaux dont il s'agit est très considérable et ne laisse qu'une petite marge de manoeuvre aux actions et initiatives - qui que ce soit qui les entreprenne - risquant de perturber la situation existante.

#### 1.4. Le fonctionnement de l'Administration marocaine.

##### 1.4.1. Introduction.

Une des principales raisons du décollage raté ou de l'échec en cours de route d'initiatives locales est constituée par la distance considérable qui sépare l'initiative en question et les diverses formes d'assistance technique et financière indispensables et d'ailleurs disponibles dans de nombreux cas.

Les enquêtes **REMPLOD** menées au cours des années qui viennent de s'écouler ont clairement démontré cet état de choses et sont venues corroborer ainsi l'opinion de ceux qui s'occupent spécifiquement du problème du fonctionnement des structures gouvernementales dans les pays en voie de développement.

C'est dans ce contexte qu'il convient de signaler les activités du **CAFRAD** (Centre Africain de Formation et de Recherche) établi à Tanger. En l'occurrence il s'agit d'une enquête comprenant une dizaine de pays africains, dont le Maroc, et qui débutera en 1978, enquête concernant la persistance de l'administration coloniale ainsi que son influence sur l'intégration nationale et le développement.

La position du problème dont s'inspire l'enquête en question concerne le fait que bon nombre de problèmes qu'a à affronter l'Afrique d'aujourd'hui sont occasionnés par l'existence au sein de la majorité des états concernés d'une cassure opposant le centre à la périphérie, le centre se composant d'un complexe élitiste développé représentant dans de nombreux cas quelque ordre économique contrôlé depuis l'extérieur et la périphérie comprenant la population rurale.

Toute tentative de développement entreprise à partir du centre est vouée à l'échec si elle ne bénéficie pas du soutien de la majorité des personnes habitant la périphérie.

Ces tendances se manifestent par :

- une centralisation trop poussée des processus et structures administratifs, ces dernières étant souvent copiées sur les structures coloniales conçues largement à des fins de contrôle,
- le manque de participation au processus de développement,
- la dichotomie séparant l'urbain et le rural,
- l'exode rural vers les villes

Le projet de recherches mentionné ci-dessus est issu directement des deux premières tendances précitées et il semble utile de ment-

ionner ici les trois directives établies par le CAFRAD :

"Les sujets de recherche devront être sélectionnés et la recherche planifiée de manière à permettre une prompt utilisation dans le processus de l'administration du développement par les formulateurs de politique et les administrateurs.

Ils se présenteront de préférence sous la forme d'études de cas empiriques relevant les obstacles et les goulots d'étranglement et donnant une évaluation de l'efficacité relative des différents types d'institutions.

Une étude de cas impliquant un incident critique ou un projet déjà entrepris, ou une enquête sur l'attitude d'un échantillon de la population en ce qui concerne le degré et la qualité de la participation obtenue à travers une institution choisie". 20)

Il est pour le moins rassurant et satisfaisant de constater que l'optique REMPLD de recherches effectuées aux services de la politique à suivre, optique dont s'est inspirée l'enquête REMPLD-Maroc sur le fonctionnement de l'Administration marocaine s'avère partagée par bon nombre d'autres intéressés.

Au fil des paragraphes précédents nous avons démontré que l'héritage de la période coloniale a eu une influence certaine sur l'Administration marocaine. Ceci dit ce serait une erreur de penser que l'analyse des structures en question suffirait à elle seule à expliquer toutes les difficultés que rencontre la mise en oeuvre d'un programme, hypothèse qui reviendrait à imputer les causes des difficultés à ces structures en grande partie héritées, et qui à notre avis serait erronée.

En effet la structure dont il s'agit a bel et bien connu un apport marocain authentique et qui n'a fait qu'accroître l'effet de freinage ou même de gêne provoqué par celle-ci.

Dans la note préparatoire précédant la deuxième phase on a pu lire que la mise en oeuvre d'une politique de développement axée sur les groupes et les régions les plus déshéritées du Maroc se heurtait à une certaine mesure d'ignorance, d'indifférence, de mauvaise volonté et de carences organisationnelles de la part des appareils exécutifs.

Il s'agit là d'une assertion plutôt hasardée et qui pour le moins appelle certaines précisions.

En effet une structure administrative centralisée ne constitue pas forcément en soi une entrave et dans la mesure l'on s'en sert pour s'efforcer de réduire les disparités existantes sur le plan de la prospérité et du bien-être matériel elle peut présenter un avantage certain en ce sens qu'un réseau d'administrateurs d'une grande densité peut constituer un facteur essentiel et positif quant à l'encadrement d'un programme de développement.

En portant un jugement d'appréciation sur le fonctionnement de l'Administration marocaine quels sont les critères qu'on peut appliquer en l'occurrence?

Nous sommes d'avis qu'il est essentiel que ces critères épousent la perspective de notre groupe-cible. En effet au début de la seconde phase REMPLOD nous avons avancé l'hypothèse que la distance considérable séparant l'individu et le gouvernement constitue une des caractéristiques de la société marocaine, fossé qui va en se creusant à mesure que l'individu a reçu moins d'instruction, est moins solvable et habite plus loin des centres d'où émanent les décisions. Dans le cas qui nous concerne il s'agit d'un groupe d'agriculteurs rifs qui eu égard à leur situation dans un contexte agricole ont à faire valoir un certain nombre de souhaits et de besoins vis-à-vis du gouvernement marocain en général et des ministères techniques (par exemple celui de l'agriculture) en particulier.

Or nous sommes d'avis que les instances et les organismes susceptibles d'être utiles au groupe d'agriculteurs dont il s'agit, en fait n'arrivent pas à les atteindre suffisamment.

Quant aux causes ayant provoqué cet état de choses il s'agit à notre avis de les situer à deux niveaux différents.

Dans un contexte global ce sont le grand cadre politique ainsi que les objectifs formulés à l'intérieur de celui-ci qui déterminent aussi bien les points de départ que le mode d'action des ministères techniques. Citons en exemple la priorité accordée au cours de la décennie passée à l'agriculture irriguée, décision qui a été prise au plus haut niveau et qui n'a pas manqué d'influer fortement sur la tâche et le fonctionnement du ministère de l'Agriculture.

Il s'agit là d'une décision prise en dehors du ministère en question et qui tout en touchant celui-ci de très près ne souffrait

aucune contradiction.

En rapport avec le premier un deuxième aspect global mérite d'être signalé: il existe au Maroc une situation paradoxale en ce sens que les structures extrêmement formalistes et rigides bénéficient de l'appui du système flexible fait de relations personnelles, de réseaux d'obligations mutuelles et de relations de patronage, système qui souvent va totalement à l'encontre des intentions et objectifs ayant cours au sein de la structure existante.

L'un et l'autre des aspects globaux mentionnés ci-dessus sont à la fois la suite et la cause de l'idée du statu quo qui domine la société marocaine. Nous reparlerons de cet aspect lorsqu'au chapitre 3 nous étudierons les objectifs en matière de planning.

Le deuxième niveau concerne les ministères techniques eux-mêmes en ce sens qu'il s'agit là surtout de carences dans le domaine de l'équipement, des fonds, du personnel et de la structure, carences qui ont pour conséquence qu'on n'arrive pas à atteindre le groupe-cible concerné. Si une partie de ces carences se confond avec les facteurs globaux mentionnés ci-dessus on peut cependant démontrer un certain nombre de faits inhérents aux ministères en question et qui constituent des entraves quant à la mise en oeuvre des programmes ou bien rendent infranchissable le fossé séparant les institutions précitées et le groupe-cible dont il s'agit.

C'est ce dernier niveau qui fera l'objet d'une étude plus approfondie au cours de ce paragraphe.

Notre point de départ étant la position du groupe-cible et étant donné que de nombreux programmes et projets visent les possibilités de développement dans le secteur agricole nous nous pencherons plus particulièrement sur le ministère de l'agriculture puisque d'une part ce ministère joue un rôle important dans la région concernée et d'autre part un certain nombre des problèmes et carences dudit ministère sont symptomatiques des autres ministères techniques.

Les relations tant sur le plan intérieur qu'extérieur de ce ministère spécifique mettent en lumière le fonctionnement du gouvernement marocain.

#### 1.4.2. Le cadre administratif.

À plusieurs reprises nous avons souligné la grande continuité qui a suivi l'accession à l'indépendance. Ceci vaut tout autant pour les ministères techniques. Une des caractéristiques du système français était la concentration du pouvoir de décision dans la capitale et même dans les ministères techniques la délégation aux niveaux inférieurs, tant dans le sens géographique qu'hierarchique, était réduite à sa plus simple expression. Les objectifs de planning techniques étaient fixés à Rabat où avait lieu également l'élaboration technique qui en découlait, les niveaux inférieurs étant ensuite chargés de la seule mise en oeuvre du planning en question.

Il serait exagéré de dire qu'au cours de leur protectorat les Français se soient donné beaucoup de peine pour former des cadres marocains techniques.

Issue de la tradition arabe la tendance avait toujours été largement aux sciences alpha, ce qui entre autres a ajouté au problème qui s'est posé au moment de la relève, à savoir un nombre insuffisant de personnes de formation adéquate pour pouvoir pourvoir aux postes disponibles.

Au cours de la période initiale du protectorat français la formation de l'élite marocaine se faisait encore au Maroc, étant entendu qu'il s'agissait là surtout de l'enseignement marocain classique.

Aussi les nationalistes de la première heure ont-ils presque tous reçu une formation aux universités traditionnelles de Fès et Marrakech.

Ce n'est qu'après 1940 qu'une deuxième génération commence à suivre dans une plus large mesure l'enseignement secondaire français.

Début 1950 il s'agissait d'un effectif de 8.000 personnes, catégorie qui a fourni les hauts fonctionnaires, politiciens et militaires qui à la suite de l'indépendance ont occupé les postes au sommet.

Au temps du protectorat ces Marocains n'occupaient que des postes secondaires et vu la formation générale française choisie par eux ils étaient des généralistes administratifs plutôt que des spécialistes administratifs. Ce sont eux qui - en compagnie des ministres ayant bénéficié d'une nomination politiques - occupaient les postes du sommet de l'échelle hierarchique dans les divers ministères laissant ainsi un vide au niveau intermédiaire. Tant qualitativement que quantitativement il était impossible de combler le vide ci-dessus, impossibilité qui se faisait sentir notamment au

niveau du cadre moyen technique disposant d'une certaine expérience pratique.

Cet état de choses était dû à un certain dédain dont pâtissaient les professions techniques et que la période du protectorat est venu renforcer, ce qui explique que jusqu'à présent les étudiants ambitionnent davantage les disciplines de formation générale.

En 1953 au Maroc et en France pris ensemble approximativement 6.000 Marocains suivaient les cours de formation générale de l'enseignement secondaire tandis que 481 seulement avaient choisi les disciplines techniques et exactes.

En 1959 au lendemain de l'indépendance le nombre d'étudiants à Rabat était de 2.500, répartis sur les facultés de droit, lettres et sciences au nombre de 1.500, 800 et 200 respectivement.

Il aura fallu attendre 1962 et 1965 pour saluer la création de la faculté de médecine et de la formation d'ingénieur civil.

(Ashford, 1973, page 93 etc.)

C'est là la raison pour laquelle la marocanisation des ministères techniques - contrairement à ce qui s'est passé pour le ministère de l'Intérieur, l'armée et la police - s'est effectuée de façon très progressive.

La réponse à la question de savoir de quelles catégories sociales sont originaires les hauts fonctionnaires marocains constitue une donnée d'une importance certaine. En effet dans les premières années de l'indépendance c'étaient les familles aisées des villes dites traditionnelles, à savoir Fès, Marrakech, Rabat et Salé qui fournissaient la quasi totalité du cadre bureaucratique.

Les vieilles familles qui dès l'avant-protectorat occupaient des postes économiques, intellectuels et politiques importants, ont vite compris que la formation de leur jeune génération leur ouvrait la possibilité de réaliser une pénétration dans le nouveau corps de fonctionnaires gouvernementaux dont l'effectif ne cessait de s'accroître rapidement.

Aussi au lendemain de l'indépendance les postes les plus élevés de l'administration marocaine ont ils été repris par des personnes étant traditionnellement très liées avec la classe mentionnée ci-dessus.

Les réseaux des familles ont fait preuve d'une continuité remarquable et la division fonctionnelle au niveau des ministères a moins d'importance que le système de relations légué par le passé.

"In fact, the present ruling groups, whether political, administrative or technical, all come from the old ruling class and complement more than they oppose each other".

(Marais, page 197)

En analysant le fonctionnement des pouvoirs publics marocains il importe avant tout de tenir compte de cet état de choses.

#### 1.4.3 Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA).

Vu les fonds dont dispose le ministère précité (s'élevant à plus de 19 % des investissements gouvernementaux dans le cadre du plan 1973 - 1977) il s'agit là du ministère technique le plus important.

Il n'y a là d'ailleurs rien d'étonnant vu la place de taille qu'occupe le secteur agricole dans l'économie marocaine ainsi que dans la série des plans pluriannuels.

Le ministère en question connaît trois niveaux différents :

##### A. Le niveau central.

1) C'est au niveau précité que se situent le cabinet du Ministre, le secrétariat général, l'inspection générale ainsi que quatre divisions (coordination, planning, affaires économiques, affaires générales) chargées de la coordination, l'orientation et de la gestion de l'ensemble du département.

2) En plus il existe sept directions centrales dont les quatre dernières revêtent une importance telle que nous les mentionnerons in extenso.

- direction de l'enseignement agricole
- direction de la recherche agronomique
- direction de la conservation foncière et travaux topographiques
- direction de la mise en valeur agricole (DMV):
  - o division de la production agricole
  - . service de contrôle de gestion de centres de travaux

- o division de la vulgarisation :
  - . service de la vulgarisation des techniques agricoles
  - . service de la formation de jeunes ouvriers et perfectionnement des vulgarisateurs
- o division de la réforme agraire :
  - . service des projets et travaux d'allotissement
  - . service d'encadrement et d'organisation des exploitations de la réforme agraire
- direction de l'équipement :
  - o division des aménagements hydrauliques et amélioration foncière :
    - . service des grands périmètres
    - . services des petites et moyennes hydrauliques
  - o division des études
  - o division de l'aménagement rural
    - . service des équipements communaux
    - . service des équipements à caractère administratif et économique
- direction de l'élevage :
  - o division de la production animale
  - o division de la santé animale
  - o division des haras
- direction des eaux et forêts et conservation des sols :
  - o division du domaine forestier
  - o division de la défense et de restauration des sols et de reboisement (DRS)
  - o division de la chasse, pêche et protection de la nature

B. Le niveau provincial.

Au niveau de la province le Ministère de l'Agriculture est représenté par les directions provinciales à la tête desquelles se trouve un directeur provincial, chargé de la mise en oeuvre et de la coordination des directives émises par les services centraux divers. En outre chaque direction a son propre représentant provincial, chargé

de l'exécution au niveau du secteur spécifique concerné.

A un niveau inférieur toujours à l'intérieur des provinces on a créé les Centres dits de Travaux (CT) qui font fonction de centres de soutien et d'innovation en faveur des agriculteurs occupés à l'agriculture sèche ("bour").

### C. Office Régional de Mise en Valeur (ORMVA).

C'est aux alentours de 1965 que se situe l'amorce de la politique d'irrigation qui par la suite s'est signalée par la construction d'une vingtaine de barrages et un demi million d'hectares de surface irrigable.

En même temps on a procédé à la création de neuf offices dont le territoire respectif correspond à neuf zones pourvues d'un dispositif d'irrigation autonome : les périmètres irrigués, alimentés en eau par les barrages.

Il incombe à ces offices régionaux - il s'agit d'organismes publics investis de la personnalité civile et bénéficiant d'une autonomie financière - de développer les périmètres mentionnés ci-dessus. Vis-à-vis du Ministère de l'Agriculture les offices dont il s'agit occupent donc une position plutôt indépendante, étant toutefois entendu que le Ministère concerné continue à exercer une fonction de contrôle.

A l'instar des Centres de Travaux on a créé dans les neuf zones des offices ci-dessus des Centres de Mise en Valeur (CMV) dont la tâche est la même et concerne précisément les périmètres irrigués.

Au terme de cet exposé concernant les divers niveaux existant au sein du Ministère de l'Agriculture nous appelons l'attention du lecteur sur deux aspects relatifs au fonctionnement dudit Département et qui sont :

- le manque de cadre approprié
- les problèmes se posant au niveau provincial

C'est à dessein qu'ici nous nous limitons aux seuls aspects ayant un rapport avec une contribution à un programme quelconque venant de l'extérieur. En effet dans le cadre de ce rapport il s'agit

avant tout d'aiguiller sans cesse les recherches sur les possibilités de mise en oeuvre concrètes. Or les deux aspects mentionnés ci-dessus sont directement liés aux marges qui font l'objet de nos recherches.

En premier lieu il se pose donc le problème du besoin d'un nombre suffisant de cadres appropriés. En effet au niveau des programmes de développement régional et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de programmes axés sur le petit agriculteur il existe un grand besoin de cadres agricoles capables d'encadrer valablement les agriculteurs dont il s'agit.

Ceci vaut d'autant plus que le niveau d'instruction peu élevé ainsi que les conceptions et le comportement qui découlent de cet état de choses nécessitent un travail de préparation considérable, sous forme d'une vulgarisation destinée à faire prendre conscience aux agriculteurs de leur situation et de les inciter au changement. En effet il faut un effort et un laps de temps disproportionnés pour convaincre trois paysans rifains qu'une réduction de l'effectif caprin - l'indice de prospérité par excellence - en combinaison avec la culture de plantes fourragères aboutit il est vrai à un cheptel caprin moins important mais de meilleure qualité et par le biais d'une réduction de l'érosion leur assure justement une base de subsistance valable.

C'est cet effort de persuasion qui demande un nombre important de personnes bien motivées, nombre qui hélas pour l'heure fait encore défaut au Maroc.

Vu l'importance du secteur agricole marocain l'effectif des cadres agricoles accuse une insuffisance quantitative très évidente (voir tableau 2).

Tableau 2. Effectif des licenciés scientifiques et techniques du secteur agricole au 1/1/1977

---

ingénieurs d'état	416
ingénieurs d'application	719
total	<hr/> 1.135
adjoints techniques	3.301
agents techniques	1.679
total	<hr/> 4.980

---

Source: Ministère de l'Agriculture (1977, page 11)

A noter en outre que l'effectif potentiel tel qu'il ressort des rubriques ci-dessus n'est pas dans sa totalité employé dans le secteur agricole.

Etant donné que dans le secteur privé les salaires se situent à un niveau nettement plus élevé que dans le secteur public bon nombre de personnes et notamment celles aux qualifications supérieures se laissent tenter par une situation mieux rémunérée dans l'industrie une fois leur engagement obligatoire auprès du Gouvernement terminé. Cette tendance se trouve d'ailleurs renforcée par le système de promotion rigoureusement hiérarchique et par le fait que le blocage au sommet empêche la relève de se faire normalement.

A signaler ensuite que si de nombreux licenciés ont choisi le secteur public ils ne sont pas forcément employés dans le cadre du Ministère de l'Agriculture ou dans des secteurs s'apparentant étroitement à l'agriculture.

Finalement sur l'ensemble de ceux qui sont employés par le Ministère de l'agriculture et de la Réforme Agraire une large part s'occupe d'affaires administratives; à force de faire ainsi le tri des fonctionnaires du MARA il ne reste qu'un petit noyau d'entre eux qui se consacre à des activités sur le terrain.

La situation que nous constatons en Al Hoceïma illustre clairement que bien peu nombreux sont ceux qui finalement viennent à

travailler au niveau visé ci-dessus. En effet la direction provinciale y comprend une quarantaine de personnes, dont les trois quarts ont notamment des responsabilités administratives. L'ensemble de la province d'Al Hoceïma est desservi par 3 Centres de Travaux - à raison d'un par cercle -, 9 sous-centres et 3 unités dites antennes. (Secrétariat d'Etat au Plan, 1976, page 75).

Effectivement le nombre de personnes qui s'y trouve employé est plutôt modeste comme le montre le tableau 3.

Tableau 3. Personnel du MARA employé dans les centres ruraux de la province d'Al Hoceïma.

	adjoint technique	agent technique	mécanicien
Tarquist	3	8	-
Imzouren	4	8	1
Beni-Boufrah	3	7	1
	10	23	2

Source : Ministère de l'Intérieur, page 13

Ce sont ces 35 personnes qui couvrent l'ensemble du territoire de la province d'Al Hoceïma qui est de 355.500 hectares, comprenant 36,0 % de forêts, 29,0 % de cultures céréalières, 12,0 % de cultures arboricoles, 0,3 % de cultures maraîchères et 22,7 % de terres impropres à l'agriculture.

En 1971 l'effectif des agriculteurs et ouvriers agricoles pris ensemble comprenait 39.316 personnes, représentant 62,7 % de la totalité de la population active.

Il en résulte qu'en moyenne chaque adjoint ou agent technique doit s'occuper de plus de 1.000 agriculteurs ce qui est une chose parfaitement impossible vue l'étendue du territoire et les conditions physico-géographiques difficiles.

En outre ce sont ces mêmes centres qui servent à canaliser toutes les activités des diverses directions ainsi que celles du DERRO.

Bon nombre de ces programmes comprenant des mesures de conséquence et

nécessitant de ce fait une introduction et un encadrement considérables le nombre de cadres disponible à cet effet est très nettement insuffisant. C'est là d'ailleurs aussi la raison des défaillances qualitatives du personnel d'encadrement dont il s'agit.

Nous n'entendons nullement critiquer par là les compétences individuelles des cadres mais plutôt l'insuffisance de l'impact et les modalités des moyens servant à atteindre la population agricole.

Le manque de personnel chronique engendre la tendance à la concentration sur des régions qui sont plus prometteuses et plus accessibles que d'autres et à l'application de schémas d'opération qui sous la pression du temps ne permettent aucune flexibilité.

Aussi à la lumière des interventions gouvernementales effectuées dans le secteur agricole du Rif Gérard Fay (1976) fait-il valoir que les autorités manquent de temps et de personnel pour pouvoir procéder à une analyse approfondie et solide du contexte existant. De ce fait les interventions en question se déroulent selon des modèles fixes - au demeurant purement techniques dans la majorité des cas - et qui ont un effet contraire sur le contexte socio-agricole de la région. Face à de telles interventions la méfiance et la réticence de la population agricole vis-à-vis des autorités gouvernementales, des programmes et des exécutants de ceux-ci ne cesse de s'accroître.

Il y a d'ailleurs d'autres facteurs qui contribuent tout autant au fossé qui se creuse entre le fellah et les cadres (agricoles) facteurs qui font tous partie de la méfiance des habitants de la campagne vis-à-vis des citadins et des fonctionnaires, ces derniers étant assimilés à l'autorité centrale qui réside bien au delà de l'horizon des ruraux. (Jongmans)

A la suite de l'expérience du passé récent l'agriculteur rifain nourrit une grande méfiance vis-à-vis des autorités, méfiance que viennent alimenter dans une large mesure les préjugés des cadres citadins ainsi que le comportement des fonctionnaires. (Pascon, 1975, 1977).

Dans cette relation nous retrouvons d'ailleurs les traces des oppositions urbain/tribal d'une part et siba/makhzen d'autre part telles que nous les avons signalées à la page 38.

Pendant les premières années de l'indépendance la majorité (en

fait 80 %) des cadres agricoles supérieurs était originaire du contexte urbain et avait reçu sa formation en France. En revanche actuellement 60 % des ingénieurs agricoles sont d'origine rurale dont un certain nombre appartient à des familles rurales de fortune modeste, grâce au système de bourses dont ils ont pu bénéficier. En effet il se manifeste actuellement une certaine évolution dans le milieu des cadres agricoles, évolution qui se déroule selon les répartitions suivantes :

	cadres d'un certain âge	cadres jeunes
formation	France	Maroc
origine	urbaine/ niveau élevé	rurale/ niveau moyen
situation	élevée	moyenne

A la suite du blocage se produisant au niveau supérieur on commence actuellement à affecter les jeunes cadres aux directions régionales, dans la mesure du possible dans leur région d'origine.

A notre avis il s'agit là d'une amorce valable susceptible a priori d'atténuer tant soit peu les préjugés existant entre les fellahs et les cadres.

C'est ainsi que dans la province d'Al Hoceïma presque tous les chefs de service provinciaux sont effectivement originaires de cette même province ce qui influe positivement sur la compréhension, la motivation et l'engagement desdits fonctionnaires.

Ceci dit il s'agit de garder présent à l'esprit qu'en toutes circonstances la population rurale persistera à les considérer comme des représentants de l'autorité centrale.

Le renforcement du corps des adjoints et agents techniques est lui aussi susceptible de contribuer au comblement du fossé existant puisqu'il s'agit là des cadres agricoles moyens et inférieurs qui servent d'intermédiaires entre l'agriculteur et les cadres supérieurs. Or le système d'enseignement marocain ainsi que le budget y afférent accusent une tendance générale à une certaine négligence quant aux

formations de niveau moyen et inférieur.

Tout comme dans d'autres pays en voie de développement la tendance est à une spécialisation trop poussée et à un cadre supérieur trop important, ceci au détriment des cadres moyens techniques notamment.

En plus de la pénurie de cadres appropriés ce sont les structures au niveau provincial qui provoquent des difficultés quant au fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, difficultés qui pèsent d'un poids certain sur la mise en oeuvre de la contribution à un programme quelconque.

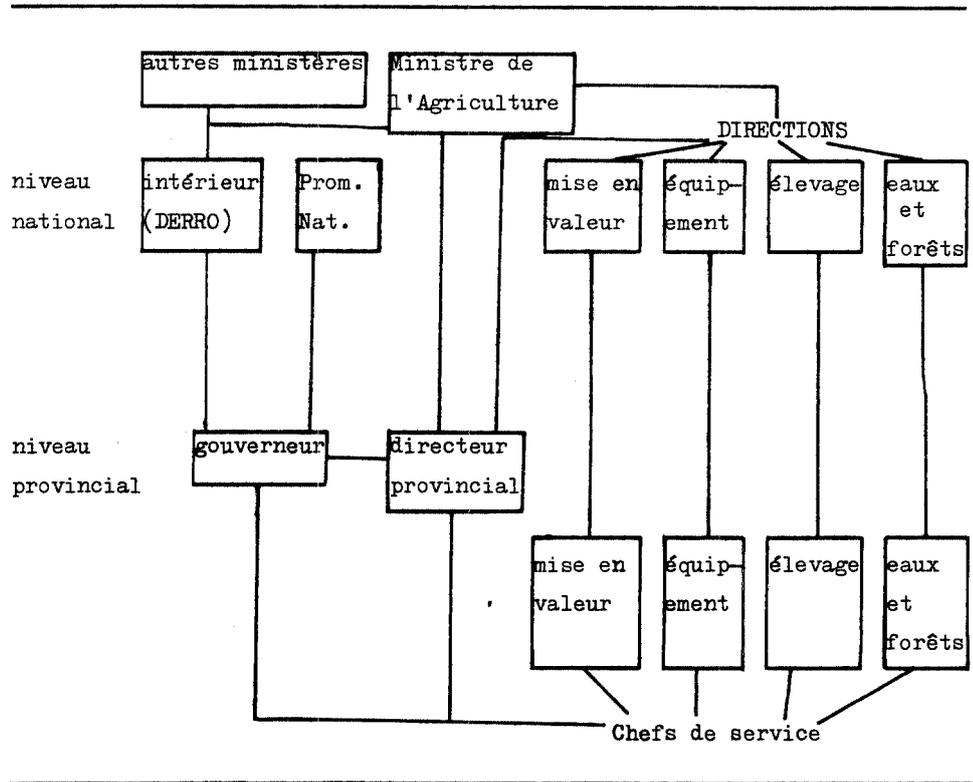
Nous voulons parler surtout de la situation compliquée dans laquelle se trouvent actuellement les services agricoles provinciaux.

En effet jusqu'il y a peu de temps la situation était telle que dans pratiquement chaque province le MARA disposait d'une direction provinciale avec à sa tête un directeur relevant immédiatement du Ministre mais qui en même temps était le représentant de l'ensemble des directions centrales.

Plus l'envergure du ministre s'amenuise et plus les quatre directions mentionnées à la page 74 se permettent une politique indépendante et plus s'accroît dans la même mesure leur emprise sur les directeurs provinciaux. 21)

En ce cas ce sont notamment les chefs de service dans les provinces qui en cas d'ordres divergents en matière de programmes ou de projets se retrouvent entre l'enclume et le marteau puisqu'il dépendent en même temps de leur direction centrale et de leur directeur provincial. Voir le schéma 2.

Schéma 2. Les relations fonctionnelles au sein du Ministère de l'Agriculture ainsi qu'avec le MARA aux niveaux national et provincial.



Il arrive souvent qu'on demande à la direction générale d'accorder la priorité absolue à tel ou tel programme sectoriel, tandis qu'en revanche le directeur provincial peut très bien prendre une décision contraire.

Il se peut que la nouvelle relation, récemment créée entre les gouverneurs provinciaux d'une part et les services techniques d'autre part ait amélioré la situation décrite ci-dessus.

Il n'est pas exclu en effet que la cellule provinciale récemment créée et comprenant l'ensemble des chefs de service provinciaux des ministères techniques sous la présidence du gouverneur ait un effet coordonnateur et constitue ainsi la solution au problème des contradictions se produisant au niveau provincial.

En ce moment les cellules provinciales sont en passe de rédiger les

projets de programmes provinciaux en vue du nouveau plan quinquennal, ce qui constitue un succès du point de vue du planning.

Ceci dit il est également fort possible - c'est la personnalité du gouverneur qui peut en être la cause - qu'au niveau de la mise en oeuvre du programme la cellule ne fonctionne pratiquement pas ou bien qu'une influence trop forte exercée par le gouverneur provoque justement de nouvelles frictions. En effet une telle situation est loin d'être inimaginable vu les fonds propres dont dispose le gouverneur sous forme du Fonds de Développement Régional, le DERRO et la Promotion Nationale.

Pour les services agricoles provinciaux cet état de choses pourrait déboucher sur soit un certain nombre de tâches supplémentaires qui viendraient s'ajouter à leur propre programme, soit une dépendance totale vis-à-vis du gouverneur.

Ce dernier phénomène s'explique par le fait que les services techniques souhaitent concentrer leurs interventions au niveau du douar sans que toutefois ils disposent des moyens juridiques et personnels indispensables à cet effet, ce qui dans de nombreux cas les rend dépendants des "agents d'autorité", dépendance souvent même accrue par le fait que bon nombre des travaux en question sont exécutés par des travailleurs payés par la Promotion Nationale dans le cadre de l'assistance par le travail.

Ce sont le gouverneur c.q. le caïd qui autorisent les crédits et les emplois et qui en ayant pouvoir de décision sur l'utilisation d'un potentiel de main d'oeuvre important influent fortement sur la mise en oeuvre de programmes et de projets par les ministères techniques, à défaut de décider eux-mêmes des programmes et projets en question.

C'est notamment dans les régions périphériques caractérisées par un milieu physique défavorable, une agriculture marginale et une infrastructure à l'avenant que l'utilisation du facteur main d'oeuvre prend toute son importance essentielle en effet dans le cadre des programmes de restructuration à fort quotient de main d'oeuvre. (Andriamananjana, 1976).

C'est la Promotion Nationale telle qu'elle a été réalisée dans la

province d'Al Hoceïma au cours de la période de 1973 à 1977 qui donne toute la mesure de l'importance que revêt le facteur main d'oeuvre au niveau provincial. En effet dans cette province ont été comptabilisés au total dans 354 chantiers plus de 3 millions de jours/travail, répartis comme suit :

- mise en valeur	1.096.660 jours/travail
- équipement	306.244
- infrastructure	1.404.249
- travaux communaux	206.179

---

3.013.338

(Ministère de l'Intérieur, page 22)

On aura vite fait le calcul pour constater que par semaine approximativement 1500 emplois étaient disponibles au niveau des activités des services techniques divers.

Sans aller jusqu'à dire que vis-à-vis du gouverneur le Ministère de l'Agriculture ait les mains liées on peut valablement conclure qu'au moins en ce qui concerne les provinces qui ne connaissent que l'agriculture sèche l'influence que le gouverneur est susceptible d'exercer sur le fonctionnement du ministère est considérable.

En effet les moyens dont celui-ci dispose sont tels qu'ils lui permettent d'empêcher la réalisation d'un projet agricole auquel il ne serait pas favorable.

Surtout dans la nouvelle constellation il est exclu qu'à partir de l'étranger on élabore, de concert, bien entendu, avec le Ministère de l'Agriculture et dans le cadre de celui-ci, un programme agricole destiné à être mise en oeuvre par la suite dans quelle province que ce soit. En effet au cours de la phase exécutive on aura tôt ou tard affaire aux autorités provinciales et le risque n'est pas à exclure que celles-ci feront alors traîner les choses ou même feront de l'obstruction.

Pour éviter une telle situation il importe de tenir compte a priori du facteur mentionné ci-dessus et de ne pas limiter ses contacts au seul Ministère de l'Agriculture, tout bizarre que cela puisse paraître dans le cadre d'un programme agricole.

### 1.5. Conclusions.

Les réflexions que nous avons à faire à ce stade en guise de conclusions peuvent être formulées en peu de mots. Le lecteur aura en effet compris que c'est la relation existant entre l'individu d'une part et les structures gouvernementales d'autre part qui laisse encore à désirer.

En province les services agricoles ne réussissent que médiocrement à atteindre les fellahs, et quant aux structures et instances qui en revanche arrivent à les atteindre elles sont avant tout chargées de l'exercice d'un certain contrôle.

Au cours de ce chapitre nous nous sommes efforcés de démontrer que pour de multiples raisons qui trouvent leur explication dans le protectorat mais également dans les processus d'adaptation et de modification se déroulant au sein même de la société marocaine notre groupe-cible occupe une place marginale dans le contexte administratif.

Il s'agit là d'une constatation qui a toute sa signification pour la contribution qu'à l'étranger on se propose de fournir au groupe en question dans le cadre d'un programme de développement. En effet c'est en premier lieu la justification de l'aide dont il s'agit qui s'en trouve renforcée en ce sens que la situation très défavorable dans laquelle se trouve le groupe concerné par manque de chances de développement n'est pas susceptible de s'améliorer - bien au contraire - vu la position défavorable des fellahs concernés vis-à-vis de la structure administrative.

En plus l'analyse ci-dessus montre l'orientation que doit avoir une telle contribution ainsi que la façon dont celle-ci doit s'insérer dans le contexte administratif marocain.

Dans ce chapitre nous avons brossé un tableau un peu statique d'un segment de la société marocaine mais dont se dégage un certain nombre de paramètres qu'en toutes circonstances il s'agira de garder présent à l'esprit.

## 2. LE PLANNING MAROCAIN.

### 2.1. Introduction.

"The Moroccans have displayed extreme caution in undertaking planning activity that might suggest major reorientation of the political system." (Ashford, 1965)

Au cours de ce chapitre nous nous proposons de mettre en lumière plusieurs aspects du planning marocain tels que la relation entre la politique et le planning, les projets concrets et les résultats obtenus. C'est notamment la place qu'occupent dans ce contexte les régions à vocation migratoire qui nous intéresse dans la mesure où les résultats de notre première enquête ont fait ressortir qu'il s'agit là de régions économiquement et géographiquement périphériques. C'est de cette constatation que nous partons en procédant à une évaluation du planning marocain.

La question centrale nous paraît être de savoir ce que le gouvernement marocain a fait pour les régions en question et ce qu'il se propose de faire dans le cadre du prochain plan quinquennal 1978 - 1982. Ce dernier élément ne manque pas d'importance dans la mesure où il contient les indices permettant d'évaluer les possibilités d'insertion d'une contribution extérieure quelconque dans le contexte prévu. En effet les chances de réussite d'une telle contribution sont fonction de la relation existant avec les structures gouvernementales marocaines - ce dont nous avons traité plus particulièrement au chapitre précédent - aussi bien que des projets que nourrit le gouvernement marocain. C'est la raison pour laquelle il s'agit de vérifier si les objectifs de la politique et l'élaboration du planning marocain se situent dans le droit fil des conceptions de ceux désireux de fournir une contribution quelconque.

Dans le cadre de cette fixation d'idées il est inutile de procéder à une analyse in extenso quant à la politique de planning globale du gouvernement marocain depuis l'indépendance.

Il nous suffit de chercher une réponse à la question de savoir dans 22) quelle mesure les autorités marocaines ont effectivement à coeur la mise en oeuvre d'une politique destinée à réduire les disparités soc-

iales et régionales existant dans le domaine du niveau de vie. Si manifestement une telle intention existe on peut en deuxième instance se pencher alors sur les possibilités de se mettre dans les ondes des planificateurs de programmes ou projets marocains.

Même dans le domaine du planning on arrive à déceler facilement et à bien des égards l'héritage considérable du passé. Dans les années qui ont suivi l'indépendance le planning marocain a pris la forme d'un certain nombre de plans pluriannuels consécutifs et qui notamment au stade initial portaient manifestement la griffe française. Ceci s'explique d'une part par le fait que le gouvernement marocain assurait la continuité des structures du protectorat et d'autre part par la présence de nombreux techniciens français dans les sections de planning. En outre les cadres marocains qui en grande majorité avaient reçu une formation française perpétuaient les conceptions centralistes dont avaient été imprégnés les plans français.

Après avoir accédé à l'indépendance le Maroc a eu à affronter une situation identique à celle que connaissent de nombreux pays au passé colonial.

En effet le pays accusait toutes les caractéristiques de la dépendance coloniale et même après avoir accédé à l'indépendance faisait fonction de satellite sur le plan de l'économie française en lui fournissant des matières premières tels le phosphate et les produits agricoles et en lui achetant des biens d'équipement et des articles de consommation.

En plus il se manifestait à l'intérieur du Maroc un antagonisme entre le centre et la périphérie qui cependant ne saurait être imputé aux seuls effets de la colonisation. (Waterston, 1962)

Avant le protectorat le Maroc était caractérisé par une situation paradoxale en ce sens que les plaines au potentiel économique plutôt prometteur n'étaient que faiblement peuplées tandis que les régions périphériques au milieu physique défavorable (précipitations limitées, forte érosion) se signalaient par une population depuis longtemps sédentaire et d'une densité appréciable. La région du Rif est à classer dans cette catégorie.

Au cours du régime français le centre de gravité a fait l'objet

d'un glissement tant sur le plan démographique que sur celui de l'activité économique en se déplaçant vers les plaines côtières atlantiques et les villes situées dans cette partie du territoire.

Ce dernier phénomène trouve son origine dans le choix de Rabat en tant que siège du Gouvernement, et de Casablanca en tant que capitale économique, ainsi que dans l'aménagement des nouveaux ports de Kenitra et Mohammedia.

A la suite de l'orientation coloniale sur la côte en tant qu'emplacement optimal pour faire plaque tournante entre la métropole et les richesses intérieures, le centre de gravité économique est venu se loger le long de l'axe constitué par les villes côtières de Casablanca, Mohammedia, Rabat et Kenitra.

Liée à la constellation des villes ci-dessus l'infrastructure témoigne elle aussi des considérations militaires et économiques de la puissance colonisatrice, qui ont joué un rôle lors de la création de celle-ci. En effet à partir du port le plus important, Casablanca, les réseaux ferroviaires et routiers rayonnaient vers les régions les plus importantes sur le plan économique en laissant plutôt de côté les régions périphériques. 23)

A noter encore le fait que de façon plus prononcée que lors de la période précoloniale l'ensemble du territoire du Nord, comprenant le Rif et le Prérif, était resté une région périphérique tant sur le plan économique que géographique, phénomène à imputer à la colonisation espagnole.

Vu les écarts de prospérité et de bien-être matériel existant au Maroc la question à laquelle avaient à répondre les autorités du pays était la même qui se pose dans la quasi totalité des pays en voie de développement : celle de savoir si une croissance économique rapide et au demeurant indispensable est compatible avec une répartition socialement et géographiquement équitable de celle-ci.

Or les perspectives d'une croissance potentielle étaient résolument favorables dans la mesure où le Maroc possédait de riches réserves de phosphate ainsi qu'une bonne surface cultivable susceptible d'accroître ses récoltes par le biais de l'intensification et de l'extension.

En outre le Maroc disposait - fait unique pour une ancienne colonie - d'un excédent financier appréciable susceptible d'être utilisé pour la

création d'un secteur industriel. En effet selon Amin (page 172 etc.) le Maroc se trouvait dans une position de départ nettement plus favorable que les deux autres pays maghrébins, l'Algérie et la Tunisie, et une politique d'industrialisation accélérée avec l'aide du gouvernement ainsi que la modernisation de l'agriculture auraient abouti à un développement favorable ayant pour résultat entre autres une réduction des écarts socio-géographiques sur le plan de la prospérité et du bien-être matériel.

Quelle est le bilan que l'on peut faire après plus de vingt ans d'indépendance? La réponse à cette question n'est pas forcément positive à cent pour cent. En effet s'il est vrai que par rapport à d'autres pays en voie de développement le Maroc se trouve dans une situation relativement meilleure il n'en demeure pas moins que le pays suit une pente, étant entendu que le glissement qui se produit est fonction d'un angle d'inclinaison qui à son tour est déterminé par des facteurs tels que l'accroissement de la population, l'évolution du marché mondial pour ce qui est des produits d'exportation marocains les plus importants et autres sources de revenus (le phosphate, les produits agricoles, le textile et .... la main d'oeuvre) mais aussi et pas en dernier lieu par la situation à l'intérieur du pays, situation qui se reflète dans la politique (de planning).

Au cours de ces dernières années on a pu constater parmi les (jeunes) économistes marocains une forte tendance à l'adhérence à des théories de développement s'inspirant des éléments suivants : centre - périphérie, dépendentia et self-reliance. Lesdits économistes mettent fortement l'accent sur la dépendance économique et vont même jusqu'à avancer qu'après 20 ans d'indépendance politique le Maroc n'a fait qu'accroître sa dépendance économique. Si la balance des mouvements des marchandises et la balance des paiements font ressortir en effet un accroissement de la dépendance, les économistes en question, qui ne peuvent guère faire autrement à la lumière de la situation intérieure au Maroc, mettent trop l'accent sur les facteurs extérieurs et négligent par contre dans une certaine mesure la composante intérieure.24)

Vu les ressources propres dont dispose le Maroc (le phosphate et l'agriculture) le Maroc compte parmi les pays en voie de développement les mieux placés dans la course au développement.

Or la modification de priorités de planning et les changements struct-

urels indispensables à cet effet relèvent certainement du domaine intérieur. Citons en exemple l'accent à mettre sur l'agriculture sèche, les réformes agraires, les réformes fiscales, la surconsommation à combattre.

L'affirmation que la situation au Maroc, notamment considérée à long terme se dégradera n'est pas dénuée de fondement et constitue au contraire une constatation qui a servi de point de départ au plan 1973-1977.:

"L'écart entre les groupes les plus riches et les groupes les plus pauvres, loin de se résorber du fait de l'expansion économique qu'a connu le pays, s'est au contraire accentué ....

En effet, la stricte continuation des politiques suivies dans le passé peut conduire à une concentration plus grande des revenus et à une polarisation sociale (et géographique, PDM) plus accentuée."

(Plan 1973 - 1977, Vol. I, page 50-51, 67).

En effet la situation des groupes et des régions marginales s'est détériorée non seulement relativement mais encore en sens absolu.

Tableau 4. Changements survenus au cours de la période allant de 1959/60 à 1970/71 quant à la consommation totale moyenne selon ménages urbains et ruraux, exprimés en %.

	urbain	rural	total
les 20% les plus pauvres des ménages	- 8,8	- 31,5	-24,2
les 40% les plus pauvres des ménages	- 14,3	- 10,5	- ,2
totalité des ménages	- 105,5	- 50,3	- 80,9

(Source : Griffin, page 75)

Au cours des 10 ans dont il s'agit les 40% les plus pauvres de la population rurale et les 20% de la population urbaine ont connu une

baisse absolue du niveau de consommation. C'est ainsi que la consommation de sucre, viande ainsi que les dépenses d'habillement par tête ont baissé (Ministère de l'Agriculture, 1976) et le volume des céréales offert sur le marché n'a cessé de décroître, phénomène qui trahit une autoconsommation plus importante et un revenu plus faible. (La Tribune Economique, no 28).

Les chiffres mentionnés ci-dessus ne concernent que les articles de première nécessité - ce qui à notre avis constitue déjà une donnée qui ne manque pas d'importance - mais en fait c'est à tous les aspects économiques et sociaux que s'appliquent les réflexions ci-dessus. Quel que soit l'indice utilisé les régions périphériques se situent à un niveau considérablement inférieur à celui des parties centrales du Maroc. (Plan 1973 - 1977, Vol. III: développement régional), (Béguin, 1973).

Pourquoi la situation du Rif - à laquelle nous nous intéressons plus particulièrement - ne s'est-elle pas améliorée au cours de ces 20 dernières années ?

Nous sommes d'avis que dans une large mesure ce phénomène s'explique par le fait qu'on n'ait eu ni la volonté ni la faculté de pratiquer une politique de planning régional visant la modification des facteurs et structures qui sont à l'origine de la situation actuelle et qui la perpétuent.

Or la politique de planning telle qu'elle a été pratiquée au cours de ces vingt dernières années a été fixée sous forme de sept plans pluriannuels aux points de départ et aux objectifs souvent contrastant entre eux et qui reflètent clairement les événements politiques qui ont eu lieu au cours de cette période.

La politique de développement socio-économique - avec pour une de ses composantes l'organisation de l'espace - ne peut pas être dissociée des objectifs politiques qu'on s'efforce d'atteindre, d'autant qu'au Maroc le planning est considéré comme un moyen d'arriver justement à un but politique et qui est la sauvegarde du statu quo quant aux rapports de force existants.

C'est pourquoi il serait largement insuffisant de passer en revue les plans pluriannuels qui se suivent et dont le volume ne cesse d'augmenter et de signaler la place qu'occupe dans ce contexte

la région du Rif, si en même temps on ne mettait pas l'accent sur l'ensemble des facteurs qui influent tant sur l'élaboration que sur la mise en oeuvre des plans en question.

Nous avons déjà fait mention du plus important de ces facteurs, à savoir la politique, ou en termes plus concrets: l'effort déployé pour sauvegarder les rapports de force et les relations existantes. Nous reprenons là le fil rouge qui traverse cette seconde partie et qui se situe au centre de notre exposé: le maintien du statu quo dont s'inspirent les conceptions et actes politiques marocains ainsi que les structures administratives ou les activités parcellaires qui en dérivent comme par exemple le planning.

Après avoir illustré cet état de choses dans la partie précédente à la lumière du contexte administratif nous nous proposons de démontrer au cours du présent chapitre que même dans le domaine des options et actions de planning le groupe-cible ou la région-cible sont victimes de la politique du statu quo.

On peut considérer le planning comme un des moyens susceptibles de contribuer au maintien des rapports de forces existants et en ce sens le planning joue donc pratiquement le même rôle que les structures administratives dont nous avons déjà parlé.

Au paragraphe 1.4.1. nous avons déjà anticipé en faisant remarquer que l'analyse des dites structures formelles, rigides et centralistes ne suffit pas, à elle seule, à faire toute la lumière sur la question puisqu'en dehors de celles-ci il existe un système de relations personnelles, de réseaux, de factions et de relations de patronage, qui tantôt ont un effet complémentaire tantôt agissent comme des freins dans le contexte administratif.

Ce sont en effet ces deux aspects-là, à savoir la structure et le jeu des forces politiques en présence, qui au Maroc d'aujourd'hui constituent les vecteurs dont la résultante est négative pour le moins en ce qui concerne nos groupes-cible.

En posant le problème en termes de relations entre le centre du pouvoir et la périphérie - en l'occurrence l'autorité centrale et le Rif - il y a lieu, à notre avis, de distinguer trois phases historiques qui sur le plan des structures gouvernementales et le jeu des forces pol-

itiques se différencient l'une de l'autre.

	Période		
	sultanat	protectorat	royaume
structure	-	+	+
jeu forces pol.	+	-	+

Il ressort de notre aperçu des structures administratives que tout le long de la période du protectorat il y a eu une autorité centrale clairement définie et assortie de ses structures annexes.

En traitant de la période du sultanat nous avons mentionné en passant le jeu politique, plus précisément au paragraphe 1.3.1. En effet ne disposant que d'un faible potentiel militaire le sultan préférait dans la mesure du possible se livrer à des manipulations subtiles et à des intrigues au niveau des tribus entre elles, mais sans aucun doute aussi à l'intérieur de celles-ci.

Au sein de la cour même le sultan était encore obligé de se livrer à un jeu de divise et règne vis-à-vis des diverses factions et cliques et jouait ainsi le rôle d'arbitre et d'intrigant que lui permettait d'assumer le centre de gravité de tout pouvoir qu'il occupait en tant que chef des fidèles.

En effet c'est par le truchement de ce symbole vivant du pouvoir ou bien en coopération avec celui-ci que chacun s'efforçait d'atteindre ses propres objectifs.

Ce cont ces intrigues incessantes et rapports de forces changeants - univers au demeurant très haut en couleurs avec l'ascension et la chute de Grands Vizirs, Pashas et familles influentes - qui constituaient la base précaire du pouvoir du sultan. (Marais, page 183 etc.) Le sultan se trouvait dans l'obligation de créer et de maintenir continuellement des équilibres de forces entre les divers niveaux et à l'intérieur de ceux-ci.

Tout d'abord les diverses villes pouvaient être opposées l'une contre l'autre, ensuite les villes à la campagne et finalement on pouvait jouer sur les oppositions existant à la campagne même.

Le maintien d'un tel système nécessitait l'existence d'un mécanisme selon lequel les charges imposées à partir du point central sont déchargées perpétuellement sur les strates inférieures : par les commerçants urbains sur leurs artisans et par les caïds sur la population rurale.

Aussi Ben Ali (1977) fait-il remarquer qu'étant destinée aux impôts ou à la consommation au profit des couches supérieures, la plus value desdits producteurs primaires (les fellahs et les artisans) ne pouvait pas être réinvestie dans l'agriculture et l'artisanat. C'est la raison pour laquelle au Maroc on n'a jamais assisté à la formation de classes d'industriels ou d'agriculteurs commerciaux et l'organisation de l'espace y comprenait d'une part des villes "parasites" (les pouvoirs publics et le commerce) et d'autre part la campagne dépouillée de ses meilleurs éléments.

Comme nous l'avions déjà signalé plus haut le caïd était nommé seigneur féodal par le sultan moyennant une certaine somme d'argent.

Or le système dont il s'agit comprenait également des mécanismes prévus pour empêcher une exploitation trop rigoureuse. En effet un caïd trop puissant ou trop riche risquait de s'attirer la jalousie du sultan qui en ce cas procédait à la confiscation ou bien de voir la population s'insurger contre lui.

Dans ce dernier cas le sultan n'intervenait pas puisque la rébellion en question dénotait la mauvaise qualité de la question incriminée mais une fois le caïd en question déposé ou chassé nommait un successeur. (Couleau, page 84). 25)

S'il est vrai que la période du protectorat a introduit une structure il n'en demeure pas moins qu'en même temps elle a radicalement faussé le jeu en ce sens que les règles de celui-ci changeaient et que d'autres joueurs prenaient leur place à la table de jeu.

Dans la nouvelle constellation la position du sultan ne lui permettait plus de battre les cartes et de les distribuer. Associé à un partenaire de la ville il était forcé d'assister les bras croisés au spectacle du croupier Français s'adjugeant avec son homme de paille berbère l'une levée après l'autre et ne cessant de couper.

Nous n'avons pas l'intention de révéler par le détail comment cette situation a fini par aboutir à l'exigence des joueurs lésés mentionnés ci-

dessus qu'eux aussi aient à leur tour le droit de couper.

Ce que nous entendons démontrer c'est que lors du protectorat le sultan ne commandait plus le système de patronage existant.

En effet c'est à l'élite rurale que par le biais de leur politique berbère les Français confiaient la tâche de maintenir l'ordre à la campagne et de faire équilibre aux villes. Aussi est-ce là la période où les caïds permanents sont venus à constituer une caste prospère, et cela grâce au parapluie français qui les mettait à l'abri des mécanismes correcteurs de la période du sultanat. (Leveau, page 11).

C'est précisément cette position d'intermédiaire qui représentait pour les caïds dont il s'agit une position de force illimitée étayée par un certain nombre de colloborateurs locaux qui étaient les chiouks et les moqademin. En effet ces derniers appartenaient au réseau en question au niveau de la fraction tribale et du douar, et constituaient à leur tour au niveau précité des noyaux de pouvoir.

Il est évident qu'une telle situation doit fatalement déboucher sur un modèle de réseaux et de relations de patronage où le lien personnel joue un rôle déterminant.

"The consequence was this : for the local tribesmen, political life was the conflict of local groups, alignments, lineages, families for local power, and the game was played out within the region. " (Gellner, page 368).

Si tout le long du protectorat français le jeu a continué il se situait à un niveau nettement plus bas et qui pour les Français était plutôt négligeable : en effet le jeu n'émanait plus d'un seul foyer central, en l'occurrence le sultan, mais d'une multitude de presque 400 caïds ruraux.

A notre avis ce n'est donc plus d'un seul système national de patronage qu'il s'est agi au cours de la période ci-dessus.

Ceci dit les conséquences à la campagne ne s'en trouvent guère atténuées et se feront jour à l'heure de l'indépendance.

La période du protectorat a quelque chose de paradoxal en ce sens que beaucoup de choses ont changé et pourtant pratiquement autant de choses sont restées les mêmes.

Nous nous sommes efforcés de coucher cette évolution dans un schéma (voir page 94) représentant les changements phase par phase en ce

qui concerne la structure et le jeu décrit plus haut.

Il ne s'agit pas là d'une pensée originale mais plutôt de quelques conclusions basées sur des faits généralement connus pour ce qui est du Maroc.

"Contemporary political behaviour in Morocco has been historically conditioned, or is at least derivative to a substantial degree from the country's past and its traditional social institutions, and that, while the colonial occupation between 1912 and 1956 totally disrupted the governmental and administrative continuity, it brought about no correspondingly profound changes in the political style of Moroccan's." (Waterbury, 1970, p. 34)

Il est certain que le style politique ou selon notre terminologie "le jeu" n'a pas changé, même si à nouveau il s'est produit un changement de joueurs et de combinaisons.

Au niveau politique national ce phénomène a fait l'objet d'amples descriptions entre autres par Waterbury (1970) et Ashford (1961) auxquelles nous nous contentons de nous référer ici.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'exposé détaillé du niveau national mentionné ci-dessus puisque nous estimons qu'il s'agit là d'un des macro-facteurs dont nous avons dit qu'ils seront utilisés en tant que variables de toile de fond pour autant que celles-ci influent directement sur le niveau régional.

Tout comme dans le cas de notre exposé sur les structures administratives on peut se poser la question de savoir quel est le rapport entre les faits relatés plus haut et les régions périphériques et leur population actuelle.

Or au cours de nos activités au Maroc nous avons eu l'impression que notre groupe-cible est victime de ce jeu politique national dans la mesure où il lui est impossible d'y participer. En effet vu la faible position économique des fellahs leur rôle dans le système de patronage politique ne peut être que récepteur donc passif.

Dans une large mesure ledit système de relations de dépendance mutuellement et délibérément consenties repose sur des liens personnels et se manifeste sous la forme d'un système de clientèle se ramifiant de façon pyramidale depuis le plus haut niveau jusque dans les villages.

S'il est vrai que dans un système pareil, qu'au demeurant on retrouve avec de nombreuses nuances dans l'ensemble des pays du bassin méditerranéen, il existe sous une forme plus ou moins rudimentaire les procédures et institutions démocratiques habituelles telles qu'elles se sont développées dans le milieu européen de l'Ouest, il n'en reste pas moins que l'individu ne les perçoit ni vit ni utilise en tant que telles.

Ceci dit on serait mal inspiré en considérant de telles sociétés ainsi que les individus les composant comme étant a-politiques. Au contraire pour pouvoir anticiper et se mettre au diapason des relations personnelles il faut des connaissances profondes en ce qui concerne les relations et positions des forces en présence, connaissances dont l'individu dans le contexte mentionné ci-dessus est loin d'être dépourvu. (G. Tarrow, 1967).

Dans le cadre d'un tel système les positions-clé du pouvoir sont tenues par des personnes qui tirent des avantages individuels considérables du fait qu'elles occupent les positions dont il s'agit, avantages matériels qu'elles sont obligées de donner en nantissement pour pouvoir conserver les positions en question. Bien entendu elles ne sont guère disposées à abandonner leurs positions et se prononcent pour le maintien de la situation actuelle. C'est sur les plus faibles que sont déchargés les frais d'un tel système et il est facile à comprendre que dans un tel système l'influence de l'individu ou du groupe - comme dans le cas qui nous intéresse, celui des agriculteurs rifains - dépourvu de tout pouvoir économique susceptible d'être transformé en pouvoir politique, n'est que minime.

En effet la structure et le fonctionnement de l'ensemble de la société marocaine témoignent de la faible importance et influence de l'individu ainsi que d'une façon de penser en termes de pouvoir exclusivement.

Il sortirait de notre propos de passer en revue tous les aspects de la société marocaine où se manifeste le phénomène précité; il nous suffit de partir de l'idée que tous changements par rapport au statu quo ne pourront par définition ne pas se heurter à la résistance des institutions ou individus occupant les postes stratégiques dans ce contexte, et que l'apport de la population agricole rurale du Rif, vu la faiblesse de leur position dans

le contexte du système existant, sera forcément minime.

"Plus les projets visant à réduire la vulnérabilité et la dépendance des petits agriculteurs sont couronnés de succès et plus ils risquent de se heurter à la résistance des riches fermiers et autres personnes dont l'intérêt veut que soit continuée la situation existante.

On serait bien mal inspiré en sousestimant la résistance mentionnée ci-dessus puisqu'en l'occurrence il s'agit de personnes qui souvent occupent des positions de poids et qui sont en mesure d'apporter de telles entraves à l'un ou l'autre projet que le courage des participants en est mis à rude épreuve."

(Streefland, 1976).

Tout en abondant dans le sens de l'auteur cité ci-dessus il nous semble que ce n'est pas par le seul courage que le salut peut être assuré. En effet si les projets ne pouvaient s'appuyer que sur le seul courage des participants ils seraient de ce fait condamnés à l'échec.

Par contre on peut accroître l'efficacité des actions à entreprendre en avançant sur son propre terrain la résistance à laquelle il y a lieu de s'attendre et d'aller la chercher là où elle peut être combattue de la façon la plus efficace, à savoir dans le cadre des structures administratives et selon le jeu et les règles en vigueur, du moins dans la première phase.

## 2.2. Développements politiques et système de patronage.

### 2.2.1. L'avènement d'un nouvel équilibre de forces

La période de transition allant de 1956 à 1961.

Il paraît donc indispensable d'avoir quelques connaissances élémentaires quant à la relation existant entre le jeu politique qui vise le maintien du statu quo, les rapports de patronage qui conditionnent celui-ci, et le planning en tant que moyen d'atteindre le but mentionné ci-dessus. A la page 400 le lecteur trouvera un aperçu chronologique des événements politiques et des plans pluriannuels avec les priorités y afférentes. Or la projection synchronique de ces éléments ne saurait prendre tout

Schéma 3.

Période	Evénements politiques	Plan	Priorités	Réduction des écarts sociaux et régionaux sur le plan de la prospérité
	1955 cabinet provisoire Bekkai			
1956-1961	1956 Indépendance cabinet Bekkai	Biennal 1958-1960	Infrastructure	
	1957 cabinet Balafrej			
	1958 cabinet Ibrahim Révolte Rif	Quinquennal 1960-1964	Industrie Agriculture	Réformes
	1959 Scission Istiqlal/UNFP			
	1960 cabinet dirigé par Mohamed V Elections communales	Quinquennal 1960-1964	Industrie	Suspension de toutes les réformes
1961-1971	1961 Hassan II roi cabinet Guedira Promotion Nationale	Triennal 1965-1967	Assainissement des finances	Croissance maximum
	1962 Référendum Constitution			
	1963 Elections cabinet Bahagini guerre de frontière avec l'Algérie	Quinquennal 1968-1972	Agriculture irriguée, Tourisme formation et cadres	Croissance maximum
	1965 Révoltes Casablanca. Proclamation état d'urgence. Dissolution du parlement			
1971 -	1971 Premier attentat contre Hassan II Annonce de réformes			
	1972 Deuxième attentat contre Hassan II			

Période	Evénements politiques	Plan	Priorités	Réduction des écarts sociaux et régionaux sur le plan de la prospérité
1974	Discours de Hassan II à Erfoud	Quinquennal 1973 - 1977	Agriculture irriguée Tourisme Formation et cadres Régionalisation. Répartition bien-être matériel	Réduction des disparités sociales et régionales, en priorité
1975	Marche verte			
1976	Elections communales			
1977	Elections parlementaires; réunion du Parlement			
1978		Triennal 1978 - 1980	Equilibre de balance commerciale et de paiements. Indépendance économique du pays. Agriculture Tourisme Formation et cadres	Croissance maximum et assainissement des finances

son sens qu'avec le texte explicatif que contiennent les paragraphes suivants.

Après avoir mis en lumière la relation existant entre les événements politiques et le système de patronage, nous nous proposons d'indiquer ensuite les incidences qui en résultent au niveau du planning pluriannuel ainsi que les effets en dernière instance pour ce qui est de notre groupe-cible/région-cible.

Finalement nous comptons nous servir de l'exemple des projets SEBOU et DERRO pour illustrer l'agencement, la forme et le fonctionnement des programmes d'aide agricoles.

"L'indépendance a posé à la classe politique marocaine le problème de la prise en charge de la modernisation du pays qui jusqu'alors avait été assumée avec plus ou moins de succès par le protectorat.

En 1956, la monarchie, la bourgeoisie urbaine et le prolétariat sont encore associés pour obtenir du colonisateur l'indépendance la plus large possible, mais déjà rivaux pour s'assurer le contrôle de la future édification nationale. Les notables ruraux et la paysannerie ont été écartés du jeu politique national à cause de leur compromission réelle ou supposée avec le protectorat. En revanche, la bourgeoisie urbaine semble bien placée pour recueillir les dépouilles du colonisateur. La monarchie ne se résigne pas pour autant à subir une évolution qui devrait réduire son rôle à celui de symbole national.

Au départ la bourgeoisie a tenté d'utiliser la bureaucratie qu'elle contrôlait pour soumettre les autres secteurs de la société, et les engager sous sa direction dans un processus de modernisation qui reprenait, avec quelques nuances, certains aspects libéraux de la politique du protectorat. Le roi se serait trouvé en mauvaise posture s'il s'était opposé à cette évolution. Il reprend une place dominante dans le système politique lorsqu'il apporte la preuve qu'il est le seul intermédiaire possible auprès d'une paysannerie inquiète des projets de la bureaucratie nationale.

Bientôt, la légitimité monarchique servira à dédouaner les notables de leur présomption collective de collaboration avec le protectorat.

En retour, ceux-ci assureront au Palais le soutien politique des campagnes.

Ainsi, à partir de 1960, les élites locales constituent le centre de gravité du système politique au profit de la monarchie. Cette situation conditionne les choix du régime pour tout ce qui touche au secteur rural, mais l'influence aussi en d'autres domaines." (Leveau, page 235, 238).

Le sultan de l'époque, Mohamed V, symbolisait et personnifiait la volonté d'indépendance de l'ensemble du peuple marocain. Après avoir reçu de la part du président des Etats-Unis, Roosevelt, des encouragements en ce sens, c'est en 1947 - dans un discours prononcé dans la zone internationale de Tanger - qu'il réclama pour la première fois en public l'indépendance de son pays. En ce faisant il se faisait le porte-parole des tendances nationalistes qui s'étaient manifestées à partir de 1934. 26) C'est en effet à l'occasion d'une manifestation tenue à Fès que le sultan, qui à l'époque était encore jeune, avait été proclamé "roi" et qu'avait été créé le Comité d'Action Marocaine, comité qui formulait des griefs et réclamait des réformes. De nombreux membres dudit comité seraient en 1944 parmi les fondateurs du mouvement pour l'indépendance : l'Istiqlal. A noter que presque tous appartenaient aux vieilles familles urbaines de Fès et Rabat-Salé. (El Kohen, 1977 - b). C'est en 1951 que fut créé le Front National Marocain, mouvement qui réunissait - de façon plutôt lâche, il est vrai - les trois factions nationalistes avec le sultan pour symbole et signe d'unité. La première faction comprenait la première génération de dirigeants de 1934 : Allal al Fassi, Ahmed Ballafrej, Mohammed Laghzoui, qui après 1953 - comme d'ailleurs le sultan lui-même - avaient été déportés ou bien avaient choisi l'exil : Une deuxième génération de dirigeants (Mehdi ben Barka, Abderahim Bouabid) s'est attelée à la résistance active sur le sol marocain, à la suite de quoi eux aussi furent exilés ou emprisonnés, ce qui d'ailleurs ne les empêchait pas de garder un contact plus étroit avec la résistance que la première génération. La troisième faction se composait des groupes qui, s'inspirant de l'exemple de la première génération et suivant les directives de la deuxième, étaient en fait les véritables auteurs de la guérilla, la prop-

agande et les activités terroristes dirigées contre les Français.

La résistance devenait synonyme du mouvement d'indépendance et les deux se retrouvaient sous le même vocable : "Istiqlal".

Une fois atteint le but que l'on visait, la première génération de dirigeants - en compagnie du sultan - rentra au pays afin d'y assumer la direction politique, prise en charge sanctionnée par les dirigeants plus jeunes qui provisoirement s'effaçaient, ainsi que par l'enthousiasme et l'élan initiaux des masses.

En 1956 le sultan, qui entretemps avait pris le titre de roi, était considéré comme le symbole de l'unité nationale et le protecteur des droits et libertés de l'ensemble de ses sujets.

En tant que monarque régnant il était par définition le chef de l'Etat et en plus il conservait sa primauté religieuse en tant qu'imaam et était le chef de l'armée comme le voulait la tradition.

A l'époque le sultan était en fait l'arbitre apolitique dans la constellation politique marocaine et il se considérait comme tel. Toutefois la période comprise entre 1956 et 1961 est venue apporter certains changements à cet état de choses.

"The evolution of the monarchy in Morocco since 1956 has been towards reassertion of the king's personal role in government, along with consolidation of his position as head of state."

(Zartman, 1964, page 21)

C'est la succession de Mohammed V par son fils Hassan II qui personnifia et en 1961 marqua la transition mentionnée ci-dessus. Devançant en cela son père ce dernier estimait à sa juste valeur le danger qu'en dernière instance l'Istiqlal était susceptible de constituer pour le trône.

En effet c'étaient le roi et l'Istiqlal qui constituaient les deux forces politiques les plus puissantes et qui à l'époque en question se préparaient encore à la confrontation.

En 1956 Mohammed V nomma son fils Chef d'état-major de la nouvelle armée à créer et qui comprenait des anciennes divisions marocaines des armées française et espagnole ainsi que des éléments de l'Armée

de Libération.

Quant aux officiers il se faisait jour une nette distinction en ce sens que les postes supérieurs étaient occupés par ceux ayant servi dans l'armée française tandis que les rangs de niveau moyen étaient tenus par des éléments originaires de l'armée espagnole et de l'armée de libération.

Ce clivage ne les empêchait d'ailleurs pas d'avoir une chose en commun: au moins 90 % des officiers en question était Berbère et d'origine rurale. (Coram, page 272).

Pour constituer la police Ahmed Laghzoui et Driss Slaoui, l'un et l'autre des hommes de confiance du roi, se sont servis d'éléments de l'ancienne résistance urbaine, le roi gardant la direction des affaires policières.

De même le ministère de l'Intérieur restait l'affaire du roi, toujours par le truchement d'hommes de confiance soit comme ministre soit comme gouverneur de l'une ou l'autre province.

Déjà titulaire de la majorité des postes de ministre dans les premiers gouvernements l'Istiqlal étendait considérablement son influence dans l'administration, tant dans la bureaucratie que dans le corps des administrateurs.

En effet la quasi totalité de la fonction publique fut reprise par les adeptes de l'Istiqlal, d'origine urbaine et ayant bénéficié d'une formation meilleure, tandis que dans les campagnes l'Istiqlal accentua son emprise en reprenant un grand nombre des postes de caïd que la déposition des collaborateurs de la période du protectorat avait laissés vacants. Il va sans dire que l'Istiqlal conservait sa base dans le secteur économique puisque la majorité de la première génération de dirigeants et de leurs fidèles était originaire de familles appartenant à la bourgeoisie urbaine, notamment celle de Fès.

Mohammed V se considérait comme l'arbitre et pendant longtemps a caressé l'idée que ce serait en exerçant son autorité de façon indirecte qu'il lui assurerait le maximum d'efficacité. 28)

En dehors du fait qu'il gardait ouverte la possibilité de choisir pour une intervention directe en confiant des positions clé à des personnes de confiance il pratiquait une politique de diviser et régner vis-à-vis des partis politiques dans le but de limiter le pouvoir de ces derniers. Deux évolutions favorisaient en fait les desseins du souverain :

- Premièrement au sein de l'Istiqlal même, le clivage entre la "première" et la "deuxième" génération ne cessait de s'accroître, les représentants de cette dernière (entre autres Bouabid et Ben Barka) imaginant un type de société et une politique qui ne correspondaient pas aux idées de la première génération. C'est d'ailleurs ce clivage qui a provoqué une scission au sein du parti et qui ensuite a occasionné en août 1959 la création de l'U.N.F.P.

- A signaler d'autre part le fait important que dans la partie rurale du Maroc l'influence croissante des éléments urbains de l'Istiqlal dans la fonction publique ainsi que dans les campagnes par le truchement des caïds provoquait de plus en plus le mécontentement et l'antipathie.

C'est précisément cette évolution qui dans la période de 1957 à 1959 a déclenché des révoltes dans le Rif et dans le Moyen Atlas et qui a engendré la création d'un parti manifestement berbère : le Mouvement Populaire. 29)

A la lumière de ce jeu de forces il n'était guère étonnant que les cabinets de composition diverse se succédaient à une cadence élevée et qui était déterminée par la nécessité de réaliser un nouvel équilibre stable entre les partis politiques nouvellement créés.

Aux alentours de 1959/1960 la situation sur le plan économique et politique n'était pas sans susciter de vives inquiétudes.

En effet les propositions faites par le gouvernement UNFP de l'époque étaient lourdes de conséquences et visaient à modifier fortement les structures existantes tandis que dans les campagnes le mécontentement ne cessa de s'accroître.

En mai 1960 Mohammed V décida de régner de façon directe et devint lui-même premier ministre d'un cabinet nouvellement créé et dont le prince-héritier était le vice-premier.

Après la mort de Mohammed V Hassan devint roi, premier ministre, ministre de la défense, de l'agriculture et de l'intérieur.

Il s'agissait là du début d'une nouvelle période de la vie politique marocaine, période qui d'ailleurs dure encore. C'était aussi la fin d'une période turbulente au cours de laquelle la monarchie, à partir d'une position d'arbitre apolitique, a évolué jusqu'à devenir le centre du pouvoir politique, ceci au détriment des partis politiques

et avec l'aide des campagnes.

Voilà en bref le récit d'une période importante de l'histoire marocaine, période qui après avoir fait l'objet d'analyses dans la majorité des cas faites par des étrangers, peut actuellement - et c'est tant mieux - se réjouir d'une plus grande attention de la part des Marocains eux-mêmes.

Plus que jamais les analyses révèlent qu'au cours de la période en question on a dans un certain nombre de cas disposé sur l'avenir, gage dont les incidences négatives se manifestent de plus en plus clairement.

#### 2.2.2. Le système de clientèle.

Au cours de notre exposé sur les structures administratives nous avons déjà mis en garde le lecteur contre l'idée fixe que ce phénomène expliquerait à lui seul l'existence de groupes-cible et régions-cible. Ce qui à notre avis revêt une importance essentielle c'est qu'à tous les niveaux le fonctionnement de la société marocaine est fait de liens personnels.

En effet en partant du plus haut niveau une structure de réseaux personnels étend ses ramifications dans un cercle qui ne cesse de s'agrandir, réseaux qui parfois prennent la forme d'institutions, organismes ou structures composées de quelle autre façon que ce soit, comme des partis politiques, des ministères, des conseils communaux ou régionaux, le parlement, les chambres de commerce, etc. et dont le fonctionnement ne se laisse comprendre que lorsqu'on connaît les relations faites de liens personnels.

Il s'agit d'ailleurs là d'une donnée qui dans les pays du bassin méditerranéen n'a rien de nouveau et nous n'en voulons pour preuve que les écrits de Boissevain ('65, '69) qui a fait l'exposé du fonctionnement sur le plan local et régional d'un système de réseaux personnels, factions et quasi-groupes.

L'autorité et l'estime dont jouit une personne est fonction de l'étendue du réseau, de la fréquence et de la densité des contacts à l'intérieur du réseau ainsi que de la mesure dans laquelle elle réussit à mobiliser des hommes en fin de compte à son seul profit personnel et cela grâce à un système de services rendus et reçus en retour.

En fait le système est d'une grande simplicité en ce sens que celui qui reçoit une faveur, quelle qu'en soit la forme, rend à son tour un service, là encore sous quelle forme que ce soit.

Ceci dit le fonctionnement essentiel du système s'avère extrêmement laborieux, prend beaucoup de temps et occasionne des frais considérables. En effet pour le donneur il y a le problème perpétuel d'avoir à trouver un nombre suffisant de ressources adéquates et susceptibles de servir de gages que ce soit sur le plan financier, matériel ou sous forme d'emploi, autorisations, immunité, etc.

Quant à la partie recevante elle se voit dans l'obligation d'être continuellement à la recherche du donneur qui convienne en l'occurrence.

Il s'ensuit que les deux parties sont continuellement à la recherche l'une de l'autre et à partir du moment où elles se sont rencontrées la relation se prolonge jusqu'au moment où les ressources sont épuisées ou bien les services ne sont plus requis ou sont devenus superflus. C'est précisément parce qu'il s'agit de relations personnelles basées uniquement sur la réciprocité que l'entretien d'un tel réseau demande beaucoup de temps, de moyens et de connaissances en la matière.

Pareillement il existe en Italie le "système méridional" dans le cadre duquel les grands propriétaires terriens et les notables locaux qui ont tout intérêt à ce que le statu quo soit maintenu s'arrangent pour faire parvenir des voix aux leaders politiques en échange de la perpétuation de la situation existant dans les campagnes. (Biondi c.s. p.226)

L'enquête de Tarrow sur le fonctionnement du Parti Communiste Italien constitue un bon exemple de l'état de choses décrit ci-dessus.

Bien qu'on puisse s'attendre à ce qu'un tel parti se signale par son unité il s'avère qu'en fait il y a deux partis, dont l'un dans le Nord et dont les membres ont adhéré au parti pour des raisons idéologiques, et l'autre dans le Sud, où les politiciens, leurs méthodes de recrutement et leur électorat ne se distinguent en rien des autres partis dans le Sud.

En effet le système de clientèle y trouve une application aussi large que chez les Démocrates Chrétiens, ces derniers jouissant au demeurant de l'énorme avantage de pouvoir entretenir leur structures de patronage par le biais de la Cassa del Mezzogiorno, le

programme gouvernemental établi pour promouvoir le développement de l'Italie du Sud.

Effectivement la mise en oeuvre des projets et programmes porte clairement les traces du patronage indispensable à l'acquisition des voix requises, donc en fin de compte à la préservation de la propre position dans le district. 30)

Le Maroc est un pays où les structures de patronage ont connu un développement véritablement spectaculaire, étant toutefois entendu que la situation au Maroc est différente des exemples cités ci-dessus en ce sens qu'au Maroc le système dont il s'agit est institutionnalisé à partir d'un point central, régulateur à bon escient.

C'est la raison pour laquelle dans notre typologie à la page 94 nous avons mis en évidence la reprise du jeu de patronage au Maroc, le jeu se distinguant indiscutablement cette fois-ci par un plus grand raffinement, une meilleure structuration et bien davantage de moyens. Quant aux analyses faites par Waterbury (1970, 1972) du système de patronage, elles s'avèrent éclairantes au niveau des élites politiques nationales. L'auteur précité établit un parallèle avec les mécanismes traditionnels existant au niveau tribal et qui réglaient les rapports entre les groupes différents, l'arbitrage étant souvent confié à un saint local.

Se substituant aux familles et aux clans dans leur ancienne lutte pour le pouvoir local et la richesse ce sont actuellement les partis politiques, les syndicats, les intellectuels et autres groupes sociaux qui se font la guerre, la monarchie s'appliquant à tantôt attiser tantôt arbitrer les querelles en cours, en prenant soin que les divergences restent suffisamment importantes pour empêcher toute coalition contre elle mais en évitant qu'elles prennent des proportions à bloquer le système en tant que tel.

Selon Waterbury les campagnes sont contrôlées à l'aide de l'armée, la gendarmerie et le ministère de l'Intérieur, tandis que les régions urbaines et plus particulièrement l'élite sont dominées par le biais d'un système de patronage complexe. (Waterbury, 1970, pages 267-98). Selon le même auteur le système de clientèle comprend aussi bien l'élite militaire que l'élite civile, deux éléments qui s'équilibrent. Les officiers supérieurs se trouvent placés devant une "unique alt-

ernative" (1972, page 398) : une loyauté forcée et cela pour deux raisons distinctes.

En premier lieu il y a le fait qu'à la suite de leurs fonctions dans l'armée française tous les officiers supérieurs avaient un passé chargé.

En plus c'est le roi qui à partir de 1956 a personnellement dirigé la création de l'armée marocaine et c'est donc à lui que la majorité des officiers ci-dessus doivent leur carrière militaire.

Le second aspect de "l'unique alternative" vaut tant pour l'élite militaire que pour l'élite civile, les deux tirant avantage du système de patronage et de ce fait étant mal placés pour en faire le procès. Après les années 1956 - 1960 de nombreux Marocains se sont détournés des partis politiques et c'est à ce groupe de personnes liées à aucun parti qu'ont été confiées les fonctions au sommet dans le gouvernement et dans l'administration.

"While a number of parties still existed in name, the real politics of the country became concentrated in the competition for patronage among various ministers and their protégés. This kind of competition was and is far easier for the King to manage than that of political organizations and political ideology. Actively-ruling kings tend to fare badly in nationalist politics; sooner or later some important groups find them superfluous and do away with them. However, by becoming the chief dispenser of spoils and patronage in a highly individualized political area, the King sought to establish his indispensability to the system. He was the arbiter who could turn the tap on and off at will in a game where ideas and programs counted for little and the competition for material advantage became everything. Like the officers a civilian minister or director would not take satisfaction in his work as a result of his power to generate a program or translate an ideological viewpoint into action.

He too would have to seek gratification in momentary and essentially unearned access to all the forms of graft, kickbacks, embezzlement, and trading in favors that any administration can generate for its masters.

Access to the patronage system was again controlled by the Palace and once in it no participant could protest being eased out of it. Nor could any participant honestly criticize the system whose accomplice he had become. In this sense, the civilian elite had likewise a unique alternative : to serve the system or remain silent, and the material advantages offered were such that few refused to serve. Over the years, of course, more and more educated Moroccans sought access to the system and to the extent that they were absorbed into it, the amount of resources consumed by the patronage system grew apace." (Waterbury, 1972, page 399).

Les récompenses qu'offre ledit système de patronage sont considérables. Pour les militaires supérieurs celles-ci étaient constituées par les terres cultivables et les exploitations agricoles qui après 1956 pouvaient être achetées illégalement des colons français quittant le pays. 31) Dans une certaine mesure l'élite civile tirait elle aussi avantage de cet état de choses et en plus on lui laissait les coudées franches dans les secteurs commerciaux et techniques dominés par elle, soit en privé soit à titre de leurs fonctions au sein de l'administration. On s'imagine facilement à quel point tout cela a influé sur la politique et le planning économiques, les secteurs industriels et agricoles et finalement sur les régions presque entièrement tributaires de l'agriculture.

Ce sont la politique économique libérale, le planning technique, l'accent mis sur l'agriculture irriguée, l'omission de procéder à des réformes agraires, l'apport considérable de capitaux étrangers ainsi que ..... certains programmes de développement multilatéraux et bilatéraux qui ont permis la disponibilité continue d'émoluments et l'allocation de ces derniers.

L'énumération ci-dessus laisse déjà entrevoir les incidences négatives découlant du système en question pour notre groupe-cible.

Afin de préciser cette constatation nous nous proposons d'expliquer en premier lieu comment le réseau de patronage dont il s'agit étend ses ramifications jusqu'aux niveaux inférieurs.

A l'instar de Leveau (1976, après page 293) nous attribuons à l'élite locale rurale un rôle central au sein du système précité.

Leveau va à l'encontre de la thèse de Waterbury qui affirme que l'immobilisme politique actuel trouve son origine dans les relations existant entre les trois éléments suivants : la monarchie, l'élite urbaine et l'armée. En effet Leveau prétend que c'est précisément l'élite locale rurale qui est la cause profonde du statu quo actuel et du système de patronage.

A signaler que Leveau développe son raisonnement justement à partir de l'élite locale rurale et démontre que le groupe précité constitue un facteur de pouvoir indispensable aussi bien à la monarchie qu'aux partis politiques.

A l'opposé de Waterbury qui affirme que c'est la politique au niveau national qui a assimilé des caractéristiques locales, Leveau arrive à la conclusion (page 242) que c'est au contraire l'élite rurale qui a pénétré le niveau national, processus qui s'est déroulé au cours des années 1956 - 1960.

Plus haut nous avons déjà signalé qu'en 1956 bon nombre de caïds et chefs de tribu qui avaient collaboré avec le protectorat avaient été relevés de leurs fonctions et remplacés par des caïds nouvellement nommés, originaires d'en dehors de la région et dans de nombreux cas liés à leur parti politique, caïds qui en tant que fonctionnaires du ministère de l'Intérieur personnifiaient les nouveaux makhzen de Rabat.

Les caïds en poste sous le protectorat français étaient venus à constituer un groupe particulièrement fortuné grâce au fait qu'ils avaient su faire main basse sur des terres cultivables.

Si en 1956 leur rôle politique s'est trouvé (provisoirement) réduit à zéro leur situation économique n'en a pas été entamée pour autant.

Au niveau national l'administration fut tout d'abord montée en toute hâte de militants des rangs de l'Istiqlal et de l'armée de libération, militants qui occupèrent les positions jusqu'alors tenues par les Français.

Au cours de la période allant de 1956 à 1958 l'attention s'est notamment portée sur la vie politique se déroulant au niveau national, tandis que par contre les problèmes des campagnes n'étaient guère identifiés en tant que tels, ce qui à la campagne provoquait l'impression qu'on y était relégué au second plan par un nouveau makhzen.

d'orientation urbaine.

Les révoltes qui entre 1957 et 1959 se sont déroulées dans le Rif et dans le Moyen Atlas constituent la réaction du Maroc rural vis-à-vis de cette nouvelle administration, révoltes qui dans de nombreux cas se sont réclamées de la monarchie et qu'en tout état de cause on n'arrive pas à expliquer si l'on ne tient pas compte de tous les facteurs socio-psychologiques en présence.

Pour expliquer les révoltes dont il s'agit on avance les deux raisons suivantes :

- 1) le mécontentement provoqué par la nouvelle administration dominée par des éléments urbains,
- 2) l'impression qui s'était implantée dans les campagnes que le roi serait "prisonnier" de la nouvelle bourgeoisie urbaine.

Les points ci-dessus constituent deux aspects de l'aversion ou de la méfiance existant dans les campagnes vis-à-vis de ce que pour être court nous appellerons "la ville". En fait nous retrouvons là la vieille opposition entre l'urbain et le tribal.

L'Istiqlal personnifiait la ville, parti qui à tous les niveaux s'efforçait de s'adjuger le pouvoir, tant au niveau le plus élevé, celui du sultan, qu'aux niveaux inférieurs, entre autres celui des caïds. C'est la raison pour laquelle le malaise dont il s'agit est imputé à l'Istiqlal et à son représentant.

"Imputer à l'Istiqlal la misère et les malaises sociaux que connaît la société rurale serait injuste. Mais lui imputer la responsabilité d'avoir frustré le sentiment des ruraux en leur imposant des cadres parachutés de la ville et n'ayant ni attache ni racine avec leur milieu, serait incontestable. D'autant plus que ces jeunes cadres se comportèrent en "étrangers" et singèrent les anciens colons dans leur vie publique et privée.

Pour la population rurale ce fut un nouveau colonat qui vint remplacer l'autre". (M'barek, page 12).

La déception qui dans le monde rural a succédé aux premières années d'euphorie et d'enthousiasme était considérable et c'est d'ailleurs dans ces années-là qu'un malentendu fondamental était né. En effet

à la campagne on s'attendait à ce qu'en contrepartie de la contribution fournie à l'indépendance (par le truchement de l'Armée de Libération) on puisse bénéficier d'écoles, routes, soins médicaux et autres services publics.

Au lieu de tout cela on constatait au contraire une dégradation des services administratifs ainsi que l'application de nouvelles mesures coercitives juridiques et fiscales par des fonctionnaires qui ne se souciaient guère des us et coutumes selon lesquelles depuis toujours les affaires avaient été réglées.

Dans le Rif ce choc s'est fait particulièrement sentir et la situation économique s'y est dégradée à la suite de la disparition des ressources que constituaient le travail saisonnier en Algérie et le recrutement dans les rangs des armées espagnole et française. Ni auprès de l'administration ni auprès des partis politiques les doléances présentées par la population rurale n'étaient écoutées avec bienveillance et de ce fait on s'adressait à celui qui au contraire y était sensible ou du moins y prêtait l'attention nécessaire : Mohammed V.

En effet ce dernier était engagé dans un combat contre le même adversaire et c'est cette situation qui a été à l'origine de la solidarité entre la monarchie et les campagnes, l'objectif étant de briser l'Istiqlal, seul facteur de pouvoir, parti et système de patronage.

Les révoltes qui ont eu lieu dans la période de 1957 à 1959 ont eu pour résultat que le roi a pu s'instituer comme le seul intermédiaire possible et la seule personne capable de combler le fossé existant entre les notables ruraux (la féodalité terrienne) et la bourgeoisie urbaine.

Dans sa diversité cette dernière fait preuve d'une certaine unité en ce sens qu'elle domine les secteurs industriels-techniques et financiers-économiques ainsi que les couches supérieures de la bureaucratie. Le groupe en question est caractérisé par ses origines urbaines et ses valeurs culturelles modernes, éléments qui le distinguent très nettement des notables ruraux.

En fait il s'agit là d'une caste urbaine constituée de vieilles familles de Fès, Rabat-Salé et Marrakech ayant des liens solides au sein de chaque famille comme entre les diverses familles en

présence.

Sur le plan de sa composition, sa gamme de valeurs et son autorité l'élite rurale se distingue très nettement des groupes urbains : la culture traditionnelle et le fait qu'elle parle l'arabe contrastent avec la francisation de l'élite urbaine.

Avec le temps les contacts fréquents et directs ont permis à la deuxième et troisième génération d'accéder à certains secteurs de la fonction publique tels qu'entre autres le Ministère de l'Intérieur, celui de l'Agriculture, un certain nombre d'ORMVAs et surtout l'armée. C'est en 1960 que l'élite rurale fait sa rentrée politique, tout d'abord par le biais des élections communales mais surtout à la suite de l'épuration de septembre 1960 qui frappait tous les agents d'autorité soupçonnés de sympathiser avec l'Istiqlal, l'UNFP ou bien l'Armée de Libération.

Au cours de ladite épuration presque la moitié des caïds nommés dans la période comprise entre 1956 et 1960 quittent la scène et ce sont les anciennes élites qui réintègrent l'administration en tant que caïds ou présidents des conseils communaux.

Ce qui frappe le plus dans l'histoire récente du Maroc c'est le parallèle qu'il y a lieu d'établir entre la politique berbère du protectorat et celle de la monarchie. En effet l'une comme l'autre font contrepoids à l'élément urbain.

(Leveau, page 72; Coram, page 430; Benkaddour, page 267).

En l'occurrence les élites locales assumaient une fonction intermédiaire au profit de la monarchie tout comme elles l'avaient fait pour le Français durant le protectorat.

Au temps du protectorat elles assuraient le maintien de l'ordre public dans les campagnes et dans les villes pour autant que besoin et en échange elles profitaient de la liberté qui leur était laissée de s'enrichir en confisquant des terres tribales qui originellement appartenaient à la communauté. Il est évident que l'alliance qui au cours de la période de 1958 à 1961 s'est établie entre la monarchie et l'élite rurale était elle aussi assortie de conditions en ce sens qu'en échange de son soutien cette dernière exigeait le maintien de la situation

existante à la campagne - ce qui impliquait donc la conservation de leur position dominante faite de privilèges économiques et politiques, ainsi que l'omission de toute action susceptible de mettre fin à cet état de choses, ou même de le modifier.

Nous sommes d'avis qu'après 1961 ceci a débouché sur ni plus ni moins que le blocage de tout changement essentiel dans le secteur rural et agricole, l'extension du système de patronage jusqu'à comprendre les campagnes ainsi qu'une politique de planning permettant la réalisation de cet objectif précis.

Ceci au détriment des régions périphériques du Maroc qui pour les raisons exposées ci-dessus se sont retrouvées dans une situation encore plus défavorable qu'avant.

Ce qui nous amène au thème central de ce troisième chapitre : le planning marocain qui aux paragraphes suivants fera l'objet de notre exposé à la lumière des plans pluriannuels consécutifs.

Nous avons déjà fait remarquer que la seule énumération des objectifs de planning n'apporte pas grand'chose à l'analyse de la situation existant dans les régions à vocation migratoire du Maroc.

En effet le papier souffre tout et les plans comprenant des programmes et des projets concrets ne sont en fait que l'aboutissement d'un processus générateur de décisions long et compliqué, fait de considérations et arguments qui dans de nombreux cas n'ont aucun rapport direct avec les besoins et les problèmes de les régions dont il s'agit.

Ce qui à notre avis mérite d'être souligné c'est qu'au Maroc le planning de l'espace ainsi que celui du domaine socio-économique sont considérés comme un des moyens disponibles pour perpétuer la situation actuelle, situation caractérisée par un équilibre de forces bien fragile entre les divers groupes qui doivent être récompensés sans cesse par de multiples privilèges et autres avantages.

Lorsqu'on part de l'idée que la situation actuelle ne peut subir aucun changement, voir qu'il incombe au planning de créer les possibilités permettant le maintien du jeu de patronage raffiné décrit plus haut, il est aisé d'imaginer quel est l'effet provoqué par un tel point de départ sur le planning et les plans qui en résultent.

Loin de nous de vouloir affirmer que c'est là l'unique objectif du planning marocain et que de ce fait il y a lieu de désavouer en même temps les aspects techniques ou les succès sectoriels. Ceci dit nous estimons que l'état de choses mentionné ci-dessus entrave considérablement le planning lui-même, que les succès pourraient être plus concluants et qu'indirectement les régions sur lesquelles nous avons concentré notre attention subissent des effets extrêmement négatifs provoqués justement par les faits relatés plus haut.

C'est ce que nous nous proposons d'ailleurs de démontrer à l'aide d'un aperçu succinct des plans pluriannuels, aperçu qui mettra l'accent sur la relation existant entre les objectifs politiques et les options de planning qui en découlent.

Si en principe il s'agit là d'un terrain particulièrement vaste, notre angle d'incidence est cependant plus limité puisque c'est à la position de la région du Rif et aux effets que subit celle-ci que nous accordons la place centrale de notre exposé.

En partant de cette prémisse nous nous concentrons donc sur le secteur agricole ainsi que sur la politique régionale puisqu'il s'agit là de deux des aspects les plus importants du planning et qui sont du plus grand intérêt pour les régions en question.

### 2.3. Les plans pluriannuels.

#### 2.3.1. Introduction.

L'aperçu à la page 100 fait apparaître le nombre de six plans pluriannuels établis depuis 1956 et qui révèlent des rapports certains avec les points pivot et les diverses périodes de la politique marocaine. 32) En traitant ci-après des plans concrets nous attirons une fois de plus l'attention du lecteur sur la période importante comprise entre 1956 et 1961, période qui a vu la naissance d'un nouvel équilibre de forces dont les structures de planning ainsi que les plans eux-mêmes portent indiscutablement le cachet.

En première instance nous indiquons quels sont les engagements des forces politiques en matière de planning pour ce qui est de la période

mentionnée ci-dessus.

Nous attachons une importance toute particulière à la période dont il s'agit puisqu'elle a donné le jour à un plan où nous trouvons une analyse de la société marocaine, analyse qui a servi de base à la formulation des objectifs de planning. S'il est vrai qu'après 1961 ces objectifs ont été abandonnés il n'en demeure pas moins qu'à ce jour ils n'ont rien perdu de leur intérêt.

Le fait que la jeune génération d'économistes marocains, de planificateurs, voire de politiciens évoquent à nouveau en s'y référant les idées qui avaient cours à l'époque en question n'est sûrement pas dû au hasard.

Comme nous l'avions déjà signalé plus haut, lors de l'accession à l'indépendance le Maroc a repris bon nombre de structures administratives - dont également celles du planning - qui dataient de la période du protectorat. Jusqu'en 1946 c'était le Commissariat Général du Plan à Paris qui à partir de son centre métropolitain dirigeait le planning en faveur du Maroc. Cette centralisation très poussée n'était pas sans avoir un effet extrêmement frustrant sur l'administration dans les trois régions maghrébinesfrançaises, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, raison pour laquelle les trois pays en question ne figurent plus au plan décennal français couvrant la période de 1947 à 1956.

Dans le cadre de l'aide Marshall on procéda à l'établissement de deux plans dits de modernisation et d'investissement au profit du protectorat français au Maroc. 33)

Si le premier plan 1949 - 1952 n'était qu'une compilation des travaux publics techniques c'est pour les besoins du plan 1954 - 1957 que fut créé le Bureau du Plan, organisme qui en première instance fut incorporé dans le Ministère de l'Agriculture et qui par la suite était du ressort du Secrétariat Général du Protectorat, centre coordonnateur pour l'ensemble du Gouvernement.

Ledit Bureau du Plan, comprenant un chef du planning et un certain nombre d'agents administratifs soumettait des projets d'investissement à un groupe spécial oeuvrant dans le cadre du Plan français et qui était chargé de l'Afrique du Nord précisément. C'est ce groupe qui à son tour soumettait les propositions dont

il s'agit au Parlement français pour approbation définitive.

Pendant les premiers mois de l'indépendance le Bureau du Plan est resté du ressort du Secrétariat Général.

Dans la structure gouvernementale centralisée de l'époque le Secrétaire-Général était l'aide personnel du roi pour les affaires concernant l'ensemble de l'administration. De ce fait il occupait une position plus importante que celle d'un ministre et par conséquent le temps lui manquait d'assurer une supervision efficace du Bureau du Plan.

Pendant le protectorat le secteur économique était réparti sur trois ministères, ceux des Finances, du Commerce et de l'Industrie, et de l'Exploitation minière, répartition qui en 1956 fut reprise par le roi lors du cabinet Bekkai et qui donna lieu à la nomination de quelques hommes de confiance du roi.

Or l'Istiqlal, peu satisfait de la part lui accordée dans la répartition des ministères, exigea une participation plus importante au cabinet en question, exigence qui - renforcée par la nécessité de faire face au chaos administratif croissant - a occasionné une redistribution des ministères en présence.

On procéda à la création d'un super-ministère dit Ministère de l'Economie Nationale, chargé de toutes les affaires économiques et financières et avec à sa tête un ministre appartenant à l'aile gauche de l'époque de l'Istiqlal : Abderahim Bouabid.

Le ministère des Travaux Publics et du Logement revint à un ministre de l'Istiqlal appartenant au centre dudit parti : Mohammed Douiri, tandis que la gestion du ministère de l'Agriculture fut confiée à un représentant de longue date de l'aile droite de l'Istiqlal : Omar Ben Abdejellil.

Dans l'exercice de ses fonctions de super-ministre dans la période de 1956 à 1960 Bouabid a été la force motrice et l'élément stimulant du planning marocain.

Il est important de savoir que tout en appartenant à l'Istiqlal il se sentait partisan des idées ayant cours dans le milieu des syndicats et des personnes qui par la suite, en 1959 précisément, devaient constituer la UNFP.

Dans un premier temps il s'est consacré à la réorganisation du planning national et c'est là la raison pour laquelle dès la formation d'un nouveau cabinet en 1956 le Bureau du Plan est venu ressortir au super-

ministère de Bouabid. C'est encore à l'instigation de Bouabid qu'en 1957 fut créé le Conseil Supérieur du Plan qui comptait les membres suivants au nombre de 22 au total :

- la quasi totalité des ministres du cabinet
- des représentants du Conseil National Consultatif
- 3 membres de l'Union Marocaine d'Agriculture
- 3 membres de l'Union Marocaine de Travail (UMT)
- 3 membres de l'Union Marocaine de l'industrie, de Commerce et d'Artisanat (UMCA).

Ledit Conseil se faisait assister par un comité financier et par un certain nombre de commissions spécialisées selon une organisation de planning qui était pratiquement identique au modèle français. (Waterstone, page 17).

L'automne de 1957 a vu la création de la Division de la Coordination Economique du Plan, qui avait pour tâche la préparation des bleus, la poursuite de recherches ainsi que le contrôle de l'exécution des décisions prises par le Conseil Supérieur du Plan.

Ceci dit il ne s'agit pas de surestimer le service en question puisque l'effectif du personnel se résumait à une soixantaine de personnes, dont 15 cadres supérieurs, 25 cadres moyens et une vingtaine d'agents administratifs. En plus la majorité du personnel énuméré ci-devant était employée aux subdivisions du Service de la Statistique.

Bien que le volume des tâches se soit accru l'effectif du personnel n'a pas sensiblement augmenté pour autant et en 1961 n'était que de 65 personnes, dont 50 employés aux Service de la Statistique, ce qui laisse supposer que la structure de planning n'était guère suffisante. (Waterstone).

"Almost nothing was done for two years. Having gone through all the motions of serious planning, the Moroccan government simply failed to use the new agencies or to follow through with its announced intentions. This failure to use valuable human and organizational resources is characteristic of Moroccan politics and the explanation can be found only by

viewing the developing political system broadly. The concessions made to Bouabid were in part to placate a political point of view and were typical of the relatively complex pattern of bargaining and compromise that has continually gone on in the higher levels of the Moroccan government.

The ostensible maturity and impressive moderation of this activity is misleading because it has not led to effective decision making."

(Ashford, 1965, page 10).

La Division de la Coordination nouvellement créée a certes produit un plan, en l'occurrence le plan biennal de transition 1958 - 1959. Ledit plan constituait la transition entre le planning pratiqué sous le protectorat - couché dans Le Premier Programme Quadriennal d'Équipement et Modernisation 1949 - 1952 et Le Deuxième Programme Quadriennal d'Équipement et de Modernisation 1954 - 1957 - et le premier plan quinquennal 1960 - 1964.

En fait l'élaboration des plans dont il s'agit était l'oeuvre de trois techniciens marocains de la Division ci-dessus qui travaillaient en étroite collaboration avec le Bureau du Budget d'Équipement du Ministère de l'Économie Nationale et des Finances.

Il s'agissait de plans portant un cachet technique et qui mettaient fortement l'accent sur les travaux infrastructurels. Quant à cela ils se situaient dans le droit fil des budgets d'équipement français, continuité qui s'explique par le fait que ni le temps disponible ni la situation peu stable sur le plan intérieur ne permettaient l'élaboration d'une conception de planning toute nouvelle.

S'il est vrai que le manque de temps et de personnel ne permettaient alors guère de faire mieux que de procéder à une répartition globale des fonds publics, répartition qui était surtout fonction de points de dépense budgétaires-financiers, il n'en demeure pas moins que déjà à l'époque se faisaient jour les conceptions et les idées qui à un stade ultérieur devaient trouver leur pleine élaboration.

"Il s'agit avant tout de créer les institutions économiques qui faisaient défaut, de lancer un processus d'industrial-

isation de l'économie basé sur les ressources internes du Maroc; d'intensifier des actions dans le domaine de l'agriculture traditionnelle et de promouvoir la formation professionnelle et l'enseignement d'une façon intensive pour répondre aux besoins en cadres et techniciens du Maroc".  
Plan 1958 - 1959, page 12.

Au terme de débats laborieux à l'Assemblée Consultative Nationale - institution tenant lieu de Parlement - le "Plan d'Equipement" fut adopté encore que déjà à l'époque un certain clivage se soit manifesté entre d'une part l'Union Marocaine du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (UMCIA), qui était d'avis que le plan pêchait par dirigisme, et d'autre part les syndicats, à savoir l'Union Marocaine du Travail (UMT) qui exigeait une intervention gouvernementale plus importante.

Quoi qu'il en soit finalement le Plan fut voté, sans que des modifications substantielles y soient apportées.

Le Conseil Supérieur du Plan ne s'est pas réuni et aucun désir de la part des partis de le faire convoquer ne s'est d'ailleurs manifesté. Il s'agissait là d'une conséquence directe de la lutte interne entre l'aile gauche de l'Istiqlal (avec le soutien de l'UMT) et l'aile droite appuyée par l'UMCIA) qui se montrait de plus en plus sceptique quant aux tendances réformistes en cause.

Fin 1959 Bouabid, toujours super-ministre mais cette fois-ci dans le cabinet Ibrahim nommé en décembre, procéda à la convocation du Conseil Supérieur du Plan, au demeurant en veilleuse depuis un bon moment déjà. A l'origine de cette convocation se trouvait la "note d'orientation" que chaque commission particulière avait reçue début 1959 et qui devait servir de base aux projets à formuler en vue du futur plan 1960 - 1964.

L'évidence ne se faisait d'ailleurs pas attendre que chaque commission particulière était devenue l'instrument du secteur représenté par elle et qu'elle était divisée en son sein entre représentants de l'UMT et l'UMCIA.

En plus on avançait des propositions et des projets sans tenir

compte d'aucune façon des possibilités financières et besoins nationaux.

Vu l'approche choisie par les commissions mentionnées ci-dessus il n'est donc guère étonnant qu'en fait le plan ait été élaboré par les personnes les plus intéressées du cabinet Ibrahim, cabinet dont la composition témoignait d'une affiliation certaine à ce qui par la suite deviendrait la UNFP.

Aussi le cabinet en question était-il marqué par les idées réformistes ayant cours au sein du groupe dont il s'agit et qui par la suite ont provoqué la scission de l'Istiqlal et la naissance de l'UNFP, la confrontation avec les forces conservatrices, la confrontation survenue en dernière instance avec la monarchie, la dissolution du cabinet en mai 1960 ainsi que la suspension du plan 1960 - 1964.

34)

Les idées et propositions que contenait le premier projet de plan vont nettement plus loin que la version définitive dudit document. Après la dissolution du cabinet Ibrahim début mai 1960 un nouveau cabinet s'est constitué avec à sa tête Mohammed V et comprenant par ailleurs le prince-héritier, Hassan, en tant que vice-premier, des ministres appartenant à l'aile droite de l'Istiqlal et au Mouvement Populaire ainsi que des hommes de confiance.

Le lecteur est en droit de s'interroger quant à l'opportunité de l'attention considérable prêtée à un plan qui n'a jamais été mis en oeuvre même dans sa forme déjà mitigée, et dont sporadiquement des exemplaires couverts de poussière et rongés par les souris font surface dans les boutiques des médinas.

Or au cours de la période prenant fin en novembre 1960 le concept a fait l'objet d'une nouvelle rédaction réalisée en toute hâte et qui mitigeait les réformes principales ou bien n'en parlait plus.

Le fait que les paragraphes analytiques soient restés intacts est à l'origine des incohérences et des contradictions dont est marquée la version définitive du plan.

En tout état de cause nous sommes d'avis que les analyses et la caractérisation du contexte marocain telles qu'elles ont été réalisées à l'époque peuvent être appliquées telles quelles - en

grandes lignes - à la situation actuelle, et que les objectifs et les priorités n'auraient aucunement besoin d'être modifiées pour être réalisées, réalisation qui au demeurant s'impose avec d'autant plus d'urgence qu'entre temps vingt ans se sont écoulés.

En outre l'analyse de l'opposition menée contre le plan en question ainsi que contre ses auteurs est hautement révélatrice quant aux motivations et aux machinations ayant joué dans le contexte dont il s'agit et dont il y a lieu de tenir compte en procédant à une analyse du contexte marocain ou en cas de confrontation avec ce dernier. Raison de plus d'examiner plus en détails le plan mentionné ci-dessus.

### 2.3.2 Le plan quinquennal 1960 - 1964.

Les auteurs du plan l'ont ambitieusement qualifié de :

"première expérience marocaine de véritable planification économique, dépassant en effet le stade des simples programmes d'équipement pluriannuels ...

Le Plan analyse les phénomènes du développement économique et social, souligne les problèmes fondamentaux et s'attache à dégager une politique dynamique et cohérente de développement dans laquelle s'inscrivent des priorités et des objectifs."

Plan 1960 - 1964, ouvrage bleu, après page 401.

Le Plan reflétait clairement les conceptions qui à l'époque avaient cours dans les cercles gauchistes marocains des syndicats et de l'UNFP.

On mettait fortement l'accent sur la nécessité d'accéder à l'indépendance économique vis-à-vis de l'étranger et d'éliminer les entraves existant sur le plan intérieur.

Plusieurs auteurs ont qualifié de socialiste le plan dont il s'agit (Bencheikh, page 38; Amin, après page 182), qualification qui est fondée dans la mesure où l'accent y a été mis sur le développement de l'industrie lourde sous le contrôle de l'Etat et sur une collectivisation accrue du secteur agricole.

La critique justifiée dont le plan a fait l'objet vise la faible cohérence de l'ensemble et la base bien précaire sur laquelle était censé se faire son financement, à savoir la croissance

spontanée et massive de l'épargne locale, assortie d'un fléchissement volontaire de la croissance de consommation. (Belal, page 251; El Malki, après page 27).

Si cette critique n'est pas sans fondement nous estimons en revanche qu'il s'agit là d'une conséquence de la position plutôt précaire dans laquelle se trouvaient les auteurs du plan.

En effet ceux-ci étaient profondément conscients du fait que les objectifs de leur planning et les réformes envisagées se heurteraient à une résistance considérable de la part des chefs d'entreprises privées ainsi que de l'ensemble de l'élite rurale et de tous ceux qui se voyaient frustrés de leurs moyens de patronage.

La conclusion à laquelle arrive Amin (page 182) pêche en effet par simplisme :

"the government was in fact only demonstrating its own cowardice, for page after page of the official documents furnish further proof that the problems were perfectly well understood."

Or nous faisons valoir en revanche que c'est précisément le fait d'être conscients de la taille et de la complexité des problèmes en question qui a forcé les planificateurs à suivre une tactique qu'il serait trop facile de qualifier simplement de "cowardice".

En effet les mesures à prendre - sur lesquelles les planificateurs s'étaient mis d'accord dans un certain nombre de passages dûment carapacés - nécessiteraient une intervention radicale que ne pouvait pas se permettre la structure gouvernementale de l'époque et qui en tout état de cause se serait heurtée à des forces adverses trop fortes au moment dont il s'agit.

A l'origine du plan se trouve une analyse de l'économie marocaine marquée à l'époque par les importantes relations de dépendance économiques tant sur le plan extérieur qu'intérieur que nous retrouvons d'ailleurs dans la majorité des colonies nouvellement promues à l'indépendance, et qui n'ont pas manqué d'influencer les planificateurs lorsque ceux-ci ont établi les grandes lignes du plan.

"les principales orientations définies par le plan quinquennal reposent sur deux idées essentielles :

- le Maroc doit mettre en oeuvre les moyens qui lui permettent d'affermir son indépendance économique.

L'expérience a montré qu'un véritable développement n'est pas possible dans un pays qui reste étroitement tributaire de l'étranger en techniciens, capitaux et débouchés.

- La croissance doit recouvrir l'ensemble des activités du pays. Il n'y aura pas de progrès véritable tant que la majeure partie de la population continuera à vivre en circuit fermé dans des conditions misérables et tant qu'elle doit jouer son rôle dans le développement de la nation."

Plan 1960 - 1964, page 1-2.

C'est sur la base de l'analyse de la situation marocaine de l'époque qu'on a conclu à la nécessité d'une réduction de la dépendance intérieure et extérieure, réduction à réaliser par le moyen des modifications importantes et de la forte intervention de l'Etat indispensables à cet effet.

En effet cette situation était caractérisée par :

- 1) Une structure dualiste en ce sens qu'elle comprenait deux secteurs économiques juxtaposés :
  - un secteur traditionnel caractérisé par une économie de subsistance et l'échange sous forme de troc
  - un secteur moderne largement tributaire de l'étranger quant aux capitaux, cadres et écoulement de sa production.
- 2) Une structure primaire en ce sens que 70 % de la population dépendait directement de l'agriculture, 35 à 40 % du produit intérieur brut provenait de l'agriculture, et 80 à 85 % des exportations consistait en produits agricoles bruts ainsi qu'en minerais.
- 3) Un rapport fortement déficient entre les trois facteurs de production qui sont la terre, la main d'oeuvre et le capital.  
En effet l'agriculture traditionnelle (familiale) se distinguait par une disponibilité pléthorique de main d'oeuvre par unité de terre, déséquilibre naturel auquel venait s'ajouter une organisation sociale de la production pâtissant d'une part d'une trop forte conc-

entration de la propriété foncière et d'autre part de l'existence d'une micro-propriété foncière, et d'un morcellement de la terre, phénomènes qui l'un et l'autre excluaient l'utilisation rationnelle du facteur de production terre. En outre le secteur de l'économie traditionnelle souffrait d'une pénurie quasi totale de capitaux et il se signalait par l'utilisation de techniques nettement élémentaires.

4) Un manque d'intégration économique en ce sens que :

- plusieurs activités économiques étaient mal équilibrées, d'autres étant même non existantes.

Par le déséquilibre mentionné ci-dessus nous entendons la prédominance de la céréaliculture ainsi que de l'élevage ovin et caprin dans le secteur agricole, les lacunes importantes se manifestant dans les industries de transformation, le sur-équipement se produisant dans certaines autres branches industrielles, l'absence d'une industrie lourde malgré une certaine richesse du sous-sol marocain.

- la répartition défectueuse des différentes activités économiques provoquait un grave déséquilibre régional.

5) Une instabilité caractérisée par :

- l'importance disproportionnelle de la production agricole fortement influencée par les conditions climatiques.
- la vulnérabilité des exportations largement tributaires d'un marché international très fluctuant puisque fortement influencé par des facteurs conjoncturels et extra-économiques.
- la fluctuation des termes de l'échange, la tendance étant plutôt à la baisse.

En résumé la structure de l'économie marocaine était caractérisée par une productivité du facteur main d'oeuvre très peu élevée entraînant un gaspillage économique considérable et limitant fortement le marché intérieur.

Ne recevant pas d'impulsion suffisante du secteur moderne l'agriculture stagnait, phénomène qui à la suite de la forte poussée démographique se traduisait par une baisse de revenu par tête et qui excluait toute croissance économique spontanée.

A la lumière de l'analyse ci-dessus on a fixé les priorités suivantes :

- 1) formation des cadres et du personnel de qualité
- 2) mise en place des réformes préalables à l'expansion de l'agriculture
- 3) l'industrie de base et l'intervention de l'Etat dans le domaine industriel
- 4) réforme de l'Etat (marocanisation, démocratisation).

Dans le contexte dont il s'agit plutôt que de nous attarder aux premier et dernier points énumérés ci-dessus nous entendons limiter nos propos à l'agriculture et à l'industrie, l'une et l'autre désignées en tant que secteurs d'action-clé et qui au demeurant devaient susciter les résistances les plus opiniâtres à la suite de l'ensemble de mesures d'encadrement et dispositions élaborées prises dans les domaines en question.

#### 2.3.2.1. Agriculture.

Le tableau qu'a brossé le Plan de ce secteur si important pour le Maroc mais encore à peine modernisé - et dont au moins les deux tiers de la population étaient directement tributaires - est fait de couleurs plutôt sombres. En effet le produit d'approximativement 4 millions de hectares souvent travaillés de façon rudimentaire devait être réparti sur environ 8 millions de personnes,

situation défavorable que venaient aggraver encore les écarts importants existant dans le domaine de la propriété foncière.

Sur la fin des années cinquante 40 % des familles rurales ne possédaient pas de terre ou bien disposaient de moins de 0,5 hectare, tandis que 80 % et le 20 % restants des propriétaires terriens possédaient 35 et 65 % respectivement des terres cultivables.

(Tiano, page 281).

Dans les premières années suivant l'indépendance ce dernier groupe, composé des élites rurale et urbaine, avait en effet pu réaliser une extension appréciable de leurs terres par le moyen d'acquisitions illégales des possessions des colons français quittant le pays. (Bouderbala, page 162; Griffin page 100).

A signaler en outre un morcellement à outrance des terres dont par conséquent le produit était faible.

"le petit exploitant est ainsi enfermé dans le cercle vicieux de sa propre misère : ses faibles ressources ne lui permettent pas de prélever sur son revenu les sommes nécessaires pour effectuer des investissements dont il lui faudrait plusieurs années pour recueillir le fruit; or, de telles conditions d'exploitation ne lui permettent d'espérer que de maigres récoltes, les rendements étant avant tout fonction des conditions climatiques. Son souci principal reste alors d'assurer sa subsistance et celle de la famille, et son activité est essentiellement axée sur une production céréalière à faible rendement qui a pour corollaire un élevage extensif."

Plan 60-64, pages 10-11.

Aussi est-ce au secteur agricole qu'a été accordée la première priorité, l'objectif étant en premier lieu l'amélioration de la situation décrite ci-dessus et en même temps l'effet de catalyseur pour le développement global du Maroc.

En effet le secteur agricole se voyait assignée une tâche motrice et génératrice aux dimensions multiples :

la production agricole qui devait être sensiblement accrue était destinée à nourrir une population en croissance rapide, à fournir les devises indispensables à l'importation des biens d'équipement nécessaires, et à approvisionner l'industrie de transformation dont l'expansion s'imposait.

Selon le raisonnement sur lequel reposait le programme ci-dessus l'accroissement de la production agricole devrait entraîner une augmentation du revenu des agriculteurs, augmentation à son tour indispensable tant à la création d'un marché intérieur dont aurait besoin tout processus d'industrialisation qu'à la constitution d'une épargne intérieure en vue du financement de l'industrialisation.

C'est ainsi qu'une bonne part du facteur main-d'oeuvre jusqu'alors improductive pourrait trouver une utilisation valable, en même temps que pourraient se réaliser une intégration plus étroite et une stimulation réciproque du secteur agricole d'une part et de l'industrie (de transformation) d'autre part.

Il va sans dire que pour réaliser justement cette expansion agricole il était indispensable de procéder au préalable à une modernisation notable des méthodes de production et de la gestion des entreprises. Ce sont ces aspects techniques que nous retrouvons sous le terme de "réforme agricole", à savoir l'irrigation, l'intensification et la diversification des produits, le remembrement, la lutte contre l'érosion, la vulgarisation, etc.

Il y a lieu de signaler l'importance essentielle du fait que contrairement à ce qui sera le cas pour les plans ultérieurs l'accroissement de la production et la Réforme Agricole ne constituaient pas des objectifs définitifs mais qu'à la lumière de l'analyse des facteurs de stagnation on considérerait aussi des réformes préalables comme une condition sine qua non à tout succès escompté, réforme qui en l'occurrence était "la Réforme Agraire".

"La mise en oeuvre de la politique d'expansion agricole exige que l'on s'attaque aux causes de la stagnation actuelle ... le plan quinquennal considère que la réforme des structures agraires et des conditions d'exploitation sont hautement prioritaires, tant pour des raisons économiques que pour des raisons sociales. Les réformes sont commandées à la fois par la nécessité d'une expansion de l'agriculture, et par l'urgence d'une meilleure répartition du produit agricole. La répartition de la terre, la nature contractuelle et l'instabilité des rapports existant entre les propriétaires

et certaines catégories d'exploitants, les conditions de la commercialisation sont causes de la stagnation actuelle."

Plan 60-64, pages 23, 73.

Ce sont les réformes à réaliser au sein de l'agriculture qui constituaient la préoccupation majeure des cercles d'où sont issus les auteurs du plan en cause, préoccupation qui trouvait son origine dans les traces encore clairement visibles du passé colonial, ainsi que dans les écarts de prospérité cuisants existant dans ce secteur. En effet en 1956 les étrangers résidant au Maroc - dans la majorité des cas il s'agissait de ressortissants français - possédaient plus de 1 million de hectares, à savoir 728.000 ha de colonisation dite privée et 289.000 ha de terres dites de colonisation (colonisation pratiquée par les autorités du protectorat).

(Bouderbala, page 211).

En outre on se trouvait en présence du phénomène que 40 % des chefs de ménages tributaires de l'agriculture ne possédaient pas de terre ou disposaient de moins de 1/2 ha et que par surcroît 90 % de la population agricole dépendait pour sa subsistance du produit de 50 % des terres.

(Plan 60-64, page 76)

Aussi n'est-il guère étonnant qu'en première instance on ait visé tant à la marocanisation des terres qu'à une répartition équitable de celles-ci.

"L'objectif premier doit être de créer les conditions d'une meilleure répartition de la production que la situation actuelle essentiellement issue d'une trop inégale répartition, que celle-ci proviendrait essentiellement de la répartition de la terre ou bien des rapports et des formes d'exploitation. Dans ce but on se propose de réduire les écarts existant entre les différentes catégories de propriétaires et les paysans sans terre.

A cet effet, il sera procédé à la distribution au profit de ces derniers et des plus petits propriétaires du produit de toutes les terres qui pourront être contrôlées par l'Etat... En outre, quand il s'agira d'exploitations à bail, il conviendra d'appliquer des formules rémunérant plus justement

le travail du preneur à bail en lui donnant progressivement un véritable statut d'exploitant, du type fermage ou métayage".

Plan 60-64, page 80.

Sur la base de cette nouvelle répartition on viserait ensuite à la création de nouvelles associations coopératives entre les agriculteurs : les unités de production, revêtant les formes d'exploitation collective répondant aux exigences de modernisation des techniques agricoles, de rentabilité, d'emploi et de solvabilité.

Grosso modo ceci revenait à dire que dans la première phase on procéderait à la marocanisation ou même la nationalisation de la totalité des terres, les partisans de la dernière conception se montrant les plus progressistes dans leurs idées.

En effet ces derniers préconisaient la reprise non seulement des terres jusqu'alors en possession d'étrangers - ce qui allait de soi - mais encore de celles qui au cours du protectorat avaient été acquises par des Marocains de façon impropre.

Le 27 mars 1958 l'aile radicale introduisait un projet de loi exigeant la restitution de toutes les terres acquises lors du protectorat et qui de ce fait s'appliquait également à tous les Marocains qui s'étaient appropriés des terres tribales en tant que caïd, cheikh ou moqqadem. 35)

Dans le processus ci-dessus l'Etat était appelé à jouer un rôle important. En effet en première instance c'était l'Etat qui reprendrait et gérerait les terres mentionnées ci-dessus, étant entendu que par la suite une répartition juste et équitable serait assurée.

"L'Etat confiera les terres contrôlées par lui à des paysans qui jouiront de l'usufruit. l'objectif final demeurera la constitution d'unités d'exploitation collectives sur ces terrains."

Plan 60-64, page 92.

Même dans la version mitigée du Plan l'ensemble de projets de réformes complémentaires concernant :

- le crédit agricole
- la fiscalité,

- la commercialisation
- le rôle des communes rurales dans la mise en valeur agricole

trahit une bonne part d'intervention de l'Etat dans l'agriculture. A l'origine de l'intervention gouvernementale dans les secteurs énumérés ci-dessus, telle qu'elle avait été proposée, se trouvait le désir de briser les relations de dépendance du groupe des petits agriculteurs existant dans de multiples domaines. En effet des crédits accordés à des conditions de faveur réduiraient la dépendance vis-à-vis des propriétaires terriens qui jusqu'alors avaient été pratiquement les seuls à fournir du matériel, des animaux de trait, des plants et des fonds.

Quant aux circuits commerciaux on faisait valoir que le grand nombre d'intermédiaires s'exerçait au détriment aussi bien du producteur que du consommateur au bout de la ligne et que pour cette raison on s'efforceraient de promouvoir la commercialisation des produits agricoles par la création d'organismes (offices, coopératives) destinés à prendre la relève en tant qu'intermédiaires.

(Plan 60-64, après page 301).

Deux éléments d'ailleurs liés entre eux se dégagent de l'exposé ci-dessus sur les grandes lignes des paragraphes agricoles du plan, le premier étant la grande priorité accordée à l'agriculture en tant que secteur moteur pour l'ensemble de la société marocaine, et la deuxième étant le haut degré d'intervention de l'Etat.

Le montant d'investissement prévu par le plan nous donne la mesure du rôle important attribué à l'agriculture puisque 30,3 % de la totalité des investissements était réservé au secteur en question. (voir tableau 5).

Ceci dit le chiffre précité incite à la prudence puisqu'au départ on comptait sur une contribution particulièrement importante sous forme d'investissements privés à concurrence de 60 % des investissements globaux à effectuer dans l'agriculture.

Or il devait s'avérer par la suite que précisément les investissements privés n'ont pas su atteindre - et de loin - le niveau escompté. En ne prenant en considération que les seuls investissements prévus par l'Etat il apparaît que la part de l'agriculture irriguée est sensiblement pareille à celle de la non irriguée, les pourcentages

Tableau 5. Tableau général des investissements nets prévus par les plans 1960-1964 selon les rubriques économiques. (Mdh).

	Plan 1960 - 1964			Développement industriel		
	Etat	privé	total	total		
	abs.	abs.	abs.	%	abs.	%
<u>Agriculture</u>						
En sec et élevage	42.6	115.5	158.1	24.1	49.8	9.1
Hydraulique	36.3	4.5	40.8	6.2	40.8	7.5
Total	78.9	120.0	198.9	30.3	90.6	16.6
<u>Industrie</u>						
Extractive	19.8	22.6	42.4	6.5	68.9	12.6
Autres	25.0	120.0	145.0	22.1	112.0	20.6
Total	44.8	142.6	187.4	28.6	180.9	33.2
<u>Energie</u>						
Total	5.2	3.8	9.0	1.4	22.1	4.0
<u>Infrastructure</u>						
Total	49.0	—	49.0	7.5	47.3	8.9
<u>Amenagement</u>						
Urbains	29.5	—	29.5	—	16.4	—
Rureaux	16.5	—	16.5	—	23.0	—
Total	46.0	—	46.0	7.0	39.4	7.2
<u>Habitat</u>						
Total	25.0	64.0	89.0	13.6	79.0	14.5
<u>Services</u>						
Tourisme et P.T.T.	9.2	8.7	17.9	2.7	16.3	6.0
<u>Cult. Soc. Adm.</u>						
Artisanat	1.1	4.4	5.5	—	10.0	—
Education	33.5	—	33.5	—	28.2	—
Santé	7.8	—	7.8	—	8.8	—
Administratif	12.0	—	12.0	—	5.3	—
Total	54.4	4.4	58.8	9.0	52.3	9.6
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>312.5</b>	<b>343.5</b>	<b>656.0</b>	<b>100.0</b>	<b>544.7</b>	<b>100.0</b>

Source : Compilation Plan 1960-1964,  
p. 30-34.

Le Développement Industriel,  
p. 48-49.

étant respectivement de 46 et 54.

Non seulement le volume de l'enveloppe mais surtout la mise en oeuvre concrète du programme agricole prévu, notamment de la Réforme Agraire, impliquait un élargissement du rôle de l'Etat sous forme de la création de multiples organismes appelés à assurer la mise en oeuvre du plan, tels que l'office foncier, les centres de travaux agricoles et l'office d'irrigation.

Ceci signifiait que pour la première fois l'autorité centrale - par le biais d'un programme agricole ainsi que d'instances et organismes créés à cet effet - allait se pencher sur les parties économiques et géographiques de la société marocaine, secteurs qui jusqu'alors étaient restés vierges de toute intervention sur ce point.

Le fait précité revêt une importance fondamentale en ce sens que l'on n'a pas voulu se limiter à une réforme agricole purement technique en visant au contraire à une modification des structures économiques et sociales traditionnelles du secteur agricole.

Ce qui voulait dire ni plus ni moins qu'une confrontation directe avec tous ceux qui dominaient en grande partie le secteur agricole ainsi que de ce fait la campagne marocaine.

Aussi le gant ainsi jeté fut-il relevé immédiatement.

Nous nous proposons d'y revenir après avoir donné un aperçu de l'industrie et des aspects régionaux du plan, ces deux derniers secteurs ayant à leur tour suscité des résistances qui sont venues s'ajouter à celles des campagnes et dont le cumul a provoqué l'abandon du plan et l'amorce d'un développement aux incidences défavorables aussi bien pour les régions périphériques que pour l'ensemble du Maroc.

#### 2.3.2.2. l'Industrie.

La part de 28,6 % que prend l'industrie sur l'ensemble des investissements (voir tableau 5) fait ressortir à elle seule que ce secteur a reçu une priorité égale à celle accordée à l'agriculture. La grande priorité attribuée à l'industrie s'explique par deux raisons dont l'une politique et l'autre purement technico-économique.

Le caractère manifestement urbain de l'arrière-ban et de la base du cabinet Ibrahim était dû - et pas en dernier lieu - au soutien leur apporté par les syndicats. En effet les élections communales de mai 1960 ont démontré qu'environ 80 % de la clientèle de l'USFP était concentré dans les villes notamment dans la série des villes atlantiques qui se suivent de Casablanca à Kenitra. L'exode croissant vers les villes et la stagnation de l'économie dans les années suivant l'accession à l'indépendance étaient responsables d'un chômage urbain qui ne cessait de s'accroître rapidement.

C'est en pratiquant une politique d'industrialisation, axée sur les villes, que le Gouvernement espérait s'assurer une base urbaine solide, d'où il serait possible de dominer les campagnes. (Amin, page 181). On était très conscient en effet du fait que les réformes radicales que nécessitait la modernisation du secteur agricole revêtaient un caractère si drastique que l'étroite base du pouvoir de l'époque ne permettait guère d'affronter les problèmes ruraux de l'heure, problèmes qui en grande partie étaient d'ordre politique.

Il y avait en plus des raisons économiques valables pour qu'une priorité soit accordée au secteur en question.

En effet le Maroc possédait une structure industrielle non négligeable susceptible d'être élargie et plus facile à moderniser que le secteur agricole.

Dans le cadre des efforts fournis pour arriver à une réduction de la dépendance économique la création d'une industrie de base nationale occupait une place de choix.

Le plan 1960 - 1964 qui avait fixé les grandes lignes à suivre dans le domaine de l'industrie fut suivi en novembre 1961 d'une étude plus élaborée concernant l'industrie intitulée : Le Plan quinquennal 1960 - 1964, le Développement Industriel. 36)

Les recherches dont se sont inspirées les deux publications mentionnées ci-dessus démontrent qu'effectivement au Maroc le développement industriel sur une grande échelle était dans les choses possibles.

"Le Développement Industriel" contient une liste détaillée de projets industriels certes ambitieux mais réalistes et bien pensés, assortis d'études de rentabilité, analyses du marché, études sur les effets secondaires, l'emploi et le revenu engendrés par lesdits

projets, les effets sur les finances publiques et les importations. (Amin, après page 182, Belal, page 255, El Malki, page 28).

Après l'indépendance on a assisté à une stagnation du développement industriel, la période du protectorat par contre ayant été marquée par un développement industriel mal coordonné et quelque peu anarchique à la suite des initiatives privées, tandis que de son côté le Gouvernement s'était concentré sur le secteur extractif. En plus de cette stagnation il existait un déséquilibre structurel provoqué par la croissance du secteur extractif qui prenait le pas sur l'industrie de transformation. Voir le tableau 6.

Tableau 6. Indices de la production industrielle.

	années					
	1952	1955	1956	1957	1958	1959
énergie	100	118	123	126	127	123
industrie extractive	100	121	124	119	139	154
industries de transformation	100	118	120	119	121	111
indice général	100	119	121	121	127	125

(Source: Plan 1960-1964, page 140)

Le tableau ci-dessus fait ressortir la position de dépendance dans laquelle se trouvait le Maroc en tant qu'ex-colonie et fournisseur de matières premières. En effet l'ensemble du secteur industriel ne contribuait au Produit Interne Brut qu'à concurrence de 29 % et les exportations en provenance du Maroc ne comptaient qu'une faible partie de produits agricoles transformés, phénomène dont témoigne le faible indice des industries de transformation.

Les relations organiques et complémentaires entre l'agriculture et l'industrie étaient peu développées et la dépendance vis-à-vis de l'étranger était considérable, que ce soit dans le domaine des capitaux et des techniciens ou dans celui des décisions quant à la politique à suivre et aux investissements à faire.

(Belal, après page 77, après page 219).

Tableau 7. Répartition de la main-d'oeuvre dans l'industrie par qualification et nationalité en 1959 ( % ).

catégorie de personnel	non-Marocains	Marocains	
direction et cadres	87,5	12,5	100,0
maîtrise et techniciens	81,0	19,0	100,0
employés qualifiés	85,5	12,5	100,0
ouvriers qualifiés	23,0	77,0	100,0
ouvriers non qualifiés	--,-	100,0	100,0
Total	18	82	100,0

Le tableau 5 indique l'ordre de grandeur des investissements privés, souvent d'origine étrangère, dans le secteur industriel.

Il paraît justifié d'avancer que si dans le secteur extractif nous sommes près de la parité, l'influence des investissements étrangers dans les autres secteurs était d'une prédominance prononcée.

De même la répartition des crédits industriels accordés par la B.N.D.E. (Banque Nationale de Développement Economique) au cours de la période 1959 - 1965 sur les divers bénéficiaires revêt un caractère illustratif :

- entreprises à capitaux étrangers	40 %
- entreprises relevant du secteur public	29,2 %
- entreprises à capitaux privés marocains	30,8 %

(Belal, page 223)

Les 50 % de l'ensemble des investissements industriels provenaient de l'étranger et 98 % de ladite moitié était concentré à Casablanca ; 25 % des investissements globaux revenait au Gouvernement marocain et le quart restant à des sujets marocains privés, ces derniers investissements concernant surtout le secteur du textile.

Ben Ali (après page 117) aussi bien que Belal (page 224) s'en tiennent à l'explication partielle et sociologique qui veut que depuis toujours les Marocains disposant de capitaux aient manifesté une

préférence pour le commerce, l'acquisition de terres, l'import-export et l'immobilier.

Aux gains à moyen terme dans l'industrie on préfère le bénéfice rapide dans le secteur du commerce.

Autre caractéristique de cette catégorie d'entrepreneurs : l'importance considérable des relations personnelles.

"L'activité économique des milieux d'affaires nationaux est fortement marquée par les "liens personnels" de l'individu ou de la famille. Les relations familiales et les contacts avec les représentants du pouvoir - politique et administratif - sont considérés comme étant étroitement liés aux décisions concernant l'investissement et l'activité économique.

Celle-ci tend à être considérée comme la continuation de la recherche par la famille, d'un statut social plus élevé.

Très souvent, c'est la famille qui procure à l'homme d'affaires ses contacts financiers, ses relations avec les représentants du pouvoir politique et administratif, sans l'appui desquels les transactions commerciales ne sont pas possibles. Le statut social de l'homme d'affaires et de sa famille, l'importance de leurs relations avec le pouvoir, jouent ainsi un rôle économique essentiel. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les perspectives à court terme dominent le comportement des hommes d'affaires nationaux, c'est à dire l'anticipation de profits immédiats et importants comme conséquence de tout investissement et le désir d'amortir tout placement en très peu de temps.

Sur le plan politique la crainte de mouvements de masse à caractère radical, toujours présente dans les préoccupations des classes possédantes des pays nouvellement indépendantes, ne peut que renforcer un tel comportement économique, peu favorable à l'investissement productif. (Belal, page 227).

Nous avons déjà relaté qu'au fur et à mesure les réseaux familiaux avaient étendu leurs ramifications du secteur économique à l'appareil gouvernemental et à l'armée, notamment dans les années soixante-dix.

La "fusion entre le pouvoir économique et le pouvoir politique" dont Le Tourneau (1965, page 44; 1950, page 447) et Lazarev brossent le tableau pour le Fès du 19<sup>ème</sup> siècle est toujours une réalité et vaut encore pour bon nombre de familles de l'époque en question, citées par eux.

Dans le but de mettre fin à la stagnation, au développement déséquilibré et à la forte dépendance de l'étranger dans le domaine des importations qui caractérisaient la situation dans le secteur industriel décrite ci-dessus, on se proposait de procéder à la création d'une industrie lourde sous contrôle de l'Etat par analogie des plans pluriannuels de l'Europe de l'Est peu de temps après la deuxième guerre mondiale.

"Une impulsion nouvelle doit lui être apportée grâce à l'implantation d'une industrie de base, seule capable d'engager un processus industriel sur des bases stables et susceptible d'accélérer la création d'activités complémentaires. Certes ces réalisations exigent de la nation des sacrifices, car les investissements qu'elles nécessitent sont importants, mais cette voie apparaît la seule possible pour la consolidation de l'indépendance économique du pays et la valorisation des ressources nationales, trop souvent exportées à l'état brut jusqu'ici. Une telle orientation nécessite l'intervention directe de l'Etat.

Le Développement Industriel, page 25.

C'est ce dernier point qui revêt une importance capitale. Comme dans le cas de l'agriculture on prévoyait dans l'industrie et dans la vie économique dans son ensemble une large mesure d'intervention de l'Etat.

Afin de mettre en oeuvre la politique dont il s'agit on procéda à la création d'une gamme étendue d'organismes et d'instances, dont il suffit ici de faire l'inventaire pour démontrer que les auteurs du plan attachaient une importance particulière à une intervention effective dans les secteurs industriel et extractif.

- Bureau d'Etudes et de Participation Industrielles : B.E.P.I.
- Banque Nationale de Développement Economique : B.N.D.E.
- Office Chérifien de Phosphate : O.C.P., organisme déjà en place lors du Protectorat
- Bureau de Recherche et de Participation Minière : B.R.P.M.
- Office Chérifien de Contrôle et d'Exportation : O.C.E.

Comme nous l'avions fait remarquer plus haut le Gouvernement a pris en main le développement de l'industrie lourde afin d'assurer au pays une large mesure d'indépendance économique et de réaliser de front avec l'agriculture une croissance économique plus équilibrée.

Ceci dit ladite politique d'intervention de l'Etat s'est inspirée d'une troisième motivation et qui était l'élimination des disparités régionales.

En effet, guidé par un certain nombre d'indicateurs le plan '60 - '64 constatait des écarts importants entre les régions sur les plans démographique, économique et social.

Tous les indicateurs dont il s'agit laissaient supposer l'existence d'un fossé profond et qui allait en se creusant, entre le centre et la périphérie.

Dans le premier, à savoir les villes du littoral et les plaines atlantiques environnantes on assistait au phénomène d'un surpeuplement aggravé par une croissance démographique rapide et d'un chômage en forte augmentation, mais également à celui d'un niveau de formation plus élevé, d'une infrastructure sociale plus développée et de davantage d'emploi dans les secteurs industriel et tertiaire.

A signaler une ligne de démarcation allant de Tétouan à El Jadida séparant la partie mentionnée ci-dessus du reste du Maroc (environ les 9 dixièmes de l'ensemble du territoire), cette dernière partie étant caractérisée par un fort exode rural et considérablement moins de possibilités économiques ainsi que par un niveau d'infrastructure sociale moins élevé.

Sur le plan agricole on pourrait procéder à la tripartition suivante :

- a) situation très critique : Goulimine, Tiznit, Ouezzane, Tarroudant,  
Taïniste, Aknoul, Al Hoceima, Chaouen, Nador,  
Erfoud, Ksar-es-Souk.
- b) critique : Larache, Les Abda, Aït Ourir, Guercif,  
Taounate, Ouarzazate, Oued-Zem.
- c) bonne : marocaines depuis toujours : El Jadida, Sidi Bennour  
anciens colons français : El Hajeb, Souk-el-Arba, Sidi-  
Slimane.

Le nombre de régions rifaines figurant dans la catégorie "très critique" et soulignées par nous illustre clairement la fâcheuse posture dans laquelle se trouvait cette partie du territoire marocain qui pour la plus grande part est tributaire de l'agriculture.

En effet il s'est avéré que l'ensemble de l'activité économique était concentrée sur le littoral ce qui d'une part favorisait le développement d'une économie portuaire et d'autre part entraînait un sous-développement croissant des régions de l'intérieur.

A plusieurs égards cette situation était jugée préjudiciable aux intérêts de l'ensemble du pays vu les pertes qui en découlaient pour l'économie nationale et qui se manifestaient d'une part sous forme d'un effort financier abusif imposé aux centres en voie de développement à la suite de la pression démographique exercée sur lesdites agglomérations, et d'autre part par les conséquences financières du retard croissant des régions sous-développées.

L'orientation même du développement de l'industrie marocaine lors du protectorat laissait déjà supposer que l'implantation d'entreprises dans la zone côtière n'offrait aucune garantie de développement de l'arrière-pays, puisque les établissements dont il s'agit avaient pour but la satisfaction des besoins d'une population étrangère groupée essentiellement sur le littoral, le surplus de la production étant destiné à l'exportation.

Aux termes du Plan on se proposait de réaliser une croissance économique accélérée dans les régions périphériques par le biais d'un processus de décentralisation industrielle, processus qui ne consisterait pas à transférer de Casablanca, Mohammedia ou Kenitra les ind-

ustries existantes, mais qui serait axé sur la création de nouvelles industries avec l'aide du Gouvernement, étant entendu que ces industries utiliseraient la main d'oeuvre locale ainsi que les produits d'extraction locaux.

Ces pôles dits de croissance industrielle (le terme de: "complexes industriels" nous paraît plus indiqué) étaient prévus pour renforcer l'autarcie régionale et pour réduire la migration vers les villes côtières.

A la lumière de l'ensemble des mesures envisagées il devenait clair qu'au niveau du développement industriel le Gouvernement marocain accordait la priorité aux trois régions ci-dessous :

- le Rif occidental (Tanger)
- le Maroc oriental (Nador, Oujda)
- Souss (Agadir)

Un simple tour d'horizon permet de conclure que les intentions dont s'était inspiré le plan dont il s'agit étaient en principe favorables aux régions périphériques. En effet la politique telle qu'elle avait été stipulée, avec l'accent mis sur des réformes à effectuer dans le secteur agricole et une large mesure d'intervention de l'Etat dans le secteur industriel, aurait constitué une amorce valable d'un développement plus équilibré du Maroc.

Ceci dit il n'est pas dans nos intentions de nous concentrer sur les mérites éventuels du plan en question, ni sur la question de savoir si celui-ci était oui ou non susceptible d'être réalisé. Nous avons déjà fait valoir qu'un certain nombre des prémisses dont s'est inspiré le plan ci-dessus s'est avéré faux.

En effet tant la croissance rapide et spontanée de l'épargne privée escomptée par les auteurs que la capacité d'autofinancement des entreprises ont déçu tous les espoirs en la matière et en fait l'exode des capitaux n'a cessé de s'accroître.

Bref, le financement et la cohérence du plan ne sont certes pas sans accuser un certain nombre de lacunes et quant au modèle de développement qui a été choisi pour l'agriculture, à l'accent mis sur l'industrie lourde, ainsi que sur la décentralisation, il

s'agit là de sujets sans doute ouverts à la discussion.

Ce n'est cependant pas dans cette optique que nous nous proposons d'analyser les choses et cela pour la simple raison que cette discussion n'a jamais eu lieu au Maroc. Plus précisément on n'y est jamais arrivé à avoir cette discussion théoriquement justifiée puisque pour des motifs n'ayant rien à voir avec les éléments mentionnés ci-dessus le plan n'a jamais été mis en oeuvre.

Les conceptions de base et la mise en oeuvre du plan constituaient une menace potentielle contre la situation existante puisqu'elles risquaient de rompre l'équilibre des forces en présence et de casser le patronage. Aussi n'est-il guère utile dans le contexte dont il s'agit de comparer le plan aux théories et aux modèles de développement régional en cours, l'exercice en l'occurrence étant purement académique.

C'est pourquoi dans notre exposé nous nous inspirons plutôt du rapport, tel que nous l'avions établi, entre l'équilibre des forces, le patronage et le planning.

Aux termes des paragraphes qui suivent nous nous proposons d'exposer à quel égard le plan constituait une menace et dans quelles conditions cette menace a été parée moyennant un changement de politique et de planning à partir de 1960.

### 2.3.3. Le planning dans une nouvelle phase.

"Le Plan quinquennal 1960 - 1964 doit être considéré avant tout comme un plan de réformes structurelles".

(Plan 60-64, page 377)

Il s'agit là d'une conclusion et d'une caractérisation émanant non seulement des auteurs et des partisans du plan en question mais encore des courants politiques et économiques au Maroc qui s'opposaient à des réformes radicales et à l'intervention de l'Etat dans l'économie. Or ces derniers estimaient inacceptable la constellation économique et politique à laquelle visaient les auteurs du plan et leur clientèle politique puisque celle-ci mettrait fin à leur position privilégiée tant sur le plan économique que politique.

Il est clair que ce sont les événements se déroulant dans l'arène politique qui dans une large mesure ont mis en évidence la lutte mentionnée ci-dessus, tel le renvoi du cabinet Ibrahim, l'épuration pratiquée au sein de l'appareil de planning, la prise en main du gouvernement par Mohammed V et son fils ainsi que les procès intentés aux membres de l'UNFP, événements qui concouraient à marquer un tournant définitif.

Nous nous proposons toutefois de concentrer notre attention sur le courant sous-jacent aux développements turbulents mentionnés ci-dessus. Pour faciliter l'analyse nous indiquons ci-dessous comment le plan dont il s'agit était perçu par les représentants de cinq facteurs différents composant le rapport de forces, et comment leurs réactions concertées ont entraîné une nouvelle constellation quant au rapport de forces et la politique de planning.

Nous distinguons à cet effet :

- les forces politiques qui se disaient partisans du changement :  
l'UNFP, les syndicats et les associations d'étudiants
- les forces politiques qui suivaient un cours conservateur :  
l'Istiqlal et le Mouvement Populaire
- l'élite rurale
- l'élite économique urbaine
- la monarchie

Nous sommes profondément conscients du fait qu'il s'agit là d'une division qui manque de précision. En effet au stade ultérieur les syndicats perdaient beaucoup de leur élan progressiste ce qui provoquait leur éloignement de l'UNFP; dans la première phase il est permis de ranger les jeunes Berbères du Collège d'Azrou sous l'étiquette des forces de gauche.

D'autre part la gamme des partis conservateurs s'est élargie et diversifiée à partir de 1961 par la création des partis du F.D.I.C. et du P.S.D.

C'est notamment la distinction faite entre l'élite rurale et le Mouvement Populaire ainsi que d'autre part entre son homologue urbaine et l'Istiqlal qui peut paraître forcée.

C'est à dessein que nous avons classé séparément l'élite rurale et

l'élite urbaine puisque nous estimons que leurs idées et leur comportement sont déterminés en premier lieu par des motifs d'ordre économique et financier. Afin de sauvegarder leur position privilégiée elles se servent entre autres des partis politiques en tant qu'un des moyens disponibles dans le cadre du système de pouvoir et de clientèle global. C'est en premier lieu dans leur position économique que les élites rurale et urbaine se sentaient menacées et en partie elles ont mené leur contre-offensive en se servant des partis politiques.

C'est la raison pour laquelle dans la classification ci-dessus nous avons préféré en ce qui concerne les élites précitées dissocier les motifs économiques et les moyens politiques.

Comme nous l'avions déjà fait remarquer auparavant la période allant de 1959 à 1961 a été caractérisée par une lutte incessante entre la monarchie et les partis politiques qui se disputaient le pouvoir.

"C'est un phénomène constant de la vie politique marocaine : toute situation où les forces en présence ne sont pas équilibrées engendre spontanément un processus de réajustement".

(Waterbury, 1978, page 6)

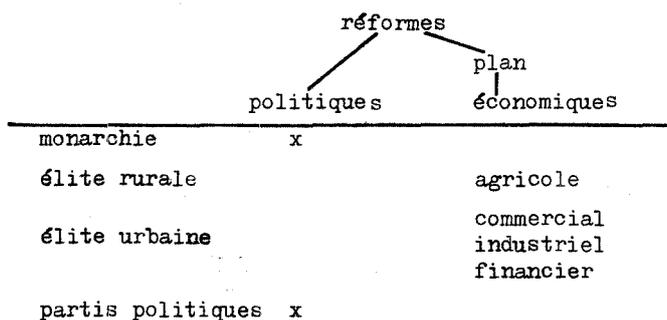
La première confrontation eut lieu entre la monarchie et l'Istiqlal, épreuve remportée par la première qui par le biais de son soutien accordé aux éléments de gauche au sein de l'Istiqlal visait à une scission du parti précité et qui dans ce but s'accommodait même du cabinet Ibrahim à tendance gauchiste, tolérance qui risquait cependant de s'avérer un remède pire que le mal.

Aussi la monarchie s'est-elle efforcée de rétablir l'équilibre en contractant des alliances avec tous ceux qui se sentaient menacés par cet état de choses.

Si nous estimons qu'il serait exagéré de qualifier les conceptions en matière de la nouvelle constellation politique et économique de "socialiste" il n'en demeure pas moins que dans le milieu de l'UNFP et de ses sympathisants on visa une intensification et une extension de l'intervention de l'Etat.

Sur le plan politique la position du monarque tant dans le domaine législatif que dans celui de l'exécution des lois s'en trouverait amenuisée et le libéralisme économique s'en trouverait entravé au profit des groupes et des régions défavorisées.

Schéma 4. Relation entre les réformes et les catégories concernées.



Les élites rurale et urbaine ne tardaient pas à se rendre compte que les actions prévues dans le domaine économique affecteraient directement leurs intérêts.

Quant à l'élite rurale elle voyait se dresser le spectre de la réforme agraire qui comprenait entre autres une redistribution des terres ainsi que la création d'associations coopératives plus importantes, ce qui ne manquerait pas de saper directement leur base de subsistance.

L'intervention de l'Etat accrue sous forme d'impôts et d'institutions réduirait considérablement leur marge de manoeuvre.

Finalement il était inévitable que les programmes et les projets agricoles ne modifient profondément les relations existant dans les campagnes.

Quant à l'élite urbaine elle se méfiait à l'extrême des interventions prévues dans le secteur non-agricole. En effet en dehors de la nationalisation et la redistribution des terres cultivables - dont une partie non négligeable lui fut acquise par des transactions illicites conclues avec les vendeurs français - on ressentait comme excessive l'intervention prévue dans les domaines de l'industrie, du commerce et des finances.

Vu les conceptions économiques extrêmement libérales qui étaient les siennes le groupe dont il s'agit n'était guère acquis à la

politique d'industrialisation proposée, ni à la réglementation accrue du commerce et des circuits commerciaux pas plus d'ailleurs qu'aux mesures fiscales et financières rigoureuses telles que prévues.

Si à nos yeux l'ensemble des mesures envisagées et surtout la mise en oeuvre concrète de celles-ci ne sont pas sans laisser une marge de manoeuvre encore appréciable, il nous est par contre facile de comprendre que cette première ingérence dans la vie économique se soit heurtée à une vive résistance.

En plus un régime qui n'accordait qu'un rôle représentatif à la royauté n'était guère fait pour plaire au Palais; puisque tout comme les autres joueurs participant au jeu politique marocain le Palais lui aussi briguaient en fin de compte le pouvoir.

Ceci dit on serait mal inspiré en qualifiant les efforts faits en ce sens par la monarchie de machiavélisme délibéré et permanent. Il s'agit en effet plutôt de réactions plus ou moins calculatrices aux initiatives prises par les divers chefs de file politiques nationaux.

En outre les personnalités différentes des deux monarques consécutifs ont contribué aux divergences qui se sont manifestées quant à la politique pratiquée par la monarchie. A l'opposé de son père qui se considérait plutôt comme l'arbitre évoluant au dessus des partis et qui était d'avis que plus le pouvoir restait invisible et plus il était efficace, le monarque actuel a plutôt tendance à participer personnellement à la vie politique.

Pour ce faire il y avait lieu de chercher appui auprès des forces susceptibles de devenir des partenaires dans une alliance contre la constellation politique et économique telle qu'elle était proposée. Etant donné la résistance au sein des élites rurale et urbaine contre le plan en question ainsi que l'appréhension des autres partis politiques de se voir condamnés à des rôles secondaires il n'est guère étonnant qu'il en ait résulté une alliance entre les forces précitées sous les auspices de la monarchie.

C'est cette alliance qui finalement a effectivement réussi à mettre hors jeu l'UNFP et les syndicats, performance dont les modalités sont certes dignes d'intérêt, même si pour le moment nous nous limitons ici à l'aspect de planning de la situation de l'époque. 37)

En 1960/61 la monarchie s'est en effet trouvée placée devant un

choix délicat et qui à la lumière de l'analyse exacte et sombre de la situation socio-économique au Maroc, contenue dans le plan se résu-  
mait à deux alternatives :

ou bien se prononcer pour les réformes indispensables avec pour consé-  
quence que le rôle important du Gouvernement dans les secteurs agr-  
icole et industriel perturberait les structures sociales et rapports  
de forces existants et saperait ainsi les assises principales de son  
pouvoir, ou bien faire barrage aux réformes modificatrices de struct-  
ures dans un souci de ne pas offusquer les élites urbaine et rurale  
avec pour conséquence un accroissement des disparités existantes et  
une migration vers les villes avec tous les problèmes économiques et  
politiques découlant de cet état de choses. 38)

Lors de la succession au trône survenue en 1961 la traie fut tirée  
et une orientation fut choisie qui à ce jour n'a pas été discont-  
inuée.

En effet la monarchie a opté pour le maintien de la situation ex-  
istante en pratiquant une politique de divise et règne à l'aide  
du système de patronage, le soutien conditionnel des élites urb-  
aine et rurale lui étant acquis moyennant la non application du  
plan en question.

Quant au planning, les conséquences qu'a entraînées le choix ci-  
dessus n'ont pas tardé à se manifester dans le domaine des

- structures de planning
- objectifs
- et de la mise en oeuvre

En effet les structures de planning ont fait l'objet de la même  
concentration de pouvoir et de la même centralisation importante  
qui caractérisaient la structure politique de l'époque.

Hassan II prenait une part plus directe au gouvernement et nomma  
un "nouveau Grand vizir" Ahmed Redra Guedira directeur général du  
Cabinet Royal, ministre de l'Agriculture et de l'Intérieur. Deux  
postes étaient dévolus à l'Istiqlal qui après la scission de 1959  
avait effectué un virage à droite (Balafrej : Affaires Etrangères,  
Al Fassi, Ministre d'Etat de Habous), les autres postes étant  
occupés par des personnes qui s'étaient distinguées par leur loy-

auté envers le Roi.

A l'inverse de son père le monarque désirait gouverner lui-même et une fois les postes de membres des partis occupés par des hommes de confiance à la suite des changements de cabinet de 1963 (démission des ministres de l'Istiqlal), de 1964 et de 1965, l'état d'alerte fut décrété en 1965 en raison de l'agitation politique considérable et de la situation économique et financière désastreuse du pays, et le souverain se nomma soi-même chef du Gouvernement. (Zartmann, 1964, après page 20).

Parallèlement aux développements ci-dessus se déroulant dans le domaine politique l'emprise exercée par le monarque sur le planning allait en se raffermissant et devenait de plus en plus directe.

Dès août 1960 lors des délibérations du Conseil Supérieur du Plan sous la présidence du souverain et concernant la version mitigée du plan '60 - '64, celui-ci en tant que prince-héritier s'était déjà vivement opposé aux objectifs généraux du plan en question notamment là où il fut question du degré d'intervention de l'Etat.

Cette prise de position s'inspirait de l'idée que le planning devait désormais servir de moyen pour renforcer la position et le pouvoir politique de la monarchie.

C'est ainsi que nous nous trouvons au début d'une période où le planning fait l'objet d'une imbrication étroite dans le jeu du pouvoir politique et est utilisé pour perpétuer les relations de dépendance dans le cadre du système de patronage. 39)

De ce fait le planning devenait de plus en plus l'affaire du Palais, et les partis politiques ainsi que les organismes planificateurs tels qu'ils avaient été créés furent mis hors jeu.

(Ashford, après page 15).

A la suite des épurations survenues après 1960 le Ministère de l'Economie Nationale avait perdu la quasi totalité de ses fonctionnaires expérimentés, et la Direction de la Coordination et Planification, n'arrivant pas à étoffer son organigramme, restait sans pouvoir réel.

Le nouveau Ministre de l'Economie Nationale, Douiri, qui appartenait à l'Istiqlal était certes un homme compétent mais il était volontairement sevré de tout soutien du Palais ce qui provoqua sa démission en 1963.

Les décisions étaient prises au sein du Cabinet Royal avec l'aide de techniciens, étant entendu qu'on veillait à ce que le planning n'affecte en rien le système politique en vigueur.

Au cours des paragraphes qui suivent nous exposerons les changements qui se sont faits jour dans le sillage des événements ci-dessus quant aux objectifs et la mise en oeuvre des plans dont il s'agit. C'est à la lumière des plans pluriannuels, publiés après 1961 que nous nous proposons d'illustrer les changements apportés aux objectifs des plans; quant à l'aspect de la mise en oeuvre nous entendons l'éclaircir au chapitre 3 en prenant l'exemple de quelques programmes régionaux et agricoles, élaborés et mis en oeuvre dans la période précitée.

C'est ainsi qu'au fur et à mesure se dégagera la gamme des éléments dont il s'agit de tenir compte dans le cadre de tout programme d'aide quel qu'il soit.

#### 2.3.4. Les objectifs modifiés des plans pluriannuels à partir de 1961.

A notre avis les modifications apportées aux objectifs du planning ne sont pas sans avoir un rapport avec les efforts faits par la monarchie pour s'assurer le soutien des élites urbaine et rurale par le biais de l'annulation du planning proposé.

Sinon quelle serait en effet l'explication de la révision abruptement élaborée de la première version du plan et de son abandon officiel en 1963? Des indices plus parlants quant au changement survenu nous sont d'ailleurs fournis par les plans pluriannuels suivants :

- le plan triennal 1965 - 1967
- le plan quinquennal 1968 - 1972
- le plan quinquennal de développement 1973 - 1977, dont les programmes parcellaires concernant les domaines financier, industriel et agricole ne laissent aucun doute quant au ménagement réservé aux élites précitées. En effet le fait de ménager les intérêts économiques des groupes en question constitue un des aspects du patronage, système qui est perpétué dans le but de conserver le pouvoir politique.

Les élites urbaine et économique que nous passerons en revue les premières ont été soudoyées au prix d'une liberté d'action inouïe dans le domaine économique. En effet le rôle du Gouvernement dans le domaine en question a été systématiquement réduit à sa plus simple expression, la tendance étant à une politique économique libérale, laissant les mains libres aux entrepreneurs privés et le rôle de l'Etat se limitant à des interventions à caractère légèrement correctif dans les cas d'abus les plus excessifs.

C'est le secteur industriel qui nous fournit l'exemple le plus illustratif de cet état de choses en ce sens que le plan '60 - '64 s'était inspiré de l'idée de la création d'une industrie lourde et d'une large mesure d'intervention de l'Etat dans les secteurs chimique et métallurgique.

Or dès 1961 cette politique a été complètement abandonnée.

En premier lieu l'ensemble des instances gouvernementales chargées du secteur en question a fait l'objet d'un démantèlement quasi total: pour 40 % la BNDE passa sous contrôle étranger et des crédits pouvaient être importés de l'étranger sans passer par la BNDE.

La BEPI reçut la consigne de se retirer de tout projet (d'étude) dès que pour le projet en question un entrepreneur privé se manifesterait.

De ce fait réduit à la fonction d'un simple bureau de recherches la dernière instance grâce à laquelle le Gouvernement aurait pu conserver une solide emprise sur le secteur dont il s'agit disparut ainsi de la scène économique.

Après 1960 la croissance de la production industrielle s'était avérée décevante, ne s'élevant qu'à  $\pm 4$  % par an et accusant des écarts considérables entre les divers secteurs. C'est ainsi que le taux de croissance des secteurs de l'énergie, du phosphate et du textile était de 12,15 et 15 % respectivement tandis qu'il y avait stagnation dans le secteur métallurgique.

"Ainsi la physionomie industrielle du Maroc n'est pas modifiée de façon fondamentale depuis 1960 : en dehors de quelques secteurs particulièrement actifs, la production s'est développée à un rythme insuffisant : les investissements ont en général stagné et on assiste même parfois à un vieillisse-

ent en capital productif.

Le bilan de ces quatre années apparaît donc limité, du regard de la croissance rapide qu'il eût été souhaitable de réaliser pour répondre aux besoins du pays.

On peut les rattacher de façon très générale à deux caractéristiques fondamentales de notre économie : l'étroitesse des débouchés et la rareté des facteurs de production".

Plan '65 - '67, page 420

Deux facteurs sans aucun doute inhérents à la phase de développement dans laquelle se trouvait le Maroc et qui se manifestaient par :

- un marché étranger réduit pour bon nombre de produits
- une épargne intérieure peu importante
- une réticence d'ordre social quant aux investissements dans l'industrie
- le coût excessif de l'énergie (le Maroc n'ayant pas de pétrole)

Afin d'élargir le marché intérieur en faveur des produits industriels on se proposait de faire démarrer au préalable le secteur agricole. Nous assistons donc à un renforcement de la priorité accordée à l'agriculture.

"En effet dans un pays industriel où l'agriculture demeure importante la consommation et la production du secteur agraire exercent une influence décisive et plus que proportionnelle sur l'ensemble de l'économie.

Le secteur agricole achète beaucoup plus au reste de l'économie que le reste de l'économie n'achète au secteur agricole.

De même, l'incidence de l'investissement agricole est plus marquée, dans un pays, où, comme on sait, 75 % de la population appartient au monde agricole.

Il ne pouvait être question dès le premier Plan '60 - '64 de rechercher une croissance industrielle telle que la part de l'industrie dans la production nationale puisse dépasser celle de l'agriculture sans avoir au préalable assuré le développement de l'agriculture."

Plan '65 - '67, page 421

En dehors de l'agriculture les deux autres priorités du plan '65 - '67

étaient le tourisme et la formation des cadres. Ceci conformément à une étude effectuée en 1964 à la demande du Gouvernement marocain par la Banque Mondiale et qui a constitué le bleu du plan 1965 - 1967 (The economic development of Morocco).

Etant donné le manque de capitaux ainsi que la mauvaise situation générale dans laquelle se trouvaient l'économie et les finances il était évident que bien peu de moyens seraient disponibles pour l'industrie qui, elle, ne jouissait que d'une faible priorité.

D'où la décision de laisser les mains libres aux initiatives privées dans le secteur en question.

"Un des aspects les plus importants de la politique gouvernementale en matière d'industrialisation consistera à faciliter le financement des projets industriels par un ensemble de mesures visant à restaurer la confiance et à orienter les capitaux privés marocains et étrangers vers l'investissement productif".

Plan '65 - '67, page 427

Le rôle de l'Etat fit l'objet d'une forte réduction :

"La cession de cette participation avec des capitaux au secteur privé doit être réalisée dès que possible, permettant de dégager des capitaux pour des interventions nouvelles de l'Etat.

L'Etat n'interviendra à l'avenir qu'en présence des deux situations suivantes :

- 1) le secteur privé est défaillant dans telle ou telle branche; à cet égard une procédure de consultation du secteur privé sera mis sur pied.
- 2) un goulot d'étranglement dans une branche déterminée fait obstacle au développement de l'initiative privée et ce goulot d'étranglement ne peut être supprimé que par l'intervention de l'Etat."

Plan '65 - '67, pages 427, 430

L'investisseur étranger se voyait octroyer d'importants privilèges par le Code d'Investissement Industriel en ce sens que l'Etat marocain supportait une partie des frais d'établissement initiaux, garantissait un tarif fiscal fixe et peu élevé durant la période de démarrage et garantissait en plus le libre transfert du capital et des profits.

Dans le plan suivant couvrant la période de 1968 à 1972 on a continué ladite politique d'industrialisation en mettant l'accent sur le secteur privé et sur les industries légères. En fait l'Etat s'est distancé encore davantage du secteur en question et le Code d'Investissement a fait l'objet d'un élargissement appréciable :

- prime d'équipement de 20 % maximum à Tanger  
15 % dans le reste du Maroc  
0 % à Casablanca
- possibilité de remboursement accéléré des crédits
- large exonération de droits de douane pour les biens d'équipement
- impôt sur les sociétés de 5 %
- période de grâce de 5 ans en matière d'impôt sur les bâtiments

L'industrie ne constitue pas le seul secteur où les initiatives privées bénéficiaient d'une liberté d'action inouïe puisque il en était de même pour le tourisme, le bâtiment et le commerce.

Notamment dans le secteur du tourisme les initiatives privées et les organismes semi-étatiques sont fortement imbriqués les uns dans les autres et dans la pratique une bonne part du coût initial de la création de l'infrastructure touristique est déchargée sur l'Etat. (De Mas, 1976).

Les entrepreneurs marocains s'intéressent surtout au commerce et à l'immobilier. En dehors du tabac et du sucre, qui l'un et l'autre constituent un monopole d'Etat, le commerce jouit d'une très grande liberté, liberté à laquelle viennent s'ajouter des charges fiscales très légères.

La même chose vaut pour le secteur agricole et pour l'immobilier. L'absence quasi totale de directives planologiques et de mesures prévues par la loi a fait de ces secteurs le terrain d'action par excellence des élites urbaine et économique, phénomène qui en fin de compte est responsable d'une activité de construction chaotique, d'une spéculation effrénée, d'habitations hors de prix et de bidonvilles croissantes. (Masson, page 116).

L'intervention délibérément réduite de la part du Gouvernement marocain dans les secteurs mentionnés ci-dessus laisse une liberté sans pareille et ouvre de nombreuses possibilités aux élites

urbaine et économique pour élargir systématiquement leur base de subsistance économique.

Or si le Gouvernement s'abstient de corrections et d'interventions dans les secteurs en question ainsi que dans le domaine de la fiscalité en omettant de prendre les mesures appropriées c'est précisément dans le but de s'assurer le soutien ou la neutralité des catégories mentionnées ci-dessus.

Si délibérément nous ne faisons ici que signaler la façon dont l'élite urbaine est soudoyée nous nous proposons par contre de nous attarder plus longuement sur la façon dont fut acquis le soutien des homologues ruraux.

En ce faisant nous nous concentrons sur le secteur agricole puisque c'est lui qui présente le plus grand nombre de points de contacts avec l'élite rurale ainsi qu'avec les groupes-cible ruraux et que c'est encore le secteur agricole au niveau duquel se déroule la majorité des programmes et projets dans le cadre de la coopération au développement. A notre avis c'est précisément ce secteur qui illustre fort bien la façon dont le planning est utilisé pour le maintien d'un certain équilibre de forces.

Les répercussions qui en fin de compte en résultent pour la population agricole sont démontrables et doivent être prises en considération lorsqu'il s'agit de fournir une aide bilatérale quelconque.

Finalement notre exposé sur le secteur agricole nous amènera aux termes du chapitre 3 à traiter des modalités de mise en oeuvre de quelques projets et programmes concrets puisqu'elles nous révèlent des erreurs et des carences qui sont les conséquences symptomatiques de la politique de planning telle qu'elle a été pratiquée.

C'est dans la politique agricole que se manifeste le plus clairement le clivage qui sépare l'avant et l'après 1961.

S'il est évident que ceci est dû au fait que ladite politique concerne directement le plus clair de la population marocaine nous attachons toutefois une importance encore plus grande au fait que dans le secteur en question il s'agissait de propositions et de programmes au profil le plus prononcé et au sujet desquels on était de ce fait en droit de s'attendre aux conséquences les plus lourdes.

Aussi est-ce sur le plan agricole que la lutte entre les partisans et les adversaires du plan 1960-1964 et des idées dont ce dernier était issu s'est déroulée dans toute son âpreté, d'autant que l'importance du secteur en cause se prêtait au recrutement d'une clientèle considérable en vue de la lutte politique en cours.

La réforme agraire proposée constituait une menace directe contre la situation existante dans les campagnes et la base du pouvoir de l'élite rurale, dont le soutien était indispensable à la monarchie. C'est ce qui explique que le plan suivant (1965 - 1967) se signalait par une réorientation radicale quant à la politique agricole et, selon les dires de Bencheikh (1968, page 41) était marqué par la volonté "d'exorciser le démon des réformes structurelles", démons sous forme de nationalisation des terres, d'introduction d'un impôt foncier (tertib), d'associations coopératives d'agriculteurs ainsi que d'un étatisme à outrance.

Pour justifier cette lutte contre les visions angoissantes mentionnées ci-dessus on invoquait la situation économique particulièrement mauvaise en effet. Dans son discours du 21 décembre 1964 prononcé devant le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan le roi brossa un tableau pessimiste de la situation économique du moment : en effet la production nationale n'avait augmenté que de 1,6 %, la croissance démographique s'élevant, elle, à 3 %. En outre il était impossible de compenser la flambée des dépenses publiques par un accroissement des recettes.

Etant donné cette pénurie de moyens (financiers) on jugeait inévitable l'établissement d'un ordre de priorités contraignant, en ce sens qu'on s'imposait une croissance économique maximum.

C'est cette approche totalement différente qui a été à l'origine de modifications importantes apportées au plan 1965 - 1967.

"Il constitue davantage un programme qu'un plan car il contient essentiellement les équipements que l'Etat entend réaliser au cours de ces trois années ...

Le Gouvernement poursuivra pendant cette période de trois années une politique qui doit permettre à la fois d'assurer un meilleur équilibre économique et financier et de réaliser les conditions d'une expansion durable en évitant une détérioration de la situation financière."

(Plan 1965 - 1967, pages 1, 18)

Loïn de nous de nier que la situation économique aux alentours de 1964 revêtait en effet un caractère désastreux; sans aucun doute la balance des paiements et la balance commerciale, l'une et l'autre négatives, l'endettement considérable auprès de l'étranger, l'insuffisance de l'épargne et des investissements intérieurs, ainsi que les dépenses privées et publiques toujours croissantes nécessitaient des interventions.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons assisté à une réduction des dépenses publiques et à des efforts de maximalisation de la production nationale, maximalisation qui devait être réalisée en mettant l'accent sur les secteurs et régions dont le potentiel laissait espérer la croissance économique la plus forte.

Voilà pourquoi concrètement et conformément au rapport de la Banque Mondiale on procéda à l'établissement de trois priorités :

- le développement agricole
- le développement touristique
- la formation des cadres

Si les secteurs mentionnés ci-dessus jouissaient d'une priorité, l'accent mis sur les régions susceptibles de réaliser la croissance la plus forte revêtait un caractère au moins aussi important que lesdites priorités sectorielles :

"La rareté du capital impose sa concentration dans les régions privilégiées" (page 24), ce qui laissait plus ou moins pour compte les régions marginales du point de vue économique et géographique.

Nous n'entendons pas dire par là que le problème des disparités régionales ne figure pas dans le texte du plan : en effet dans la partie - de 4 pages seulement - consacrée à la régionalisation du plan les écarts existants font l'objet d'une analyse remarquable.

On cherche-t-à y remédier en visant une maximalisation de la croissance économique, censée profiter au fur et à mesure aux régions mentionnées ci-dessus :

"Seule une forte expansion économique s'appuyant sur les ressources qui peuvent être exploitées de façon rentable pourra conduire à long terme à l'atténuation

des déséquilibres géographiques actuels".

(Plan 1965 - 1967, page 45)

Des publications récentes concernant la géographie des pays en voie de développement et l'économie régionale ont démontré clairement qu'en réalité il ne se produit pas d'effet spontané dit de "trickling down" ou "spread" et que par contre les écarts entre le centre et la périphérie ne font que s'accroître.

En effet bien peu nombreux sont les pays industrialisés, et à fortiori les pays en voie de développement, où une expansion économique nationale croissante contribue sans autre à la réduction des disparités géographiques existant sur le territoire en question.

Ceci dit nous réitérons notre refus de comparer le planning marocain à des théories géographiques ou économiques pour la simple raison que celles-ci n'ont guère compté lorsqu'à l'époque on a pesé au Maroc le pour et le contre des choses.

Nous soutenons que ce sont des considérations relevant du domaine du pouvoir et la tendance à suivre la voie de la moindre résistance qui ont été à l'origine du choix fait en faveur des régions les plus éminemment vitales.

Il s'agissait là en fait d'un choix découlant d'une politique qui était axée sur un planning technique, planning qui évitait toutes modifications de structures et qui garantissait l'adhésion de la clientèle rurale.

À la lumière des paragraphes agricoles nous démontrons que la conception technocratique en cause a eu des répercussions importantes sur le planning agricole ainsi que sur la situation des secteurs qui en sont tributaires.

Désormais l'agriculture était considérée comme un développement agricole purement technique, générateur d'un accroissement de la production, et non pas comme une réforme agraire à caractère polyvalent.

Manifestement le plan 1965 - 1967 marque un tournant quant aux conceptions de base ainsi qu'aux analyses.

En premier lieu nous y trouvons des critiques à l'égard du plan précédent en raison de son ambition et de son irréalisme; en

effet sans aller jusqu'à méconnaître la nécessité de procéder à des réformes les auteurs ne manquent pas au fil des pages de nous faire comprendre qu'ils jugent peu souhaitable l'approche préconisée par le plan précédent.

"Après l'expérience du Plan Quinquennal ('60-'64) les objectifs d'une politique agricole et les difficultés à surmonter pour sa réalisation demeurent d'une telle ampleur qu'apparaît un nouveau choix dans la priorité à donner aux interventions et à leur localisation ....

Le système agricole traditionnel constitue en effet un tout cohérent où chaque élément est la conséquence des autres et les renforce à son tour. Les techniques locales, les structures foncières et les modes de faire-valoir, la hiérarchie sociale et les mentalités elles-mêmes se sont forgées et adaptées les unes aux autres au cours des âges, et leur adaptation réciproque fait que c'est tout l'ensemble qui résiste à la moindre innovation que l'on essaye d'y introduire."

(Plan 1965-1967, page 83)

"La réforme des structures qui doit être poursuivie doit contribuer à l'augmentation de la production et non à la contrarier.

C'est pourquoi elle doit être entreprise avec le souci de favoriser une évolution progressive de la paysannerie et non d'introduire des changements brutaux qui mineraient l'équilibre actuel sans instaurer un équilibre nouveau".

(Plan 1965-1967, page 20)

"Le développement et la modernisation de l'agriculture sont indispensables pour faire face à l'accroissement des besoins de la population ..... Mais, comme l'a montré l'expérience des efforts entrepris au cours des dernières années, ils impliquent une transformation du milieu rural qui constitue une oeuvre de longue haleine.

Le choix des orientations de la politique agricole est dominé par deux types de préoccupations, dont les unes mettent l'accent sur la nécessité de créer des emplois et de relever le niveau de vie d'une nombreuse population active agricole,

et les autres, inspirées surtout par des considérations économiques, conduisent à mettre l'accent sur le développement de la production de façon à assurer les besoins alimentaires d'une population en forte croissance.

Il est indispensable d'établir une hiérarchie entre ces diverses préoccupations, le but de la politique étant de développer la quantité des produits disponibles pour la consommation intérieure et pour l'exportation, il faut écarter les mesures hâtivement improvisées qui entraînent un recul catastrophique de cette production.

Les réformes des structures agraires et des modes d'exploitation devront être appliqués en choisissant des périmètres et un rythme de réalisation tels que les conséquences au niveau de la production puissent en être constamment contrôlées et maîtrisées."

(Plan 1965 - 1967, pages 20-22)

Les citations ci-dessus sont significatives de l'évolution qui s'est produite au niveau des conceptions des planificateurs.

En effet au fil des pages l'impression s'affirme que les planificateurs - avec toutefois "un arrière-goût de mauvaise conscience" (Bencheikh, page 45) - s'efforcent de se distancer du plan '60-'64 en ayant recours à un planning d'ordre purement technocratique. Quant à la problématique qui se pose, elle est nette et précise et se résume à la question de savoir comment dans le cadre structurel et politique donné on peut faire la meilleure utilisation des moyens financiers et humains limités.

L'acceptation implicite - et forcée - du cadre existant revêt une importance essentielle et qui n'est évidemment pas sans avoir des conséquences quant au modèle de planning qui sera choisi.

Quant à la stratégie à suivre dans le secteur agricole il s'offre en principe un double choix. D'une part le caractère limité des moyens disponibles impose une production maximum et une rentabilité à court terme la plus forte possible, ce qui revient à dire qu'en l'occurrence il y a lieu de se baser sur des analyses économiques de profits et pertes et que les priorités de planning seront établies en fonction de la seule rentabilité économique à

court terme.

Dans ce contexte l'économiste et le planificateur se servent de modèles de calcul purement économiques et procèdent à l'extrapolation des résultats obtenus sans tenir compte des impondérables sociaux.

En ce faisant ils présument implicitement que la répartition du revenu qui en résulte quant au secteur agricole, présente un caractère acceptable.

D'autre part on peut en revanche prendre comme point de départ une répartition équitable de la production dans le secteur agricole et définir le modèle économique à appliquer en fonction justement dudit point de départ éthique et politique à caractère manifestement normatif.

En général et plus précisément dans le cas du Maroc ceci impliquerait une politique et une organisation différentes quant à l'agriculture, et en termes de production et d'utilisation du volume modeste des capitaux disponibles on serait alors loin du niveau optimal.

Etant donné le caractère spécifique de l'agriculture marocaine il était exclu à l'époque que des efforts faits dans le sens d'une production maximum puissent assurer une meilleure répartition des revenus dans le secteur agricole.

De ce fait un choix politique s'imposait.

Or il est certain que ni les économistes ni les planificateurs ne voulaient faire le choix visé ci-dessus, ni surtout avaient la possibilité de le faire. En effet étant donné le contexte de l'époque ils étaient obligés de partir du principe que sur le plan structurel aucune modification ne devait intervenir et que c'était le modèle cité en premier qui devait être appliqué.

"La planification agricole, qui est par essence démocratique et doit être le point de convergence des besoins et aspirations du secteur agricole devient le cercle fermé des projections d'un passé dans le futur et la continuation d'opérations qui ont réussi le plus vite : ..... elle ne redresse pas les erreurs et ne corrige pas les options. (Bencheikh, page 48).

C'est la tendance à ne pas toucher à l'agriculture en sec - avec tout ce qu'elle comporte de réformes y inhérentes - qui a été à l'origine de l'accent mis sur le planning technique mentionné ci-dessus. En effet il y avait intérêt à mettre un frein au développement et à la modernisation de ce secteur (réforme agraire et mise en valeur)

pour s'assurer de la sorte le soutien politique recherché. On n'était évidemment pas sans se rendre compte que la chose ne pouvait pas se faire impunément étant donné la présence d'une population en forte croissance. Or c'est de ces préoccupations des planificateurs et des politiciens de ne pas se lancer dans une politique de planning agricole lourde de conséquence qu'est né un compromis, à savoir l'agriculture irriguée.

"La priorité à l'irrigué par rapport au sec est la fille de la technocratie et de la politique."

(Bencheikh, page 48)

Dans le contexte arabe dont il s'agit le fait que l'affirmation ci-dessus fasse intervenir le genre féminin semble indiquer qu'en l'occurrence il s'agit d'une naissance pas forcément appréciée à cent pourcent. Abstraction faite de l'aspect féminin de l'affirmation ci-dessus nous abondons d'ailleurs dans le même sens. Le compromis en question se traduit dans la réalité des faits par "la politique des barrages", politique qui vise l'irrigation en l'an 2000 d'approximativement 1 million d'hectares moyennant la construction d'une trentaine de barrages. (carte 3).

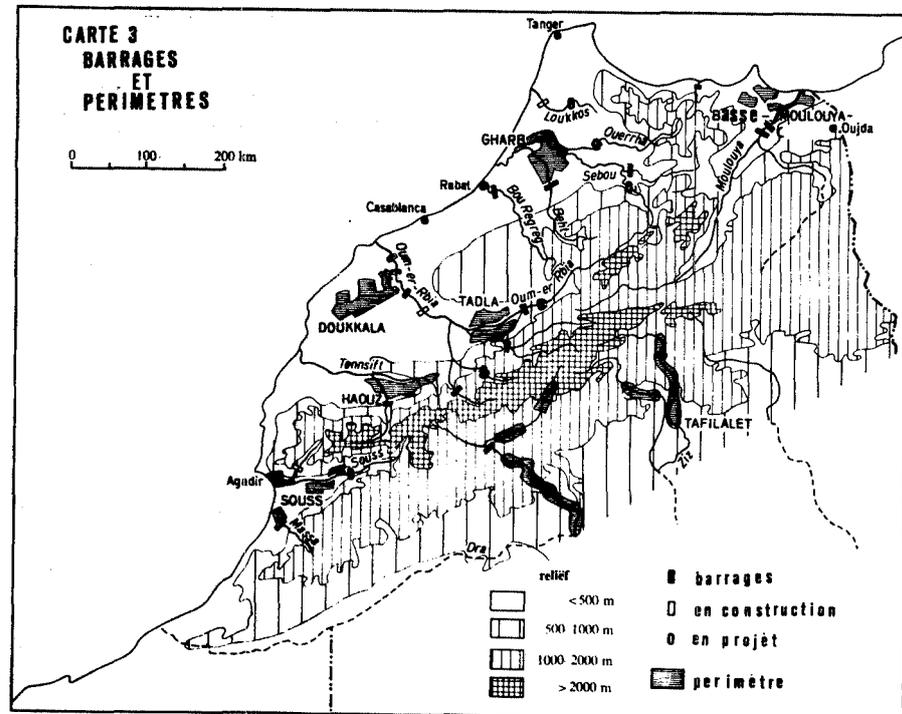


Tableau 8. Répartition des investissements publics et crédits en agriculture dans le plan 1965-1967. (en milliers de DH).

	abs	%
hydraulique (O.N.I.)	564.770	
projet Loukkos	22.500	
projet Tafilalet	14.000	
études topographiques	7.800	
Promotion Nationale	34.000	
<b>total irrigué</b>	<b>643.070</b>	<b>61,0</b>
cultures en sec (O.N.M.R.)	232.850	
projet DERRO	33.470	
protection des sols	69.900	
élevage, engrais, semences	23.740	
recherche agronomique	15.990	
études topographiques	8.340	
Promotion Nationale	27.000	
<b>total sec ("bour")</b>	<b>411.290</b>	<b>39,0</b>
<b>total général</b>	<b>1.054.360</b>	<b>100,0</b>

Il ressort de la ventilation des investissements prévus dans le secteur agricole que la politique agricole du Gouvernement a fait l'objet d'un net glissement, en ce sens que l'accent s'est déplacé vers l'agriculture irriguée.

Comme le montre le tableau ci-dessus cette tendance a été continuée dans le plan suivant.

Tableau 9. Répartition des investissements en agriculture dans le plan 1968-1972 (en milliers de DH).

	abs.	%
agriculture	671.137	
barrages (hydrauliques)	745.800	
total	1.416.937	61,7
O.M.V.	325.295	
eaux et forêts	157.500	
DERRO	60.110	
autres	29.020	
élevage	123.680	
opérations de soutien	182.960	
total	878.565	38,3

La répartition des fonds sur l'agriculture irriguée et celle en sec ne laisse aucun doute quant au changement d'orientation intervenue.

Tableau 10. Répartition des investissements dans l'irrigué et le bour dans les plans (en %).

	60-64	dév.ind.	65-67	68-72
irrigué	46,0	45,0	61,0	61,7
bour	54,0	55,0	39,0	38,3
total agricole	100,0	100,0	100,0	100,0

Si la répartition ci-dessus est déjà indicatif en soi dans la mesure où les dépenses projetées sont forcément révélatrices de l'orientation des idées, les sommes effectivement dépensées pour l'un et pour l'autre secteur trahissent encore davantage la tendance en cours.

En outre les écarts existant entre les deux secteurs sont encore

accentués par le fait que dans le secteur irrigué en général et plus particulièrement dans celui de la construction de barrages le pourcentage de réalisation atteint un niveau nettement plus élevé que dans le secteur de l'agriculture en sec.

C'est ainsi que les investissements prévus dans le plan de '65-'67 en faveur de l'agriculture irriguée (à l'exclusion des barrages) et de l'agriculture en sec ont été réalisés à 84,4 % et 56 % respectivement (Plan 1968-1972, Vol. II, pages 17, 135), pourcentages qui en ce qui concerne le plan 1968-1972 étaient de 82 et 76 respectivement (Plan 1973-1977, Vol. II pages 34, 43).

Quant aux pourcentages de réalisation dans la construction de barrages, prévue dans le cadre des plans 1965-1967 et 1968-1972 ils sont encore plus élevés et se situent à 84,4 et 93 respectivement.

(Plan 1968-1972, Vol. II, page 135. Plan 1973-1977, Vol. II, page 229)

C'est la période du plan 68-72 qui se signale par l'application la plus marquée d'une véritable politique d'irrigation et qui sans ambages soulignait la nécessité de consentir des efforts considérables dans le secteur en question.

"Or, les premières études que l'on a pu faire concernant les possibilités du développement de l'agriculture montrent la difficulté de celui-ci. L'inadaptation d'une grande partie des structures, la lenteur des changements de mentalité nécessaires pour faire adopter avec succès des techniques plus modernes aux exploitants traditionnels, la lourdeur des opérations destinées à remédier à l'irrégularité des conditions climatiques (irrigation notamment) en sont responsables. La nécessité absolue de développer l'agriculture a conduit à la mise en oeuvre au cours du plan 1968-1972 d'un vaste programme de barrages".

(Plan 1968-1972, Vol. I, page 24)

Depuis plusieurs années l'Etat poursuit une politique d'équipement hydro-agricole de grands périmètres; malgré les difficultés rencontrées dans le passé cette politique sera reprise et étendue dans le quinquennat 1968-1972.

(Plan 1968-1972, Vol. II, page 24)

Le début de ce paragraphe aura fait comprendre au lecteur que la politique dite "des barrages" ne nous compte guère parmi ses partisans inconditionnels, ni au niveau de l'option en tant que telle, ni au niveau de sa mise en oeuvre.

Nous n'entendons pas dire par là qu'au Maroc le secteur de l'agriculture irriguée et la culture de produits agricoles destinés à l'exportation ne soient pas dignes d'intérêt puisque l'accroissement de la population exige lui aussi une forte augmentation de la production agricole et le potentiel marocain en eau et en terre - à condition d'être exploité à fond - est suffisant pour pouvoir mitiger les effets souvent désastreux des précipitations fortement sujettes à fluctuations.

Dans la mesure où nous avons à formuler des objections en la matière elles portent plutôt sur le fait que l'agriculture irriguée n'a obtenu la priorité qu'en tant que moyen de réaliser l'augmentation absolument indispensable de la production agricole sans avoir à prendre pour autant le risque de modifications socio-politiques de grande envergure. (Seddon, 1974, après page 137).

En plus il s'est avéré que les investissements faits à grand renfort de capitaux ont provoqué un drainage de fonds qui n'a laissé aux autres secteurs (telle l'agriculture en sec mais également le secteur social) que des possibilités financières insuffisantes. Tout compte fait les efforts consentis dans le domaine en question n'ont pas permis à l'agriculture de prendre une part plus importante au produit national brut ni même de d'accroître sensiblement le produit agricole brut.

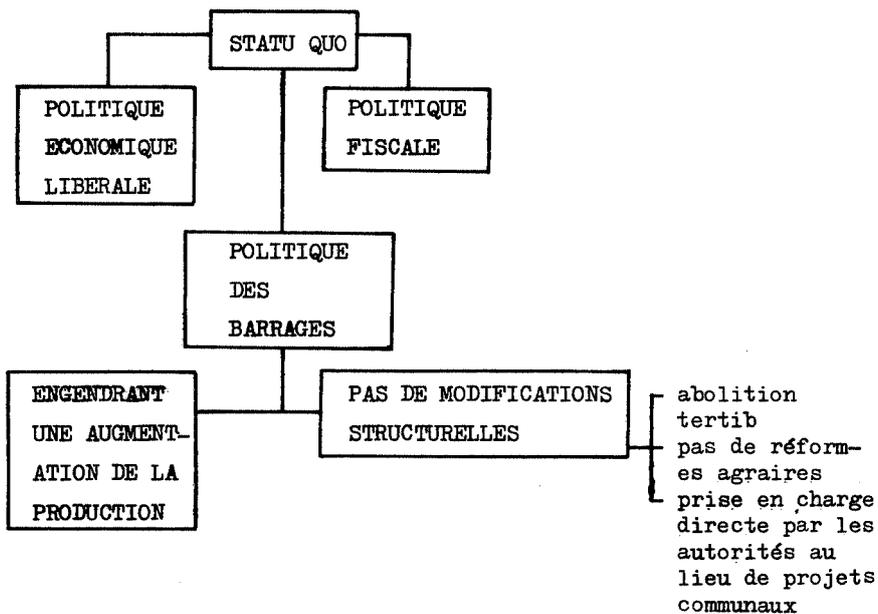
Tableau 11. Evolution de la production intérieure brute agricole  
(P.I.B.A.)

années	P.I.B. du secteur agricole (1000 DH)	P.I.B. totale (1000 DH)	Part de la P.I.B.A. en % par rapport à la P.I.B. totale
1963	3.060	9.410	32,5
1964	2.990	9.410	31,6
1965	3.150	9.660	32,5
1966	2.780	9.470	29,3
1967	3.070	10.100	30,4
1968	3.980	11.380	35,0
1969	3.650	11.430	31,9
1970	3.720	12.010	31,0
1971	3.950	12.620	31,3
1972	4.090	13.200	31,0
1973	3.640	13.380	27,2
1974	4.150	14.590	28,4
1975	3.660	14.960	24,5
1976	4.139	16.490	25,1

(Source : MARA 1977)

Bref la politique visant à augmenter la production agricole par la voie de la politique des barrages, et en ce faisant d'esquiver en même temps les actions modificatrices des structures qui s'imposaient dans l'agriculture, n'a pas su atteindre, quant au premier point, le but visé.

Schéma 5. La relation existant entre le maintien du statu quo et la planification.



Révéléateur du fil des idées développées en la matière le schéma ci-dessus fait ressortir deux aspects qui méritent d'être signalés. En premier lieu le raisonnement suivi ne tient pas compte du fait que l'introduction de l'agriculture irriguée, à grande échelle, et à fort coefficient de capitaux, provoque déjà en soi des modifications de structures dans les périmètres mêmes ainsi qu'au niveau national.

En dernière instance lesdites modifications auxquelles vient s'ajouter la stagnation de la production agricole ne manqueront pas de déboucher sur les répercussions importantes que précisément la politique des barrages était censée éviter.

Au dernier chapitre de cette partie du rapport nous reviendrons à l'aspect mentionné ci-dessus dans le cadre d'un aperçu de la situation actuelle au Maroc, après quoi nous nous efforcerons d'indiquer les développements futurs susceptibles de se produire.

Ceci dit c'est l'aspect de l'application dans la pratique ainsi que des incidences de ladite politique agricole qui en ce moment retiennent encore davantage notre attention puisque c'est à ce niveau là qu'il convient de chercher les points d'application susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'éventuelles contributions au développement venant de l'extérieur.

En effet il y a lieu de vérifier dans quelle mesure ladite politique formulée au niveau national est mise en oeuvre dans la pratique de tous les jours au niveau des programmes et projets agricoles. Le niveau dont il s'agit revêt une importance toute particulière pour notre groupe-cible dans les régions périphériques puisqu'il constitue le champ de contact avec les autorités : "les makhzen". La mise en oeuvre ou non de certains projets, ainsi que l'application ou non de certaines mesures, dans le secteur agricole, représente pour les personnes concernées un intérêt essentiel et direct, encore qu'il soit vrai que le fait qu'il s'agisse là d'une traduction dans les faits d'intérêts d'un niveau plus élevés et de considérations de pouvoir politique, échappe plutôt à leur perception.

Vu que toute contribution au développement venant de l'extérieur sera appelée à atténuer, voire éliminer les effets négatifs de

cet état de choses sur le niveau mentionné ci-dessus, nous nous proposons de nous pencher au chapitre suivant sur un certain nombre d'actions concrètes et de programmes se déroulant dans le domaine du développement agricole et régional.

### 3. Projets et programmes dans le secteur agricole.

#### 3.1. Introduction.

Au cours de ce chapitre nous traiterons d'un ensemble plutôt varié d'actions et de programmes dont la totalité concerne le secteur agricole et rural, étant entendu qu'il s'agit d'une liste non exhaustive puisque ce n'était pas notre but de présenter un ensemble complet.

En fait ce qui a déterminé notre choix ce sont nos expériences personnelles à Rabat et dans le Rif (D.E.R.R.O., Promotion Nationale), l'Opération Labour et le projet Sebou illustrant par ailleurs les deux approches différentes auxquelles on a assisté dans le secteur en question.

En étudiant les activités précitées nous nous sommes avant tout laissés guider par la question de savoir si celles-ci étaient susceptibles de présenter des ouvertures pour une contribution quelconque dans le cadre d'une éventuelle coopération au développement.

C'est notamment le fait que les préoccupations néerlandaises soient centrées en particulier sur le Rif et sur ses habitants qui explique qu'en l'occurrence très rapidement et fatalement on eut affaire à la Promotion Nationale et à DERRO. L'évidence ne s'est toutefois pas fait attendre qu'on serait mal inspiré en les considérant comme deux entités fonctionnant indépendamment l'une de l'autre.

En effet si sur le plan de la mise en oeuvre il serait permis de qualifier l'une et l'autre de programmes purement techniques, sur le plan des conceptions et des objectifs par contre l'une et l'autre se trouvent inextricablement liées aux efforts faits pour assurer le maintien de la situation existante; aussi les deux projets dont il s'agit servent-ils de moyen pour atteindre cet objectif précis.

Il nous semble utile d'examiner plus en détails les quatre cas mentionnés ci-dessus puisqu'à notre avis ils constituent l'illustrat-

ion de notre exposé au chapitre précédent concernant le rapport existant entre le planning et la perpétuation de la situation existante. Etant donné que nous sommes à la recherche des marges de manoeuvre que nous laisse le Maroc dans le domaine qui nous intéresse, il est indispensable de prendre en considération aussi bien l'expérience acquise sur le terrain dans le cadre des deux projets ci-dessus que la place que ces derniers occupent dans l'ensemble du jeu et des structures.

C'est pourquoi dans notre exposé sur les programmes ci-dessus nous ne manquerons pas de prêter toute l'attention nécessaire à ces deux aspects.

Vu qu'au cours du projet **REMPL**OD nous avons déjà fourni aux autorités néerlandaises une abondante information concernant la structure et le fonctionnement de fait, notamment du **DERRO**, information sous forme de notes et de propositions de projets, nous mettrons dans le contexte dont il s'agit l'accent sur la relation existant au Maroc entre les structures et le jeu, telle que nous l'avions décrite aux chapitres précédents. 40)

### 3.2. Opération Labour.

En l'occurrence il s'agit d'un programme de mobilisation que le Gouvernement marocain avait fait démarrer ambitieusement en 1957 et qui avait pour but de labourer en profondeur les terres "bour" non irrigables des fellahs à l'aide de tracteurs.

L'objectif que l'Opération Labour cherchait à atteindre par ce labourage de la terre ainsi que par la mise à la disposition des agriculteurs d'engrais et de semences de meilleure qualité, était d'augmenter la production agricole et de ce fait le revenu des agriculteurs.

L'action a été menée à grand renfort de publicité et dans de nombreux cas le roi ou le prince-héritier ont bien voulu donner personnellement le coup d'envoi des activités en question.

En dehors d'un accroissement de la production le but visé était certainement aussi la restructuration du monde rural, la modification du comportement des fellahs et la création dans les campagnes de nouvelles associations coopératives. 41)

En 1957 qui fut la première année de l'Opération Labour, plus de 167.000 hectares furent labourés à l'aide des tracteurs du Gouvernement et de l'engrais fut distribué gratuitement parmi les agriculteurs. Les résultats de cette action s'avéraient plus que concluants par exemple dans la commune de Lalla Mimouna, située dans le Rharb, où le rendement - il s'agissait de blé notamment - s'élevait à 702 kgs à l'hectare, par rapport aux 591 kgs à l'hectare récoltés sur des parcelles de qualité comparable mais "grattées" à l'aide de l'araire traditionnel en bois, au lieu d'avoir été labourées à l'aide d'un tracteur. (Kater, page 30).

Au cours des années suivantes toutefois les résultats se sont avérés moins concluants et bien vite il a fallu se rendre à l'évidence que le chiffre envisagé d'un million d'hectares labourés par an n'était pas réalisable.

<u>année</u>	<u>nombre d'hectares labourés</u>
1957 - 1958	167.000
1958 - 1959	290.000
1959 - 1960	193.000
1960 - 1961	107.000
1961 - 1962	94.000

(Belal, page 215)

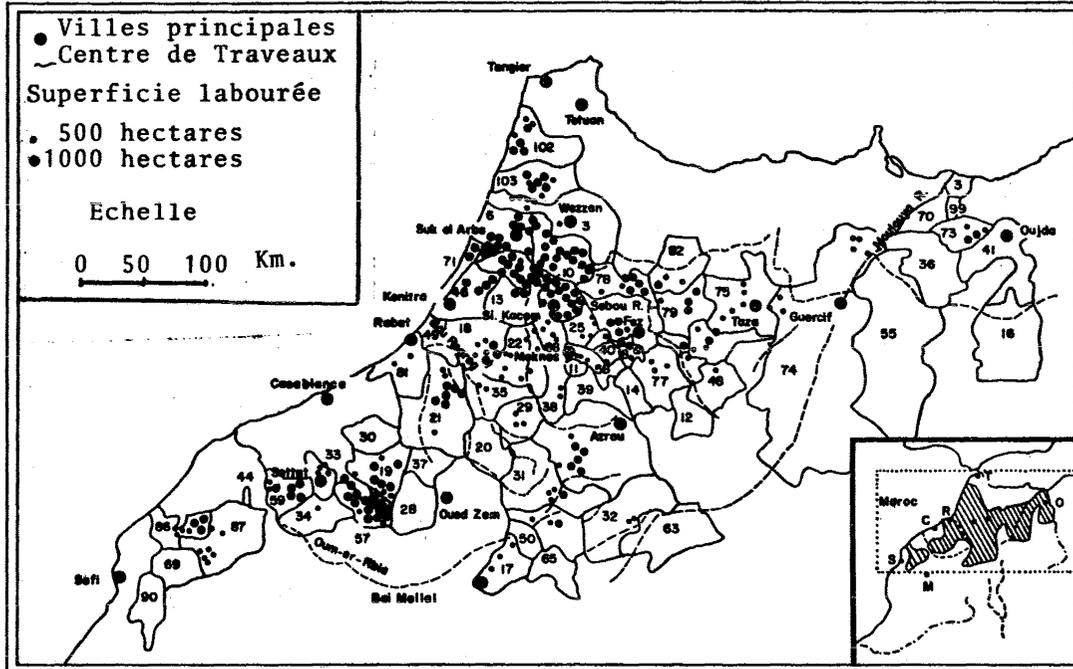
En 1962 la conclusion était justifiée que l'action s'était soldée par un échec, échec dont les raisons sont multiples et illustratives, et selon le Secrétaire d'Etat actuel du Plan se résument comme suit :

- "-Dégradation du sentiment d'unanimité nationale et les clivages sociaux et la différenciation politique qui s'étaient accentués.
- Mouvement d'opposition des notables qui s'étaient vus en passe de perdre leur clientèle de locataires pour la culture et l'élevage
- Les petits paysans qui avaient désigné les plus gros comme leurs représentants,
- En vérité, contrairement aux affirmations naïves des promoteurs, l'opération Labour ne pouvait rien changer, elle partait d'un principe strictement observé : le respect des structures sociales existantes avec un service technique massif de la part de l'Etat,
- L'introduction de la technique sans changement des structures archaïques dans lesquelles il vivait."

(Bencheikh, après page 38)

CARTE 4

OPERATION LABOUR 1958-1959



Source: Van Wersch. p.41.

La conclusion à laquelle arrive Bellal ne s'arrête d'ailleurs pas là. Ce dernier ne nie certes pas l'existence de raisons d'ordre technique et administratif. Par exemple on ne saurait perdre de vue que toute récolte est en premier lieu fonction des précipitations. En outre le délai traditionnellement consacré au labourage est limité aux périodes d'une part juste avant les pluies et d'autre part entre le début de celles-ci et le moment où elles deviennent abondantes. C'est pourquoi dans le labourage la vigilance et la flexibilité étaient de rigueur, tandis que justement la flexibilité des tracteurs quant à leur mise en service était nettement inférieure à celle des fellahs eux-mêmes.

En plus il s'est avéré que les charges fixes élevées du labourage, des semences et de l'engrais nécessitaient un rendement minimum à l'hectare tel que les fellahs, craignant les aléas climatiques, ont reculé devant les risques d'un tel investissement. (Kater, p.30) Ceci dit Bellal n'attache qu'une importance secondaire à la raison mentionnée ci-dessus et oriente ses recherches davantage en profondeur pour établir la véritable raison de l'échec :

"...la résistance des structures sociales traditionnelles archaïques (et leur base agraire) devait être plus forte et compromettre la réussite de l'opération ...

Pour de nombreuses raisons l'opération Labour heurtait certains intérêts de notables, et leur laissait en même temps la possibilité - par l'insuffisance de son action sur le monde rural - de développer une hostilité à son égard, en exploitant bien souvent les difficultés et problèmes nés de sa mise en application.

Il y avait la crainte d'une extension de l'intervention de l'Etat dans l'agriculture, se traduisant notamment par une réforme agraire (cette crainte ne pouvait qu'inciter les grands possédants terriens à "prendre les devants" afin de prévenir le "danger".)

Dans l'immédiat certains de leurs intérêts étaient compromis ...

Le volume des travaux à façon habituellement réalisé par certains gros exploitants pour le compte des petits ou moyens exploitants diminuait, et mettait en cause pour eux

non seulement une source profitable de revenus mais également un aspect important de leur statut social dominant.

La survivance du système archaïque du "khammessat" était également menacée. Le petit paysan restait tributaire de certaines servitudes découlant du maintien en l'état des structures agraires ... mais il faut dire également que pour une grande partie de la paysannerie, celle qui ne possède pas de terre, l'opération Labour n'apportait aucune solution, même partielle, à ses problèmes ... le front qui la soutenait n'était pas large, alors que celui qui la combattait était plus puissant.

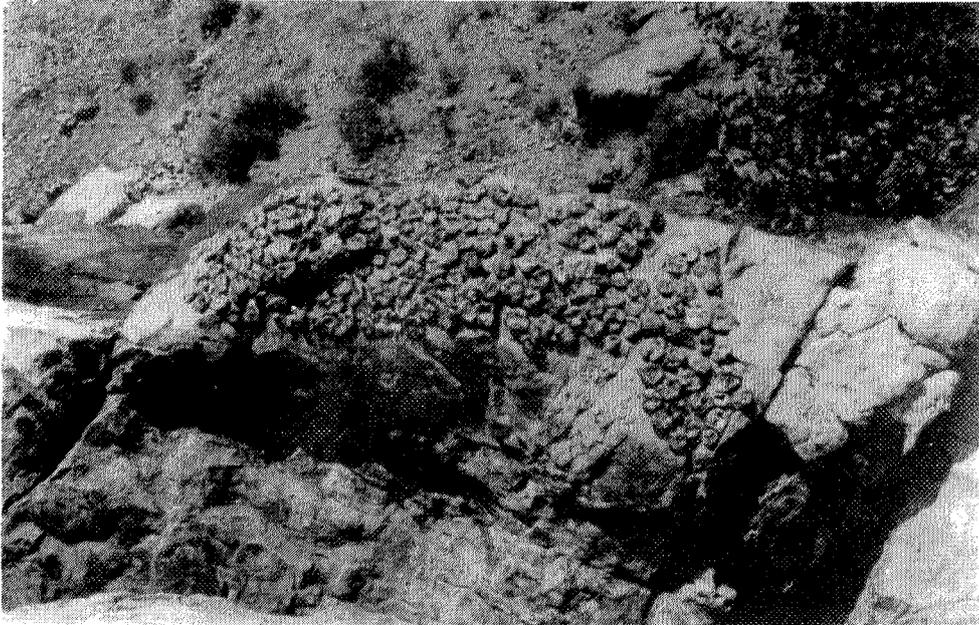
Les structures sociales traditionnelles n'ayant pas été attaquées à la racine, puisque l'opération Labour avait un caractère essentiellement technique, la première tentative d'envergure entreprise par l'Etat au lendemain de l'indépendance en vue de la modernisation du secteur traditionnel de l'agriculture ne pouvait se solder que par un quasi-échec."

(Bellal, page 216-8)

Dans le cas de l'opération Labour il s'agit à notre avis d'un exemple particulièrement illustratif.

La tentative d'apporter une aide au monde rural et à l'agriculture traditionnelle (bour) par le moyen de l'action ci-dessus, a eu lieu dans une période et dans une ambiance favorables, marquées par l'attitude de bienveillance et souvent d'enthousiasme, qui était celle du monde rural dans la période suivant l'accession à l'indépendance. La suite des événements a toutefois démontré qu'une action entreprise par l'Etat dans les campagnes en faveur du monde rural, mais qui ne comprend que des composantes techniques et financières, - sans parler de la mise en oeuvre plutôt imparfaite - ne suffit pas pour apporter une amélioration durable et réelle à la situation socio-économique dans laquelle se trouvent les fellahs. (Naciri, page 106).

C'est l'opération Labour qui pour la première fois a apporté l'évidence de l'échec d'une action dans le contexte rural à la suite de l'obstruction manifeste menée par des parties importantes et influentes des élites rurales et de la mise en oeuvre et présentation défectueuses.



Séchage de figes traditionnel.  
(Cliché: F.Graul).

### 3.3 Projet Sebou.

#### 3.3.1. Introduction.

En faisant entrer en scène le projet Sebou c'est à la "pièce de résistance" de l'ensemble des projets de développement régional marocains que l'on fait subir les feux de la rampe.

En effet aucun autre projet n'a fait appel à un ensemble de moyens aussi important, que ce soit sur le plan financier ou dans le domaine du matériel et du personnel, ni peut prétendre, et de loin, à un volume d'interventions aussi important pratiqué dans le cadre dont il s'agit.

C'est d'ailleurs ce cadre précis qui illustre fort bien un certain nombre de points que nous jugeons pertinents quant à l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de développement au Maroc.

Vu l'envergure du projet en cause nous sommes bien obligés de nous limiter aux secteurs et surtout au niveau qui nous paraissent revêtir une certaine importance sur le plan d'une contribution au développement d'inspiration plus modeste.

C'est pourquoi nous nous intéressons à la question de savoir comment on arrive à atteindre le fellah en tant que groupe-cible et quels sont les effets qu'a eus pour lui le projet dont il s'agit.

En juin 1963 le Maroc a reçu du Fonds Spécial de la F.A.O. une contribution financière très importante afin de commencer une enquête sur les moyens et les méthodes susceptibles de réaliser le développement du bassin versant du Sebou.

En l'occurrence il s'agit d'une région située dans le Nord-Ouest marocain, (voir la carte 3), limitée à l'Ouest par le littoral atlantique, à la hauteur de la ville de Kénitra, à l'Est par le bassin de la Moulouya, à la hauteur de la ville de Taza, au Nord par la chaîne montagneuse du Rif et au Sud par celle du Moyen Atlas.

D'une superficie d'environ 40.000 km<sup>2</sup> le bassin ci-dessus englobe 6 grandes régions :

- une plaine alluvionnaire en bordure de l'Atlantique : le Rharb, qui offre de larges possibilités d'irrigation,

- deux hauts plateaux: l'une dans la partie Sud-Ouest du bassin, le Zemmour, et l'autre au centre de celui-ci, le plateau de Meknès-Fès, où l'agriculture a déjà atteint un haut degré d'intensification,
- une vaste région de collines marneuses : le Prérif, fortement cultivée mais sujette à l'érosion,
- deux zones montagneuses: le versant Sud du Rif et une grande partie du Moyen Atlas.

C'est l'ensemble des lignes de partage des eaux délimitant le bassin versant du Sebou qui a déterminé le choix de toutes les régions énumérées ci-dessus.

Ceci dit c'est une région spécifique qui à elle seule donne toute son importance au projet en question: le Rharb, plaine alluvionnaire d'environ 250.000 hectares, située à l'embouchure du Sebou.

Ici, l'aridité s'atténue et les mauvaises années agricoles sont même généralement celles marquées par une forte pluviosité, cette dernière entravant les labours sur les terres argileuses lourdes.

Comme c'est le cas pour beaucoup de plaines du pourtour méditerranéen le Rharb se trouve sous la menace d'inondations dévastatrices.

En effet le coeur du pays est constitué par une plaine alluviale très basse et le Sebou et ses affluents (Ouerrha, Rdom, Beht) descendant du Rif et du Moyen Atlas, montagnes à coefficient pluviométrique très élevé, perdent de leur puissance en y arrivant et s'y déchargent de leurs alluvions. L'écoulement des eaux s'y fait difficilement car la pente générale y est faible: à la confluence du Sebou et de l'Ouerrha à 220 kilomètres de la mer, l'altitude est de 25 mètres.

Parmi les oueds marocains le Sebou est le plus important par sa longueur et son débit. Il draine le couloir de plaines, de plateaux et de collines mentionné ci-dessus et après traversé les collines pré-rifaines il débouche dans la plaine du Rharb où il va recevoir l'Ouerrha au Nord, l'oued Beht et l'oued Rdom au Sud. La pente y étant très faible, il dessine d'amples méandres dans la plaine précitée. Le débit moyen annuel du Sebou atteint  $137 \text{ m}^3/\text{sec}$  mais le régime annuel accuse des écarts énormes entre les valeurs extrêmes. En effet si son débit moyen varie entre  $17 \text{ m}^3/\text{sec}$  en août et  $350 \text{ m}^3/\text{sec}$  en février, les valeurs extrêmes sont de l'ordre de  $3 \text{ m}^3$  et de  $4000 \text{ m}^3/\text{sec}$ .

Quant à l'Ouerrha à Mjara, c'est à dire dans son cours moyen, il peut atteindre  $10.000 \text{ m}^3/\text{sec}$ . (Martin, page 108).

Les crues sont violentes et impressionnantes à l'entrée dans la plaine, et lorsque le débit dépasse  $2.000 \text{ m}^3/\text{sec}$ , une inondation se produit.

Aussi le fait que ce soit en juin 1963 que le Maroc a obtenu de la F.A.O. les crédits mentionnés plus haut n'est-il aucunement dû au hasard.

En effet en janvier de la même année on avait enregistré un débit de  $10.000 \text{ m}^3/\text{sec}$  et c'est ainsi que s'était produite l'inondation la plus importante et la plus désastreuse de mémoire d'homme qui immergea plus de 200.000 hectares et provoqua des dégâts s'élevant à plusieurs milliards de Dirhams. (Voir la carte 5).

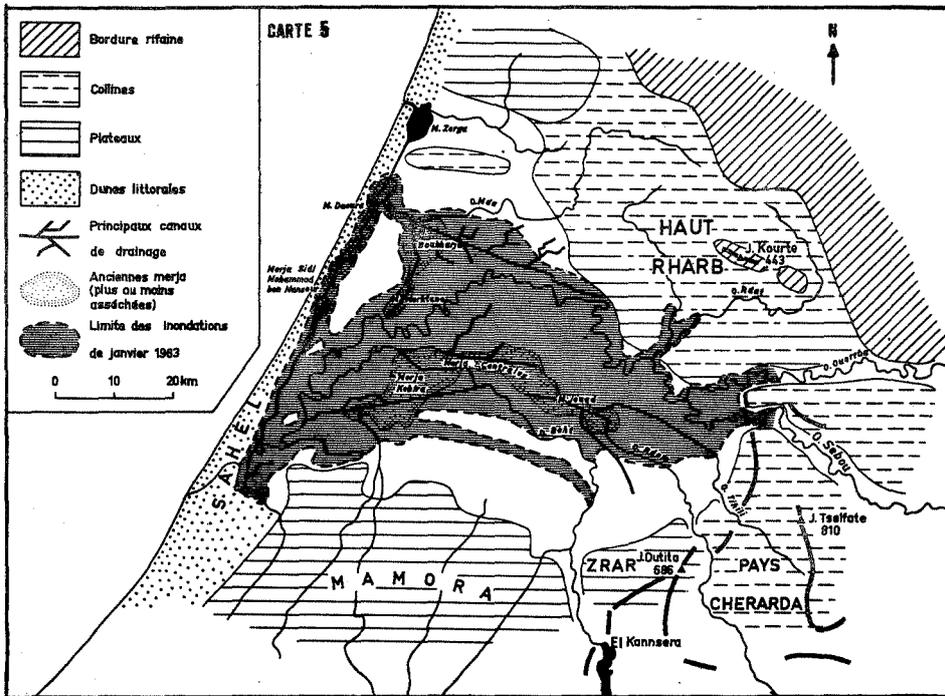
En fait la menace dont il s'agit avait été décelée depuis longtemps et dès 1934 on avait procédé à la construction du barrage d'El-Kannsera, régulateur de l'Oued Beht; cela dit rien n'a été fait à ce jour pour juguler le couloir d'adduction le plus important, à savoir l'Ouerrha.

Il est vrai qu'en 1961 le Gouvernement marocain avait décidé de procéder à la mise en valeur intégrale de l'ensemble du bassin du Sebou, décision qui toutefois n'a reçu aucune suite concrète à ce jour.

Les inondations de 1963 ont constitué l'argument massue pour convaincre la F.A.O. qu'il fallait une réponse à la question de savoir comment la menace constante suspendue sur 9 % de la totalité du territoire marocain, sur 22 % de l'ensemble de la population, sur 25 % de la production agricole et sur 17 % du Produit National Brut pourrait être écartée. (Bahraoui, page 43).

A la demande du Gouvernement marocain une importante mission composée d'un grand nombre de techniciens marocains et étrangers fut constituée et un effort financier considérable fut consenti par le Gouvernement marocain et par la F.A.O. dans le cadre du programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) afin d'étudier le problème en question, études qui se sont poursuivies pendant plus de cinq ans. 43)

Bahraoui (après page 45) qui fut l'un des deux directeurs du



martin p. 108

**Relief du Rharb.** On notera l'énorme superficie inondée en janvier 1963. La zone inondable s'arrête aux bourrelets des dunes côtières. On saisit l'urgente nécessité des travaux de correction du Sehou et de l'Ouerha.

projet dont il s'agit, a formulé comme suit les conclusions générales auxquelles, selon lui, avaient abouti des études préliminaires :

- l'agriculture constitue la base de développement du Sebou
- la densité de la population rurale du Sebou impose l'intensification, c'est à dire l'augmentation de la valeur ajoutée à l'hectare comme seule méthode possible de développement agricole
- la présence d'importantes ressources hydrauliques permet une intensification de l'agriculture par l'irrigation
- l'étendue considérable des régions qui ne peuvent bénéficier de l'irrigation nécessite d'entreprendre un vaste programme d'amélioration de l'agriculture en sec
- une meilleure productivité dans l'agriculture doit faire face à l'accroissement démographique élevé du bassin, mais elle ne permet pas à elle seule un décollage de l'économie de la région; d'où la nécessité impérative de développer parallèlement le secteur industriel, notamment les industries liées à l'agriculture

C'est dans le cadre de ces orientations générales que les études du Sebou ont conduit à l'établissement d'un programme d'actions intégrées en vue du développement à long terme de l'ensemble de la région.

Ce programme comportait un plan d'équipement hydraulique, d'extension des irrigations, d'intensification de la production agricole, animale et forestière, et de développement industriel.

Des mesures institutionnelles permettant une restructuration des unités de production étaient envisagées pour créer les conditions favorables à l'exécution de ce programme.

Manifestement Bahraoui distingue deux composantes, l'une et l'autre d'une importance certaine: d'une part les actions techniques (barrages et irrigations) et d'autre part les mesures institutionnelles (révision du statut foncier pour assurer le succès technique et la rentabilité économique).

La bipartition ci-dessus nous paraît utile lorsqu'il s'agit d'évaluer la politique menée par le Gouvernement marocain en ce qui concerne le Rharb, en ce sens qu'elle met en évidence l'écart existant entre la réalité de l'exécution et les recommandations quant à la politique à suivre telles qu'elles avaient été faites au départ concernant le projet Sebou. En effet ces recommandations s'étaient

sur une gamme plus importante et vont plus en profondeur que Bahraoui - qui ne peut difficilement faire autrement - veut nous faire croire. C'est précisément cet écart qui est particulièrement illustratif et caractéristique quant à la raison pour laquelle au Maroc des recommandations basées sur des recherches en vue de la politique à suivre ne sont cependant pas mises en application, et quant aux conditions dans lesquelles on s'efforce d'esquiver des programmes plus drastiques en optant pour des solutions d'ordre technique.

A la lumière de ce que nous avons fait remarquer à ce sujet au cours des chapitres précédents le projet Sebou constitue un signe précurseur de ce qui attend toute tentative entreprise au Maroc d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de développement agricole ou régional, qui dépasse le niveau purement technique et respectueux des structures existantes.

### 3.3.2. Résultats de la phase des recherches préliminaires 1963-1968.

A la lecture de la grande diversité de rapports parcellaires dont est fait le rapport définitif la conclusion s'impose que les recherches ont porté sur la quasi-totalité des volets imaginables dans le domaine de l'économie, l'agriculture, l'hydraulique et la géographie sociale, résultat qui a pu être obtenu grâce à l'effectif important de l'équipe, aux champs d'intérêt divers et aux compétences des chercheurs individuels.

Détail cependant plus important encore: en l'occurrence il s'agissait d'un grand nombre de non-Marocains qui en tant que collaborateurs ou conseillers permanents ou temporaires étaient en mesure d'enquêter - et qui étaient désireux de le faire - sur des aspects auxquels les Marocains ne pouvaient toucher qu'avec toute la réserve que leur imposait la situation.

Ce n'est donc pas en premier lieu l'action technique qui fera l'objet de nos propos, action qui concerne l'ensemble des barrages à construire ainsi que l'aménagement hydro-agricole secondaire et tertiaire. Là le point de départ constituait une donnée concrète et qui techniquement était réalisable: en effet il s'agissait de combattre les inondations et de retenir aux fins de l'irrigation 60 % du potentiel en eau, soit 3 milliards de m<sup>3</sup>, par le moyen d'ouvrages de régulation.

Pour ce faire la construction de quatre barrages était nécessaire, dont le M'Jara, retenant les eaux de l'Oued Ouerrha, l'Arabat dans le Moyen Atlas, ainsi qu'une "galerie de dérivation" de 15 kilomètres dans le Haut-Sebou.

En plus, dans la plaine proprement dite l'aménagement des divers cours du fleuve dont il s'agit était indispensable, ainsi qu'un certain nombre d'importants ouvrages d'endiguement et de canalisation.

Impressionnant qu'il soit ce n'est pas cet aspect technique - sur lequel au demeurant se sont penchés bon nombre de bureaux de génie civil néerlandais comme Heidemy, ILACO, NEDECO au cours de la phase de recherches - qui retiendra notre attention ici.

Ce qui en revanche nous intéresse plus particulièrement en ce moment, c'est le second volet mentionné par Bahraoui: les mesures institutionnelles, d'autant plus que la substance de ladite composante ne se limite pas aux mesures énumérées par Bahraoui, et destinées à préparer les actions techniques.

Il est en effet justifié de dire que les économistes, géographes, sociologues et agronomes ont passé au peigne fin l'ensemble de la région en cause, et le résultat est là sous forme d'une analyse en profondeur et complète de la situation existante dans le Rharb.

Afin de donner au lecteur une idée du travail accompli nous énumérons ci-dessous les rapports et dossiers établis par l'une des équipes "Institutions Rurales" :

Série I : INVENTAIRES FONCIERS :

- 1) Les enquêtes sur la structure agraire: note méthodologique
- 2) Les structures foncières du bassin du Sebou
- 3) Répartition statistique de la propriété par commune rurale
- 4) Inventaire foncier dans le Rharb
- 5) Inventaire foncier de la plaine de Fès-Meknès
- 6) Cartes foncières  
Réaménagement foncier dans le Rharb

Série II : LES ENQUETES SOCIO-ECONOMIQUES

- 7) Les exploitations agricoles traditionnelles dans le Rharb

et la plaine de Fès-Meknès

- 8) Villages et exploitations du Prérif
- 9) Les salariés agricoles des fermes de colonisation
- 10) Les salariés agricoles dans la plaine de Fès-Meknès
- 11) Recensement socio-économique dans trois communes du Rharb  
Résultats analytiques par douar
- 12) Recensement socio-économique dans trois communes du Rharb  
Synthèse des résultats de l'enquête
- 13) Recensement socio-économique et démographique de la  
plaine de Fès-Meknès
- 14) Recensements socio-économiques dans quelques fractions  
du bassin du Sebou: Aït Boubidmane, Aït Lahcen, Od Tayeb,  
Aït Ouarti
- 15) Aspects géographiques des politiques agraires dans le  
bassin du Sebou

Série III: INSTITUTIONS

- 16) L'organisation de la mise en valeur dans le Rharb
- 17) Le crédit agricole dans le bassin du Sebou
- 18) L'encadrement agricole dans le Maroc et le bassin du  
Sebou
- 19) Profil sociologique des cadres agricoles dans le bassin  
du Sebou
- 20) Recommandations sur l'encadrement agricole dans le bass-  
in du Sebou
- 21) Les aspects de l'organisation administrative dans les  
campagnes du Sebou
- 22) Commentaire du film-fixe : la mise en valeur dans le Rharb
- 23) Textes divers regroupés.

Deux faits ressortent clairement de la liste ci-dessus, comprenant les sujets traités par une seule équipe parcellaire:

- virtuellement aucun sujet n'a échappé aux recherches.
- les sujets enquêtés sont riches en implications socio-politiques.

Mettant en exergue un élément particulier de l'ensemble des études qui ont été faites nous voulons attirer l'attention du lecteur sur les propositions relatives à la création de nouvelles formes de villages et de coopératives de développement villageois :

: les Sociétés de Développement Villageois (S.D.V.), ce que nous comptons faire à la lumière de deux publications spécifiques :

- Projet Sebou : Rapport Général. Annexe 7: les structures agraires et les institutions rurales, mars 1968,
- Aménagement hydro-agricole : Annexe 9 : mise en valeur organisation socio-économique, novembre 1966.

Ce qui a déterminé notre choix en la matière c'est qu'en l'occurrence il s'agit d'un aspect compréhensif et qui se situe dans le droit fil des idées développées par nous au cours des paragraphes précédents. En effet nous y trouvons l'évidence qu'une proposition soumise par les experts visant la création des S.D.V.s mentionnées ci-dessus, peut faire l'objet d'un barrage politique par le moyen des réseaux utilisés à cet effet, puisque ladite proposition risquerait d'avoir de lourdes conséquences pour les grands propriétaires terriens de la région.

Tant et si bien que finalement en 1968 le projet en question a été mis en oeuvre comme un projet d'ordre purement technique et après qu'on lui avait arraché l'aiguillon structurel.

La conclusion générale qui s'imposait dans le domaine des structures agraires et institutions rurales était qu'on se trouvait en présence d'entraves structurelles et institutionnelles quant au développement du bassin du Sebou.

1) Un triple déséquilibre foncier

Dans un contexte global la superficie de l'ensemble des terres ne suffisait pas à l'effectif de la population établie sur les lieux; sur le plan régional on assistait à une répartition géographique défectueuse des terres par rapport aux concentrations de population, et sur le plan social la taille de la propriété terrienne variait très fortement d'un agriculteur individuel à l'autre.

2) Un système d'exploitation peu adapté aux exigences modernes

En premier lieu le phénomène ci-dessus doit être imputé au caractère marginal du secteur traditionnel ainsi qu'à l'inadaptation de certains statuts fonciers et des modes de faire valoir.

Ensuite il y avait le caractère dualiste des structures agraires,

le secteur traditionnel et le secteur moderne coexistant l'un avec l'autre sans que toutefois les relations intersectorielles se soient suffisamment développées pour autant.

Finalement il y a lieu de signaler l'insuffisance des institutions administratives: en effet les résultats obtenus étaient fortement disproportionnés à la masse de moyens financiers, personnels et matériels utilisés, dans la mesure où les actions prévues étaient caractérisées par une forte absence de continuité, provoquée en grande partie par la grande instabilité du cadre institutionnel.

En fait le personnel d'encadrement était trop occupé par des activités d'ordre administratif et c'est le contact avec les fellahs qui en subissait les conséquences fâcheuses.

En plus l'ensemble des méthodes appliquées s'est avéré plutôt onéreux, vu le degré d'organisation peu élevé des fellahs.

Finalement l'utilisation de crédits agricoles en vue d'investissements à faire était pratiquement inexistante.

### 3) Le fossé séparant les paysans et l'Etat.

On a constaté que les structures sociales et administratives n'étaient guère propices à l'association des agriculteurs aux institutions et organismes créés par l'Etat dans le secteur agricole.

On a attribué ce phénomène au degré élevé de tutelle et de contrôle exercé par l'Etat et au fait que les représentants des paysans étaient dépassés par la nature et l'envergure des problèmes qu'ont à affronter lesdits agriculteurs.

C'est la raison pour laquelle l'Etat tendait à intervenir de façon largement autoritaire et dirigiste et à s'adjuger massivement la représentation des paysans partout où il s'agissait de défendre directement les intérêts de ces derniers.

Il est pour le moins remarquable à quel point les conclusions de l'enquête menée dans le Rharb coïncident avec celles du plan 60-64 pour ce qui est des goulots d'étranglement existant dans le secteur agricole. En ce qui concerne le fonctionnement du Gouvernement ainsi que les fonctionnaires ces conclusions sont d'ailleurs conformes au tableau brossé par nous des instances marocaines dans le domaine de l'agriculture.

On concluait en effet qu'une transformation des structures était nécessaire :

"Si la réalisation d'une politique agraire de l'Etat dans les campagnes du bassin du Sebou est insuffisante à provoquer la transformation dirigée des structures agraires et leur adaptation aux contraintes techniques, économiques et sociales du développement, on peut s'attendre à l'accentuation des déséquilibres et des difficultés.

Il est donc nécessaire d'opérer des réformes de structure, condition préalable du développement." (Sebou, 1968, pages 41, 50)

Loin de voir son application limitée au seul bassin du Sebou, la conclusion que les obstacles mentionnés ci-dessus nécessitent des modifications de structure préalables, vaut pour l'ensemble du Maroc; en effet l'exposé sur le plan quinquennal 60-64 allait dans le même sens. Là où réside réellement l'intérêt de la chose c'est qu'en partant de ces conclusions on a développé et élaboré une politique s'inspirant d'un village et des S.D.V. qui s'y rattachent.

Autre fait important : on signale que dans le cadre d'une tentative de transformation des structures existantes on aura à faire face à tout un ensemble de facteurs limitatifs : le poids des structures sociales actuelles.

"Les réformes de structures (ou leur évolution) qui apparaissent comme un préalable de tout programme de mise en valeur ne peuvent cependant être conçues suivant l'évidence de la solution technique, suivant la rationalité du planificateur.

Les structures sociales existantes pèsent en effet d'un poids considérable et s'il faut chercher à en transformer les variables qui font obstacle au développement, on ne peut pour autant faire table rase de ce qui existe et supposer que l'on planifie dans l'absolu ... Le plan de mise en valeur ne peut ignorer ces faits : la société traditionnelle apporte encore à l'individu une garantie que les nouvelles structures économiques ne sauront assurer avant longtemps."

(Sebou, 1968, pages 51,53)

Dans une publication, intitulée "Le cadre sociologique du bassin du Sebou" nous notons la conclusion que le fellah dans le Rharb est ouvert aux techniques et gestion d'entreprise agronomiques efficaces. Ceci dit il y a un problème dans la mesure où pour le fellah l'Etat reste une donnée abstraite.

S'il est vrai que les fellahs dans le Sebou étaient habitués à un gouvernement central, puisque depuis longtemps ils faisaient partie des Bled el Maghzen, ladite autorité était toujours personnalisée par le caïd ou par les grandes familles, "qui compensaient les obligations qu'elles demandaient par des relations personnelles et un certain paternalisme".

Par contre la nouvelle autorité est représentée par des fonctionnaires gouvernementaux, sujets à un roulement rapide, et constituant de ce fait un facteur d'instabilité pour la paysannerie, puisque lesdits fonctionnaires ne sont pas en mesure de fournir la garantie personnelle qui en fin de compte est déterminante.

Aussi n'est-il guère étonnant que même lorsqu'il s'agissait de questions apparemment simples, les paysans ne se laissaient pas convaincre ou à peine.

En effet le représentant du Gouvernement, personnage abstrait à leurs yeux, ne jouissait pas d'un grand crédit auprès des fellahs, notamment lorsqu'il s'agissait de changements concernant des aspects essentiels de leur existence.

C'étaient d'ailleurs précisément ces derniers qui étaient en jeu puisque la mise en valeur technique signifiait pour les fellahs une reconversion totale de l'agriculture en sec, en des cultures intensives irriguées telles le coton, la betterave sucrière, le fourrage, les légumes, le riz, les agrumes etc.

A distinguer quatre phases de développement techniques (voir aussi le schéma 6).

- 1) Situation actuelle, année 0.
- 2) Réaménagement foncier et amélioration de l'agriculture en sec, s'étalant sur une période de 5 ans et débutant par un réaménagement foncier et la mise en place d'institutions villageoises qui devaient permettre de réaliser une première intensification de l'agriculture en sec. Au cours de cette phase l'objectif serait essentiellement de rôder le cadre institutionnel.

et de préparer techniquement et psychologiquement les paysans à l'irrigation.

- 3) Première tranche d'irrigation, s'étalant sur la période comprise entre la cinquième et la dixième année.

Les travaux d'équipement hydro-agricole commencés en même temps que le réaménagement foncier, permettraient l'arrivée de l'eau dans les premiers villages cinq ou six ans après et ne concerneraient que les meilleures terres.

- 4) Irrigation complète, à réaliser entre la dixième et la vingt-cinquième année. Après l'irrigation de l'ensemble des terres de bonne qualité - donc dans un délai plus ou moins long - ce serait au tour des terres les plus ingrates d'être irriguées.

On pensait (Sebou, 1966 après page 1) que la réalisation effective d'une mise en valeur selon les phases susdites supposerait une organisation schématiquement caractérisée par deux niveaux distincts :

- une organisation administrative mise en place par l'Etat pour réaliser les investissements et pour susciter, encadrer et administrer la mise en valeur. Les organes, les procédures et les moyens de cette organisation constituent le cadre institutionnel administratif. (Désigné plus haut par nous comme: "les structures")
  - un second niveau concernant l'organisation des paysans appelés à réaliser la mise en valeur et les rapports des paysans avec le "cadre institutionnel administratif".
- Ce second niveau a été appelé "cadre institutionnel local".

Deux complexes de facteurs exerçaient leur influence sur le cadre local précité. En premier lieu il y avait l'ensemble de travaux et d'interventions liées aux quatre phases mentionnées plus haut de l'introduction de l'irrigation, et par la suite de la mise en valeur. En effet après le chambardement inévitable provoqué en première instance par la réalisation d'ouvrages d'irrigation (barrages, canalisations, couloirs d'irrigation) ceux-ci tendent plutôt à imposer à la situation physico-géographique une certaine rigidité due à leur importance et à leur emplacement.

D'autre part il y avait l'ensemble des facteurs humains et sociaux qui tendaient à un certain degré d'inertie et au maintien en l'état de la situation existante.

C'est pourquoi on s'est tout d'abord efforcé d'évaluer les incidences que ces interventions techniques risquaient d'avoir pour le cadre local mentionné plus haut, et d'étudier les possibilités éventuelles d'une certaine mesure d'adaptation de la part de celui-ci.

D'où la recommandation de faire en sorte que l'ensemble du processus puisse se dérouler dans un contexte évolutif en ce sens que les diverses phases et les activités y afférentes soient fonction des changements intervenus dans l'organisation socio-économique, changements qui à leur tour conditionneraient l'adaptation aux travaux importants et lourds de conséquences.

C'est un cadre institutionnel ouvert et flexible qui paraissait réunir les meilleures conditions pour que se fassent les changements socio-économiques mentionnées ci-dessus, cadre qui à son tour devrait lui aussi être susceptible d'évoluer.

C'est ce cadre que précisément on croyait avoir trouvé dans le projet Sebou sous forme des "villages", créés sur la base des douars existants. En effet à première vue, le douar en tant que groupement économique, organisation sociale et solidarité ethnique, semblait constituer un cadre valable mais l'attrait d'une telle structure traditionnelle cohérente ne pouvait pas faire oublier son conservatisme peu ouvert à l'innovation. (Sebou, 1966, page 24).

Dans l'optique du Projet Sebou les nouveaux "villages" apparaissent comme une nouvelle subdivision territoriale des communes rurales à créer, avec un territoire délimité selon des critères socio-administratives et comprenant un ou plusieurs douars.

Les villages étaient habilités à former une société de développement villageois dont le but était de promouvoir la mise en valeur du nouveau territoire du village concerné.

On considère les nouveaux "villages" comme le point de départ et le point d'application pour le développement rural dans le cadre du projet Sebou: la cellule sociale de la mise en valeur.

En partant de cette idée on a élaboré de façon minutieuse pour toutes les quatre phases de l'introduction de l'irrigation mentionnées ci-dessus, sept aspects différents que le lecteur trouvera en résumé dans le schéma suivant :

Schéma 6. Phases de la mise en valeur du plan agricole dans le cadre du projet Sebou.

	année 0	1 à 5	5 à 10	10 à 25
Aspects	situation actuelle	réaménagement foncier et amélioration du "bour"	première tranche d'irrigation	irrigation complète
STATUTS FONCIERS	réforme foncière, création d'un Fonds Commun			
MISE EN VALEUR	évolution de l'agriculture en sec à des cultures irriguées			
TYPES D'EXPLOIT	exploitations familiales intégrées dans des unités de production sur les terres du Fonds Commun.			
INSTITUTIONS	évolution du douar à la nouvelle unité: le village			
CREATION D'EXPL.	diversification des types de parcelles			
FONCTIONNEMENT D'EXPLOITATION	amélioration des relations avec des organismes de support: Centres de Travaux, Banques, etc.			
ECONOMIE D'EXPL.	augmentation du revenu familial			

Plutôt que de traiter dans le détail de chaque aspect concernant les quatre phases individuelles, nous comptons nous limiter à un compte rendu global du développement de chaque aspect tel qu'il a été prévu pour l'ensemble de la période de 25 ans.

En fait il paraît superflu de se livrer à un exposé détaillé sur les mérites éventuels du schéma ci-dessus, puisque pour des raisons politiques celui-ci - le récit risque de pêcher par monotonie - n'a jamais été mis en oeuvre dans sa forme originale, lesdites raisons concernant deux aspects spécifiques du schéma ci-dessus, à savoir les statuts fonciers et les institutions (c.q. les "villages").

C'est ici que nous voyons surgir le problème qu'on a désigné comme "les aspects politiques des projets de développement rural du Maroc". (Maghreb, 1968).

Il n'est en effet guère étonnant que les modifications du régime foncier, avec tout ce que cela comporte de parcellements, modifications de titres, réduction des écarts existant dans le domaine de la propriété foncière, et création d'unités nouvelles, aient suscité une résistance certaine

dans la mesure où celles-ci avaient été qualifiées de conditions techniques préalables par les planificateurs sans que toutefois ces derniers aient tenu compte des conséquences politiques à redouter. (Maghreb, page 26).

La Réforme Foncière fut récusée aussi bien par les grands propriétaires terriens du Rharb que par le Gouvernement dans la mesure où ce dernier se voyait privé d'un atout majeur dans le jeu de patronage.

En plus de cela la création d'unités nouvelles se situant en dehors du cadre des structures de contrôle existantes suscitait des objections de la part du Gouvernement. En effet les villages faisaient planer une menace sur les structures aussi bien que sur le jeu et de ce fait voyaient leur avenir compromis à tout jamais.

### 3.3.3. La réforme des statuts fonciers.

En parlant des S.D.V. nous saisissons l'occasion d'illustrer plus en détails le problème de la grande propriété terrienne et la réforme agraire, problème qu'en termes généraux nous avons déjà évoqué lors de notre exposé sur le système de clientèle et la politique agricole à l'époque des premiers plans pluriannuels. Les événements qui se sont produits dans le Rharb à la suite des propositions de réforme dudit statut foncier n'ont fait que confirmer notre point de vue que dans le domaine de l'agriculture aucune réforme n'est concrétisée puisque dans le cadre du système de patronage ceci signifierait la disparition du soutien de la part de l'élite rurale et dans une mesure moindre, de celui de l'élite urbaine.

En dehors du Haouz on ne saurait guère imaginer au Maroc une région où la colonisation agricole française ait pris le même essor que dans le Rharb et dans les plaines aux alentours de Fès et Meknès.

S'il est vrai que dès le XIX<sup>ème</sup> siècle nous constatons l'existence de la grande propriété terrienne aux mains de "la parentèle impériale, les familles du Makhzen traditionnel et nouveau, la bourgeoisie commerçante urbaine et les chorfa et lettrés" (Lazarév) il n'en reste pas moins que dans une large mesure ces territ-

oires ont été accaparés par les colons en grande majorité français, au point que dans les plaines de Fès-Meknès et dans le Rharb respectivement 55 % et 32 % de la surface cultivable se trouvaient entre les mains des colons.

En 1956 la superficie des terres marocaines appartenant aux colons s'élevait à environ 1 million d'hectares. Selon Griffin (page 102) sur l'ensemble des 12.000 hectares tombant sous le coup du projet d'irrigation Sebou, 3.818 hectares avaient originairement appartenu à des personnes privées étrangères.

Par la suite on a assisté au déclenchement d'un processus au cours duquel une bonne part des terres des colons est passé aux mains des grands propriétaires terriens marocains.

Selon Bouderbala (après page 211) environ un tiers serait devenu la propriété de personnes privées marocaines.

En 1964, aux premiers jours du projet Sebou, la situation dans l'ensemble de la région concernée se présentait comme suit :

Tableau 12 Répartition des foyers selon la possession de terre, pour l'ensemble du Sebou.

	foyers		terre	
	abs.	%	abs.	%
non propriétaires	110.000	30,6	--	--
de 0 à 5 hectares	184.000	51,1	325.000	20,6
de 5 à 10 hectares	61.900	17,2	675.000	42,7
plus de 50 hectares	2.200	0,6	280.000	17,7
colonisation (1963)	1.900	0,5	300.000	19,0
total	360.000	100,0	1.580.000	100,0 ha

Source : Projet Sebou (1964), Etudes Institutions Rurales, Phase 2, Enquête foncière d'après l'Impôt Rural.

En 1970 cependant l'évolution avait conduit à une situation nouvelle :

Tableau 13. Evolution des statuts fonciers dans le Rharb 1965-1970-

type d'explo- itation	1965				1970			
	chefs de ménage		hectares		chefs de ménage		hectares	
	abs.	%	abs.	%	abs.	%	abs.	%
<u>Traditionnel</u>								
sans exploitation	8.000	16	--	--	26.000	39	--	--
moins de 8 ha	36.500	73	90.000	50	35.000	53	85.000	48,6
de 8 à 20 ha	4.500	9	42.000	23	4.500	7	45.000	25,7
plus de 20 ha	600	1	48.000	27	600	1	45.000	25,7
total	49.000	100	180.000	100	66.100	100	175.000	100
<u>Moderne</u>								
Marocain	100	--	20.000	17	250	81	65.000	52
étranger			60.000	50	60	19	20.000	16
Etat			40.000	33	--	--	40.000	32
total			120.000	100	310	100	125.000	100

X) dont 6.000 ouvriers agricoles salariés.

Source : Bouderbala, 1971, page 118.

Nous constatons que la superficie des terres disponibles pour les exploitations traditionnelles a diminué, tandis que par contre le nombre des fellahs a augmenté, le résultat étant fatalement un accroissement du nombre des chefs de ménage sans terre.

On retrouve les 5.000 hectares dont il s'agit dans le secteur moderne, secteur dont au cours de la période de cinq ans ci-dessus le plus clair est passé aux mains de ressortissants marocains privilégiés.

Griffin (page 102) fait valoir que dans la période allant de 1956 - 1969 7 % de la surface ayant originellement appartenu à des colons étrangers avait fait l'objet d'une transaction de vente officielle, 45 % ayant été vendu de façon non officielle ou bien ayant été

acquis par des Marocains suivant d'autres procédés, et 44 % n'ayant théoriquement fait l'objet d'aucune cession.

La conclusion s'impose donc que le nombre de transactions de vente illégales ou de transferts illégaux excède de plusieurs fois celui des transactions légales.

"The crucial point is that these transfers from the colonialists to the Moroccan élite were far larger than the land redistribution which occurred under the official agrarian reform programme. For every hectare that was distributed under the official programme, about 2,5 were transferred outside the programme. The real land reform in Morocco proceeded quietly behind the scenes and enriched an indigenous élite".

(Griffin, page 102)

Ce qui s'est produit dans le Rharb relève d'un nouveau genre de colonialisme pratiqué à l'égard des régions irriguées, les étrangers cette fois-ci se trouvant cependant hors jeu.

Seddon (1974, après page 144) fait la même démonstration pour ce qui concerne le périmètre de la Basse Moulouya dans les provinces de Nador et Oujda. En effet après l'indépendance l'élite rurale qui dès le protectorat espagnol s'était appliquée à étendre la surface cultivable, a encore accéléré l'extension dont il s'agit et possède actuellement le plus clair des terres qui en ce moment font partie ou dans l'avenir immédiat feront partie de la zone irriguée à réaliser par l'Etat.

C'est pourquoi Raki (page 80) en faisant un tour d'horizon de l'ensemble de la période en question constate qu'à partir de l'analyse de la répartition de la propriété dans le Rharb on peut dégager trois grandes lignes marquantes :

- la régression du mode de production capitaliste dans son ensemble, et cela en dépit de l'expansion des exploitations les plus importantes
- la stabilisation de la moyenne paysannerie,
- et surtout, la prolétarianisation de la petite paysannerie.

Il s'agit là d'une évolution qu'à de nombreux égards l'Etat a toléré, rendu possible ou même stimulé.

Le fait est que les terres cultivables irriguées constituent un bien convoitable et qui peut être utilisé valablement dans le système de patronage.

Parmi les méthodes utilisées pour soudoyer les élites urbaine et rurale nous citons l'omission d'actions visant à imposer un plafond à la propriété foncière, la régularisation des acquisitions illégales intervenues entre 1956 et 1965 ainsi que d'ailleurs après cette période, et la donation de terres cultivables.

Loin de nous de vouloir nous livrer à une casuistique, intéressante certes mais fragmentaire, comprenant les cas de certaines personnalités militaires et politiques bien connues. Haut en couleur que puisse-t-êtré un tel exercice il n'apporte pas la preuve concluante de notre affirmation qu'en l'occurrence il s'agit d'un système de patronage basé sur la propriété foncière. 44)

En revanche ladite preuve nous est fournie par Leveau (après page 224), qui a analysé l'ensemble des élites rurales de l'an 1960 (l'année des élections des conseils communaux) en se servant d'un certain nombre de variables parmi lesquelles entre autres la propriété foncière.

Il ressort de la répartition de la propriété terrienne de 284 candidats (page 227) qu'approximativement 38 % d'entre eux possèdent une exploitation excédant 100 hectares. En prenant les candidats des provinces de Casablanca, Rabat et Meknès (pays plutôt plat comprenant les terres cultivables de la meilleure qualité) nous constatons que ce pourcentage s'élève à plus de 50 % ce qui revient à dire qu'en moyenne la catégorie des candidats concernés possède considérablement plus de terres que l'ensemble de la population.

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il existe un rapport entre la participation au jeu politique et une propriété foncière excédant la moyenne.

C'est un tableau rédigé par Leveau (page 229) et réaménagé par nous qui met en relief ledit rapport qui au demeurant n'a rien d'étonnant en soi. Le tableau ci-dessous fait ressortir en effet le rapport existant entre la propriété foncière et les modalités de la pratique politique (patronage).

Tableau 14 Répartition des candidats par parti, selon la propriété foncière (1963 en %).

	plus de 50 ha	50-99	100-299	300-999	plus de 1000 ha	total
F.D.I.C.	31,4	11,9	34,3	17,9	4,5	100,0
Istiqlal	45,1	11,8	23,5	17,6	2,0	100,0
Neutres	50,0	19,7	18,9	11,4	0,0	100,0
U.N.F.P.	59,5	21,9	12,5	6,2	0,0	100,0
total	45,9	16,5	22,5	13,7	1,4	100,0

En l'occurrence il s'agit des élections communales de 1963 et nous avons classé les quatre partis ayant participé aux élections ci-dessus selon leur "conservatisme" allant en décroissant, et avec aux deux extrêmes d'une part le F.D.I.C. en tant que groupement conservateur le plus prononcé et d'autre part la U.N.F.P. à l'opposé de celui-ci. Créé le 20 mai 1963 par Ahmed Reda Guedira, le Front pour la Défense des Institutions Constitutionnelles (en abrégé: F.D.I.C.) était une association urbaine-rurale et plutôt fragile entre la clientèle urbaine de Guedira (les Libéraux Indépendants des années cinquante) et le Mouvement Populaire rurale.

La monarchie était directement concerné par la création du Front, ce dernier étant destiné à faire barrage contre l'éventualité en 1963 d'une victoire remporté en tant que parti unique par l'Istiqlal. En fait le F.D.I.C. n'était pas un parti politique au sens propre du terme et constituait plutôt le symbole des relations existant entre le roi et les élites (urbaine et rurale).

"Beaucoup n'ont rallié que sous la caution du roi et l'ont abandonné dès que le roi a manifesté qu'il était mécontent du parti et de Guedira, le leader.

Ce dernier s'était constitué une clientèle grâce à ses entrées auprès du roi. Le succès de tels dirigeants se mesure à leur facilité d'accès au palais.

Le prestige et la force de ce groupe d'indépendants ayant été sérieusement entamés, le roi a pu accroître d'autant sa propre clientèle.

Ce processus tend à avoir des effets cumulatifs, la balance penchant de plus en plus en faveur du palais, un nombre croissant de représentants de l'élite comprennent qu'il est avantageux de se lier au roi de crainte d'être exclus de sa clientèle." (Waterbury, 1978, page 112).

Le tableau 14 nous montre qu'à mesure que les partis sont davantage liés au système de patronage nous assistons à une propriété foncière plus importante.

Au paragraphes précédents nous avons indiqué la relation existant entre la grande propriété terrienne et la candidature à tel ou tel parti politique, le degré d'engagement vis-à-vis du système de patronage variant d'un parti à l'autre.

Ce n'est d'ailleurs pas là toute l'image puisqu'il n'est pas indispensable que ladite relation passe en toutes circonstances par tel ou tel parti politique. En effet nous présumons que tel n'est pas le cas dans la majorité des situations.

Cela dit l'exemple des politiciens (en tant que participants potentiels au système de patronage) est unique dans la mesure où il est quantifiable.

S'il est vrai que le rapport existant entre la propriété foncière et l'élite urbaine, les officiers supérieurs et les fonctionnaires n'est sans doute pas moindre, celui-ci n'a jusqu'à présent pas été démontré de la même façon. Quoi qu'il en soit Waterbury (1972, page 398) signale bon nombre d'officiers supérieurs ayant obtenu des parcelles de terre et de ce fait n'ayant moralement plus le droit de protester contre le système en question. 45)

La question se pose de savoir si les propositions formulées dans le cadre du projet Sebou constituaient en effet une si lourde menace pour la grande propriété terrienne et le système de patronage.

La réponse à cette question nous est donnée par le contenu du réaménagement foncier envisagé et qui nous montre que tel était effectivement le cas, dans la mesure où l'on cherchait un élargissement de la base foncière individuelle en affectant aux agriculteurs des superficies agrandies par l'apport de terres récupérées, fondues aux superficies actuelles dans un "Fonds Commun".(Voir Schéma 6).

On se proposait de constituer ledit Fonds Commun en amalgamant aussi bien les terres domaniales que les terres collectives et les terres expropriées des colons (lots de colonisation). En outre les terrains privés excédant 50 hectares et situés en dehors du territoire des nouveaux villages à créer devaient être morcelés en des parcelles de 5 hectares chacune en faveur des petits agriculteurs qui se chargeraient du labourage.

Le but auquel on visait c'était que finalement il y ait des terres appartenant exclusivement au village et travaillées par les habitants réunis dans leur S.D.V.

Il n'est donc guère étonnant qu'une fois les projets mentionnés ci-dessus connus dans toute leur ampleur ils aient suscité la résistance de l'élite rurale. En effet celle-ci y voyait - et à juste titre - un premier pas vers une réforme agraire lourde de conséquences et vers l'ébranlement de ses bases économiques et politiques.

En tant que hauts fonctionnaires et militaires supérieurs les grands propriétaires terriens en question disposaient de réseaux de relations personnelles d'une envergure et d'une densité telles qu'ils étaient en mesure d'associer le Palais aux décisions à prendre.

En effet dans le discours du Trône du 3 mars 1967 le roi a déclaré que le projet Sebou sera certes réalisé, mais sans que le cadre proposé par les experts de la F.A.O. soit repris tel quel pour autant.

En tout état de cause il eût été impensable de rejeter complètement les propositions en question, dans la mesure où ledit rejet aurait compromis l'aide financière de la part de la F.A.O. et l'O.N.U., indispensable à la réalisation du projet dont il s'agit.

Pour écarter ce risque, le 10 mai 1967 il fut créée au sein du Cabinet Royal une commission royale, chargée d'étudier les projets de conclusions et les recommandations quant à la politique à suivre de l'équipe de la F.A.O.

Il incombait à ladite commission d'adapter celles-ci à la réalité marocaine du moment - définition parfaitement juste à notre avis - ce qu'elle fit sous forme des recommandations suivantes :

- la constitution du Fonds Commun
- les mesures conservatoires immédiates visant à "geler" la situation foncière actuelle

- la récupération de la plus value des terres privées,
- le blocage du partage des terres collectives (Sebou, 1968, p.76).

La commission acceptait le principe d'un fonds commun pour des raisons d'une exploitation rationnelle, mais elle ne prévoyait pas d'apporter de bouleversements à l'exercice du droit de propriété. Les apports de l'Etat seraient effectués dans le cadre des structures agraires existantes, sans toucher au statut des terres collectives et tout en augmentant leur étendue. (Leveau, pages 64,65). Le statut des terres ayant été ainsi gelé, il n'était plus question de morceler les grandes propriétés de plus de 50 hectares situées en dehors des villages, ni d'en limiter l'étendue; il n'était pas nécessaire de récupérer dans l'immédiat les terres de colonisation, mais seulement d'en interdire la vente.

Bref, la prise de position ci-dessus impliquait la reconnaissance officielle de la part des autorités des droits des propriétaires sur les terres acquises de façon illicite dans la période de 1956 à 1967.

Certes les propriétaires étaient dès lors tenus à cultiver les terres en question dans des conditions compatibles avec les projets d'irrigation, mais le fait que les droits de propriété avaient été laissés intacts ainsi que l'introduction de l'irrigation contribuaient à la base légale qui venait ainsi étayer la position économique des grands propriétaires terriens, ainsi qu'au renforcement matériel de celle-ci.

Il est facile d'imaginer les conséquences qu'a eues cette décision. En effet le rapport définitif de la F.A.O. concernant le développement des 90.000 hectares du Rharb a été rédigé en accord avec les conclusions de la Commission Royale et par conséquent le rapport de la F.A.O. de 1968, intitulé "Les structures agraires et les institutions rurales" diffère à tous les égards des recommandations quant à la politique à suivre formulées en 1966 (Mise en valeur : organisation socio-économique).

Nous connaissons peu d'exemples qui illustrent aussi clairement le cas d'un programme valablement étayé de propositions de réformes, jugées nécessaires par les auteurs et de ce fait constituant

une menace contre les intérêts d'un groupe donné, menace que le groupe en question réussit par la suite à écarter à l'aide de ses réseaux et en faisant jouer en sa faveur le soutien politique dans le cadre du système de patronage.

Le groupe dont il s'agit a d'ailleurs fait mieux qu'écarter seulement la menace planant sur lui, puisque le programme originaire a été défait des mesures de réforme agraire et transformé en un projet d'irrigation technique, de façon telle que le groupe qui voyait ses privilèges d'antan menacés s'est finalement retrouvé dans une position économique encore plus favorable.

#### 3.3.4. Les aspects institutionnels : la création des villages.

Il s'agit là d'un aspect du projet Sebou qui lui aussi contient un certain nombre d'éléments avertisseurs, que tous ceux qui au Maroc désirent se livrer à la coopération au développement, seront bien inspirés de garder présents à l'esprit.

Le schéma 6 fait ressortir que les propositions formulées par l'équipe de la F.A.O. visaient à créer des "villages" en tant que version moderne du douar tribal existant. En effet le village était destiné à constituer la cellule de la mise en valeur, en fait le "cadre institutionnel local" mentionné plus haut, qui devait permettre la mobilisation des potentialités humaines et structurelles traditionnellement disponibles, en vue de la création des Sociétés de Développement Villageois (S.D.V.). On parlait de l'idée que les douars existants constituant toujours la base essentielle de la vie économique et sociale dans le Rharb, ceux-ci pourraient en fait faire des unités valables dans le cadre du projet Sebou, mais que la présence d'un nombre trop important d'éléments perturbateurs avait dans la pratique empêché le douar de constituer le point de départ approprié. (Sebou, 1966, page 24).

L'organisation sociale traditionnelle était fondée, au départ, sur un sentiment très fort de la prééminence de la communauté ethnique.

La "jmaa" ou assemblée était l'institution essentielle du douar, bien qu'informelle. Au sens stricte elle groupait les membres de la même communauté ethnique qui avaient un droit sur la terre collective.

Peu à peu la définition du douar a évolué géographiquement, le douar correspondant alors à un lieu d'habitat, un territoire (notamment en terre collective).

Ses limites, son contenu démographique étaient parfaitement connus des

intéressés et des douars voisins. Sa population appartenait principalement à la même communauté ethnique, mais on comptait aussi de plus en plus d'étrangers au groupe, établis sur les lieux de façon définitive, bien que dépourvus de droits sur la terre collective.

Le principal rôle de la jmaa consistait à répartir la terre collective, désignant par élection un représentant de la collectivité pour le partage des terres : le naïb.

Comme nous l'avions signalé plus haut, lors du protectorat les colons aussi bien que les caïds, cheikhs et moqqadems s'étaient approprié de vastes portions de terre collective. Les membres de la jmaa recevant en outre des parcelles individuelles, bien que de taille plus petite, il est évident que vers la fin du protectorat et immédiatement après celui-ci les terres disponibles pour les membres qui n'appartenaient pas à la jmaa étaient devenues fort peu nombreuses.

Or, ce qu'il était envisagé, c'est la création d'un village dont fassent partie tous les habitants et qui aurait à sa disposition des terres provenant du Fonds Commun, mentionné au paragraphe précédent. Le village (ou bien un groupement villageois au cas où il s'agissait de douars trop petits) serait habilité à constituer une S.D.V. dont le but était de promouvoir la mise en valeur sur le fonds de terre dont le Gouvernement lui assurait la jouissance.

Le but des sociétés précitées était de donner la terre en location aux membres (c'est à dire à tous les habitants du village), de contrôler la mise en valeur, de percevoir les loyers et de gérer le fonds d'investissement alimenté par les loyers.

L'élaboration de cette pensée nous montre en même temps que le village était destiné à faire fonction d'unité chargée de tous les contacts avec le monde extérieur. En tant que société agricole de développement le village serait habilité à avoir des contacts directs avec les services des ministères techniques, les banques et les organisations d'achat et de vente, sans l'obligation de passer par le moqqadem ou les agents locaux du Ministère de l'Intérieur. Il est évident que la création d'un cadre de coopération aussi étroite et qui échappe au contrôle direct exercé par l'appareil du Ministère de l'Intérieur était parfaitement incompatible avec

le désir de l'Etat de conserver une emprise solide sur la marche des affaires dans le monde rural.

Au paragraphe 1.3. le lecteur trouvera l'exposé des efforts consentis pour instituer la commune rurale en tant que niveau représentatif le plus bas, niveau qui toutefois était condamné en tant que tel à la suite du haut degré de contrôle exercé par l'Etat.

C'est la décision définitive de la Commission Royale de remplacer la formule proposée des S.D.V. par des associations obligatoires entre les agriculteurs individuels - en arguant du bouleversement qu'il y aurait à craindre dans le cas contraire - qui nous montre clairement qu'on était peu enclin à créer des unités qui soient susceptibles d'engendrer de par leur existence autonome et difficile à contrôler, un danger possible pour les structures existantes et pour le jeu.

Une preuve supplémentaire à l'appui de cette thèse nous est apportée par l'échec complet des tentatives faites dans le Rharb au cours de la période de 1958 à 1962 (il s'agit en l'occurrence de la commune de Lalla Mimouna) d'y faire décoller le community development (développement communautaire).

C'est avec une grande naïveté que dans le projet Sebou l'échec précité est imputé au caractère défensif, peu dynamique et peu ouvert aux innovations des douars concernés (Sebou, 1966, page 24).

Dans son évaluation du développement communautaire dans la commune de Lalla Mimouna Kater (1967) nous montre que les causes profondes de l'échec enregistré doivent être recherchées dans le refus manifeste des autorités marocaines d'élargir les structures administratives afin de permettre ainsi au community development de se réaliser.

Selon Kater ce sont la situation politique aux alentours de 1960, les difficultés se produisant au sein de l'appareil gouvernemental marocain ainsi qu'entre ce dernier et les experts étrangers, qui se trouvent à l'origine de l'échec essuyé par le programme en question.

Les recommandations formulées par Kater sur la base de l'expérience à laquelle a donné lieu le programme dans le Rharb n'ont rien perdu de leur actualité:

"Nous nous permettons de tirer de cette expérience les conclusions suivantes :

a) Il est inutile de donner de l'assistance technique lorsque

celle-ci nécessite des changements dans la structure sociale ou administrative du pays receveur, à moins que ce pays désire ces changements et soit prêt à les introduire.

- b) Il faut viser à une programmation de l'assistance technique à long terme.
- c) L'idéal du développement communautaire, propagé par les Nations Unies n'est pas réalisable dans toutes les sociétés.
- d) La valeur de la méthode du développement communautaire consiste ni dans son idéologie, ni dans le fait qu'elle considère la collectivité locale comme unité de base, mais dans la consultation et la coopération entre services techniques et population.
- e) La formation des agents des services techniques existants en méthodes de développement communautaire est préférable à la création d'une nouvelle structure administrative pour le développement communautaire.
- f) Il ne faut pas exclure à l'avance toute contrainte dans les projets de développement."

(Kater, 1967, pages 109, 110).

Le déroulement du projet a démontré que le Ministère de l'Intérieur, personnifié par son sous-secrétaire pour les affaires rurales, loin d'être persuadé de l'utilité du community development, était en outre d'avis qu'en cas d'une activité quelconque dans le domaine en question, celle-ci devait s'insérer dans le cadre des communes rurales.

(Kater, pages 43-44).

Là encore il s'est avéré qu'en fin de compte on s'est limité à des projets techniques dans un cadre existant et contrôlé par l'Etat. 46)

En tout état de cause le projet Sebou a fourni d'utiles informations, susceptibles de revêtir un certain intérêt pour la création de projets futurs dans le cadre de la coopération au développement.

En premier lieu ces renseignements nous ont éclairé sur la raison pour laquelle et sur les conditions dans lesquelles des programmes qui à l'origine tendaient à modifier les structures existantes sont mitigés jusqu'à devenir des projets purements techniques.

En plus il n'existe pratiquement aucune possibilité d'entreprendre des actions qui n'entrent pas dans le cadre des structures sujettes

au contrôle de l'Etat.

On peut facilement imaginer qu'une telle approche n'est guère faite pour mettre fin au dénuement dans lequel se trouvent nos groupes-cible, ni pour exaucer leurs vœux, puisque pratiquement rien n'est changé quant aux causes de la situation actuelle et en bon nombre de cas il s'agit même d'une dégradation de la situation du groupe concerné. En optant pour une politique agricole axée sur l'augmentation de la production par le biais de l'irrigation - solution de rechange pour un certain nombre de mesures dans le secteur de l'agriculture sèche plus radicales mais à la longue plus rentables du point de vue économique et plus justes du point de vue social - on était parfaitement conscient qu'une telle orientation à elle seule ne suffirait pas.

En effet à la longue on ne saurait ignorer impunément les besoins qui ne cessent de s'accroître rapidement dans la grande majorité des campagnes, cette méconnaissance risquant de provoquer une agitation politique.

C'est la raison pour laquelle les autorités centrales ont accompagné le choix fait en faveur de l'agriculture irriguée, de la création parallèle d'un certain nombre de programmes et intermédiaires leur permettant de pallier les besoins immédiats des groupes-cible sans toutefois remédier pour autant aux causes de leur dénuement.

C'est ce qui nous amène à traiter aux deux paragraphes suivants du projet DERRO et de la Promotion Nationale, l'un et l'autre caractéristiques, à notre avis, du revers inéluctable de la politique pratiquée en la matière.

### 3.4. Le Projet DERRO.

#### 3.4.1. Introduction.

Le Projet du Développement Rural du Rif Occidental (D.E.R.R.O.), dont l'étude a été entreprise de 1961 à 1964 par une mission de la F.A.O., s'étend sur 25.000 km<sup>2</sup> dans la région du Rif et recouvre grosso modo la partie accidentée des neuf provinces suivantes: Taounat, Tanger, Tétouan, Chaouen, Kénitra, Fès, Taza, Al Hoceïma et Nador. Le but du projet DERRO est à la fois de lutter contre l'érosion

croissante et de relever le niveau de vie d'une population de presque 2,7 millions d'habitants, afin de les décourager de se livrer à l'émigration.

Le programme originaire qui débuta effectivement en 1968 visait à sauvegarder le potentiel agricole menacé, par le moyen d'une lutte énergique contre l'érosion et prévoyait une durée de 25 ans, le coût global de l'opération étant estimé à 2,1 milliards de Dirhams. Cela dit, à la suite du départ plutôt lent et une certaine sous-estimation quant aux problèmes organisationnels et techniques la durée du projet risque de s'avérer nettement plus longue que prévue.

Institution autonome depuis 1968 ressortissant au Ministère de l'Intérieur le projet DERRO constitue en fait un programme supplémentaire qui vient s'ajouter aux actions entreprises par les autres ministères dans la région concernée.

Au cours des trois derniers plans pluriannuels le projet DERRO s'est vu allouer des crédits dont le montant n'a cessé d'augmenter :

Plan 1965 - 1967	: 33,5 millions de Dirhams			
" 1968 - 1972	: 76,4	"	"	"
" 1973 - 1977	: 100,6	"	"	"

Ne disposant pas lui-même de l'appareil exécutif indispensable à la mise en oeuvre de son programme DERRO est obligé à cet effet de faire appel aux services provinciaux des ministères techniques (Agriculture, Eaux et Forêts, etc.) Dans le cas de DERRO il s'agit en fait d'une unité administrative disposant d'amples moyens financiers destinés à être utilisés dans le Rif.

L'incorporation dans le Ministère de l'Intérieur, la relation avec les autres ministères, la conception originaire du projet et les motifs non avoués apportent autant de preuves à notre thèse qu'au Maroc on s'efforce par le biais de tels projets et programmes de perpétuer dans toute la mesure du possible la situation existante. En étudiant le projet DERRO nous tenons à souligner, là encore, les aspects politiques, quitte à nous entendre dire qu'une fois de plus nous pêchons par sous-exposition de l'image quant aux résultats techniques obtenus.



" Celui qui prend la peine de silloner la région du Rif  
se trouve continuellement en face de pentes terrassées  
au cordeau "  
(Cliché: P. De Mas).

Celui qui prend la peine de silloner la région du Rif se trouve continuellement en face de pentes terrassées au cordeau et de grandes surfaces nouvellement plantées d'arbres.

Or dans ce paragraphe nous avons une fois de plus la tâche ingrate de souligner qu'en dépit de la contribution de taille apportée ainsi à la lutte contre l'érosion, à ce jour le projet DERRO a contribué dans une mesure bien moindre à l'amélioration réelle de la situation du paysan rifain.

Ce qui plus est, nous sommes obligés de constater que le projet a été modelé quant à sa conception et à sa mise en oeuvre de façon à se conformer et servir de moyen aux structures marocaines et au jeu tel qu'il est pratiqué.

Aux paragraphes suivants nous nous proposons d'étudier successivement l'historique, les objectifs, la structure et la façon de procéder du projet DERRO, contribuant ainsi une autre pièce au puzzle qui une fois assemblée devra nous présenter l'image du fonctionnement de la société marocaine.

#### 3.4.2. Historique et objectifs.

Les conditions dans lesquelles le projet DERRO a vu le jour illustrent clairement la façon dont à ce jour les autorités marocaines perçoivent la problématique régionale ainsi que les solutions envisagées par elles aux problèmes en question.

Deux facteurs ont joué un rôle important dans la création du projet DERRO :

- la situation intérieure dans le Rif
- le niveau de vie particulièrement bas  
la transition du protectorat espagnol au Maroc indépendant
- les exigences extérieures
- la protection du Rharb
- la protection des villes du littoral

En ce qui concerne la situation intérieure dans le Rif nous nous permettons d'attirer une fois de plus l'attention du lecteur sur la période comprise entre 1956 et 1961, période qui s'est avérée d'une importance

capitale pour l'ensemble du Maroc et tout particulièrement pour le Rif. En effet c'est au cours de cette période que s'est réalisée la réunion des deux anciens protectorats et ladite transition qui au demeurant n'a pas été sans provoquer certaines frictions, est venue peser sur la situation économique déjà pénible dans laquelle se trouvait la zone Nord à la suite de la forte croissance démographique, la stagnation de la production agricole, et la disparition d'un certain nombre de ressources extérieures.

Nous entendons nous limiter ici au rôle joué par DERRO dans le contexte ci-dessus, notamment en ce qui concerne le niveau de vie peu élevé dans le Rif ainsi que les exigences extérieures.

Au cours des paragraphes précédents nous avons mis en évidence de façon détaillée les résistances provoquées par le fait que le Rif fut coiffé d'une autorité centrale d'inspiration française, résistances qui culminèrent dans la révolte de 1958 à 1959.

Ce sont là des éléments qui entre autres ont joué un rôle dans la création de DERRO et nous nous proposons d'y revenir dans le cadre d'une publication future sur l'administration espagnole dans le Rif, à la lumière de la transition aux structures de protectorat françaises au demeurant nettement différentes. Surtout étant donné que jusqu'à présent l'évaluation a été effectuée dans la majorité des cas en partant d'une optique française, donc peu objective.

Il ne s'agit pas de considérer les révoltes mentionnées ci-dessus comme les derniers soubresauts de l'ancien territoire siba, celles-ci étant au contraire des exemples parlants de régions qui dans le cadre du système politique de l'époque n'avaient pas suffisamment de latitude pour s'exprimer comme elles le désiraient, et qui manifestaient ainsi leurs sentiments d'avoir été lésées.

(Heinemeijer, 1968, page 213).

Par analogie au projet Sebou une équipe de la F.A.O. comprenant 16 personnes a entamé un inventaire exhaustif de l'ensemble du Rif. Commencées en 1962 lesdites recherches se sont terminées en 1965 sur un rapport définitif contenant des recommandations quant au développement du Rif sur une période d'une bonne vingtaine d'années, recommandations qui ont servi de base au lancement du projet DERRO intervenu en 1968.

L'aperçu de la situation aux alentours de 1960 ne prêtait guère à l'optimisme et faisait ressortir qu'il s'agissait d'une région incapable d'offrir à sa population une existence sur les lieux mêmes qui soit acceptable. Aussi la conclusion était-elle, que sauf en cas d'interventions sur ce point, les trois quarts de la population présente dans la région seraient obligés d'émigrer.

(Le Développement, I, page XII,66)

En 1960 le revenu annuel moyen par ménage s'élevait à Dh 829, étant entendu que des écarts relativement considérables étaient à signaler entre les ménages agricoles et les non-agricoles.

(Voir le tableau 15).

Quant aux ménages agricoles, une partie de leur revenu (12 %) provenait d'activités non-agricoles (chantiers, commerce de détail, artisanat), tandis que les ménages non agricoles étaient quand-même tributaires de l'agriculture à 40 %.

Quant à l'ensemble de la région elle était tributaire de l'agriculture à presque 40 %.

Tableau 15. Revenus agricoles et non-agricoles de la population rurale du Rif en 1960.

principale occupation des foyers	nombre de foyers		revenu moyen par foyer (Dh)			total revenus des foyers (1000 Dh)	
	abs.	%	agr.	non agr.	tot.	abs.	%
agricole	162.000	90	710	100	810	131.220	87,9
non-agricole	18.000	10	400	600	1000	18.000	12,1
total	180.000	100			829	149.220	100,0

(Source : Compilation Le Développement I, pages 19-20)

En 1960 la région du Rif comptait donc parmi les régions les plus pauvres du Maroc. En effet une classification de tous les cercles faite sur la base d'une analyse factorielle portant sur environ 83

variables a montré que le Rif doit être mis au nombre des régions les plus déshéritées du Maroc.

(Beguin, 1974, page 313).

Après 1960 le revenu n'a cessé d'aller en s'amenuisant à la suite de l'accroissement de la population, la disparition de surfaces cultivables provoquée par l'érosion, et les possibilités limitées s'offrant dans le secteur non-agricole.

En effet en 1963 (l'année qui marqua le début de l'émigration ouvrière à grande échelle à partir du Rif vers l'Europe) le revenu moyen ne s'élevait qu'à 775 Dirhams seulement. (Le Développement, I, p.XI).

En plus de cela les prévisions n'étaient guère encourageantes puisque la base de subsistance prédominamment agricole ne se prêtait guère à une augmentation appréciable de la production à court terme.

En dehors du revenu agricole moyen peu élevé la marginalité de l'agriculture dans le Rif trouve toute son expression dans la relation existant entre l'utilisation de la terre et le pourcentage de pente.

Tableau 16. Répartition de l'utilisation actuelle des terrains selon catégorie de pente (1960)

catégorie de pente (%)	total	agricole	cultures annuelles	autres fruitiers
inférieur à 5	7	11	16,1	1,7
5 - 12	9	16	20,9	4,8
12 - 25	17	26	30,9	16,5
25 - 35	18	22	20,5	23,9
35 - 50	21	15	6,5	27,8
supérieur à 50	28	10	3,0	25,2
total	100	100	100,0	100,0

(Source : Compilation, le Développement, I, page 25)

En tenant compte du fait que normalement des pentes de 25 % et 50 %.

constituent les limites de culture pour respectivement les cultures annuelles et pour l'ensemble de toutes les activités agricoles (arboriculture comprise) il s'ensuit que 30 % des cultures annuelles (blé dur ou tendre, orge et seigle) ainsi que 25,2 % des arboricultures étaient pratiquées sur des pentes trop raides.

C'est la forte pression d'ailleurs croissante, exercée sur les surfaces cultivables existantes qui est à l'origine de cette activité étonnante sur des pentes aussi escarpées et sujettes à l'érosion et qui a contraint les agriculteurs en question à exploiter des terres de plus en plus marginales en défrichant des pentes de plus en plus abruptes.

Le résultat étant, bien sûr, un nouvel accroissement de l'érosion qui à son tour constituait une menace pour les surfaces cultivables existantes, en contribuant ainsi au cercle vicieux d'érosion, déboisement et érosion.

47)

Selon les conclusions du rapport mentionné plus haut les problèmes majeurs qu'avait à affronter la région dont il s'agit étaient : l'érosion galopante, l'exiguïté des exploitations agricoles, les techniques archaïques, la pression démographique et par conséquent le faible revenu, qui d'ailleurs ne faisait que baisser.

En partant de ces conclusions les priorités suivantes ont été établies dans le cadre du projet DERRO :

- lutte à grande échelle contre l'érosion.
- amélioration du niveau de vie par le moyen de la modernisation de l'agriculture, et l'augmentation des revenus agricoles
- limitation de la migration intérieure et de l'émigration à partir du Rif.

Le fait que la plus haute priorité ait été accordée à la lutte contre l'érosion relève en fait d'une décision erronée.

Vu nos expériences personnelles de ces dernières années passées dans le Rif nous serions mal inspirés en voulant minimiser les dimensions du problème en question. Tout en reconnaissant donc qu'il y a là un problème à identifier et auquel il y a lieu de s'attaquer nous nous inscrivons en faux contre la place unique et prédominante qu'occupe l'érosion au sein du projet DERRO.

D'autant que cet état de choses - nous comptons le démontrer par la suite - risque d'escamoter les problèmes et que la mise en oeuvre du programme de lutte contre l'érosion n'apporte à elle seule pas d'amélioration essentielle à la situation du fellah dans le Rif. A notre avis il y a là un parallèle à établir avec le projet Sebou, étant toutefois entendu que dans le cas du projet DERRO nous assistons à un rôle encore plus prédominant des structures gouvernementales vis-à-vis des fellahs.

S'il est vrai que l'érosion dont souffre le Rif occupe une place centrale dans le cadre du projet DERRO, il ne s'agit pas là de la seule, ni peut-être même de la raison déterminante quant à la création du programme en question. En effet dans une large mesure il y a lieu de considérer le projet dont il s'agit en fonction des exigences extérieures mentionnées plus haut. A l'extrême on pourrait avancer qu'en tant que programme pour la région périphérique du Rif le projet DERRO a été lancé pour mettre les parties plus riches et plus prospères du Maroc à l'abri des flots d'eau, de boues et d'hommes en provenance du Rif.

Aux environs de 1960 le Rif constituait à trois égards une menace pour des parties importantes du Maroc. En premier lieu c'était le Rharb qui se trouvait sous une menace directe dans la mesure où les trois quarts du bassin versant de l'Ouerrha ainsi qu'une partie de celui du Sebou étaient compris dans le périmètre DERRO. A la suite de précipitations atmosphériques particulièrement abondantes le Rif occidental dispose d'un potentiel en eaux de surface s'élevant à une moyenne annuelle de 6,3 milliards m<sup>3</sup>, se classant ainsi - en dehors du Moyen Atlas - parmi les réservoirs d'eau les plus importants du Maroc.

En raison de l'érosion et des précipitations irrégulières nous assistons sur le plan du débit à des amplitudes d'un caractère particulièrement extrême, provoquant ainsi les conséquences décrites plus haut pour le Rharb et l'ensemble du bassin du Sebou. En dehors de cette menace directe de crues fortes et rapides des eaux il y avait la masse de boue provoquée par l'érosion et qui

risquait de perturber gravement le bon fonctionnement des ouvrages d'irrigation et des couloirs d'eau situés en aval.

Nous lisons dans le rapport définitif que dans le bassin de l'Ouerrha en moyenne 1,5 cm du sol est emporté annuellement par les eaux, et que l'Ouerrha charrie par kilomètre carré de bassin la moyenne annuelle de 4.500 tonnes de matières solides.

Au total l'érosion ferait perdre annuellement à l'ensemble du Rif de 1,5 à 2 % de la surface cultivable, phénomène qui a son tour contribue aux difficultés se produisant en aval.

(Le Développement, I, page 77).

En dehors de cette menace directe que constituait pour le Rharb les masses d'eau et de boue mentionnées ci-dessus, il y avait aussi le flot de migrants en provenance du Rif, susceptible d'ajouter considérablement aux problèmes déjà de taille qui se posaient dans les villes du littoral.

En effet la disparition du protectorat espagnol et avec lui du recrutement à grande échelle de Rifains pour les besoins de l'armée et de l'administration inférieure, des possibilités d'une importante contrebande avec la zone française, et de l'emploi saisonnier en Algérie et en Espagne, ainsi que les moyens de subsistance fortement réduits offerts par l'agriculture, ont singulièrement accentué la vocation migratoire du Rif.

Ne voyant guère de possibilité aux environs de 1960 de faire absorber sans autre ledit flot de migrants par les villes atlantiques et par les plaines côtières au cours des vingt ans à venir, le Gouvernement marocain s'est beaucoup inquiété du développement dans le sens mentionné ci-dessus.

Ce sont les problèmes susceptibles de découler de cet état de choses sur le plan économique, social et inévitablement aussi politique, qui ont amené les autorités à la considération que "une solution aussi bonne que possible doit être trouvée sur place".

(Le Développement, I, page 111).

Il fallait endiguer sur les lieux, à savoir dans le Rif même, le flot d'eau, de boue et d'hommes provoqué par l'érosion et qui risquait de submerger les parties plus prometteuses du Maroc.

A notre avis le fait de retenir dans le Rif les trois éléments ci-dessus afin d'éviter ainsi des effets néfastes ailleurs dans le pays, illustre une fois de plus et de façon assez cynique la position de dépendance du Rif.

"Sauver le Rif pour sauver le Rharb". (Mekaoui, page 8): le Rif sauvé malgré lui.

Etant donné les problèmes intérieurs et réels qui se posent au sein même du Rif la question se pose de savoir s'il n'est pas un peu tiré par les cheveux de faire intervenir des facteurs extérieurs comme les données principales du problème en cause.

Eh bien, nous croyons que tel n'est pas le cas, dans la mesure où l'un n'exclue pas l'autre et même une certaine complémentarité existe entre les deux éléments. En effet il est certain que la nécessité d'ordre extérieur d'appliquer des mesures de lutte contre l'érosion dans le Rif satisfaisait en même temps les besoins du Rif sur le plan de l'emploi et du revenu. Besoins que venait souligner la révolte de 1958-1959, avertissement sans ambiguïté aux autorités centrales que dans l'intérêt de l'ordre public dans le Rif il était temps de passer aux actes.

"L'administration ne pouvait attendre sans risque d'explosion politique. Il lui fallait dans l'immédiat distribuer des revenus. Le résultat politique à court terme de l'opération avait beaucoup plus d'importance pour le Maroc que les perspectives de développement à long terme."

(Aspects : page 30)

C'est ainsi que la lutte contre l'érosion est devenue la pièce de résistance du programme DERRO pendant les cinq premières années (1965-1969) du programme précité.

Deux trains de mesures, dont l'un d'ailleurs lié à l'autre, furent proposés dans le cadre mentionné ci-dessus :

- a - une modification profonde de l'utilisation habituelle de la terre
- b - un ensemble d'activités de lutte contre l'érosion : la restauration des sols (R.D.S.)

Le tableau 16 avait déjà révélé qu'en partant de la pente maximum admissible, un peu plus d'un tiers et un quart des cultures

annuelles et des arboricultures respectivement, eurent lieu sur des pentes trop escarpées. A la lumière de ces faits il fut proposé de procéder à la division schématique du territoire rifain en des catégories et sous-catégories comme indiquées ci-dessous et avec la pente pour critère principal.

Tableau 17. Classification des terrains en catégories d'utilisation proposée, en fonction du degré de pente.

surface	pente ( % )	utilisation future
agricole		
labourable	0 - 5	Pas ou peu de mesures contre l'érosion, labour suivant les courbes de niveau, toutes les cultures
	5 - 12	Cultures annuelles, mais demandant des terrassements : banquettes ou bourrelets
	12 - 25	Agriculture mixte (arboriculture et cultures annuelles intercalaires) ou arboriculture pure, avec travaux de protection: murettes, banquettes, terrasses.
agricole non labourable	25 - 50	plantations fruitières incomplètes, c'est à dire en bandes plantées alternant avec des bandes de couverture naturelle ou cultures fourragères
non agricole	supérieure à 50	Parcours pour pâturage réglementé, ou reboisement.

En vertu de la priorité accordée à la lutte contre l'érosion le système mentionné ci-dessus a été appliqué dans le Rif avec une grande rigidité, rigidité qui a d'ailleurs été à l'origine des difficultés auxquelles il a fallu faire face par la suite, et que l'on rencontre encore maintenant.

A la lumière de la situation existante telle que la montre le tableau 16 ceci impliquait en effet une modification profonde de l'utilisation courante de la terre, dans le sens de l'élimination de toutes les act-

ivités de labour du sol des 73.000 hectares en cultures annuelles et vergers sur des pentes supérieures à 50 %, les cultures y étant considérées comme abusives.

En même temps la conversion d'une surface de 143.000 ha de cultures annuelles en vergers était prévue sur les surfaces de la catégorie agricole, non labourable (pentes de 25 % à 50 %), ainsi que l'élimination progressive du surpâturage sur la totalité du territoire.

Si l'extension de la surface consacrée à l'arboriculture au détriment des cultures annuelles et les terres de parcours était censée avoir un effet positif dans la lutte contre l'érosion - encore que là-dessus les avis soient partagés - il est certain qu'elle a été lourde de conséquences pour la population locale, dans la mesure où celle-ci était surtout tributaire des cultures annuelles.

Plutôt que d'une question de commercialisation des produits en question il s'agissait là tout simplement de l'alimentation quotidienne des personnes concernées puisqu'elles vivaient dans une économie de subsistance où le plus clair de la production était destiné à l'auto-consommation.

Tableau 18. Estimation de l'auto-consommation des produits agricoles.

produits	pourcentage de la production	
	vendu	auto-consommé
lait et beurre	2	98
légumineuses	5	95
blé	10	90
orge	10	90
maïs	30	70
figues	30	70
oeufs	40	60
raisins	50	50
olives	60	40
noix	70	30
amandes	80	20

(Source : Le Développement, I, page 39).

Ce sont notamment les pourcentages élevés pour ce qui est du blé et de l'orge qui méritent toute notre attention puisque pour des parties importantes du Rif il s'agit là à peu près des seules cultures exist-

antes.

En effet tant selon la surface cultivée qu'en termes de valeur marchande les céréales constituent les cultures les plus importantes.

Tableau 19. Répartition de la surface cultivée et revenus nets des cultures annuelles. (Estimation 1961 - 1963) (%)

	surface	revenus nets
blé dur	28,6	31,4
blé tendre	2,1	2,0
orge	36,0	35,1
seigle	0,7	0,3
céréales d'automne	(67,4)	(68,8)
sorgho	14,1	11,4
maïs	2,1	2,3
Mil	0,2	0,1
céréales de printemps	(16,4)	(14,4)
total céréales	83,8	83,2
total fourragères	6,4	3,7
total légumineuses	8,0	6,1
total autres		
(kif, tabac, maraichère)	1,8	7,0
	100,0	100,0

(Source: Le Développement, I, page 29)

En termes absolus le rôle joué par les autres produits qui eux sont vendus dans leur presque totalité est d'une importance bien moindre. Il faut d'ailleurs garder présent à l'esprit qu'en l'occurrence il s'agit d'une moyenne calculée sur l'ensemble du périmètre DERRO, c'est à dire y compris les régions relativement meilleures ou même de bonne qualité, telles les collines du Moyen Ouerrha, la région aux alentours de Beni Ahmed et Ouezzane et le Pré-Rif au dessus de Fès.

Par contre la situation du Rif Central se présentait de façon nettement moins favorable, à tel point que Maurer (1968) a pu démontrer qu'il y a lieu de caractériser les parties situées en altitude des provinces actuelles de Chaouen, Al Hoceïma, et Taza comme "pays d'économie pauvre"

avec des surfaces cultivées de taille dérisoire et un effectif d'arbres fruitiers, et parfois de bestiaux, inférieur à celui des régions du Rif voisines.

La médiocrité des ressources agricoles traditionnelles: la trilogie comprenant la céréaliculture, l'arboriculture et l'élevage, obligeait les paysans du Rif Central à s'assurer des ressources occasionnelles en dehors de leur agriculture traditionnelle, au demeurant incapable de les nourrir.

L'auteur cite des cas (pages 63, 64) de communes pauvres situées en altitude dans la province d'Al Hocaïma et dont la moitié des ménages tiraient de l'agriculture un revenu leur permettant de vivre seulement pendant trois mois de l'année. De ce fait ils étaient bien obligés de s'assurer des revenus d'appoint sous forme de la culture illicite du cannabis (kif), de l'émigration, du commerce et surtout de l'exploitation forestière, légale ou non. (voir page 58).

Le fait d'avoir mis l'accent sur l'arboriculture plutôt que sur les cultures céréalières comme c'était le cas avant, ainsi que la protection accordée à la végétation forestière existante dans le cadre de la lutte contre l'érosion, ne pouvaient ne pas constituer une interférence particulièrement lourde de conséquences pour la paysannerie qui jusqu'alors avait tiré ses moyens de subsistance de la culture de l'orge et du blé, de l'élevage extensif et des produits forestiers.

On est donc justifié en avançant que le train de mesures anti-érosion (c.q. le projet DERRO) était perçu par le fellah non seulement comme une menace contre un certain mode d'être mais encore contre l'existence elle-même.

Pendant le protectorat espagnol on pouvait suppléer au maigre produit de la terre par la contrebande, en s'engageant dans l'armée espagnole et dans l'administration inférieure, par la culture du kif et en se livrant à l'exploitation forestière sur laquelle les autorités espagnoles fermaient l'oeil.

Toutefois à la suite de l'unification des deux protectorats le nouveau gouvernement central, d'inspiration française, commençait à imposer au Rif les règles anciennement en vigueur dans la zone française.

A partir de ce moment la surface forestière faisait partie du dom-

aine public où la coupe et la confection de charbon de bois étaient interdites et qui ne pouvait plus être utilisé comme parcours de pâturage pour le bétail (en l'occurrence surtout des chèvres).

A la lumière de la structure du mode d'existence qui était celui des intéressés, le changement mentionné ci-dessus constituait une violation de droits séculaires aussi bien qu'un rétrécissement de leur base de subsistance, sans qu'apparemment les nouvelles autorités puissent leur offrir pour autant une compensation substantielle.

Ce qui explique en partie la révolte de 1958-1959.

("Aspects", page 26).

### 3.4.3. Périmètres et groupements.

Or les dirigeants de DERRO étaient pleinement conscients du fait que la limitation proposée des cultures céréalières sur des terrains trop pentus - limitation qui au premier stade impliquerait un rétrécissement de la base de subsistance - ne risquait pas de recevoir un accueil délirant de la part des fellahs.

S'il est vrai qu'en fin de compte ce manque à gagner serait largement compensé par l'accroissement du produit de l'arboriculture, il n'en demeure pas moins que pour faire la soudure il faudrait une période de transition d'au moins 10 ans, à savoir le laps de temps compris entre les plantations et la première récolte, période durant laquelle il incomberait au gouvernement d'accorder aux agriculteurs une aide quelconque en guise de compensation des pertes subies au cours de ladite période de transition.

C'est donc à juste titre qu'au cours de l'enquête et lors de la rédaction du rapport définitif on a prêté une attention toute particulière à la relation existant entre le paysan et le Gouvernement dans toutes ses institutions.

Il s'agit là d'un aspect qui touche à ce qui constitue le centre de notre problématique pour ce qui est du fossé séparant l'agriculteur individuel et les formes d'assistance financière et technique existantes (voir Chapitre 1).

Finalement on croyait pouvoir faire face aux problèmes de transition mentionnés ci-dessus par les trois trains de mesures suivants :

- une aide directe lors de la phase de transition permettant de passer de la culture céréalière à l'arboriculture sur les terres désignées à cet effet. Tant que les nouvelles plantations ne seraient pas entrées en production et par conséquent l'agriculteur aurait à faire face à une pénurie de céréales ainsi qu'à une insuffisance de possibilités de pâturage, le Gouvernement viendrait au secours des agriculteurs concernés en leur fournissant des céréales et du fourrage (500 kgs de maïs par hectare planté). En plus le Gouvernement supporterait les frais du terrassement et de la nouvelle plantation, les agriculteurs étant payés soit en espèces soit en nature (céréales, fourrage) pour les travaux à exécuter par eux dans le cadre précité.

Finalement la culture céréalière était admise entre les arbres fruitiers nouvellement plantés tant que ceux-ci ne portaient pas encore de fruits, et l'engrais et les semences étaient fournis aux intéressés avec un rabais de 50 %. (Mekkaoui, page 12).

Le pâturage entre les arbres des nouvelles plantations était formellement interdit.

- Il était en outre indispensable de procéder à l'extension des Services de Vulgarisation et de Mise en Valeur, de façon à ce que ceux-ci puissent se charger de l'explication nécessaire des changements envisagés (vulgarisation), de la formation professionnelle des fellahs, de la mise en valeur (conservation des sols, périmètres de démonstration, opérations de masse) et essais-tests, à l'aide du système d'un Centre de Travaux (C.T.) par cercle et un sous-centre par commune, sous la direction d'agents dits "moniteurs agricoles".

On a fait valoir à juste titre qu'avant de modifier les méthodes agricoles il s'agit tout d'abord de s'efforcer de convaincre les paysans concernés, et c'est dans ce but qu'a été établi tout un programme de vulgarisation, formation et éducation.

Ce sont les Centres mentionnés plus haut qui étaient appelés à constituer les noyaux d'innovation, à partir desquels des unités dites "brigades volantes" devraient rayonner dans le pays afin d'assister les paysans le long du processus de reconversion.

(Le Développement, chapitre 16).

- Le dernier train de mesures comprend la constitution de périmètres de développement ainsi que de nouvelles associations coopératives d'agriculteurs, associations dites "groupements".

On ne saurait nier l'importance que revêt notamment ce dernier aspect. Il n'est d'ailleurs pas un fait du hasard que l'équipe de la F.A.O. qui aux environs de 1961-1965 oeuvrait dans le Rif par analogie à l'équipe Sebou, ait visé à de nouvelles formes de coopération, d'une part des agriculteurs entre eux, et d'autre part des agriculteurs pris ensemble vis-à-vis des autorités.

En effet, les idées ayant cours à l'époque au sein de la F.A.O. allaient dans le sens du processus de développement dit intégré et si au cours de la première phase de DERRO la F.A.O. a apporté un soutien considérable au projet précité, c'est que l'espoir de pouvoir lancer un tel développement intégré dans le Rif y était pour beaucoup.

Notons la description suivante du développement intégré :

- il devait être conjugué avec celui des autres secteurs de l'économie.
- à l'intérieur même des secteurs agricoles toutes les actions nécessaires devaient être intégrées et coordonnées.
- à l'échelon régional ce principe devait correspondre à l'utilisation optimal des terres et de l'eau.
- les aspects techniques des interventions ne devaient jamais être isolés de leurs aspects sociaux et institutionnels.
- quant à l'exécution, ces interventions devaient être d'abord concentrées dans des zones et des projets pilotes : respectivement des Unités de Développement Rural et des Périmètres de Développement Intégré. (F.A.O., 1959, page 16).

Lesdites unités et périmètres avaient pour double but l'expérimentation et la démonstration et c'est ainsi qu'elles étaient appelées à préparer et à faciliter le développement de certaines zones pilotes aussi bien que celui des régions moins favorisées en assurant audit développement une base plus saine et plus sûre.

Ces interventions concentrées et intégrées devaient permettre d'obtenir un rendement maximum des moyens humains et financiers, toujours trop limités, disponibles dans les premières phases du développement économique régional.

C'est sur ce principe du développement intégré qu'a été fondé le projet DERRO et on a essayé de placer les programmes proposés dans un cadre d'intervention le plus large possible. En effet à l'échelon local les projets proposés englobaient toujours tout un ensemble de mesures concernant les aspects techniques, économiques et institutionnels.

Compte tenu de la structure et du sous-développement économique généralisé de la région du Rif, ce sont des périmètres pilotes de 1.000 à 2.000 ha qui furent mis à l'étude - et créés dans un certain nombre de cas -, notamment dans la période comprise entre 1964 et 1968.

Dans le cas de ces périmètres il s'agissait d'unités naturelles (petits bassins versants) ou bien d'unités sociales (douars), jugées suffisamment représentatives des zones d'études d'une étendue plus vaste, et qui étaient facilement accessibles.

Pour chaque périmètre on procédait à l'établissement d'un plan de modernisation rurale détaillé.

C'est la conception ci-dessus qui - du moins sur le plan institutionnel - a été reprise en 1968 par DERRO, et qui a ce jour a été déterminante quant à la division en secteurs du territoire DERRO ainsi qu'à ses activités.

Actuellement le territoire DERRO est divisé en quelque 19 Unités de Développement Rural (U.D.R.), aires de planning et de recherches qui couvrent en moyenne 60.000 à 80.000 ha et comprennent de 2 à 5 communes rurales. Dans les zones en question on procède à des études à caractère général d'inventaire, en examinant l'ensemble des possibilités de la région concernée et en établissant dans les grandes lignes les développements futurs jugés dans l'intérêt de la région, sous forme d'une esquisse de structure globale.

A l'intérieur des U.D.R. ci-dessus se trouvent des unités plus petites, les Périmètres de Développement Intégré (P.D.I.), d'une étendue de 2.000 à 6.000 ha, et qui font l'objet de la mise en oeuvre proprement dite des programmes de lutte contre l'érosion et de mise en valeur.

On procède de façon très détaillée à des études dites études de

périmètre et qui servent de base à l'établissement de programmes et de projets de développement intégré (Plan d'occupation des sols). C'est ainsi que pour la seule province d'Al Hoceïma huit de ces études de périmètre ont été effectuées par une équipe de conseillers allemands opérant dans le cadre d'un programme d'aide bilatéral dans l'ensemble organisé de DERRO.

En visant à un développement intégré il est judicieux en soi de prendre comme point de départ des unités territoriales d'une étendue plutôt réduite. En effet une certaine limitation du champ de travail est de rigueur dans l'intérêt même d'une ordonnance claire et simple du vaste processus mentionné ci-dessus.

Ceci dit on peut se poser la question de savoir quels sont les critères qu'il faut appliquer pour délimiter une telle région : est-ce que l'on vise des périmètres qui sur le plan intérieur présentent un caractère homogène, ou bien applique-t-on des critères socio-économiques pour circonscrire telle ou telle unité fonctionnelle ?

Dans le cas de DERRO c'est le caractère anti-érosion du programme qu'on a choisi comme point de départ et c'est ainsi que dans une large mesure la division des périmètres s'est faite en fonction des exigences techniques inhérentes au programme dont il s'agit.

En fait, il existe deux sortes de périmètres :

- périmètre de travaux anti-érosifs facultatifs (volontaires)
- périmètre de travaux anti-érosifs obligatoires

Dans le cas de ces derniers il s'agit de périmètres d'utilité publique qui sont créés là où l'intérêt public l'exige.

(Le Développement, page 88)

Or, les limites rigides des périmètres telles qu'elles avaient été fixées en fonction de la lutte contre l'érosion, n'ont pas été sans avoir des effets secondaires moins favorables au niveau des relations socio-économiques et agricoles à l'intérieur des régions concernées et à partir de celles-ci.

En outre lesdites limites ont provoqué un écart croissant entre la situation des agriculteurs habitant dans les périmètres dont il s'agit et celle des agriculteurs établis en dehors de ceux-ci, puisque les actions entreprises par le Gouvernement se sont concentrées précisément sur les périmètres en ne laissant que des possibilités

d'aide nettement moindres sur le plan matériel, financier et sur celui du personnel, aux paysans habitant en dehors des périmètres en question.

La création des unités dites "groupements" n'est pas sans avoir un certain rapport avec les périmètres mentionnés ci-dessus.

S'il est vrai que dans les recommandations quant à la politique à suivre, contenues dans le rapport définitif de 1965, on n'entre pas dans les détails de cette question, il n'en reste pas moins que les idées y afférentes ayant cours à l'époque au sein de la F.A.O. ont été couchées par la suite dans un rapport complémentaire de 1968, intitulé "Proposition pour une méthode d'application du programme de développement intégré".

L'importance de l'année 1968 réside dans le fait qu'à ce moment-là on possédait déjà certaines connaissances en la matière, acquises dans la pratique des périmètres pilotes fonctionnant depuis 1964, l'année 1968 préluant en même temps au décollage réel de DERRO, coïncidant avec le début du plan quinquennal 1968 - 1972.

Le jugement porté sur les quatre ans environ d'activité partielle dans le cadre du projet DERRO ne fut guère favorable en ce sens qu'on constata la présence de quatre pierres d'achoppement constituant des entraves au développement agricole du Rif; (Proposition, pages 2-5).

- sur le plan psychologique :

à la suite de l'isolement géographique et de la tradition locale on assistait à un haut degré d'individualisme, de régionalisme et de méfiance de la part des fellahs vis-à-vis des autorités.

- sur le plan technique :

Devant les techniques agricoles rudimentaires toujours prédominantes et à la suite de l'accessibilité difficile du terrain, la vulgarisation des techniques agricoles modernes s'est avérée malaisée.

- sur le plan financier :

les fellahs n'avaient pas la possibilité de procéder à des investissements et d'améliorer de la sorte les résultats de leurs exploitations.

- sur le plan structurel :

Contrairement aux affirmations du rapport de 1965, selon lesquelles les formes existantes de propriété terrienne, de morcellement et de fermage ne poseraient pas de problèmes (page XV) le rapport de 1968 faisait preuve de plus de réalisme en ce sens que les auteurs y voyaient précisément la cause déterminante du sous-développement existant. En effet la propriété terrienne sous forme de petites parcelles dispersées à l'extrême, les pâturages collectifs empêchant toute forme de culture fourragère ainsi que la séparation de propriété entre la terre d'une part et les arbres d'autre part, étaient là pour empêcher une modernisation radicale du secteur agricole.

A la lumière des premiers résultats des interventions pratiquées par l'Etat, interventions qui étaient axées notamment sur la lutte contre l'érosion par le biais de travaux techniques et la plantation d'arbres fruitiers, la conclusion fut la suivante :

"Les actions de DERRO ne correspondent pas à la définition de développement intégré. Les interventions de l'Etat se font en marge de l'activité normale du fellah, qui ne se sent pas concerné par les travaux de Défense et Restauration du Sol (D.R.S.). Actuellement donc le but recherché n'est pas atteint : face à une action méritoire de l'Etat, le fellah reste passif, souvent hostile, parfois soumis mais presque jamais coopérant."

(Proposition, page 6)

La conclusion à laquelle on arrivait était que les activités et les interdictions dans le cadre de la lutte contre l'érosion étaient ressenties par les fellahs comme une menace contre la base de leur subsistance, et que la vulgarisation agricole - comprenant la distribution de semences et d'engrais et l'introduction de nouvelles méthodes agricoles - était trop limitée et trop espacée dans le temps et dans l'espace pour pouvoir valablement compenser le manque à gagner provisoire qu'avait à affronter le fellah.

Cela dit, en dehors d'un certain nombre de difficultés spécifiques, susceptibles d'être surmontées par la vulgarisation, par une aide directe sous forme de crédits ou par des travaux infrastructurels, on signalait deux goulots d'étranglement absolus et dont l'élimination s'annonçait plutôt difficile, à savoir la propriété terrienne morcelée et dispersée d'une part et les parcours de pâturage collectifs d'autre part.

C'est dans le but de remédier à cet état de choses qu'on a proposé la création de groupements, associations d'agriculteurs se situant dans le droit fil des diverses formes de coopération censées exister parmi les paysans, et qui devaient permettre d'accorder dans de meilleures conditions l'aide et l'assistance requises.

L'objectif précis qui était proposé au groupement, destiné à réunir un certain nombre d'agriculteurs sur une surface de 50 ha minimum et quelques centaines de ha maximum, était le suivant :

- la réalisation en commun et pour chaque agriculteur isolément d'un programme d'investissement établi au préalable,
- le respect d'un quelconque projet de telle ou telle culture spécifique, en acceptant librement les limitations et les contraintes qui en découlent,
- la création de possibilités d'une aide technique ou financière de la part de l'Etat en compensation de l'acceptation du projet de culture proposé et des obligations qui en découlent.

L'adhésion du fellah aux groupements ci-dessus était conditionnée par une propriété terrienne minimum de deux hectares, étant entendu qu'au cas où une double majorité de 75 % - tant en ce qui concerne le nombre de propriétaires que la superficie - se prononcerait pour la création d'un groupement, la minorité serait tenue de suivre le mouvement. (Proposition, paragraphe 5).

Les groupements s'engageaient à respecter scrupuleusement la réglementation concernant telle ou telle culture céréalière ou fourragère, les travaux de la D.R.S., la plantation des arbres, ainsi que les mesures prises quant aux parcours de pâturage.

En fait il s'agissait donc de l'ensemble de mesures mentionné plus haut dans le cadre de DERRO, cette fois-ci imposé à des groupes d'une dimension plus modeste. En fait on pouvait parler d'un développement intégré à petite échelle, plus ou moins imposé, aux agriculteurs en question.

Il était toutefois évident que le paysan rifain n'accepterait pas les limitations en question si en contrepartie il ne pouvait pas compter sur une aide massive de la part de l'Etat. (page 10).

Or comme dans le cas des villages à créer dans le cadre du projet Sebou, on procédait en l'occurrence à l'établissement d'un système

d'aide technique et financière dont l'importance serait proportionnel au degré de contrainte imposé aux intéressés, mais qui irait en décroissant dans les phases consécutives.

Phase 1 : Il s'agissait là d'une période de trois à quatre ans destinée à la démonstration de nouvelles méthodes et à des investissements importants, sous forme d'un apport de main d'oeuvre maximum de la part du fellah lui-même et de capitaux et de techniques de la part de l'Etat.

Phase 2 : Dans cette période l'aide fournie par l'Etat diminue et se limite à des primes d'installation et à une aide en faveur de l'entretien des investissements réalisés dans la première phase.

Phase 3 : Il s'agit là de la phase terminale, dans laquelle les techniques sont censées être connues des intéressés et aucune aide n'est plus fournie par l'Etat. Eventuellement bénéficiant d'un crédit bancaire le fellah est alors pleinement indépendant à l'égard de l'Etat.

A noter que là encore - il s'agit de l'an 1968 - il est mis en avant qu'en fait le programme de lutte contre l'érosion a été mis sur pied afin de protéger le Sebou et l'Ouerrha et que de ce fait le paysan rifain n'a pas à supporter la totalité de la charge du programme en question. (Proposition, page 12).

C'est pourquoi on fait valoir qu'il incombe à l'Etat d'assister les fellahs en la matière, de se charger par le biais de ses services du ravitaillement en céréales, semences, engrais et plants d'arbres, et de fournir le personnel d'encadrement nécessaire.

"Tout manquement de la part des Services peut être très grave de conséquence et provoquer l'anéantissement complet et définitif d'un groupement." (Proposition, page 14).

Il ressort des précisions données ci-dessus que dans les grandes lignes les propositions faites en ce qui concerne le "groupement" rejoignent ce que nous avons fait remarquer au sujet des villages et les S.D.V. à l'exception toutefois d'une divergence - très négative à notre avis - qui est la suivante :

Par définition le groupement ne comprend que des fellahs qui disposent

de terres dont ils sont propriétaires. A l'opposé des villages les ouvriers agricoles, les khammèsat, et les propriétaires de bétail sans terre se trouvent exclus du groupement en question. D'après ce que l'on a fait remarquer à ce sujet les groupes mentionnés ci-dessus profiteraient quand-même de façon indirecte des groupements dont il s'agit, puisque les deux premières catégories de personnes ont la possibilité de se faire embaucher par le groupement en tant que salariés, les éleveurs de bétail pouvant s'associer à des membres du groupement.

Il s'agit là d'une idée utopique et qui ne cadre guère avec les objectifs de DERRO pour ce qui est du relèvement du niveau de vie de l'ensemble des fellahs et du frein à mettre à l'émigration.

En effet on ne risque pas d'atteindre les objectifs précités en bloquant en fait les chances de développement de certains groupes extrêmement marginaux.

Dès lors les conditions d'adhésion au groupement dont il s'agit restent l'élément le plus vulnérable de cette conception qui par ailleurs peut être qualifiée de prometteuse.

Pour terminer nous nous permettons d'attirer l'attention du lecteur sur la façon dont on se représentait le rôle des autorités locales au sein de l'ensemble décrit plus haut.

Si du point de vue de l'efficacité les Services Agricoles paraissent tout indiqués pour diriger le "groupement", on a par contre préféré que ce soit un Comité de Gestion, comprenant les fellahs membres du groupement, qui de façon autonome s'acquitte de la gestion de l'ensemble.

"Ils deviennent les maîtres de leur développement" (page 15).

Le comité ci-dessus était chargé de la gestion de l'entreprise ainsi que de la médiation en cas de litiges se produisant entre les membres du groupement.

En cas de différend entre le groupement et des tiers (services, banques, etc.) c'était le caïd qu'on proposait en tant que médiateur.

#### 3.4.4. Structures.

L'année 1968 a vu la fin d'une phase qui avait débuté par la créat-

ion du DERRO en tant que programme de reboisement (Défense et Restauration du Rif Occidental) et qui s'est terminée par l'entrée en scène de la F.A.O., accompagnée d'une nouvelle conception et une appellation nouvelle en faveur du DERRO en tant que programme de développement rural intégré.

Cela dit, l'affirmation ci-dessus doit être assortie de la constatation que ce n'est que sur le papier que ladite évolution s'est produite; la conception du DERRO n'ayant pratiquement pas changé dans les faits.

En effet, tant sur le plan de sa conception qu'au niveau de sa mise en oeuvre le DERRO est resté en grande partie un programme de reboisement et de lutte contre l'érosion. En outre la structure organisationnelle du projet en question est de nature à renforcer le contrôle tel qu'il était exercé par les autorités centrales.

A l'extrême on pourrait même faire valoir que le DERRO est un des canaux permettant aux autorités centrales de perpétuer leur emprise directe sur le Rif.

Plus encore que dans le cas du projet Sebou, c'est par le moyen du DERRO que le Gouvernement marocain s'efforce de satisfaire les besoins immédiats de la région dont il s'agit pour pouvoir esquiver de la sorte des actions davantage en profondeur et plus radicales.

Dans ce contexte nous nous permettons de rappeler au lecteur le chapitre premier de cette partie, ainsi que le schéma de la figure 1, qui nous ont permis d'illustrer au niveau provincial ainsi qu'au niveau communal les conditions dans lesquelles le Gouvernement marocain continue à exercer son contrôle sur les campagnes par le biais du Ministère de l'Intérieur.

Au paragraphe suivant nous essayerons de mettre en évidence lesdits rapports hypothétiques, à l'aide d'un aperçu de la structure et du fonctionnement du DERRO.

Le fait que le DERRO relève du Ministère de l'Intérieur mérite d'être signalé en premier lieu comme une donnée centrale du problème, puisqu'il s'agit là d'une situation qui à première vue pourrait surprendre dans la mesure où en l'occurrence nous avons affaire à un programme de développement régional.

Or, c'est précisément le Ministère précité qui en s'inspirant de mot-

ifs politiques a amorcé un programme de lutte contre l'érosion en faveur du Rif.

C'est en effet une note interne (Note sur les problèmes forestiers, 1959) qui de façon claire et nette fait l'exposé des problèmes posés par le déboisement dans le Rif, le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas, problèmes qui entre autres contribuent à l'exode migratoire de millions de personnes vers les villes. On constate que de plus en plus la population, qui ne cesse de s'accroître rapidement, constitue une menace pour la surface forestière qui, elle, est en forte régression.

"Or politiquement, il est impensable qu'on abandonne les populations à leur sort, pour sauver la forêt. Il s'agit en effet, d'un drame immédiat.

Mais historiquement, il est également impensable, qu'on laisse disparaître plusieurs millions d'hectares appartenant au patrimoine utile de la Nation, ce qui créerait des zones totalement inhabitables." (Ministère de l'Intérieur, 1959, p. 5)

La mise en oeuvre d'un programme aussi radical nécessiterait un cadre légal susceptible de mettre en application des dispositions contraignantes dans les régions concernées. C'est en partant de cette nécessité qu'on a considéré le Ministère de l'Intérieur, personnifié par le gouverneur et les agents locaux, comme les exécutants les plus indiqués, puisqu'ils étaient seuls habilités à mettre en application de façon contraignante les mesures radicales envisagées, et qui plus est, puisqu'ils disposaient de plusieurs possibilités de sanctions au cas où les règles ne seraient pas respectées.

Ni le Ministère de l'Agriculture, ni le Service des Eaux et Forêts concerné ne furent jugés en mesure de procéder à la mise en oeuvre d'un tel programme sans bénéficier d'un soutien extérieur.

Il s'agissait en effet d'opérations comme la délimitation des périmètres, la modification des parcours de pâturage, la transformation de la propriété forestière collective en terres domaniales etc. Les populations rifaines étant fortement tributaires de la surface forestière et vu le caractère séculaire de leur droit d'usage sur les forêts en question, on pouvait s'attendre à une forte résistance en la matière et c'est pourquoi le Ministère de l'Intérieur s'est considérée comme la seule instance compétente investie du pouvoir de mettre en application les mesures impopulaires dont

il s'agit.

"La philosophie du développement intégré met en cause un grand nombre de services de l'Etat (Agriculture, Travaux Publics, Eaux et Forêts, Elevage, Equipement, Jeunesse et Sports) et suppose le concours total des Autorités.

C'est pourquoi le D.E.R.R.O. a été placé à la fin de 1968 sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, qui est le plus habilité à coordonner des actions aussi diversifiées dans le contexte socio-politique très délicat que constitue le Rif".

(Chbicheb, page 14)

Ceci dit on serait mal inspiré en présumant que les autres ministères se résignaient sans autre à cet état de choses.

Dans le cas du DERRO, d'entrée de jeu on voit en outre apparaître des conflits de compétence entre départements et services administratifs nationaux.

S'il est rare que deux ministères se disputent la tutelle d'un service d'étude dont les travaux n'auront d'aboutissement qu'à long terme et qui dans l'immédiat est une source de dépenses, il n'en est plus de même lorsque le service d'étude oriente dès à présent l'emploi de crédits importants appartenant à plusieurs ministères et dont l'utilisation influence largement l'avenir d'une région. L'enjeu politique est alors de taille. (Aspects, page 2).

Il existait en effet une rivalité entre le Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, l'un et l'autre voulant s'assurer le contrôle de l'affaire DERRO, tant qu'au niveau du pouvoir central qu'à celui des provinces.

Le résultat final de cette confrontation a été que le Ministère de l'Intérieur s'est adjugé le contrôle du projet en incorporant le DERRO dans ses structures administratives et en canalisant le programme en passant par ses représentants provinciaux.

Toutefois pour ce qui est de la mise en oeuvre du programme, DERRO est entièrement tributaire des services provinciaux du Ministère de l'Agriculture vu que le DERRO lui-même ne dispose pas d'un appareil exécutif adéquat.

Or, cette issue portait déjà en soi les germes des difficultés qu'a à affronter le DERRO en ce moment et qui ont une influence particulièrement néfaste sur le cours dudit programme.

Depuis 1968 le DERRO fait partie du Ministère de l'Intérieur au sein duquel il occupe une position plutôt autonome. A la tête du projet se trouve un gouverneur-directeur, directement responsable au seul Ministre de l'Intérieur; ceci dit c'est l'influence personnelle considérable du gouverneur-directeur qui a déterminé le haut degré d'autonomie dont bénéficie actuellement le DERRO sur le plan organisationnel et financier et en matière de programmation. 49) C'est encore la place centrale occupée par le gouverneur-directeur qui dans une large mesure est déterminante quant à l'image et la façon de procéder du DERRO puisque c'est lui qui en dernière instance est responsable des finances et de la programmation.

Avec un effectif d'une vingtaine de personnes, chargées notamment d'activités d'ordre financier et administratif, le siège du DERRO est d'une envergure forte modeste.

En fait il s'agit d'un centre administratif plutôt que d'un centre d'où émanent des orientations nouvelles.

Cette dernière possibilité est d'ailleurs exclue puisque le gouverneur-directeur ne dispose pas de proches collaborateurs susceptibles d'effectuer des recherches ou des préparatifs, et de se livrer à la réflexion et à l'évaluation.

A l'exception toutefois de l'équipe de la F.A.O. qui à l'époque des débuts de DERRO comptait plusieurs conseillers dont actuellement il ne reste qu'un seul et qui n'est guère plus chargé de la formation de concepts ni de travaux d'évaluation.

En fait le DERRO constitue avant tout le point organisationnel d'où émanent l'ensemble de l'administration ainsi que la totalité du contrôle budgétaire de l'ensemble des cellules provinciales.

A signaler au niveau provincial les unités dites "cellules DERRO" composées d'un chef de cellule, en général titulaire du grade officiel de super-caïd et chargé de "l'action politique et psychologique", ainsi que d'un ingénieur pour les aspects techniques et un certain nombre d'agents administratifs.

Au niveau local des projets le DERRO dispose d'un personnel dit "agents de DERRO", dont l'effectif est en hausse depuis les années 70; il s'agit de cadres moyens qui au terme de l'enseignement

secondaire suivent pendant trois ans des cours de formation agricole-administrative dispensés par l'Institut de formation du DERRO, établi à Al'Ouamra (province de Tanger ).

De plus en plus lesdits agents de DERRO sont stationnés dans les périmètres, affectés à des projets distincts comme des pépinières ou bien aux cellules provinciales.

Depuis 1968 DERRO bénéficie en plus d'une aide étrangère dans le domaine du personnel, des fonds et du matériel, aide qui s'insère dans le cadre des programmes d'aide bilatérale avec la Belgique, la R.F.A. et le Canada. En effet les trois pays précités ont mis à la disposition du DERRO des équipes d'experts multidisciplinaires, chargées de l'encadrement lors de la mise en oeuvre du programme.

L'aide financière fournie dans le cadre ci-dessus au cours de la période du plan 1973-1977 s'élève à 20,9 millions de Dirhams, ce qui représente 20 % environ de l'enveloppe globale du DERRO au cours de la période précitée. (Plan 1973-1977, II, page 253).

En outre en mai 1977 un accord a été conclu entre le DERRO et le PAM (Programme Alimentaire Mondial, qui constitue un programme mixte NU/FAO) aux termes duquel le DERRO s'est vu allouer pour la période du plan suivant un montant d'environ 35 millions de dollars en céréales. Les trois contributions dont il s'agit varient d'un pays à l'autre tant sur le plan du contenu qu'en ce qui concerne le champ d'action.

L'équipe canadienne comprenant environ 70 experts se trouve à M'Diq (province de Tétouan) afin d'y effectuer des recherches en faveur de trois U.D.R. et six périmètres et en même temps elle s'occupe d'une partie de l'enseignement dispensé au centre de formation de L'Ouamra. Depuis 1966 l'équipe belge d'environ 5 personnes est stationnée à Taza en se concentrant sur les U.D.R. de Tahar-Souk, Taineste, Taza et Aknoul et en secondant les planificateurs marocains dans leur tâche dans les parties montagneuses de la province de Taza.

Depuis 1966 l'équipe allemande se trouve à Tarquist, où aux alentours de 1975 quelque 15 experts s'occupaient du planning et de la mise en oeuvre de projets dans les périmètres de Tarquist I et II, Tabarrant, Beni Ammart.

Par la suite on prévoit une réduction progressive de l'effectif des experts ainsi qu'une concentration sur les activités consultatives

en faveur de la cellule provinciale d'Al Hoceïma.

S'il est vrai que le DERRO dispose de moyens propres pour ce qui est des fonds et du personnel, moyens qui viennent suppléer des contributions bilatérales et multilatérales, le chiffre ainsi atteint ne suffit cependant pas - et de loin - pour mettre en oeuvre le programme en question, et il est indispensable de faire appel aux "agents d'autorité locaux" ainsi qu'aux services techniques.

La relation existant entre le gouverneur et les (super)caïds revêt un caractère très direct. Les gouverneurs sont responsables du programme se déroulant dans leur provinces respectives.

Quant à la gestion quotidienne le gouverneur dispose de la cellule DERRO provinciale qui en fait exécute les travaux dont il s'agit et qui en même temps remplit les fonctions de conseiller.

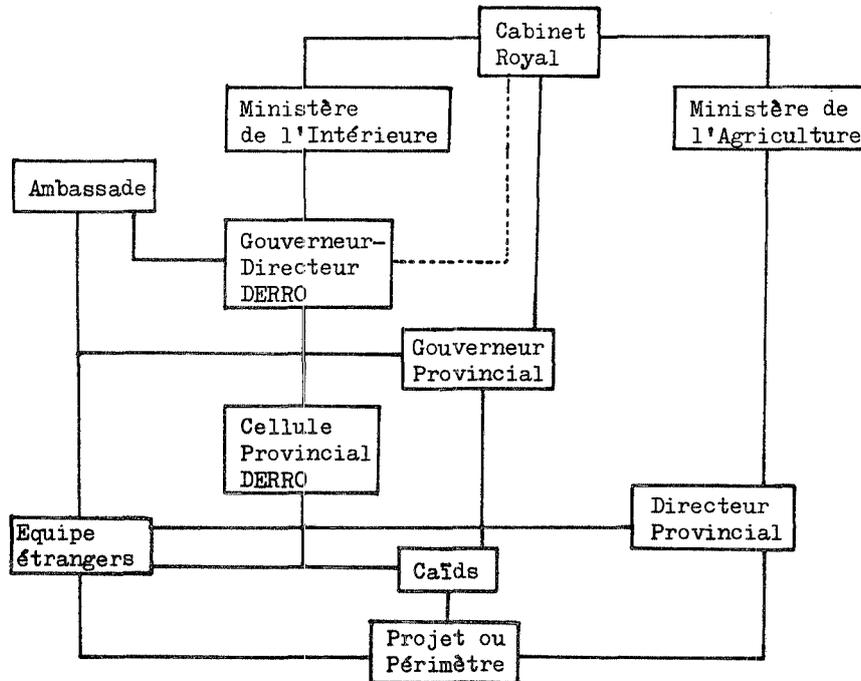
Les équipes étrangères assument elles aussi dans le cadre de la cellule provinciale le rôle de conseiller auprès du gouverneur.

Au niveau inférieur les caïds et les supercaïds sont associés à l'ensemble des interventions entreprises par le DERRO, ce qui revient à dire que l'emprise du Ministère de l'Intérieur sur le projet DERRO est donc très considérable.

Le tableau schématique des relations existantes (voir ci-dessous le schéma 7) suffit à lui seul pour mettre en évidence d'une part la complexité des lignes indiquant les rapports mutuels, et d'autre part la présence d'une multitude de points de friction potentielle. La place qu'occupe le gouverneur provincial constitue une position on ne peut plus centrale au sein du DERRO, ce qui n'est pas sans renforcer considérablement sa position globale puisqu'il est en mesure de canaliser et d'affecter à telle ou telle destination les moyens financiers, matériels et humains prévus pour être utilisés au niveau provincial.

En fait c'est le projet DERRO qui fournit au gouverneur les moyens de renforcer sa position au niveau provincial, position qui était déjà loin d'être négligeable.

Schéma 7. Relations fonctionnelles du DERRO.



Devant l'introduction d'un tel programme qui ne manquerait pas d'avoir un effet traumatisant sur la société rurale, il n'est guère étonnant que le Gouvernement marocain se soit senti rassuré par la possibilité de suivre de près les développements dont il s'agit par le truchement de l'Autorité Locale.

Ainsi le risque de voir se produire des développements inopinés et indésirables était réduit à sa plus simple expression et les mérites éventuels de l'ensemble viendraient créditer le compte du "maghzen", ce qui aux yeux de la population rurale ne ferait que renforcer en conséquence la position dudit "maghzen".

Evolution qui en dernière instance déboucherait sur une situation de stabilité dans une région connue pour son agitation.

L'imbrication du projet DERRO dans le Ministère de l'Intérieur constitue la facette structurelle de la façon dont le DERRO fournit une contribution aux efforts de stabilisation consentis par le Gouvernement marocain.

En dehors de cela il y a d'ailleurs lieu de signaler dans le contexte dont il s'agit un aspect qui concerne le fond, à savoir que par analogie au projet Sebou, au sein du DERRO aussi nous assistons à une évolution selon laquelle le Gouvernement marocain se trouvant en présence d'une conception du plan plus vaste, telle qu'élaborée par la F.A.O. (Développement Intégré et Groupements) refuse délibérément de réaliser les éléments susceptibles d'engendrer une perturbation des relations rurales allant jusqu'au bout de ses conséquences.

#### 3.4.5. Evaluation DERRO.

Comme nous l'avions fait remarquer plus haut au début des années soixante la F.A.O. s'était donné beaucoup de peine pour élargir la base du projet DERRO, conçu en première instance comme un programme de lutte contre l'érosion, dans le sens d'un programme de développement rural intégré.

Dix ans plus tard il y a lieu de se poser la question de savoir dans quelle mesure l'objectif visé a effectivement été atteint.

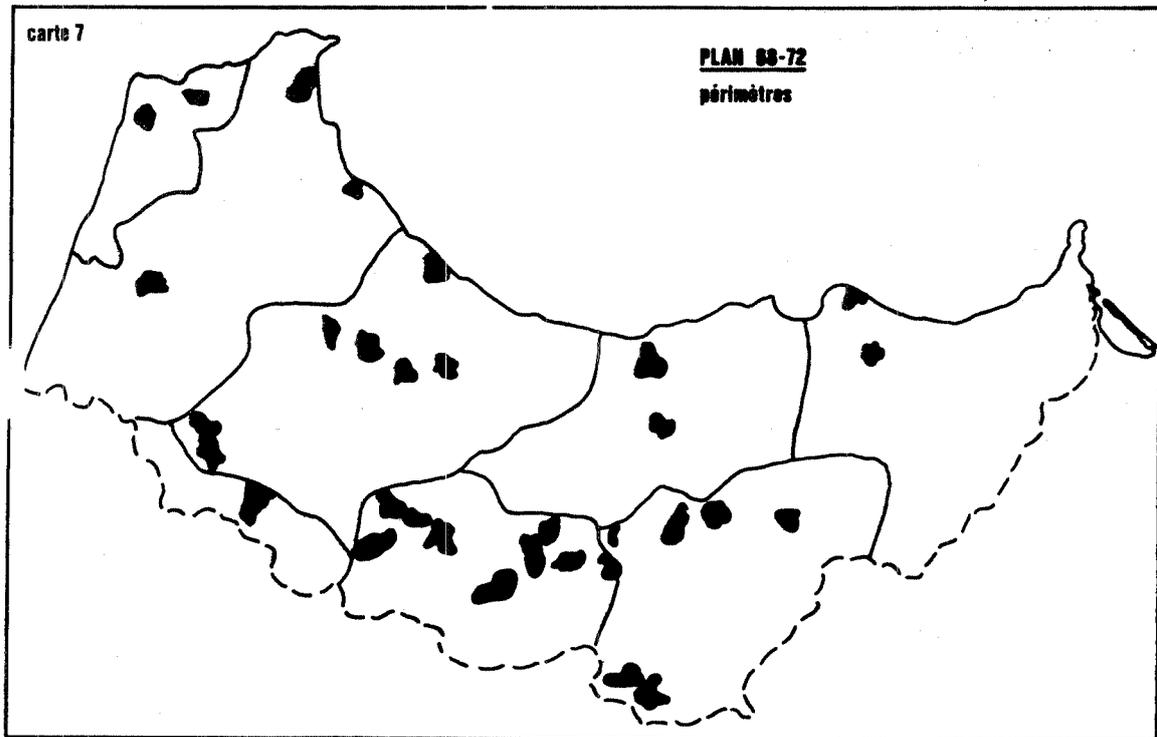
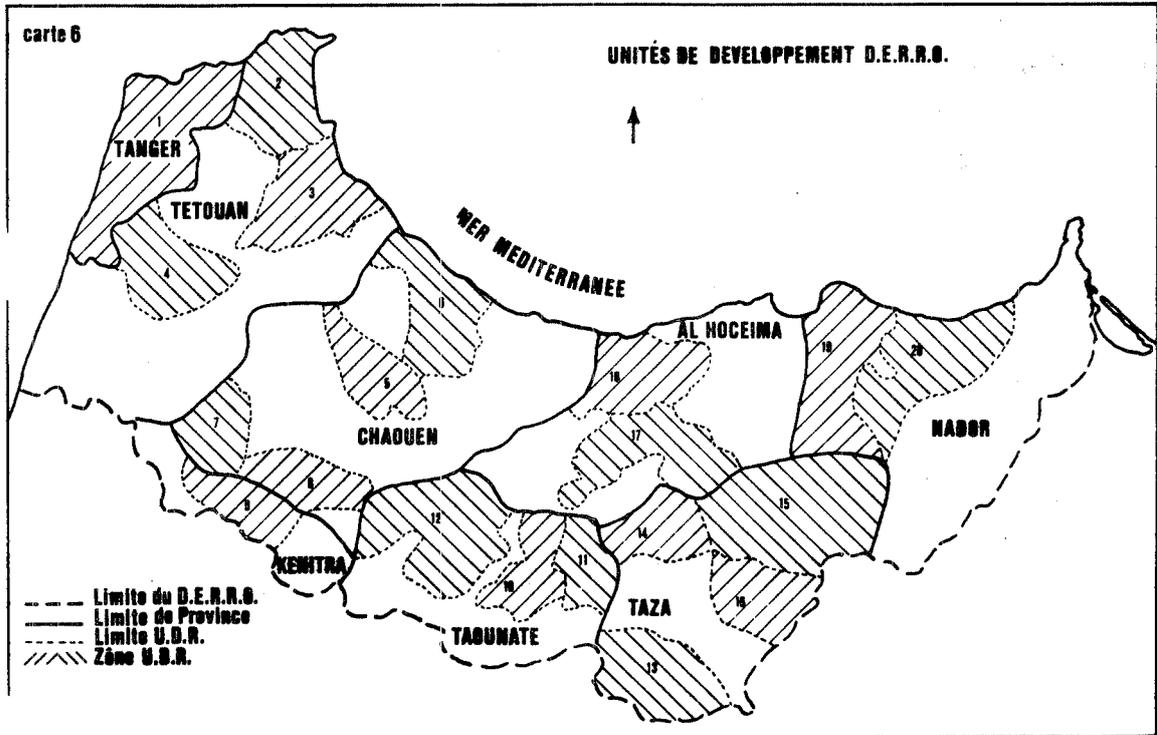
Afin de pouvoir répondre à la question posée ci-dessus, il s'agit à notre avis d'évaluer dans quelle mesure on est parvenu à réaliser les trois priorités posées à l'époque :

- la lutte contre l'érosion
- le relèvement du niveau de vie par le biais de la modernisation de l'agriculture et l'augmentation des revenus agricoles.
- la limitation de la migration interne

Dans ce contexte il importe de vérifier dans quelle mesure on a réussi à établir une proportion valable entre les deux premières priorités, la migration pouvant être considéré comme provoquée d'une part par le phénomène de l'érosion et d'autre part par l'insuffisance du niveau de vie. (Heinemeijer, 1977, chapitre 5).

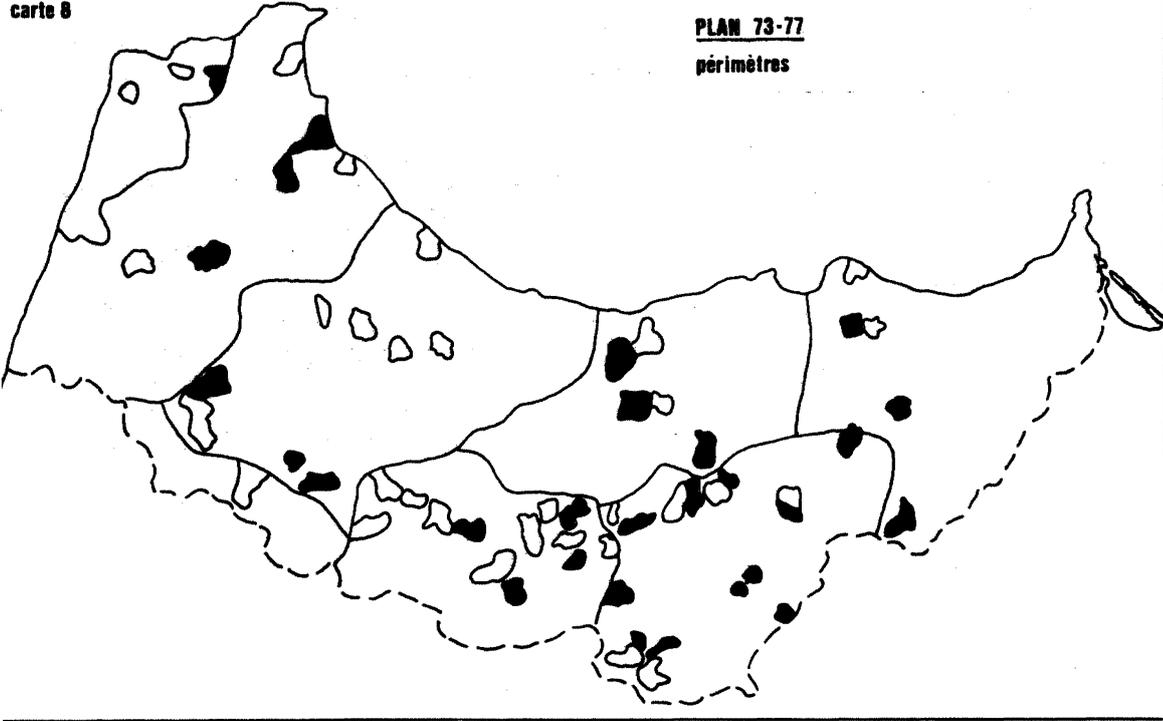
Il existe en effet un rapport entre la lutte contre l'érosion, la modernisation de l'agriculture d'une part et le relèvement des revenus agricoles et du niveau de vie d'autre part.

S'il est vrai que dans le cas spécifique du Rif il existe un rapport étroit entre la lutte contre l'érosion et la modernisation, nous tenons cependant à souligner que sur le plan du type de programme à mettre en oeuvre et des actions à entreprendre l'une et l'autre



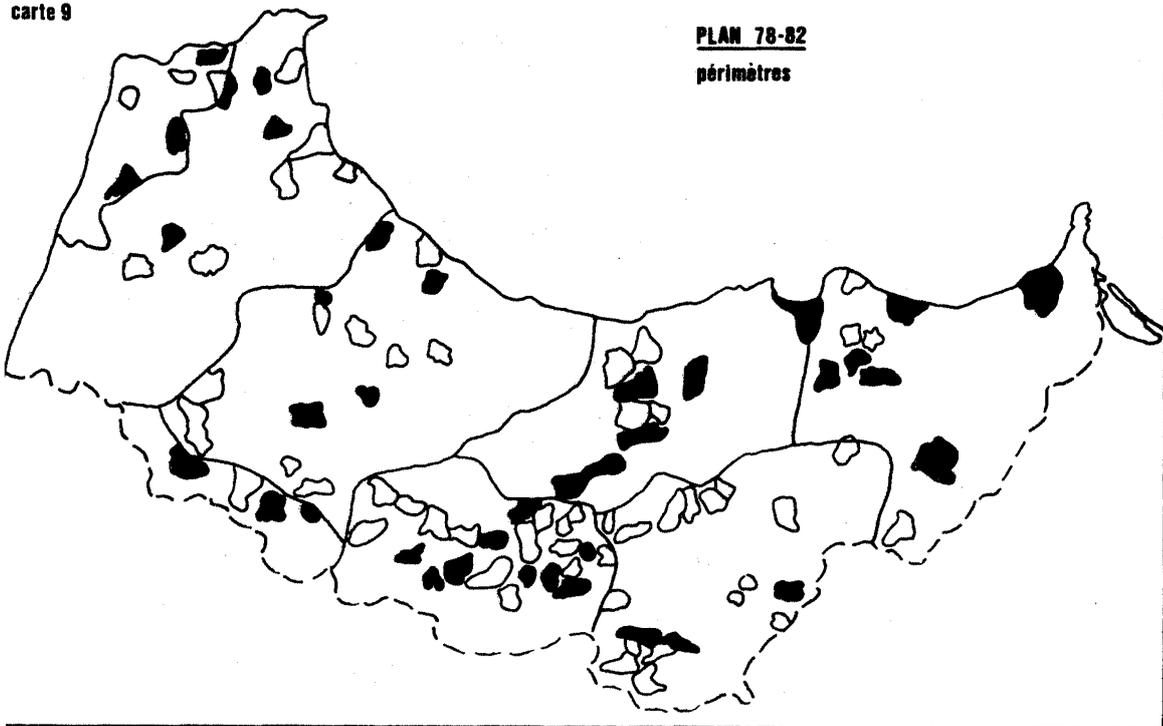
carte 8

**PLAN 73-77**  
périmètres



carte 9

**PLAN 78-82**  
périmètres



obéissent à des impératifs très différents.

En dépit de ses nombreuses implications socio-économiques la lutte contre l'érosion est en premier lieu une opération technique à grande échelle, imposée et entreprise par l'Etat.

En revanche la modernisation de l'agriculture, avec l'ensemble de mesures mentionnées au paragraphe précédent, va plus loin qu'une simple opération technique et demande une intervention de l'Etat moins rigide avec davantage de place réservée à la participation des fellahs concernés.

Au cours des chapitres précédents nous avons essayé de mettre en évidence la philosophie dont s'inspire le Gouvernement marocain dans ses actions ainsi que les moyens et les institutions dont celui-ci se sert à cet effet.

Prenant comme exemple le projet Sebou nous avons démontré que dans le cadre de cette philosophie ce ne sont que les éléments plutôt techniques du projet qui ont été mis en application.

Il n'est donc guère étonnant qu'une conclusion semblable soit justifiée en ce qui concerne le projet DERRO.

Au cours des dix premières années on a en effet mis systématiquement l'accent sur le caractère de lutte contre l'érosion dudit programme.

L'amorce bien timide telle qu'elle eut lieu en 1961 tenait davantage de la phase expérimentale, période qui vit la création d'un certain nombre de chantiers destinés aux activités de terrassement et de plantation, ainsi que de quelques périmètres pilotes.

Toutefois la stagnation de l'opération était telle, que ce n'est qu'à partir du plan quinquennal 1968 - 1972 qu'on peut parler d'un départ réel pris par DERRO, la période dudit plan quinquennal coïncidant avec la première étape du plan de développement DERRO.

La deuxième phase s'est déroulée dans le délai du plan 1973 - 1977, la troisième phase ayant été projetée pour la période du plan 1978 - 1982, récemment transformé en plan triennal 1978-1980.

Sur les cartes 6 à 9 inclus le lecteur pourra constater comment au cours des périodes successives le champ d'action du DERRO a évolué du point de vue géographique.

La carte 6 montre les 20 Unités de Développement Intégré (U.D.I.)

implantées dans les diverses provinces, carte qui correspond à la liste des U.D.I. que le lecteur trouvera annexée à ce rapport. Il s'agit là en fait d'un tableau à l'état fragmentaire de la situation à la veille du Plan 1978 - 1982; en effet la synthèse du plan n'ayant pas encore été achevée toutes les projections en ce qui concerne le DERRO ne sont pas encore publiques.

A la lumière de l'implantation des U.D.I. on serait justifié en avançant qu'elles couvrent une bonne part du Rif; cela dit il s'agit là plutôt d'unités administratives, ce qui fait que pour connaître le rayon des interventions effectives on serait mieux inspiré en se référant au développement et à la superficie des périmètres.

Si le développement des périmètres au cours de la phase initiale du DERRO (1968 - 1972) s'étend en effet sur l'ensemble des provinces concernées nous notons par contre un nombre disproportionnellement important desdits périmètres dans la province de Taounate, à savoir les U.D.R. de Taounate, Beni Oulid et Rhafsai. Il s'agit de la région du Pré-Rif qui possède une arboriculture de grande étendue et de bonne qualité (en majorité des oliviers) et qui certainement ne peut pas être considérée comme une partie déshéritée - ni relativement ni même en termes absolus - du territoire DERRO.

L'accent mis ainsi sur la province précitée s'explique par le fait qu'en l'occurrence il s'agit du bassin versant de l'Ouerrha, qui est un des affluents du Sebou et qui menace (in)directement le Rharb. Au cours de la période comprise entre 1973 et 1977 de nouvelles unités ont été créées à proximité des périmètres existants, conformément à l'idée que c'est à partir des périmètres connaissant déjà un certain développement et de ce fait faisant fonction d'exemple, que l'on s'efforce de réaliser la diffusion des unités dont il s'agit.

Le fait qu'entretemps les équipes allemande, belge et canadienne s'étaient installées en Al Hoceïma, Taza et Tétouan respectivement, ajoute à l'accroissement rapide du nombre des périmètres dans les provinces en question.

La tendance signalée ci-dessus se poursuivra dans les extensions prévues pour la période de 1978 à 1982 ce qui ne fera que renforcer la densité aux alentours des périmètres déjà en place.

Le fait que les interventions aient lieu exclusivement dans les périmètres, au demeurant encore peu nombreux, constitue un indice du

rayon jusqu'à présent encore limité du DERRO.

Si le fait en soi ne soulève pas nécessairement des objections puisqu'il s'agit d'un programme supplémentaire, on est par contre en droit de s'interroger quant au choix de l'emplacement des périmètres, étant donné l'objectif du DERRO.

C'est en effet de façon disproportionnée que l'accent a été mis sur les parties plutôt prospères du territoire DERRO, notamment sur le versant Sud de la chaîne du Rif et sur les collines du Pré-Rif (provinces de Kénitra, Taounat et Taza), qui depuis longtemps ont constitué la région se prêtant par excellence à l'arboriculture à cause des vents atlantiques du Sud Ouest porteurs de précipitations, ainsi que des terres de bonne qualité.

Née de l'idée qu'il fallait protéger le Rharb, l'intervention dont il s'agit a été déterminée par la situation géographique du bassin versant de l'Ouerrha, ce qui en effet est conforme au premier objectif du DERRO.

Ceci dit, l'autre priorité en présence, à savoir le relèvement du niveau de vie de la population nécessiterait une répartition des périmètres qui permette d'assurer une meilleure couverture de la province Chaouen et des parties situées en altitude d'Al Hoceïma, Taza et Nador. La carte des périmètres du Rif accusant encore de vastes taches blanches il pourrait donc surprendre que DERRO ait pris une décision de principe en élargissant son champ d'action jusqu'à comprendre les cercles de Guercif et Tahala, l'un et l'autre situés en dehors du territoire DERRO actuel, par la création des périmètres de Tamjilt et Maghoua.

S'il est vrai que lesdites régions déshéritées du Moyen-Atlas peuvent certainement prétendre à une aide quelconque, on peut toutefois s'interroger quant à l'opportunité de l'orientation d'un programme, destiné spécifiquement aux parties les plus déshéritées du Rif, et qui vise des régions en dehors du Rif ou bien les meilleures parties de celui-ci avant même que l'objectif original n'ait été atteint.

D'autant que DERRO se propose de prêter son assistance à la création d'un périmètre irrigué près d'Al Hoceïma, situé dans la plaine à l'embouchure du Nekor et qui bénéficiera des eaux du fleuve précité, retenues et dérivées par un barrage à construire.

Nous sommes d'avis que tant sur le plan territorial qu'en ce qui concerne le programme une telle opération ne cadre guère avec l'obj-

ectif direct visé par le DERRO.

En effet, avant même que la composante érosion n'ait été conduite à son terme et qu'on ait commencé à s'attaquer aux goulots d'étranglement socio-économiques, les actions du DERRO sont élargies au risque de voir se produire un drainage des moyens financiers et humains et de ce fait l'enlisement du programme en cours dans le Rif.

A l'approfondissement des actions se déroulant sur le territoire existant on préfère l'extension de celui-ci permettant la mise en oeuvre de mesures de lutte contre l'érosion, préférence d'autant plus marquée que les actions structurelles mentionnées en premier exigeraient des programmes à caractère plus radical.

Après avoir délimité ainsi avec précision le territoire des interventions nous nous proposons d'examiner ensuite la nature exacte de celles-ci.

La période comprise entre 1968 et 1972 a vu la mise en oeuvre du programme ci-dessous :

Tableau 20. Réalisation physique DERRO 1968 - 1972.

principale action	Prévision	Réalisation
-Unité de Développement Rural	4	16
Périmètre de Développement Intégré	7	30
-Travaux de mise en valeur		
Aménagement des terrains (ha)		1.131
Vulgarisation cultures annuelles (ha)		5.044
Entretien plantations		52.216
-D.R.S. reboisement		
Plantations fruitières (ha)	3.050	8.555
Plantations forestières (ha)	2.690	9.065
D.R.S. agricole (ha)	15.550	5.862
Aménagement ravins		847
Parcours (ha)	6.775	1.985
-Périmètres hydrauliques (ha)		
Nekkor forage d'étude		6
Equipement (ha)	3.000	
-Forêts plantation (ha)	6.000	570
Aménagements (ha)	20.000	

Source : Plan 1973 - 1977, II, page 244

Le programme initial qui prévoyait des actions dans 7 périmètres, situés dans 4 U.D.R. et deux "périmètres de moyenne hydraulique", a fait

l'objet d'un certain nombre de modifications à la suite de difficultés survenues lors de la réalisation de celui-ci. Au cours de 1968 un nouveau programme a été établi, comprenant 16 U.D.R. et 30 périmètres, à l'exclusion des périmètres irrigués.

Effectivement la période de 1968 à 1972 a vu un début de réalisation, sans que toutefois un seul périmètre n'ait été terminé.

S'il est vrai que dans le domaine de la lutte directe contre l'érosion (aménagement ravin) et des travaux effectués en faveur des plantations fruitières existantes les normes, au demeurant peu élevées, ont été respectées (il s'agissait en l'occurrence d'une période de 5 ans), dans le domaine des actions entreprises pour la défense et la restauration des sols (D.R.S.) par contre, les résultats obtenus sur les terrains agricoles n'ont pas atteint - et de loin - le niveau escompté.

En procédant à une ventilation des actions entreprises dans le cadre du DERRO, selon les trois champs d'activités nous constatons l'existence d'un équilibre proportionnel entre la lutte contre l'érosion (D.R.S.) et la mise en valeur.

Tableau 21 Bilan comptable des dépenses DERRO 1968-1972 (1000 Dh).

Rubrique	<u>crédits</u> abs.	<u>émis</u> %
Défense et restauration des sols (D.R.S.)	27.668	40,8
Mise en valeur	25.763	38,0
Travaux routiers	14.367	21,2
Total	67.798	100,0

Source : Plan 73-77, II, page 245

L'objectif du plan suivant (1973 - 1977) était le parachèvement des 29 périmètres constituant la base établie au cours de la période précédente.

Tableau 22 Répartition des périmètres DERRO selon leur superficie et investissement dans le plan 1973 - 1977.

région	province	périmètres	superficie hectares		investissements 1000 dh	
			abs.	%	abs.	%
Nord Ouest	Tanger Tétouan	11	44.056	40,7	33.482	40,0
Centre-Nord	Al Hoceïma Taza Fès	16	59.747	55,3	44.806	53,6
Oriental	Nador	2	4.327	4,0	5.318	6,4
Total		29	108.130	100,0	83.606	100,0

Source: plan 1973 - 1977, II, page 247

A cet effet un montant de 100 millions de dirhams environ fut dégagé et ensuite réparti sur les régions concernées à peu près conformément à la superficie de l'ensemble des périmètres.

Lesdites intentions devaient déboucher sur la création de 10.000 emplois permanents ainsi que sur 1,5 millions de jours-hommes occasionnels par an. (Plan 73-77, II, page 246)

La ventilation selon le type d'investissement par secteur nous montre que dans la région du Centre-Nord on a fortement mis l'accent sur la lutte directe contre l'érosion, ce qui s'explique d'ailleurs parfaitement par le très haut degré de susceptibilité à l'érosion qui caractérise la région en question.

Tableau 23 Répartition des investissements DERRO par région économique et secteur pour le plan 73-77 (%)

région	mise en valeur agricole	D.R.S. reboisement	Total
Nord-Ouest	62,8	37,2	100,0
Centre-Nord	40,8	59,2	100,0
Oriental	49,1	50,9	100,0
Total	50,2	49,8	100,0

Source: Plan 73-77, II, page 247

En ce moment le programme global du DERRO pour la période de 1978 à 1982 n'a pas encore été publié, encore qu'il y ait déjà assez longtemps que les programmes séparés ont été établis par les cellules provinciales du DERRO. A titre indicatif le lecteur trouvera ci-dessous les propositions faites pour la province d'Al Hoceïma, province où l'intervention DERRO date depuis un certain temps déjà et s'est avérée relativement la plus réussie.

Tableau 24 Répartition des coûts estimatifs des interventions proposées de DERRO pour la province d'Al Hoceïma pour la période 78-82 (Dh).

tutelle technique	coûts	
	abs.	%
intervention agricole	3.739.761	17,3
eaux et forêts	7.796.701	36,1
élevage	1.286.785	6,0
équipement rural	3.790.000	17,5
travaux publics	5.000.000	23,1
Total	21.613.247	100,0

Source: Province d'Al Hoceïma, 1976, p.2

La répartition selon les divers services provinciaux chargés de l'exécution du programme fait ressortir qu'à peine un quart des investissements a été consacré à l'agriculture (intervention agricole + élevage = 23,3 %).

La lutte directe contre l'érosion bénéficie de 36,1 % des fonds disponibles et une partie très importante des fonds sera utilisée pour des travaux infrastructurels, équipement rural et travaux publics. Bien que dans la province en question le programme ait depuis longtemps atteint le stade opérationnel et que dans trois périmètres les mesures contre l'érosion aient été conduites à leur terme, nous ne constatons pas pour autant un déplacement d'accent au détriment des mesures anti-érosion et en faveur des actions subséquentes dans le

domaine de la mise en valeur.

En procédant à une évaluation des activités du DERRO il s'agit de garder présents à l'esprit les deux points suivants :

En premier lieu il importe de ramener à ses proportions véritables le projet DERRO qui a été prévu en tant que programme supplémentaire. En effet il y a tout lieu de comparer le montant global destiné par DERRO aux provinces concernées pour la période du plan 73-77 (100,6 millions de dirhams) à celui que le Ministère de l'Agriculture se proposait d'investir dans ces mêmes régions: rien qu'en ce qui concerne les directions du D.M.V., des Eaux et Forêts et de l'Elevage il s'agissait en effet d'environ 300 millions de dirhams.

Au niveau provincial la comparaison s'impose entre d'une part les 16,5 millions prévus pour la province d'Al Hoceïma et d'autre part les 43,8 millions dépensés en Al Hoceïma au cours de la période de 1973 à 1977 par la direction provinciale du Ministère de l'Agriculture, 8,4 millions (19%) de ce dernier montant ayant été consacré au secteur forestier. (Le Matin, 20/3/1978).

Il serait donc inexact d'assigner au seul projet DERRO la tâche de trouver une solution à l'ensemble des problèmes qu'a à affronter le Rif. Ce que par contre on est en droit d'attendre du projet en question - et ce qui constitue d'ailleurs le critère selon lequel celui-ci doit être évalué - c'est une réponse à la question de savoir dans quelle mesure l'objectif du relèvement général du niveau de vie a été effectivement atteint.

Nous sommes d'avis que le DERRO est resté en deça des exigences posées par le développement rural intégré puisque l'accent ne cesse d'être mis sur des mesures de lutte contre l'érosion (terrassements et plantations) ainsi que sur des travaux infrastructurels dans des périmètres limités, comme le montre l'exemple d'Al Hoceïma.

Des succès indiscutables sont à signaler dans ces domaines-là, encore que la question reste posée de savoir dans quelle mesure le fellah individuel y a participé et en fin de compte en a bénéficié.

On peut se demander dans quelle mesure nous assistons effectivement à un développement rural intégré et à la création de groupements, permettant d'atteindre un niveau de vie plus élevé et qui soit fondé sur une base salariale agricole et une structure de revenu agricole solides.

Sur toute la ligne les résultats obtenus dans le secteur ci-dessus sont jugés insuffisants.

Lors de la rédaction du plan 1973-1977 le DERRO lui-même avait fait mention de quelques goulots d'étranglement se produisant dans ce domaine :

"des problèmes humains apparus lors de la mise en place du programme ont empêché le bon déroulement des travaux.  
Les techniques de mise en valeur sont maintenant au point.  
Leur mise en application présente cependant quelques difficultés liées à la forme de l'intervention."

(Plan 73-77, II, pages 246, 253)

Le nombre des groupements effectivement créés est resté fort modeste. (Orientations, page 24) et cela en premier lieu à la suite de la méfiance des fellahs qui ne sont disposés à adhérer à un groupement qu'à la seule condition que les avantages économiques individuels d'une telle adhésion soient manifestes et plausibles. (Graul, 1974, page 14). En dehors de cela il y a la concurrence de la part du Ministère de l'Agriculture qui s'efforce d'assurer la mise en oeuvre de son propre programme de coopératives, au demeurant structurées de façon nettement plus rigide.

Finalement il y a l'insuffisance de l'aide gouvernementale tant sur le plan financier que sur celui du personnel, le Gouvernement se trouvant devant la nécessité de patronner le décollage des groupements aussi bien que des coopératives pendant la période initiale et cruciale de leur existence.

(Secrétariat, 1978 a, II, page 27).

En dehors de ces facteurs certes valables mais qui ne constituent qu'une partie de l'explication de la stagnation des groupements et des actions se situant en dehors du cadre de la lutte contre l'érosion et de la restauration des sols proprement dites, il est malaisé de dissocier ladite stagnation des efforts faits par le Gouvernement.

marocain d'entraver dans la mesure du possible la création d'associations coopératives difficilement contrôlables ou bien de les incorporer dans des structures de contrôle existantes.

En effet le DERRO a été délibérément enfermé dans les limites d'un programme de lutte contre l'érosion se déroulant à l'aide de travaux techniques dans le domaine des cultures ainsi que de plantations réalisés dans des périmètres prévus à cet effet, programme dont la direction centrale a été confiée aux autorités provinciales.

Vu le caractère dirigiste, autoritaire et radical des interventions il est certain que celles-ci ne sont pas faites pour provoquer de la part des fellahs une réaction coopérative et favorable à cent pourcent. (Fay, 1976; Secrétariat, 1976a, I, page 79).

Dans une évaluation concernant un des périmètres les plus anciens de la région de Taounate, Mekaoui (pages 14-19) arrive à la conclusion qu'au cours des dix années entretiens écoulées les populations n'avaient bénéficié que de peu d'effets positifs - sinon aucun - du projet en question, celui-ci étant trop axé sur des résultats à obtenir à court terme.

Dans ce contexte l'auteur fait une distinction entre les problèmes se situant au niveau

- a) du fellah vis-à-vis du DERRO et
- b) de la relation existant entre DERRO et les services exécutifs relevant du Ministère de l'Agriculture.

ad a) Pour de nombreux agriculteurs les interventions pratiquées en faveur de la lutte contre l'érosion (D.R.S. et nouvelles plantations) reviennent à une perte de terre et de ce fait à un manque à gagner important par rapport à un revenu déjà fort modeste.

L'encadrement et l'aide financière étant inexistantes ou insuffisantes le paysan s'en trouve directement lésé, ce qui le rend méfiant, sinon opposé aux activités du DERRO et aux interventions en général.

ad b) Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, le DERRO est tributaire des Services des Eaux et Forêts et des Centres de Travaux Agricoles dans les provinces concernées lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre son programme.

S'il est vrai que pour ce qui est du propre programme du Ministère les deux "services d'exécution" relèvent du Ministère de l'Agriculture, ceux-ci se trouvent sous la tutelle des gouverneurs provinciaux ou des (super)caïds en tant qu'exécutants du programme spécifique du DERRO.

Au niveau local du programme DERRO le (super)caïd est le chef d'exécution et constitue le maillon entre la population et les deux services précités.

Cette position intermédiaire revêt un intérêt tout particulier en ce sens qu'elle offre d'amples possibilités de contrôle, comme par exemple en ce qui concerne toute action de mobilisation et d'information entreprise par les Centres en vue de l'introduction de la gestion d'entreprise moderne et qui ne peut avoir lieu qu'après accord du caïd et par le truchement du caïd, cheikh, moqaddem et conseil municipal.

En outre tous les projets relevant du cadre du DERRO doivent obligatoirement être soumis au caïd concerné pour approbation.

Il s'agit en effet d'une dépendance très considérable vis-à-vis dudit représentant local du Ministère de l'Intérieur, au demeurant souvent dépourvu de connaissances agricoles spécifiques.

C'est ce rôle d'intermédiaire entre la population et les services qui lui permet de régler et de contrôler ou le cas échéant de faire de l'obstruction et qui porte en lui le danger inhérent du phénomène du patronage, puisque c'est lui qui a le pouvoir de procéder à la répartition de projets, subventions et emplois dans une région où le besoin de sources de revenus supplémentaires est considérable.

Dans ce contexte il y a lieu de faire remarquer que les actions du DERRO se cantonnent toujours dans des périmètres délimités ce qui a pour résultat que les fellahs habitant en dehors de ceux-ci ne bénéficient pas des mesures de soutien et que relativement ils sont les perdants dans l'affaire.

Ajoutons à cela les désavantages subis par certains à l'intérieur des périmètres et c'est ce qui fait conclure Mekaoui pour la province de Taounate :

"L'intervention de DERRO a accentué le décalage existant entre les propriétaires (possédant plus de 10 ha) et la masse. Les premiers voient leur revenu s'améliorer, les seconds se trouvent

ent emprisonnés par l'intervention du projet. Le projet DERRO donc, n'intervient qu'en faveur d'un petit nombre qui se trouvait déjà favorisé avant son intervention.

Le problème s'est aggravé avec le pouvoir de tutelle que possèdent les autorités locales, ce qui constitue un frein majeur, et le sentiment d'irresponsabilité, de négligence et de recherche du profit personnel."

(Mekaoui, page 24)

S'il est vrai que la conclusion extrême ci-dessus, conclusion qui s'explique d'ailleurs par le contexte spécifique des recherches et la mesure dans laquelle l'enquêteur y a été mêlé, ne saurait sans autre faire foi en la matière, il n'en demeure pas moins qu'elle est néanmoins valable en tant qu'indice.

En se fondant sur les interventions effectivement pratiquées par DERRO on est en effet justifié en avançant que dans la majorité des cas il s'agit de rien d'autre qu'un ensemble notamment de travaux infrastructurels d'ordre technique.

Il serait erroné de se contenter de l'affirmation que le DERRO n'aurait pas de conception propre, carence qui expliquerait l'enlèvement dans la structure et les modalités de mise en oeuvre actuelles.

A notre avis le DERRO est loin d'être sans conception: en effet il permet au gouvernement de canaliser de façon directe et contrôlable des moyens humains, financiers et matériels vers une région qui à plusieurs égards est susceptible de constituer une menace contre la situation existante au Maroc, canal de distribution d'une structure assez compliquée mais direct et stabilisateur.

Comme le projet Sebou DERRO illustre de façon analogue l'affirmation que "Il s'est avéré souvent plus facile de chercher à adapter les solutions techniques aux données politiques;"

(Leveau, page 70)

L'omission délibérée de procéder à des actions modificatrices de structure demande nécessairement une compensation sous forme d'interventions directes de l'Etat, interventions qui sont indispensables pour neutraliser les effets négatifs de la relation sans cesse en dégradation existant entre la population en croissance rapide et une base de subsistance insuffisante.

### 3.5. La Promotion Nationale.

#### 3.5.1. Introduction.

"Weak points in Promotion Nationale are not occasional.

They reflect the hesitations and limitations of the country's leaders to design and elaborate a development policy which offers meaningful ways of participation".

(W. Teller, page 8)

L'origine de la Promotion Nationale remonte aux années autour de 1960, période que nous estimons cruciale pour de multiples raisons et dont nous avons eu l'occasion de démontrer les implications dans plusieurs domaines.

C'est ainsi qu'entre autres nous avons mis en lumière (par. 2.3.3. et 2.3.4.) le fait que l'accession au trône par Hassan II en 1961 a constitué le point de départ d'une nouvelle conception du plan ainsi que d'un déplacement vers le Palais du point de décision tant au niveau du planning qu'à celui de la politique.

Afin d'apprécier à sa juste valeur la Promotion Nationale il s'agit de garder présent à l'esprit qu'à l'époque se dressait en fond de toile le spectre du chômage sévissant dans les campagnes, et que la Promotion Nationale s'inscrivait dans les efforts faits pour éviter des changements radicaux dans le secteur rural.

En ce qui concerne le premier point: s'il est vrai que l'évaluation du chômage, qu'il soit en évidence ou latent, s'avère difficile et complexe, ce qui de ce fait incite à la prudence, il est certain qu'aux alentours de 1960 le volume du chômage rural avait pris des proportions inquiétantes. Selon les estimations du plan 1960 - 1964 sur un 51) potentiel de 670 millions de jours-hommes disponibles, 370 millions seulement avaient été effectivement utilisés, ce qui laissait donc 300 millions de journées de travail inutilisées, situation qui en dehors des désavantages qu'elle entraînait au niveau individuel, constituait une perte considérable sur le plan de l'économie nationale. (Plan 60-64, pages 50-55).

Sur les 300 millions de journées de travail mentionnés ci-dessus plus

de 60 % concernaient les régions marginales du Maroc, à savoir dans les provinces, de l'époque, d'Oujda, Kaar-es-Souk, Ouarzazate, Agadir, Tarfaya, Tétouan, Tanger, Nador et Al Hoceïma.

Dès la période de 1956 à 1960 on avait procédé à la création sur l'ensemble du territoire national des chantiers dits "de chômage", conçus comme des projets destinés à procurer du travail, sans que toutefois ces activités soient issues d'une politique cohérente en la matière. En effet c'est de façon plutôt rhapsodique que furent ouverts des chantiers là où le niveau de la pression démographique, du chômage ou de l'exode rural s'avérait le plus élevé, chantiers qui étaient situés notamment aux alentours des régions urbaines et dont le caractère socio-charitatif escamotait plutôt la réalité sans que l'on s'attaquait réellement aux véritables raisons du chômage. (Belal, page 294).

C'est par décret royal (1-61-205) du 15 juin 1961 que fut instituée la Promotion Rurale, qui au bout de quelques mois fut rebaptisée "Promotion Nationale".

Dans la phase dont il s'agit la Promotion Nationale fut présentée comme une action destinée à mobiliser les masses se trouvant au chômage, dépassant d'ailleurs l'objectif de procurer simplement du travail et dont les effets déboucheraient en dernière instance sur une prospérité accrue tant sur le plan individuel que national.

En effet Belal (page 294) cite le Ministre de l'Agriculture et de l'Intérieur de l'époque qui en novembre 1961 en s'adressant à l'assemblée de la F.A.O. comparait la Promotion Nationale à l'exemple chinois visant à accumuler du capital par le biais de la mobilisation du travail et de créer un marché intérieur.

Les objectifs de la Promotion Nationale, restés inchangés depuis, furent définis comme suit :

- " - mobiliser la force de travail latente des hommes pour en faire un capital supplémentaire qui serait investi dans la réalisation des travaux rentables productifs et techniquement simples.
- d'intensifier l'équipement de toutes les régions du Royaume et en particulier celui des zones marginales en vue de pallier les disparités sociales ou régionales et ceci en recourant à des technologies à fort coefficient de main d'oeuvre et à faible utilisation de capital et de machines.

- ralentir l'exode rural par l'amélioration des conditions de vie et de production des zones déshéritées et la promotion sociale de leurs habitants.
- d'associer la population à l'action de développement menée par l'Etat en la faisant participer à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'intérêt national et local".

(Plan 73-77, II, page 257)

Il est remarquable à quel point les objectifs de la Promotion Nationale, du D.E.R.R.O. et du projet Sebou se recoupent, objectifs qui en principe ne peuvent que recueillir à priori l'approbation de la plupart des personnes intéressées et qui à première vue constituent une ouverture valable dans le cadre d'une éventuelle coopération au développement.

L'expérience des projets Sebou et DERRO nous a toutefois appris que seule l'analyse des structures et de l'exécution concrète du programme ainsi que de la mesure où notre groupe-cible d'agriculteurs est effectivement atteint et leur position subit une amélioration réelle, peut donner une image complète de la situation.

Aussi est-ce là le fil conducteur que nous suivrons aux paragraphes suivants.

### 3.5.2. L'organisation et le fonctionnement.

Du point de vue de l'organisation centrale la Promotion Nationale visait à une coordination plus efficace des services et programmes des différents ministères en ce qui concerne les projets à fort coefficient de main d'oeuvre.

C'est la raison pour laquelle fut créé en même temps que la Promotion Nationale, le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale (C.S.P.N.) présidé par le Roi et où siégeait la quasi-totalité des ministres et directeurs d'organismes publics directement concernés. En première instance ledit Conseil était appelé à se réunir une fois par an (au mois de mai) pour approbation du programme de la Promotion Nationale pour l'année budgétaire (ou agricole) suivante.

En plus il y avait la Délégation Générale à la Promotion Nationale (D.G.P.N.), présidé par un Délégué Général nommé par décret royal et qui était responsable au Roi.

En fait la Délégation constituait l'organe exécutif du Conseil Sup-

érieur, chargé de la préparation, de la mise en oeuvre et de la coordination des ministères techniques et autorités provinciales.

A cet effet le Délégué se faisait seconder dans ses fonctions par un nombre réduit de collaborateurs ou par un comité technique composé de délégués des ministères techniques.

Le fait que la Délégation ressortissait au Cabinet Royal et non au Conseil Supérieur et que les rapports directs avec les gouverneurs provinciaux se trouvaient garantis, revêt une importance essentielle. Leveau (pages-66-70) fait valoir que c'est précisément la création de la Promotion Nationale qui a mis à la disposition du Palais un canal administratif lui permettant d'atteindre directement les gouverneurs et les communes en restant en dehors des circuits administratifs usuels et en échappant au contrôle parlementaire.

"Politiquement la Promotion Nationale a bien été un instrument aux mains du Roi pour assurer sa mainmise sur le monde rural, face aux partis et pour éviter des réformes de structure".

(page 70).

Bien évidemment ceci s'inscrivait dans les efforts faits pour occuper une place centrale dans le système des structures et du jeu politique. C'est d'ailleurs dans le cadre ci-dessus qu'en décembre 1962 le C.N.S.P. fut incorporé dans le Conseil Supérieur du Plan et de la Promotion Nationale, nouvellement créé et présidé lui aussi par le Roi, qui vint ainsi à tenir une position centrale au niveau du planning et la canalisation des activités se déroulant dans le cadre de la Promotion Nationale. En termes de centralisation la Promotion Nationale se trouvait à l'époque engagée de la façon la plus directe qui soit dans l'ensemble des structures et du jeu politique servant à maintenir l'équilibre des forces existant.

Ceci dit, à partir de 1964 la Promotion Nationale a connu, en tant qu'organisation, une vie plutôt ambulante puisqu'après avoir ressorti successivement au Secrétariat d'Etat du Plan et au Ministère de l'Agriculture, elle se retrouve sur la fin de 1969 dans le conglomérat du Ministère de la Promotion Nationale et de l'Artisanat pour faire une nouvelle entrée en scène lors de la constitution du dernier cabinet en 1977 sous l'appellation de "Ministère de l'Equipement de la Promotion Nationale", sous la direction du Ministre Douri, membre de l'Istiqlal.

Contrairement aux changements survenus au niveau central la situation au niveau provincial n'a pas subi de modifications et est restée conforme aux intentions initiales.

Dans chaque province il existe un Conseil Provincial de la Promotion Nationale, présidé par le gouverneur provincial et composé du secrétaire général, de tous les (super)caïds, de représentants des ministères techniques et des membres élus des conseils communaux.

Le gouverneur est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un programme de la Promotion Nationale dans sa province et à cet effet il se fait seconder dans sa tâche quotidienne par un caïd, chargé de la direction de la section de la Promotion Nationale au sein du bureau du gouverneur.

Au niveau local c'est le super-caïd qui, de concert avec les conseils communaux et les services techniques, procède à l'établissement des programmes qui ensuite sont soumis au conseil provincial mentionné ci-dessus.

Tout comme dans le cas du DERRO nous constatons en l'occurrence une imbrication considérable avec le Ministère de l'Intérieur.

En effet aussi à l'égard de la Promotion Nationale le Ministère précité s'avère un "ministère de tutelle" dans toute l'acceptation du terme.

Si à l'époque de la création de la Promotion Nationale les fonctions de contrôle se trouvaient plutôt concentrées au niveau central, au fur et à mesure il s'est produit un déplacement de celles-ci vers les niveaux provincial et local, niveaux où est effectivement réalisée la mise en oeuvre et le contrôle peut s'exercer de la façon la plus efficace.

Usant d'une comparaison Andriamananjara (page 157) qualifie le rôle du Ministère de l'Intérieur au sein de la Promotion Nationale d' "épine dorsale" ou de "squelette" des institutions de la P.M., en dehors desquels, selon lui, les "membres" remplissaient eux aussi une fonction vitale, en ce sens qu'en effet chaque ministère technique possède sa propre section de la Promotion Nationale.

Au niveau central c'est là que se trouve la section de la Promotion Nationale et au sein de la division provinciale du ministère technique un bureau de la Promotion Nationale a été aménagé.

Il importe de savoir que pour ceux qui dans les Ministères techniques ou au Ministère de l'Intérieur s'occupent de la Promotion Nationale, les activités relatives à l'élaboration de projets à fort coefficient de main d'oeuvre représentent des activités accessoires qui viennent s'ajouter à leur tâche principale usuelle.

La Promotion Nationale n'a pas été conçue comme un programme destiné à procurer du travail mais plutôt comme un moyen de mobiliser avec l'aide de l'Etat le facteur travail et d'utiliser celui-ci en faveur des populations.

Il était prévu que les villages et les communes soumettraient des propositions de programmes et de projets visant à améliorer leur situation locale et que l'Etat se chargerait de la rémunération du travail fourni par lesdites unités soit en espèces soit en nature (céréales, sucre, thé), ou bien que l'Etat prendrait à sa charge les frais des matériaux et du transport.

Les projets de la Promotion Nationale sont ainsi caractérisés par une large utilisation du facteur travail et peuvent être répartis en plusieurs groupes :

A) Travaux de mise en valeur :

- travaux de défense et restauration des sols (D.R.S.)
- travaux de reboisement
- travaux d'aménagement agricole du sol
- petite et moyenne hydraulique

B) Travaux d'infrastructure :

- ouverture et entretien de pistes

C) Travaux d'équipement :

- construction d'écoles et autres bâtiments à usage collectif
- travaux d'édilité et dallage de souks
- systèmes d'égouts et adduction d'eau

3.5.3. Evaluation.

Au tableau 25 le lecteur trouvera un aperçu de l'ensemble des réalisations de la Promotion Nationale au cours de la période 1961-1975. Dès le départ en 1961 le nombre de journées de travail restait en

oscillation autour de 14 millions et après des creux enregistrés en 1963 et en 1965 (provoqués par des récoltes abondantes) l'année 1966, année dite de la "relance", a vu le nombre des jours-hommes augmenter jusqu'à atteindre les 20 millions environ.

A signaler toutefois une baisse sensible après 1970, l'année 1976 ayant à ce jour accusé le point le plus bas avec 10 millions de journées de travail environ.

La ventilation sur les trois catégories nous montre que dans la période comprise entre 1968 et 1970 plus de la moitié des fonds a été affectée à la mise en valeur, dont les projets dépassent le caractère purement technique de certaines autres actions comme par exemple dans le domaine de l'infrastructure et de l'équipement.

Après 1970 cependant nous constatons que la part de la mise en valeur est en baisse et cela au profit du secteur de l'équipement.

Il s'agit là d'une tendance qui sur le plan administratif se manifeste sous forme de la création du nouveau Ministère de l'Équipement et de la Promotion Nationale. 53)

S'il y a lieu de saluer avec une approbation complète la construction d'écoles, l'amélioration des souks et la mise au point des systèmes d'adduction d'eau et d'égouts, il n'en demeure pas moins que le déplacement d'accent dont il s'agit est dû aux problèmes qu'a connus la mise en oeuvre de la Promotion Nationale dans le secteur de la mise en valeur, problèmes qui s'expliquent par la relation laborieuse existant entre les autorités et la population. Avant de procéder à l'évaluation de la réalisation de ce qui était considéré comme un des objectifs de la Promotion Nationale, à savoir la participation de la population, nous nous proposons d'examiner en premier le degré de réalisation des autres objectifs visés.

La première question à poser est celle de savoir dans quelle mesure la Promotion Nationale a été effectivement axée sur les régions périphériques et marginales du Maroc. A ce sujet Andriamananjara (pages 185-188) démontre que pour la période de 1961 à 1969 les fonds de la Promotion Nationale disponibles par tête dans les provinces marginales dépassaient de deux fois et demi les contributions prévues pour les autres provinces.

"Promotion Nationale has indeed been a vehicle for income transfer from the richer to the poorer provinces". (page 187)

Tableau 25. Répartition des journées de travail selon la nature des travaux effectués.

	mise en valeur	infrastructure	équipement	total(million) abs.	
1961	30,7	52,2	17,0	100,0	6,9
1962	34,4	52,6	13,0	100,0	13,7
1963	38,7	45,7	15,6	100,0	11,6
1964	53,4	30,9	15,6	100,0	14,9
1965	51,9	33,5	14,6	100,0	13,8
1966	42,1	36,3	21,6	100,0	21,4
1967	46,2	37,3	16,3	100,0	19,6
1968	58,4	28,0	13,6	100,0	19,7
1969	56,9	35,9	7,2	100,0	19,4
1970	53,0	40,0	7,0	100,0	20,9
1971	46,6	33,2	20,2	100,0	17,4
1972	44,2	33,1	22,7	100,0	11,8
1975	38,3	13,8	47,9	100,0	10,7
1976	32,9	16,6	50,5	100,0	9,6

Sources: Andriamananjara, page 20  
Plan 73-77, II, page 259  
Raynaud, page 60

La même chose vaut pour la période 1973-1977 puisque proportionnellement les provinces périphériques de Tarfaya, Ksar-es-Souk, Ouarzazate, Al Hoceïma, Tétouan, Tanger, Taza et Nador reçoivent une part plus importante des fonds de la Promotion Nationale, aussi bien par rapport à l'ensemble de la population active que par rapport au nombre de demandeurs d'emploi. (De Mas, 1976, page 95).

Ceci dit le fait qu'elles reçoivent une part plus que proportionnelle des fonds de la Promotion Nationale ne justifie pas, à notre avis, l'affirmation d'un transfert des provinces plus riches vers les provinces démunies puisqu'il n'y a pas de commune mesure entre le montant dont il s'agit et l'ensemble des investissements faits dans le cadre du plan, investissements qui avantagent manifestement les parties Nord-Ouest et les parties plus prospères du territoire marocain.

D'évidence il s'agit donc d'une contribution très faible que la Promotion Nationale apporte aux régions périphériques.

L'impact de la Promotion Nationale sur les communes et sur les familles des régions périphériques est néanmoins très considérable, comme le démontre Andriamananjara lorsqu'il constate que ceux qui travaillent dans les chantiers de la Promotion Nationale ont en moyenne des familles plus nombreuses, sont en moyenne plus pauvres, et se situent en moyenne à un cinquième seulement de la moyenne régionale pour ce qui est de leur propriété terrienne.

Les salaires de la Promotion Nationale constituent en effet une part importante du revenu global et qui dans certains cas atteint les 50 %. En dehors du travail salarié agricole, le travail au service de la Promotion Nationale sera pendant de nombreuses années l'unique solution de remplacement.

En fait la situation à laquelle nous nous heurtons ici est largement semblable à celle constatée par nous dans le domaine de la migration internationale, puisque là encore nous avons affaire à une source de revenu extérieure dont de nombreuses familles et des villages ou régions entières ne sauraient se passer (Heinemeijer c.s., 1977), puisqu'à court terme il n'y a pas d'autres alternatives susceptibles de concurrencer les avantages de ladite migration internationale. Ensuite, comme dans le cas de la migration internationale il s'agit dans le cas de la Promotion Nationale d'opérer une distinction selon le niveau auquel se rapporte l'analyse.

Finalement il paraît justifié d'avancer que tout comme dans le cas de la migration mentionnée ci-dessus, la Promotion Nationale peut être considérée comme apportant un soulagement passager, susceptible d'être utilisé pour jeter la base d'un développement plus en avant et plus stable.

Selon les objectifs originaires de la Promotion Nationale c'est précisément là le résultat auquel on espérait aboutir.

En effet la Promotion Nationale est considérée non seulement comme une voie permettant d'assurer un revenu aux travailleurs réduits au chômage - résultat appréciable en soi - mais encore comme un moyen de constituer, par le biais de la mobilisation du facteur travail, le capital indispensable au décollage économique de la région concernée.

Par analogie à ce nous avons fait remarquer au sujet de la migration nous affirmons que faute de pouvoir apporter une solution compréhensive la Promotion Nationale doit plutôt être considérée

comme un simple moyen.

C'est à la lumière des données ci-dessus qu'il s'agit d'évaluer la Promotion Nationale et dans ce contexte deux de ses objectifs revêtent une importance particulière, à savoir d'une part la participation de la population et d'autre part le lancement de projets générateurs de développement. Une fois de plus les aspects mentionnés ci-dessus nous ramènent à notre thème central concernant la relation existant entre la population rurale et les autorités et une fois de plus le cas de la Promotion Nationale nous montre que sur ce point crucial tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

La Promotion Nationale était considérée comme un moyen permettant aux collectivités rurales (les communes) de destiner leur potentiel de travail inutilisé à des projets conçus au profit de la communauté dans son ensemble, étant entendu que l'Etat prendrait à sa charge les salaires et contribuerait aux frais des matériaux.

Aux alentours de 1970 la rémunération des exécutants avait lieu de trois façons différentes en fonction de la nature des travaux et des avantages que ceux-ci pouvaient espérer en tirer.

- I Un montant journalier de 2 dirhams en espèces et 2 dirhams en nature (souvent des céréales) pour des travaux d'intérêt général, ne profitant pas directement aux travailleurs concernés (reboisement, routes primaires ou secondaires, travaux plutôt importants).
- II 2 dirhams en nature pour des travaux exécutés sur demande de la commune sur le plan de la mise en valeur (aménagement de sources, épierrage), de l'infrastructure (pistes, ponts) ou de l'équipements (souks, mosquées).
- III Pas de rémunération en cas de travaux d'intérêt direct (petite hydraulique, plantations et améliorations de vergers, habitat) mais une aide de la part de la Promotion Nationale sous forme de la mise à disposition ou du transport des matériaux ou des outils.

Tableau 26. Répartition selon les types de rémunération en %.

type	années			
	1966	1967	1968	1969
I espèces et nature	89,8	91,0	89,7	90,5
II en nature	9,4	6,8	8,7	7,5
III non rémunérés	0,8	2,2	1,6	2,0
total	100,0	100,0	100,0	100,0

(Source : Raynaud, page 7)

La ventilation selon le mode de rémunération nous montre que la grande majorité des travaux effectués dans le cadre de la Promotion Nationale n'a pas directement profité aux travailleurs concernés, à l'exception toutefois de la rémunération en espèces ou en nature. Les pourcentages particulièrement faibles que nous observons dans la deuxième et la troisième catégorie sont l'indice du nombre d'initiatives très réduit dont ont fait preuve les communes dans le cadre de la Promotion Nationale au cours de la période en question.

Il serait erroné d'affirmer que cet état de choses n'est imputable qu'aux seules autorités. En effet si nous n'avons pas cessé de signaler les carences gouvernementales en la matière, il ne s'agit pas non plus de passer sous silence le fait que les communes n'ont guère fait preuve de dynamisme, ni sur le plan des initiatives, ni quant au recrutement de la main d'oeuvre pour les travaux à effectuer.

La "Note relative à la participation des populations à l'élaboration et à l'exécution des programmes" (1967) signale que :

"La commune rurale est en effet trop vaste pour représenter des intérêts locaux et souvent ses membres sont étrangers les uns par rapport aux autres.

Le douar, par contre, se trouve être la société la plus vivante et la mieux placée, par sa taille et par sa solidité, pour représenter les populations dans un dialogue avec l'administration".

Aussi l'auteur de la note mentionnée ci-dessus, en l'occurrence la Sous-Commission de la Promotion Nationale, était-elle d'avis que le douar constituait le point d'application le plus indiqué pour la mise en oeuvre de ladite P.N. En fait cette recommandation ne diffère guère de celles faites dans le cadre des villages du Projet Sebou et des groupements du DERRO.

Or, à la lumière de notre exposé sur le douar dans le cadre de la structure et les procédés de travail du Ministère de l'Intérieur, et les communes, ainsi que sur les programmes analysés aux termes du chapitre précédent, personne ne se fera des illusions quant au sort réservé aux suggestions de ladite Sous-Commission.

En effet, jamais le Ministère de l'Intérieur n'admettra l'existence d'une relation directe entre les douars et les ministères techniques et qui de ce fait échapperait à son contrôle.

Nombreux sont ceux qui en fin de compte arrivent à la conclusion que la Promotion Nationale a déperî jusqu'à devenir un simple programme gouvernemental procurant du travail sans que toutefois il y ait participation de la part de la population, ni dans la phase préparatoire ni dans la phase exécutive (à l'exception des travaux effectués dans les chantiers).

"The whole exercise remains a highly centralized programme with little room for local initiative".

(Andriamananjara, page 202)

"Le bilan devient nettement négatif quand on passe au domaine de la participation et de la promotion paysannes (...). En liaison avec cette observation relevons l'absence d'articulation entre la Promotion Nationale et les collectivités paysannes (...).

Pour l'essentiel, la Promotion Nationale reste l'affaire de la seule administration.

Une réalisation centralisée s'oppose, malgré les principes d'action décentralisée affirmés dès le démarrage de la Promotion Nationale à une véritable participation des populations."

(Raynaud, pages 10, 11, 15)

A la rigueur on pourrait se résigner à une faible participation de la

part de la population dans la mesure où les chantiers procurent des revenus supplémentaires qui font bien l'affaire des intéressés. Nous le répétons ici : dans les régions aux lendemains incertains la Promotion Nationale - tout comme la migration - peut apporter un certain répit mais jamais elle ne saurait apporter la solution définitive au problème dont il s'agit.

Ce qui donne toutefois à réfléchir c'est qu'on est en droit de considérer la Promotion Nationale comme un des moyens structurels destinés à sauvegarder l'équilibre marocain précaire.

Quant au niveau où s'opère ledit phénomène ainsi qu'à la mesure dans laquelle celui-ci se manifeste, les avis sont partagés.

Leveau (page 70) et Meot (page 93) soulignent l'importance de la place occupée par la Promotion Nationale au niveau national en tant que moyen de canalisation des fonds et des biens.

Dans ce contexte il est utile de savoir qu'aux débuts de la Promotion Nationale qui eurent lieu en 1961 les Etats Unis se sont engagés envers la P.N. de fournir gratuitement les céréales requises en tant que rémunération des travaux effectués. 54)

Il s'ensuit qu'une partie des émoluments à distribuer provient directement de l'étranger, la Promotion Nationale servant à la canalisation de ceux-ci.

C'est d'ailleurs de façon similaire que sont canalisés par le moyen du DERRO les fonds et également des céréales mis à la disposition du Gouvernement marocain par le P.A.M. (Programme Alimentaire Mondial).

Ceci dit c'est la province qui nous apparaît comme le niveau intéressant davantage le groupe-cible dont il s'agit puisque c'est à ce niveau-là que se font la sélection des projets, le choix des chantiers et l'embauchage des ouvriers.

Dans le contexte ci-dessus ce sont les autorités locales qui jouent un rôle déterminant. S'il est vrai qu'au niveau de la province et des cercles il existe des conseils de la Promotion Nationale où siègent également des représentants de la commune et des conseils provinciaux, il ne s'agit pas là d'une véritable concertation en ce qui concerne la phase préparatoire et l'adjudication des travaux et projets.

Nous avons déjà fait valoir que vis-à-vis du Gouvernement les

communes se trouvent dans une position de faiblesse, ce qui traduit en termes de la Promotion Nationale revient à dire que :

"This minor status of the local activities manifests itself in the selection of P.N. projects where in the end it is the local authorities who, for budgetary or other reasons, decide how many and which projects are to be undertaken".

(Andriamananjara, page 196)

C'est ce qui nous amène à penser que dans sa forme dirigiste actuelle la Promotion Nationale - encore plus que le DERRO - permet aux autorités provinciales de disposer des moyens financiers et matériels indispensables au maintien de l'ordre public dans les campagnes.

C'est à dessein qu'au stade actuel de nos recherches nous ne nous exprimons qu'en termes de possibilités, même si de nombreux cas sont connus où les céréales, les fonds et les projets, prévus dans le cadre de la Promotion Nationale ne sont pas utilisés aux fins auxquelles ils étaient destinés originellement. En effet il s'agit là de toute une gamme de cas aussi divers que hauts en couleurs et qui varient du pavage des villes et des campagnes pour égayer les jours fériés religieux et nationaux, et du racolage de voix, à l'irrigation du potager du caïd et à l'aménagement de camps dans le cadre de la Marche Verte, en passant par l'aménagement du terrain de golf et du manège à Rabat.

En tout état de cause au stade actuel nous nous limitons à dire qu'une disponibilité de moyens aussi importante et sans que leur affectation soit précisée de façon claire et nette (en effet l'administration y afférente se contente de rubriques plutôt vagues correspondant aux catégories de la mise en valeur et surtout de l'équipement et de l'infrastructure, est particulièrement faite pour induire en tentation les autorités provinciales.

Des recherches plus détaillées sont nécessaires pour déterminer de façon exacte dans quelles conditions s'opère le choix des projets dans les provinces et dans les cercles et comment se déroule le recrutement des travailleurs par le truchement du caïd, cheikh et moqqadem.

Il ressort de l'analyse faite par Andriamananjara d'un projet mis en oeuvre dans la province d'Ouarzazate que les bénéficiaires directs (salariés) et indirects d'un programme d'irrigation de la

Promotion Nationale, appartiennent à la catégorie de personnes vivant plutôt dans l'aisance et de ce fait plus influentielles. Nous abondons donc dans le sens de l'auteur précité lorsque celui-ci affirme qu'il est indispensable de procéder à des recherches plus détaillées en la matière puisque dans des régions telles que le Rif, où la recherche de sources de revenus supplémentaires est une nécessité urgente, les responsables de la distribution desdits revenus occupent justement des positions particulièrement importantes ce qui dans la même mesure contribue à la dépendance du groupe-cible dont il s'agit.

### 3.6. Conclusions.

"Although it is rather extreme to hold that Promotion Nationale become the undertaking par excellence which kills the democratic spirit in the management of the Nation's affairs, it is a fact that the effective (as opposed to formal) participation of the peasants in the decision-making process remains low.

This is probably the case in most things and not just with Promotion Nationale, however, so that it may not be justified to consider this as one of Promotion Nationale's failures."

(Andriamananjara, pages 302-3)

Au cours de ce chapitre nous nous sommes efforcés d'indiquer à la lumière de la structure et des procédés de travail de l'Opération Labour, des projets Sebou et DERRO, ainsi que de la Promotion Nationale que la relation existant entre les fellahs et le Gouvernement ne saurait être qualifiée d'optimale.

La comparaison faite avec les initiatives ci-dessus dans le secteur agricole vient étayer notre hypothèse implicite qu'il faut s'attendre à une faible participation de la part des fellahs. Ceci dit nous nous sommes efforcés d'aller au delà de cette hypothèse en recherchant les causes profondes et les éléments de fond susceptibles d'expliquer l'échec des nombreuses initiatives prises dans le domaine dont il s'agit.

A notre avis l'échec mentionné ci-dessus s'explique par la place qu'occupent les programmes et projets en question dans l'ensemble des structures et du jeu tel qu'il est pratiqué, ensemble servant à maintenir en l'état le statu quo.

Dans cette optique nous avons établi un schéma comprenant les quatre unités examinées par nous et qui donne la mesure, du point de vue structurel, de l'intervention de la part de l'Etat marocain ainsi que de l'utilisation en faveur du jeu politique et de patronage.

En même temps ce dernier aspect est significatif des ménagements dont bénéficient les structures existantes et les relations de force et de dépendance existant dans le domaine socio-économique.

Tableau 27. La place occupée par les programmes agricoles au sein du jeu et des structures.

		Utilisation en faveur du jeu (de patronage), servant à perpétuer le statu quo		
		dans une large mesure	dans une moindre mesure	dans une faible mesure
Intervention de l'Etat, structures de contrôle	forte	Promotion Nationale	DERRO	Opération Labour
	moyenne		Sébou	
	faible			C.N.C.A.

La mesure de l'intervention de l'Etat et de l'utilisation ci-dessus constituant un phénomène plutôt glissant et difficile à enfermer dans des catégories bien distinctes, le schéma 8 est obligatoirement à caractère fortement hypothétique.

En outre des recherches quantitatives plus approfondies seront nécessaires - dans le cadre desquelles il faudra rendre opérationnelle l'idée abstraite d'"utilisation" - pour incorporer dans le schéma en question la position exacte des programmes et projets respectifs.

La question reste même posée de savoir si effectivement il sera possible de remplir dans sa totalité le schéma ci-dessus, puisqu'il n'est

pas exclus que dans la case de gauche en bas du schéma nous aurons affaire à un certain nombre de réductions théoriquement empiriques mais en fait inexistantes dans la réalité.

Il s'agit donc d'une esquisse hypothétique, susceptible de déboucher sur une typologie à la suite de recherches plus approfondies.

Nous serions mal inspirés en omettant de placer dans le schéma hypothétique mentionné ci-dessus l'institution comme sous le nom de Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Instance publique créée en 1961, investie de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière, responsable en dernière instance au Ministère de l'Agriculture, le CNCA est actuellement le seul établissement de crédit gouvernemental en faveur du secteur agricole. Si en vertu d'une obligation statutaire il incombe au CNCA de promouvoir l'octroi de prêts aux petits agriculteurs il n'en reste pas moins que ladite banque a fait preuve d'une tendance à laisser prévaloir l'approche purement économique contre l'obligation dont elle a été chargée sous forme de sa tâche de développement.

Tableau 28. Répartition des crédits octroyés par la CNCA selon le revenu fiscal de l'agriculteur.

revenu fiscal	nombre d'agriculteurs (estimation CNCA)	agriculteurs bénéficiant de crédits	
		abs.	en % de la rubrique 2
inférieur à 100 dh	852.100	—	—
100 - 299 dh	323.600	5.810	1,8
300 - 799 dh	299.400	30.370	10,1
800 - 1.399 dh	231.500	52.630	22,7
1.400 - 3.000 dh	168.700	68.260	40,5
supérieur à 3.000	90.000	52.200	58,0
total	1.965.300	209.270	

Source : REMPLOD-Maroc, Rapport no. 3, Fès/Rabat, mai 1977.

A mesure qu'augmente le revenu fiscal des agriculteurs le nombre de ceux qui bénéficient d'un crédit accordé par la Caisse s'avère croiss-

ant.

Les agriculteurs les moins nantis ne sont pas atteints que dans une mesure qui laisse à désirer - les paysans au revenu fiscal inférieur à 100 dh se trouvent exclus d'office -, encore que nous soyons d'avis que cet état de choses est dû en grande partie à la nécessité pour la Caisse de ne pas terminer chaque exercice sur des pertes, ainsi qu'à la pénurie de personnel approprié dans les agences locales desservant les campagnes. 55)

En tant qu'institution créée en faveur du secteur agricole le CNCA est caractérisé, à notre avis, par un degré d'intervention de l'Etat et d'utilisation au profit du jeu politique, relativement peu élevé. En dernière instance un tableau de caractéristiques, dûment complété sur la base de recherches plus approfondies devra dégager un certain nombre de types de projets, programmes et activités dans le secteur agricole, appelé à jouer un rôle dans le processus d'évaluation préjudant à la décision d'engager ou non la coopération au développement dans le domaine en question, ainsi qu'au choix des ouvertures spécifiques à pratiquer à cet effet.

Pour l'heure il suffit de tirer quelques conclusions fondées sur notre exposé concernant les quatre programmes précités, encore que du point de vue de notre groupe-cible le quarté ci-dessus n'ouvre que des perspectives plutôt sombres.

Lesdites conclusions concernent les modalités de la mise en oeuvre de ces programmes ainsi que la question de savoir dans quelle mesure ceux-ci débouchent sur une amélioration réelle de la position de notre groupe-cible ou pour le moins créent des possibilités permettant d'espérer une telle amélioration.

Au bout de peu de temps nous avons émis l'hypothèse qu'une des causes principales de l'échec ou du décollage raté des initiatives locales auxquels nous assistons dans la plupart des cas, réside dans la distance abusive qui sépare lesdites initiatives et les différentes formes d'assistance financière et technique.

En procédant à une projection superposée des images des quatre programmes mentionnés plus haut nous voyons apparaître l'image paradoxale qui nous montre que les programmes atteignent certes le groupe-cible dont il s'agit, sans qu'il en résulte pour autant une réd-

uction fondamentale de la situation de dépendance aux formes multiples.

La base de subsistance marginale du groupe-cible demande des programmes radicaux dans le secteur agricole, s'accompagnant obligatoirement de modifications de la situation existant actuellement dans le domaine de la propriété terrienne, des conditions de fermage et de rapport, et des circuits commerciaux, ce qui équivaut à un assaut direct contre la base de subsistance économique de parties influentielles de la société marocaine.

Aux alentours de 1961 on a opté pour la perpétuation de la situation politique économique existante en évitant de grands remous dans les campagnes, ce qui toutefois ne signifiait pas que l'on pouvait rester les bras croisés sans courir le risque d'une agitation politique.

En effet il importait de veiller à ce que la situation ne se dégrade pas outre mesure.

56)

Le choix politique ainsi fait se reflète dans le fonctionnement de l'Opération Labour, du Projet Sebou, du DERRO et de la Promotion Nationale en ce sens que dans une mesure plus ou moins grande lesdites actions peuvent être considérées comme des moyens dont se sert le Gouvernement marocain - en évitant des changements radicaux - dans ses efforts de maintenir le niveau de vie du secteur rural à une hauteur telle, que le calme dans le monde rural soit garanti. Aussi les programmes mentionnés plus haut se signalent-ils par quatre caractéristiques qui sont les conséquences directes du but visé :

- Degré de contrôle très élevé de la part de l'Etat, ce qui donne aux programmes un caractère centraliste et dirigiste peu propice à la participation et la coopération des fellahs ainsi qu'à une amélioration essentielle de leur situation.
  - Dans la plupart des cas les programmes et projets ont un caractère purement technique et qui ne tient pas suffisamment compte du contexte social direct ou indirecte ni des effets en découlant sur le plan social.
- Ceci vaut aussi bien pour les cas où il s'agit d'un objectif

économique rationnel (Sebou), ou technique (DERRO), qu'en cas de création d'emplois et revenus à court terme (Promotion Nationale)

- A la suite du haut degré de contrôle exercé par les agents d'autorité, d'un manque de coordination et d'une pénurie au niveau provincial de techniciens suffisamment qualifiés, l'exécution des programmes est caractérisée par une large mesure de rigidité, une continuité insuffisante et une utilisation mal coordonnée des moyens financiers, matériels et humains.
- La conception vague et le caractère technique desdits programmes ainsi que l'influence importante des structures gouvernementales comportent un risque très sérieux qu'au niveau provincial les programmes en question se trouvent enchevêtrés dans le patronage et de multiples machinations ourdies pour sauvegarder le statu quo.

Il va sans dire que les quatre caractéristiques mentionnées ci-dessus sont étroitement liées entre elles; en d'autres termes : les quatre prises ensemble constituent les critères selon lesquels toutes les actions et programmes au Maroc doivent être jugés quant à leurs possibilités de servir de points d'application dans le cadre de la coopération au développement.

Il convient de répéter ici qu'indiscutablement la gamme de projets et programmes est plus étendue que la série plutôt modeste qui a fait l'objet de notre exposé.

En effet c'est le cadre de nos activités dans le Rif qui a été déterminant quant au choix fait par nous et qui de ce fait reste incomplet. Néanmoins nous sommes arrivés à brosser un tableau que nous avons essayé de placer dans un cadre théorique, et destiné à servir aux autres programmes, projets et initiatives dans le domaine du développement agricole et régional au Maroc.

Notre premier souci a été de savoir dans quelle mesure le groupe-cible des petits agriculteurs de la région marginale est effectivement aidé par le développement ci-dessus et de vérifier si celui-ci présente des ouvertures susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'une contribution au développement venant de l'extérieur.

Force nous est hélas de conclure que les programmes examinés par nous ne sont générateurs ni d'une amélioration essentielle et radicale

quant à la base de subsistance étroite actuelle, ni d'une réduction appréciable de l'ensemble de relations de dépendance.

Au contraire, lors de la phase initiale nous assistons plutôt - comme entre autres dans le cas des projets Sebou et DERRO - à une dégradation immédiate à la suite de l'ensemble des interventions indispensables pratiquées au niveau du mode d'existence du petit agriculteur.

Ceci dit, ce dernier phénomène n'entraîne en soi pas forcément des conséquences néfastes, pourvu qu'au cours de cette période de transition l'Etat assiste les fellahs dans leurs efforts d'amortir les effets négatifs signalés ci-dessus.

Une telle politique est conditionnée par la volonté réciproque des autorités et les paysans de coopérer les uns avec les autres, en d'autres termes : par un rapprochement entre les deux interlocuteurs quant aux objectifs et à la mise en oeuvre.

Or, c'est précisément là que le bât blesse puisque l'Etat n'est nullement disposé à mettre en oeuvre des programmes, susceptibles en fin de compte de constituer une menace contre la situation existante.

Nous avons démontré que dans une mesure plus ou moins grande la mise en oeuvre des programmes ci-dessus dans les régions rurales est soumise au contrôle des organes provinciaux du Ministère de l'Intérieur.

Les programmes examinés par nous sont eux aussi caractérisés par la notion de "descendant" (page 32) que nous avons signalée lorsque nous nous sommes penchés sur la nature de l'Etat marocain et ses structures administratives.

C'est en effet cette notion que reflètent en dernière instance les programmes en faveur des secteurs rural et agricole, dans la mesure où ils dérivent d'une politique (de planning) globale, et on la retrouve, bien sûr, dans la mise en oeuvre de ceux-ci.

Aussi est on en droit d'avancer que s'il est vrai que lesdits programmes sont destinés aux populations rurales et agricoles (ceci d'ailleurs en dernier lieu), il n'en demeure pas moins que sans aucun doute ceux-ci ne sont pas destinés à être mis en oeuvre par les populations elles-mêmes.

Il est en effet symptomatique que dans tous les projets dont nous avons fait l'exposé, l'apport et la participation de la population ont été délibérément réduits à leur plus simple expression.

Les maigres résultats ou l'échec pur et simple de l'Opération Labour, des villages dans le cadre du projet Sebou, des groupements du DERRO, ainsi que des projets communaux de la Promotion Nationale, constituent, au niveau le plus bas et le plus concret, un indice parlant des intentions de l'Etat marocain décidé de partager aussi parcimonieusement que possible sa position de force avec d'autres intéressés.

En effet si un rôle plus important était attribué aux groupes-cible lors de la préparation et la mise en oeuvre de ces programmes, celui-ci risquerait de saper une partie de la base de pouvoir du Gouvernement, en ce sens qu'en premier lieu un secteur important de la société marocaine échapperait au contrôle de ce dernier et qu'en même temps le Gouvernement perdrait un moyen de pouvoir important dans la mesure où les relations de dépendance de notre groupe-cible en général et du patronage en particulier se trouveraient tranchées.

Du point de vue du petit fellah la position de dépendance dans laquelle il se trouve est particulièrement contraignante et se reflète d'ailleurs dans les projets et programmes mis en oeuvre par l'Etat, que ce soit sur le plan du type du projet ou au niveau de l'exécution.

Ces projets et programmes n'ont en effet pour but d'éliminer ni les causes fondamentales de la position marginale des fellahs, ni les entraves qui empêchent un développement favorable: la pénurie des facteurs de production terre, capitaux et travail ainsi que le rapport défavorable existant entre ces trois facteurs restent en effet inchangés. En fait la tâche des programmes consiste à mitiger par une aide ad-hoc immédiate les effets négatifs de la situation décrite plus haut.

Aussi peut-on affirmer que :

"Les organismes d'intervention créés pour résoudre ces problèmes ont reflété, sinon symbolisé, la nature des options prises en matière de modernisation rurale ... Les rapports entre les organismes d'intervention et les fellahs demeurent disproportionnés, car il n'y a pas de niveau intermédiaire susceptible de relayer sur le plan humain le progrès technique venant d'en haut.

...Il semble que le hiatus existant actuellement entre les organismes qui dispensent le progrès et le fellah qui se contente de le subir soit le principal obstacle que rencontre une modernisation réelle de la campagne".

(Naciri, pages 102, 114-5)

Cantonné dans sa marginalité économique et politique le fellah subit l'impact du rôle fortement contrôlant et dirigiste exercé par le Gouvernement, entre autres par le moyen des projets mentionnés ci-dessus, et en même temps se rend compte de sa dépendance totale en la matière.

Ce sont précisément cette marginalité et cette dépendance totale qui le conduisent à une acceptation presque forcée de projets, chantiers, engrais, insecticides etc. susceptibles de lui être fournis par les canaux précités.

En effet, vu la situation dans laquelle il se trouve il n'y a guère d'alternatives pour le fellah qui agit en fonction de ce que pour lui constitue le critère principal : la garantie d'un minimum vital. Il est généralement admis que dans des sociétés d'agriculteurs (peasant societies) la recherche de la sécurité prime celle de la maximalisation.

Nous retrouvons d'ailleurs le même phénomène sous des formes bien diverses tel l'ensemencement fait avec des mélanges de graines, mieux faits pour garantir une récolte sûre qu'une récolte maximum là où il s'agit de régimes de précipitations fortement variables, la préférence donnée à la rémunération mixte en nature et en espèces pour se prémunir contre l'éventualité de prix de céréales extrêmement élevés, la conservation d'une partie de la moisson destinée à servir de semences pour la campagne suivante, et cela même dans les années de mauvaises récoltes lorsque pendant des périodes prolongées on est obligé d'acheter le blé panifiable dans les souks.

Dans la situation peu enviable qui est la sienne le fellah est bien forcé de préférer les reliefs de la table et les miettes que le Gouvernement veut bien lui laisser sous forme de projets, et qui pour lui représentent une sécurité, aux actions pleines de risques qu'il pourrait tenter lui-même pour assurer sa participation à un repas plus

copieux. En effet, en ce cas il risquerait fort de se voir refuser même les miettes.

Or, ce sont précisément ces miettes sous forme de chantiers irréguliers, distribution d'engrais et passage au vaporisateur des arbres fruitiers effectués de façon sporadique, qui dans de nombreux cas constituent un appoint bien accueilli aux maigres repas des paysans et qui de ce fait sont appréciées par eux.

C'est cet état de choses qui renforce considérablement la position de celui qui est en mesure de dispenser les bienfaits mentionnés ci-dessus, position d'ailleurs susceptible d'être exploitée au seul profit de celui qui l'occupe, et qui assure ainsi la continuité du système.

Il ne souffre donc aucun doute qu'avant de prendre la décision de lancer au Maroc des programmes ou des projets dans le cadre de la coopération au développement, on sera bien inspiré en se rendant notamment compte de la destination qui sera réservée aux plats fumants posés sur la table par des cuisiniers étrangers.

Lorsqu'il s'agit de choisir tel projet ou telle intervention il faudra garder présent à l'esprit que les programmes actuellement en cours au Maroc, à caractère limité au seul aspect technique, et soumis à un contrôle rigoureux de la part de l'Etat, sont là pour montrer les limites très étroites qui ferment le champ de l'éventuelle contribution non-marocaine.

#### 4. Développements futurs.

##### 4.1. Introduction.

Pour faciliter la transition au présent chapitre restons encore un peu sur l'image du repas marocain copieux dont nous venons de brosser le tableau au paragraphe précédent.

Dans la deuxième partie de ce rapport nous nous sommes longuement attardés sur le fait qu'au Maroc on fait largement honneur audit repas, les reliefs de la table étant jetés à ceux qui ne sont pas en mesure ou n'ont pas le droit de participer au festin.

Il va sans dire qu'un tel arrangement ne vaut que dans la mesure où les plats et les boissons continuent d'affluer sur la table; en effet dès que le nombre des services diminue ou la quantité s'amenuise il est à

redouter qu'il ne reste que peu ou pas de reliefs de la table susceptibles d'être donnés en pâture à ceux qui attendent dehors ou même dans le cas extrême aux convives eux-mêmes.

C'est pourquoi dans le présent chapitre terminal de la partie analytique de ce rapport nous nous proposons d'examiner la question de savoir dans quelle mesure cette disponibilité de mets et de boissons est effectivement garantie dans le temps à venir.

C'est ce qui nous amènera en même temps d'indiquer le contexte plus large dans lequel se situent les programmes spécifiques que nous avons passés en revue ci-devant, puisque nous n'avons pas cessé de souligner que dans une large mesure lesdits programmes doivent être considérés comme des moyens servant à continuer le statu quo à la campagne.

Dans un souci de rechercher des ouvertures valables, susceptibles d'être utilisées en faveur de la coopération au développement dans le secteur agrico-rural, nous nous sommes attardés longuement dans le chapitre précédent sur les structures et le fonctionnement d'un certain nombre de programmes. Or, notre conclusion a été qu'aucune amélioration fondamentale n'était à signaler quant à la situation de la catégorie des petits agriculteurs puisque, de par sa nature, l'aide en question vise davantage à satisfaire les besoins immédiats sans toutefois remédier pour autant aux causes véritables de ceux-ci.

C'est le changement d'objectifs survenu après 1961 au niveau de la politique et du planning qui s'est répercuté directement dans la mise en oeuvre, sinon dans la structure des programmes mentionnés plus haut.

Reprenons maintenant le fil de notre exposé sur le planning marocain et sur les différents plans pluriannuels, exposé que nous avons illustré à l'aide des programmes examinés par nous au chapitre 3.

Ces derniers ayant manifestement subi les conséquences du changement qui après 1961 s'est produit quant à la situation au Maroc, il nous semble utile de faire le point sur l'évolution générale du Maroc à partir de ce moment puisque c'est cette évolution qui détermine les possibilités de maintenir en l'état les structures et le jeu (politique).

Aux paragraphes suivants nous examinerons d'abord la période allant

de 1961 à 1971 pour brosser à partir de là le tableau de la situation actuelle du Maroc, tableau qui nous servira de base pour procéder ensuite à des prévisions quant à l'évolution future et plus particulièrement quant à la place occupée dans ce contexte par la migration et la coopération au développement.

#### 4.2. La période comprise entre 1961 et 1971.

"This alliance began to come unstuck just when the system seemed to have reached its peak of perfection".

(Waterbury, 1972, page 399)

L'alliance mentionnée par Waterbury concerne les relations existant entre le Palais et les élites civiles et militaires, relations caractérisées par un ensemble de coalitions informelles, structures politiques aux accents personnalisés, relations d'amitié instrumentales et rapports de patronage. (Voir paragraphe 2.2.2.)

Depuis 1961 cette alliance à l'équilibre extrêmement précaire bénéficiait en permanence de tout le savoir faire et les soins très attentifs que mettait le Palais à la choyer.

"Over the years, of course, more and more educated Moroccans sought access to the system and to the extent that they were absorbed into it, the amount of resources consumed by the patronage-system grew apace. During this time, the economy grew little at all, while the population grew at a rate of 3,2 % per annum. To an outside observer it was clear that something had to give".

(Waterbury, 1972, page 399)

L'auteur précité concentre son attention sur le rôle joué par les élites nationales, étant entendu qu'à son tour le niveau mentionné ci-dessus est étayé par les masses urbaines et rurales qui en fait constituent la base du système de dépendance en forme de pyramide.

Etant donné que c'est précisément cette base-là qui constitue le groupe-cible de la contribution au développement il est normal qu'en premier lieu ce soit elle qui retient notre attention, encore qu'il soit vrai que justement la structure en forme de pyramide ne permet pas de laisser de côté l'évolution au sommet.

En effet c'est au sommet qu'est déterminée la politique à suivre ainsi que le volume des moyens financiers et matériels à canaliser vers le bas.

Or, la période de 1961 à 1971 constitue la décennie au cours de laquelle le planning et l'économie nationale ont été utilisés pour s'assurer le soutien des élites civiles et militaires.

Avant toutes choses l'année 1961 a vu l'engagement ferme dans le chemin d'une politique économique caractérisée par un libéralisme prononcé. En effet, dans des secteurs importants, à savoir les banques et assurances, l'industrie, le tourisme et le bâtiment, les capitaux privés nationaux et étrangers bénéficiaient d'une liberté illimitée, le système fiscal aux impôts directs très réduits créant d'autre part un climat particulièrement propice aux investissements.

On permettait à l'élite militaire de renforcer considérablement sa position, aussi sur le plan économique.

En plus, les deux élites ayant acquis des intérêts appréciables dans le secteur agricole (propriété terrienne) ce secteur faisait lui aussi l'objet de ménagements quant aux réformes fiscales et foncières.

On s'imagine facilement qu'une part importante du potentiel économique national en surplus échappait ainsi à l'utilisation en faveur d'un développement de plus grande envergure, plus équilibré et plus juste, certainement en ce qui concerne les régions périphériques et les catégories moins nanties de la société marocaine.

Il existe un rapport étroit entre le limogeage de quelques ministres, accusés de corruption et surtout les événements de 1971 et 1972, et le système de patronage national.

En effet lors des événements précités un des piliers les plus importants de la monarchie et participant au système de patronage, en l'occurrence l'armée, s'est révoltée contre l'autorité.

La révolte de 1971 fut provoquée par le mécontentement conjugué d'une partie des militaires participant au système mais insatisfait de leur part du gâteau, et de la partie des militaires qui s'opposaient au système en tant que tel.

57)

Le coup manqué a mis en évidence que le Palais ne pouvait plus se fier à cent pourcent à l'armée en tant qu'appareil de contrôle et de pouv-

oir, et cela en dépit du fait que le sommet de l'armée était incorporé dans le système de patronage.

La réaction de l'élite civile aux événements de 1971 et 1972 fut de rester dans l'expectative vis-à-vis du Palais et de l'armée.

Les conséquences de cette perturbation des relations au sommet de la pyramide n'ont pas tardé à se répercuter jusqu'à la base.

Lors des événements de 1971 et 1972 la population était restée neutre puisqu'elle y voyait une lutte interne pour le pouvoir, et non pas parce que cette attitude lui était dictée par la situation dans laquelle elle se trouvait.

C'est le Roi lui-même qui en s'adressant à la nation peu de temps après le premier attentat a fait le résumé de cette situation précaire.

Le souverain a commencé par faire valoir que sa politique socio-économique avait toujours eu pour but d'enrichir les pauvres sans pour autant appauvrir les riches.

Ceci dit l'écart séparant les riches et les pauvres s'était plutôt accru, chose inacceptable pour un pays comme le Maroc où le Coran - qui s'inspire du principe de l'égalité - constitue la véritable constitution.

De ce fait le monarque a reconnu implicitement que la politique socio-économique des années soixante n'avait pas connu la pleine réussite et c'est par la même occasion qu'il s'est engagé à procéder à la formation d'un nouveau gouvernement, chargé de se consacrer effectivement à une répartition plus équitable du revenu national.

A la suite de la délégation d'une partie de ses pouvoirs décidée par le Roi ledit nouveau gouvernement fut investi de pouvoirs exécutifs élargis, et désireux de faire un geste symbolique le souverain supprima la fonction de directeur-général du Cabinet Royal.

Il incombait à la nouvelle équipe d'établir dans un laps de temps de 12 à 18 mois un programme de développement économique et de plus grande justice sociale, période durant laquelle fut pris un certain nombre de mesures teintées de populisme pour alléger le fardeau des couches inférieures de la population, telle la réduction du prix du sucre et la répartition subite de terres nationalisées dès 1963.

(Waterbury, 1972, page 415).

4.3. Le Plan 1973 - 1977.

Exécutés avec une application infatigable les travaux du nouveau gouvernement ont débouché sur un nouveau plan quinquennal dont la structure, les points de départ et les objectifs différaient de ceux des versions précédentes datant des années soixante.

Ayant déjà approfondi la question dont il s'agit dans des publications antérieures (De Mas, 1976, pages 75-80; 1978) nous nous contentons dans ce contexte d'indiquer simplement les grandes lignes du plan ci-dessus.

C'est une analyse approfondie et exceptionnellement objective de la société marocaine pour ce qui est des écarts sociaux et géographiques existant sur le plan de la prospérité et du bien-être matériel, qui a constitué le point de départ dudit plan.

En effet, au cours des années soixante ces écarts s'étaient accrus au point que 40 % des foyers ruraux et 20 % des foyers urbains avaient vu leur niveau de consommation se dégrader, même en termes absolus. Pour mettre fin à cet état de choses le gouvernement formula deux objectifs :

- " - La mobilisation de toutes les capacités productives du pays en vue d'assurer un taux de croissance maximal.
- La répartition plus équitable des fruits de cette expansion dans le cadre d'une véritable justice sociale".

(Plan 1973 - 1977, I, page 47)

En fait les objectifs et les modalités proposées en vue de les atteindre, ne différaient que très peu de ce qui avait déjà été dit à ce sujet aux termes du plan 1960 - 1964. Or, ce dernier n'a jamais été mis en oeuvre puisqu'il s'est heurté à la résistance de segments privilégiés de la société marocaine qui voyaient leur position économique et politique menacée par le plan en question.

Pour s'assurer de leur soutien le Roi ne pouvait faire autrement que de satisfaire leur attente en suspendant le plan, en pratiquant une politique économique libérale, et en mettant en pratique un planning technique.

Pour le secteur rural et traditionnellement agricole tout cela a débouché sur un résultat particulièrement négatif engendrant une

forte dégradation de la situation à la campagne, situation devant laquelle il était impossible de fermer les yeux impunément, comme le début des années soixante-dix est d'ailleurs venu le confirmer.

La nécessité de l'option devant laquelle on se trouvait en 1973 ne différait en rien du dilemme qu'on avait eu à affronter en 1961 (paragraphe 2.3.3.). Vu la nécessité de procéder à des réformes et à des interventions, le soutien apporté ainsi aux parties de la société marocaine déshéritées sur le plan social ou régional, ne manquerait pas de saper les structures et rapports de forces existants, tandis que d'autre part l'omission de procéder à de telles réformes ne ferait qu'accroître les écarts existants et finirait par provoquer des problèmes politiques importants.

Une fois de plus on se trouvait attelé à la tâche difficile de trouver le juste milieu entre une croissance économique maximum indispensable, et une répartition équitable de cette dernière tant sur le plan social que géographique.

Or, à la lumière des nombreux échecs auxquels on a assisté dans le Tiers Monde et le nombre de mètres courants de publications parues à ce sujet, il s'agit précisément là de deux données qui ne paraissent guère compatibles.

Afin de résoudre le problème en question on proposa la politique suivante, étant entendu que

"(...) les mesures qui seront prises ne consisteront pas en un freinage du développement effectif de certaines régions au bénéfice d'autres régions plus attardées, car aucune région au Maroc, même celle de Casablanca n'est suffisamment développée, mais en une orientation des investissements publics vers les régions les plus défavorisées. Les autres régions pourront recourir davantage aux investissements privés et à leurs ressources propres."

(Plan 1973 - 1977, I, page 60)

Le jugement de Salomon ci-dessus impliquait la continuation de la politique du laisser-aller des années soixante à l'égard des investissements privés, l'Etat s'attribuant d'autre part un rôle correcteur quant aux régions périphériques laissées pour compte par le secteur privé.

Le fait que la seule région de Casablanca bénéficiait de 60 % de l'ensemble des crédits bancaires (Alaoui, page 151) donne toute la mesure de l'orientation des initiatives privées, très fortement concentrées dans les villes du littoral atlantique et les plaines de l'arrière-pays.

Examinons la question de savoir dans quelle mesure il a été donné une suite effective à cette déclaration d'intentions quant à une orientation visant plus spécialement les groupes marginaux et les régions marginales.

Une réponse concluante à cette question ne peut être donnée que lorsqu'on dispose des données chiffrées en ce qui concerne les réalisations au niveau provincial engendrées par le plan 1973-1977 qui vient de s'achever.

Or, à ce jour lesdites données n'ont pas encore été rendues publiques et dans le cas des quelques données qui transpirent au compte-gouttes au cours de la préparation du plan suivant, il s'agit d'éléments trop fragmentaires pour permettre de dresser un tableau complet du développement qu'ont connu les groupes et les régions en question au cours de la période qui vient de s'écouler.

En attendant ces données nous sommes donc bien forcés de recourir à une méthode plus indirecte : premièrement en indiquant quels étaient les investissements proposés par le plan 1973-1977, et en mettant en lumière ensuite la situation économique actuelle.

En même temps qu'a été faite la déclaration d'intentions à l'égard des groupes et régions défavorisées on a procédé à la création du Fonds Spécial pour le Développement Régional (au capital de 0,3 millions de dirhams, soit 4,2 % de l'ensemble des investissements), prévu pour octroyer des crédits en faveur des régions les plus attardées.

Cela dit, le fait qu'aucune allocation concrète des fonds précités n'ait eu lieu revêt un caractère plutôt significatif, la totalité du montant ayant été versé sur le compte national sans ventilation aucune selon la province ou les projets.

On comprend mieux le pourquoi de la chose en examinant le Fonds dans la perspective de sa relation avec les gouverneurs provinciaux.

En effet, il existe la possibilité dans le cadre du Fonds de transférer directement le montant dont il s'agit au gouverneur provincial qui ensuite l'affecte à sa destination, le contrôle ayant lieu a posteriori. Il s'agit là d'une méthode nettement plus souple et plus directe que la procédure habituelle, selon laquelle l'autorisation préalable du Ministère des Finances est requise pour chaque projet à exécuter et qui prévoit l'insertion d'un article spécifique au budget du ministère concerné, sans quoi les organes du niveau inférieur ne peuvent passer à l'action.

Ceci dit, il en résulte que là encore un canal financier direct a été créé entre le niveau central et les gouverneurs provinciaux, permettant à ces derniers sur le plan matériel de jouer encore plus efficacement leur rôle consistant à contrôler et à intervenir le cas échéant. Il serait souhaitable de procéder à une analyse plus approfondie de l'utilisation faite du Fonds ci-dessus par province et surtout par type de projet, au cours des cinq ans qui viennent de s'écouler, encore que pour l'heure une telle analyse ne soit pas encore possible.

Ensuite nous avons examiné la question de savoir dans quelle mesure le Gouvernement s'est appliqué à orienter les investissements vers les régions défavorisées.

A cet effet nous avons procédé à une ventilation des investissements envisagés, selon secteur et province, par rapport à la population provinciale.

Nous avons établi un rapport de proportionnalité (R) pour chacune des provinces telles qu'elles existaient en 1973 ainsi que pour les différents secteurs :

$$R = \frac{\text{investissements par secteur dans la province de X}}{\text{investissements nationaux globaux par secteur}} \times \frac{\text{population province de X}}{\text{population nationale globale}} \quad (58)$$

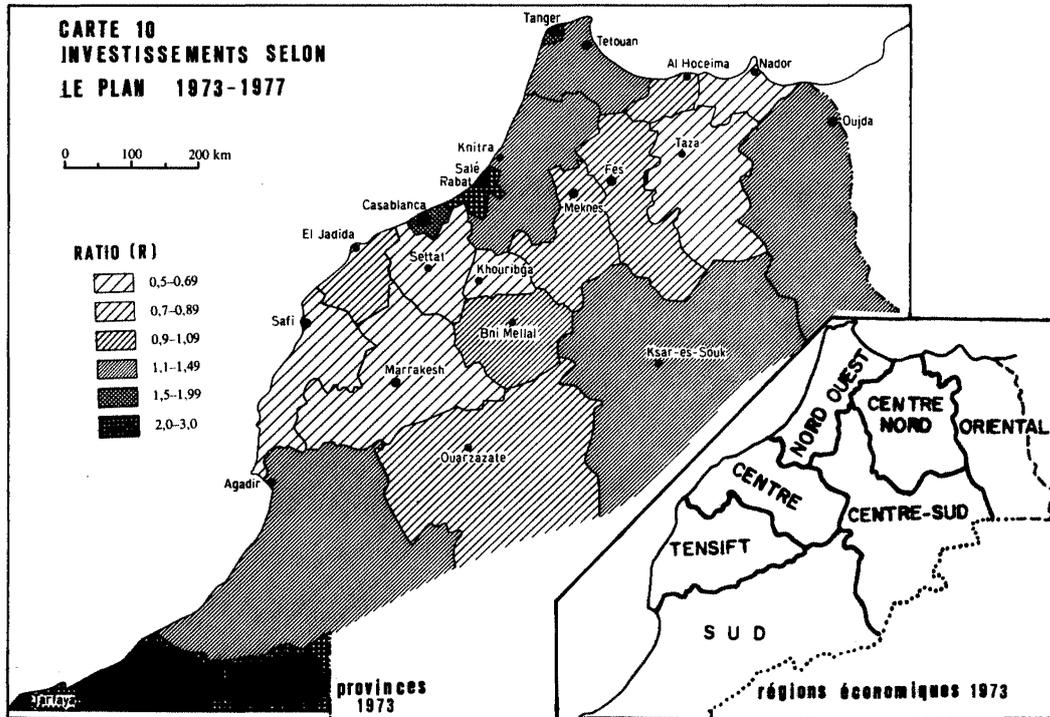
- Lorsque R est supérieur à 1 : investissements proportionnellement important
- R est égale à 1 : investissements proportionnellement dans des rapports égaux
- R est inférieur à 1 : investissements proportionnellement moins nombreux

Tableau 29. Investissements publics prévus selon le plan 1973-1977 par province et secteur, par rapport aux effectifs de population provinciaux. (Division provinces 1973).

Région Economique Province	Total Général	Industrie & Mines	Agriculture <sup>+</sup> irrigué sec	Travaux Publics	Affaires sociales Jeunesse, Sport	Enseignement Formation des Cadres	Tourisme	Santé Publique	P.T.T.	Habitat	
<b>Sud</b>											
Agadir	1.20	.82	1.93	.40	1.58	.89	.60	4.46	.53	.84	.82
Ouarzazate	.74	.47	1.05	.68	.26	.12	.41	2.73	.79	.41	.50
Tarfaya	3.00	1.00	1.00	2.50	3.00	-	.50	27.00	-	.50	3.00
<b>Tensift</b>											
Marrakech	.58	.18	.58	.66	.48	.34	.74	.09	.44	.36	.99
Safi	.55	.41	.05	.50	.77	.62	.74	-	.81	.31	.50
<b>Centre</b>											
Beni-Mellal	.91	.95	.85	.91	.34	.95	.86	1.42	.88	.42	.70
El Jadida	.84	.37	1.31	.37	.21	1.11	.55	2.18	.66	.32	.42
Khouribga	.52	.23	-	.38	.19	.19	1.10	-	1.14	.48	1.10
Settat	.50	.07	.04	1.80	.30	.09	.61	-	.77	.23	.34
Casablanca	1.51	3.37	.14	.36	2.04	2.21	1.78	.32	1.98	3.63	2.22
<b>Nord-Ouest</b>											
Kénitra	1.19	1.17	1.86	1.18	.97	.49	.77	.33	2.52	4.61	2.83
Rabat	2.00	.14	4.64	.18	3.52	2.40	2.71	.69	5.36	3.36	2.26
Tanger	1.93	-	2.00	2.67	2.86	3.21	1.93	11.00	1.71	1.29	2.29
Tétouan	1.25	.31	2.82	.80	1.98	.79	.75	.69	.54	.19	.70
<b>Centre-Nord</b>											
Fès	.73	.30	.23	1.82	.45	1.37	1.19	.43	.54	1.14	.86
Taza	.61	.50	.02	1.14	.39	.24	.17	-	.82	.32	.26
Al Hoceïma	.75	.13	.11	.89	.44	.75	.06	1.56	.69	.13	.25
<b>Oriental</b>											
Oujda	1.29	3.51	2.45	2.18	.59	1.20	1.20	-	.66	.56	1.24
Nador	.55	1.16	.81	1.13	.32	.13	.45	-	.58	1.35	1.58
<b>Centre-Sud</b>											
Meknès	.88	.39	.02	3.02	.45	2.18	1.33	.51	.69	.86	1.00
Ksar-es-Souk	1.10	2.32	1.21	.55	.52	.45	.84	.68	.87	.29	.94

+ ) Calculés sur la base de la population active agricole.

(Source : De Mas, 1976, pages 94-95)



Le tableau 29 fait ressortir qu'en dépit des objectifs affichés allant dans l'autre sens, proportionnellement le programme d'investissement prévu visait davantage les régions relativement plus développées.

En effet, en ce qui concerne les parties les plus prospères du Maroc, à savoir les provinces de Casablanca, Kénitra, Rabat et Tanger, l'ensemble des investissements prévus excédait de loin l'effectif proportionnel de leur population.

Selon toute vraisemblance les investissements plus que proportionnelles dans l'industrie ainsi que dans l'agriculture irriguée dans les quatre provinces précitées contribuent aux écarts existant entre ces parties du Maroc au potentiel de croissance certain d'une part et la périphérie d'autre part.

Cela dit l'exercice ci-dessus incite à une certaine prudence puisqu'en l'occurrence il s'agit d'une donnée relative, prise par rapport à l'effectif de la population des provinces concernées en tant que pourcentage de l'ensemble de la population.

Or, il est bien connu que des complexes ou pôles de croissance industriels ainsi que des ouvrages d'irrigation se signalent par un très fort coefficient de capitaux à la suite de la grande échelle qui les caractérise, et c'est pourquoi il s'agit d'agir avec circonspection en les rapportant à l'effectif de la population.

En effet il existe un rapport direct en ce sens que dans le cas des grandes concentrations de population à forte densité démographique les frais généraux sont forcément plus élevés.

Dans cette optique on comprend donc le Gouvernement marocain ait voulu procéder - dans une certaine limite, bien entendu - à des investissements plus importants dans les régions au potentiel de croissance certain, afin de promouvoir ainsi la croissance économique indispensable.

En revanche on comprend déjà moins bien lorsqu'il s'agit des investissements dits "sociaux" concernant le Ministère des Travaux Publics (Eau et Electricité), du Travail et des Affaires Sociales, de la Jeunesse, et des Sports, de l'Enseignement, de la Santé Publique, des P.T.T. et de l'Habitat.

Or, il s'avère que précisément dans les domaines mentionnés ci-dessus l'accent a été mis encore plus fortement sur le centre du Maroc, tandis que la périphérie a systématiquement été mal lotie.

A signaler dans ce contexte trois points qui illustrent la position défavorable de la périphérie :

- quant aux investissements immédiatement productifs l'accent avait été mis fortement sur le centre économique du Maroc; même dans le cas de l'agriculture en sec il serait exagéré de dire qu'une attention particulière avait été vouée aux régions périphériques.
- pour ce qui est des investissements dits sociaux, qui au demeurant ne représentent en soi qu'une partie modeste de l'ensemble des investissements, il n'en est tombée en partage à la marge géographique du Maroc qu'une partie infime.
- l'expérience des plans précédents était là pour démontrer que les investissements prévus dans les secteurs et régions au potentiel de croissance le plus sûr, à savoir les travaux publics, l'industrie, l'hydraulique et Casablanca, Rabat, Kénitra, respectivement, sont réalisés dans une mesure nettement supérieure à celle que peuvent espérer les secteurs et les régions moins favorisées.

L'analyse faite des investissements prévus dans le cadre du plan 1973-1977 a débouché sur des indices tendant à démontrer qu'en cas de réalisation desdits investissements il faudra s'attendre à un accroissement des écarts de prospérité tant sur le plan géographique que social.

A la suite du temps considérable qu'a pris la préparation du plan quinquennal prévu pour la période de 1978 à 1982, et la publication du jour au lendemain d'un plan de remplacement triennal pour la période comprise entre 1978 et 1980, peu de détails sont actuellement connus en ce qui concerne les investissements sectoriels et provinciaux faits au cours de la période de 1973 à 1977.

L'analyse qu'à ce niveau du programme d'investissement nous aurions souhaité voir se faire à la lumière des objectifs du plan 1973 - 1977, n'étant pour l'heure pas réalisable nous nous voyons dans l'obligation de limiter notre exposé à la situation générale et aux effets à signaler au niveau du groupe-cible et de la région.

#### 4.4. Développements au cours de la période de 1973 à 1977.

Il est généralement admis qu'au cours de la période du plan 1973-

1977 le développement financier et économique du Maroc a accusé une courbe descendante, opinion qui pour la première fois a gagné clairement le grand public lors de la campagne électorale qui s'est déroulée à la veille des élections parlementaires de 1977, lorsque furent connus les premiers résultats globaux de la mise en oeuvre du plan quinquennal, et utilisés ensuite aux fins de la campagne électorale par le moyen des journaux et des hebdomadaires.

Il suffit de quelques indicateurs pour démontrer la dégradation prononcée de la situation économique et monétaire, parmi lesquels il convient de citer en premier la balance des paiements, en guise d'illustration d'une tendance de plus en plus négative ainsi que de ses causes conjoncturelles et structurelles.

Tableau 30. Soldes des postes de la balance des paiements.

	(mdh)				
	1973	1974	1975	1976	1977 +
Marchandises CAF/FOB	- 501	+ 64	- 2.924	- 4.595	- 8.542
Services	- 101	- 500	- 1.305	- 3.811	- 2.335
Paiements de transferts	+ 1.033	+ 1.470	+ 2.016	+ 2.413	+ 2.652
Opérations en capital	- 288	- 498	+ 2.145	+ 5.941	+ 8.208
<b>Total</b>	<b>+ 143</b>	<b>+ 536</b>	<b>- 68</b>	<b>- 51</b>	<b>- 17</b>

+ 1977 provisoire

Source: Le Maroc en chiffres,  
édition 1973-6

A travers des années nous assistons à une dégradation progressive de la balance des paiements. En effet si les comptes des exercices 1972, 1973 et 1974 ont pu être arrêtés sur un solde créditeur de 334,143 et 536 millions de dirhams respectivement, les trois années qui viennent de s'écouler ont accusé en revanche un résultat négatif.

S'il est vrai que ce n'est pas le solde débiteur - souvent de faible importance - qui constitue en soi un indicateur de la marche des affaires peu satisfaisante, il n'en demeure pas moins que la structure de la balance des paiements suscite, elle, des inquiétudes.

En effet, dans le cadre du développement auquel nous assistons le solde

débiteur en forte augmentation de la balance commerciale et des paiements doit être compensé par les rubriques "transferts sans contrepartie" et "opérations en capitaux non monétaires".

Si l'équilibre ci-dessus entre biens et services d'une part et la partie financière d'autre part, est déjà en soi révélateur d'une faiblesse structurelle, il suffit d'un examen plus détaillé des quatre rubriques en question pour démontrer qu'en outre il s'agit d'une balance à l'équilibre extrêmement précaire et susceptible de pencher à tout moment du côté du passif.

A) Balance du commerce.

Les tableaux reproduits ci-dessous mettent en lumière la dégradation de ce poste essentiel de la balance des paiements.

Tableau 31. Evolution de la balance commerciale générale et taux de couverture 1973-1977. (mdh). CAF/FOB

	1973	1974	1975	1976	1977 <sup>+</sup>
importations	4.684	8.292	10.394	11.555	14.402
exportations	3.766	7.440	6.238	5.579	5.860
solde	- 918	- 852	- 4.156	- 5.976	- 8.542
couverture %	80,4	89,7	60,0	48,3	40,7

Source: Le Maroc en chiffres, Editions 1973-6

Il ressort clairement que l'accroissement galopant des importations s'accompagne d'une diminution de la valeur des exportations qui ne cesse de s'accroître. En effet, depuis 1974 la couverture des importations par les exportations fait plutôt figure d'une peau de chagrin, le point le plus bas dans ce domaine étant le triste apanage de l'année qui vient de s'écouler.

Or, l'image ci-dessus, déjà peu encourageante en soi, s'assombrit encore de quelques teints lorsqu'on procède à la ventilation des importations et exportations sur un certain nombre de catégories importantes, en utilisant des données de base, compilées en annexe II.

La répartition des exportations en pourcentages que le lecteur trouvera au tableau 32 fait ressortir la place importante occupée par l'alimentation et les matières premières, catégories qui prises ensemble représentent plus de 80 % de la valeur globale des exportations.

Le Maroc reste avant tout un pays exportateur de primeurs, agrumes et phosphate et s'il est vrai que les importations au Maroc marquent une plus grande différenciation, il n'en reste pas moins que les demi-produits et les produits finis constituent 60 % environ de la valeur des dites importations.

Il s'agit d'ailleurs là d'une image assez typique de la situation dans de nombreux pays du Tiers Monde, étant toutefois entendu qu'au lieu d'être tributaire pour ses exportations d'un seul produit d'extraction le Maroc s'appuie aussi bien sur des produits agricoles que sur de produits miniers.

Tableau 32. Importation et Exportation par groupement d'utilisation, (en %).

	Importation					Exportation			
	1973	1974	1975	1976	1977 <sup>+</sup>	1973	1974	1975	1976
Alimentation	23,0	22,1	25,0	17,1	13,5	48,8	22,1	23,3	32,3
Energie	6,5	13,6	10,8	11,3	11,6	,5	,7	,9	1,4
Matières premières	13,2	13,7	9,6	8,9	9,7	35,7	65,8	63,0	49,5
Demi-produits	18,2	23,8	24,0	29,8	20,6	6,4	,6	4,0	5,3
Biens d'équipement	25,1	17,2	19,3	20,5	34,5	1,4	5,0	,7	,4
Biens de consommation	13,9	9,6	10,8	11,5	9,4	7,2	5,8	8,0	11,1
Or industriel	,1	-	,6	,9	,7	-	-	-	-
<b>Total</b>				100,0				100,0	

(<sup>+</sup> 1977 provisoire)

La position du Maroc en tant qu'exportateur de produits provenant en grande majorité de l'industrie minière et en tant qu'importateur de demi-produits et produits finis prend plus de relief lorsque nous comparons entre eux, pour les différentes catégories, l'évolution qui s'est produite quant à la valeur des importations et des exportations.

Tableau 33. Evolution des valeurs de l'importation et de l'exportation par groupements d'utilisation. Base 100 en 1973.

	Importation				Exportation			
	1974	1975	1976	1977	1974	1975	1976	1977 <sup>+</sup>
Alimentation	170	240	183	180	89	79	98	
Energie	371	369	430	550	257	284	388	
Matières premières	184	161	167	225	366	293	207	
Demi-produits	167	170	201	251	157	106	125	
Biens d'équipement	167	293	405	585	89	89	39	
Biens de consommation	123	172	203	207	158	183	228	
Or industriel	6	133	2113	2228	-	-	-	
Total	177	222	247	307	198	166	148	156

(<sup>+</sup> 1977 provisoire)

Les indices ci-dessus traduisent l'évolution de l'économie marocaine ainsi que les événements les plus importants qui ont marqué le quinquennat dont il s'agit, à savoir la crise pétrolière avec ses répercussions quant au marché du pétrole et du phosphate, la stagnation de l'économie mondiale, et les événements traînant en longueur concernant l'ancien Sahara espagnol.

En ce qui concerne les exportations nous entendons nous limiter à l'évolution à signaler dans les catégories alimentation et matières premières, vu l'importance essentielle que revêt la part considérable qu'elles prennent à l'ensemble des exportations.

Il est vrai que les catégories énergie et biens d'équipement montrent un accroissement appréciable mais en pourcentage de la valeur des exportations leur part n'est pas de taille à peser lourd dans la balance. A noter l'évolution négative qui s'est produite à partir de 1973 quant aux exportations des denrées alimentaires, catégorie, il est vrai, à caractère extrêmement mêlé, mais à l'intérieur de laquelle on distingue un certain nombre de produits importants, comme les légumes dits de primeur, en majorité des tomates, d'une part, et les agrumes d'autre part.

En effet il s'agit là des deux produits qui ont constitué l'enjeu de la politique agricole des années soixante, politique qui, par le

moyen de l'irrigation, visait la culture rémunératrice, certes, mais fortement spéculative, de ces deux produits d'exportation, dans l'espoir d'acquiescer ainsi les devises indispensables pour pouvoir acheter à l'étranger des céréales et des biens d'équipement.

Cela dit le développement des primeurs et agrumes est resté très en arrière sur les résultats escomptés, puisque le tableau 34 montre précisément que ce développement marque le pas et fait même ressortir un recul pur et simple quant à la valeur des exportations de toutes les primeurs prises ensemble, des tomates prises isolément, et des agrumes.

Tableau 34. Evolution des exportations des primeurs. Poids en 1000 tonnes. Valeur en Mdh.

		1973	1974	1975	1976	1977 <sup>+</sup>
Agrumes	poids	699,6	543,5	445,7	521,9	522,2
	valeur	494,1	388,4	406,4	593,9	615,0
Primeurs	poids	274,3	277,2	234,8	201,4	184,4
	valeurs	340,0	325,0	400,1	378,6	321,0
Tomates	poids	173,2	145,7	144,0	111,7	119,5
	valeurs	229,5	182,7	172,6	127,1	130,4

<sup>+</sup> 1977 provisoire

Source: Le Maroc en chiffres

La conclusion à laquelle arrive El Khyari, entre autres sur la base des résultats ci-dessus, est que dans le secteur d'exportation dont il s'agit on assiste à une crise d'ordre structurel.

En effet sur toute la ligne des produits frais et des conserves on note une faible augmentation de la valeur des exportations, accompagnée toutefois d'une baisse du tonnage, ce qui amène l'auteur précité à affirmer que le secteur en question ne contribue guère à stimuler les exportations dans leur ensemble, ni à acquiescer des devises.

En ce qui concerne ce dernier point il y a lieu de défalquer deux postes débiteurs importants pour obtenir l'image exacte de la rentrée de devises ainsi réalisée :

- l'importation de produits agricoles, en l'occurrence de céréales, produits laitiers et sucre. Nous y reviendrons.
- les frais entraînés par l'importation de biens d'équipement en faveur

du développement du secteur irrigué, nécessitant des machines, barrages, canaux, systèmes d'irrigation, etc.

El Khyari (page 88) affirme que pour chaque tonne d'agrumes exportée, et rapportant ainsi 800 dh en devises, les frais en devises s'élèvent à un montant de 300 à 500 dh, ce qui réduit le rendement net à un pourcentage de 40 à 60.

Dans l'immédiat la position du Maroc en tant qu'exportateur de produits agricoles reste minée par un certain nombre de pays qui occupent actuellement ou occuperont dans un proche avenir une position supérieure à celle du Maroc sur le marché d'exportation principal de ce pays, à savoir la Communauté Economique Européenne en général et la France en particulier.

En effet le Maroc ne fait pas partie des 47 pays ayant conclu avec la C.E.E. le traité d'association de Lomé, et d'autre part une série de pays situés autour du bassin méditerranéen sont déjà associés à la C.E.E. ou deviendront dans un avenir prochain membres à part entière (l'Espagne, le Portugal, la Grèce), ce qui signifie que ces producteurs d'agrumes et de tomates se trouveront dans une position de concurrence avantagée par rapport au Maroc.

Aussi au cours de ces dernières années le Gouvernement marocain est-il passé à l'attaque sur deux fronts :

en premier lieu en exerçant une pression continue sur la Commission européenne à Bruxelles afin d'obtenir des facilités avantageuses, et ensuite en faisant des efforts pour se créer des débouchés sur le marché du Comecon.

C'est cette dernière initiative qui relativement a eu le plus de succès. Le second pilier sur lequel reposent les exportations du Maroc, à savoir le phosphate, présente lui aussi certaines fissures.

Tableau 35. Production et valeur à l'exportation du phosphate durant la période comprise entre 1972 et 1976.

	1972	1973	1974	1975	1976
Poids (1000 tonnes)	13.581	16.102	18.700	13.110	14.684
Valeur (1000 dh)	673	788	4.075	3.430	2.191

Source: Le Maroc en chiffres

En 1974 l'évolution de la production et des recettes du phosphate est à son zénith, année suivie de l'amorce - notamment au niveau du prix - d'une descente véritablement olympique et dont la fin n'est pas encore en vue.

L'évolution turbulente ci-dessus ne peut être dissociée de la récession qu'a connue l'économie mondiale à la suite de la crise pétrolière. Fin 1973 le prix du phosphate était de 14 dollars la tonne et c'est sur ce prix qu'étaient basées les prévisions du plan quinquennal. Or, étant totalement tributaire des importations pour satisfaire ses besoins de pétrole, le Maroc s'est vu dans l'obligation, à la suite de la crise pétrolière, de payer considérablement plus cher le pétrole brut, les dérivés ainsi que bon nombre de demi-produits et produits finis.

(Voir la rubrique énergie des tableaux 32 et 33, ainsi que l'annexe II)

Afin de compenser cette hausse des prix et vu également la flambée des prix de l'ensemble des matières premières sur le marché mondial, l'Office Chérifien de Phosphate (O.C.P.) a décidé un relèvement radical des prix. De 14 dollars la tonne le prix fut porté en janvier 1974 à 42 dollars la tonne, et en juin de la même année il y eut un relèvement draconien portant le prix à 65 dollars la tonne.

C'est dans l'euphorie de 1974, année qui vit les recettes quintupler, qu'on procéda à une estimation de la production future (voir le tableau 36) en se fondant sur un prix de 100 dollars la tonne en 1976.

Tableau 36. Prévisions de la production des phosphates marocains effectuées en 1974 et 1977 (million de tonnes).

	1974	1977	1980	1985	1990	2000
Prévision 1974	19.6	26.0	30.9	41.5	55.0	99.3
1977		20.0	23.7	30.0	41.0	45.0

Source: Oualalou, 1977, page 9

C'est sur la base des prévisions ci-dessus qu'en janvier 1975 un autre relèvement des prix fut effectué à 68 dollars la tonne.

Pour les causes de fond de ce relèvement des prix ainsi que pour la relation existant entre le O.C.P. et le Gouvernement marocain, voir Oualalou (1977).

Ce qui nous intéresse dans le contexte dont il s'agit, c'est qu'en 1975

l'accroissement des recettes de 1974 a amené le Gouvernement marocain à procéder à une forte augmentation du budget de l'Equipement, et surtout qu'au moment où le prix atteint le niveau de 68 dollars la tonne, le marché mondial du phosphate s'est effondré.

Selon Oualalou (1977, page 8) les causes suivantes ont été à l'origine du phénomène précité :

- la forte élasticité de la demande par rapport au prix.
- les stocks importants constitués par les consommateurs lors du premier relèvement du prix effectué en 1974.
- la baisse de la consommation d'engrais à la suite de la stagnation générale de l'économie mondiale.
- la réaction d'une rapidité inattendue de la part des producteurs aux Etats-Unis, qui au moment où le prix était au niveau des 60 dollars la tonne, ont envahi le marché mondial avec un prix de 42 dollars la tonne.

Ceci explique pourquoi à partir de 1975 la production et les recettes ont baissé à la suite de la forte régression de la demande, encore que les recettes se situent toujours à un niveau nettement supérieur à celui d'avant la crise pétrolière.

Etant donné qu'en raison de la baisse de la demande le cartel américain a par la suite fait du dumping en offrant le phosphate de Floride à un prix de 15 dollars la tonne, le O.C.P. a décidé en 1976 d'abaisser le prix à 28 dollars la tonne, les prévisions de production faisant en même temps l'objet d'une révision importante (voir le tableau 36). Actuellement on assiste à une demande stable et en raison du fait que le Maroc exporte 90 % de son phosphate à l'état brut on a entrepris de construire un complexe chimique à Safi, destiné à transformer le phosphate brut en demi-produits. 59)

A la suite de la stagnation survenue dans les deux secteurs d'exportation les plus importants la position du Maroc en tant que pays exportateur est loin d'être brillante et vu le caractère structurel des problèmes on ne saurait en l'occurrence parler d'une dépression conjoncturelle.

Il s'agit en effet de causes intérieures aussi bien qu'extérieures qui se renforcent les unes les autres.

Aussi n'est-il pas étonnant que dans de nombreux cas les importations constituent le revers des exportations et soient révélatrices, à notre avis, et abstraction faite de la conjoncture internationale d'un poids certain, des conséquences de la politique économique pratiquée le long de la période écoulée.

Les tableaux 32 et 33 mettent en évidence les changements dont a fait l'objet la structure des importations au cours de la période du plan qui vient de s'écouler. Globalement parlant la part de l'alimentation baisse et la part des biens d'équipement s'accroît par contre de façon spectaculaire.

L'augmentation du poste de l'énergie, telle que nous l'indiquent les tableaux ci-dessus, est une des conséquences directe de la crise pétrolière mentionnée plus haut.

L'accroissement relativement plus faible que montrent les rubriques des matières premières et des demi-produits révèle qu'au Maroc le développement du secteur primaire et surtout du secteur secondaire reste en arrière, phénomène que nous mettrons en lumière lorsqu'il sera question de la production nationale brute.

Ce qui frappe le plus, c'est évidemment l'accroissement sans précédent de la catégorie des biens d'équipement, notamment à partir de 1975.

En première instance il s'agit là des conséquences du développement important de l'irrigation et du secteur industriel, décidé à la suite de l'augmentation en 1974 des recettes du phosphate.

Ceci dit il y a aussi les dépenses militaires, en forte hausse depuis le début de l'affaire de l'ancien Sahara espagnol, et qui présentent dans la balance d'un poids non moindre.

Si dans le plan 1973-1977 les dépenses pour l'armée et la gendarmerie étaient encore fixées à un montant global de 776,5 millions de dirhams, les dépenses réelles faites en faveur de l'armée au cours des années 1975 et 1976 s'élevaient déjà à 731 et 1.139 millions de dirhams respectivement (La situation économique du Maroc, 1975, page 90; 1976, page 95) pour atteindre en 1977 le niveau de 4.527 millions de dirhams, un montant de 4.705 millions de dirhams ayant été prévu pour 1978 (Loi de Finance 1978).

Les montants mentionnés ci-dessus constituent une saignée considérable d'autant qu'il s'agit d'une situation où le patient souffre des conséquences de la récession de l'économie mondiale puisque c'est cette récession qui freine ses exportations.

En plus il y a le déficit chronique et croissant de la balance commerciale agricole qui influe dans un sens défavorable sur l'état du patient, comme le montre le tableau 37.

Tableau 37. Evolution de la balance commerciale agricole (mdh).

	1973	1974	1975	1976
Exportation totale	1.846.726	1.646.774	1.456.261	1.800.684
blé tendre	483.386	780.300	959.849	725.830
sucre	245.074	632.371	971.363	609.916
produits laitiers	72.588	119.037	124.159	140.556
thé	66.948	105.294	104.477	87.965
café	47.028	50.528	63.470	77.684
sub total	915.024	1.615.530	2.223.318	1.641.941
Importation totale	1.078.001	1.833.511	2.593.919	1.975.778
Solde	+ 768.725	- 186.737	-1.137.658	- 175.094

Source: Le Maroc en Chiffres,  
éditions 1973-1976

Les importations de blé tendre, sucre, produits laitiers, thé et café constituent plus de 85 % de la valeur de l'ensemble des importations, le blé tendre et le sucre pris ensemble représentant 70 % environ des importations, chiffre qui bien sûr varie en fonction de la récolte des céréales au Maroc.

Devancé par les seuls Etats-Unis le Maroc occupe la deuxième place quant à la consommation de sucre par tête, ce qui a eu pour résultat qu'au cours de ces dernières années le sucre aussi bien que le blé tendre ont constitué plus de 30 % de la valeur globale des importations.

Il serait vain de s'attendre à ce que l'avenir transforme le solde débiteur de la balance commerciale agricole mentionné ci-dessus en un solde créditeur. S'il est vrai que l'on a entrepris la culture

et le raffinage de la betterave sucrière, il n'en reste pas moins que selon les prévisions en la matière il faudra attendre 1990 pour voir la production nationale en mesure de satisfaire la totalité des besoins de sucre du pays.

En ce qui concerne les céréales et les produits laitiers, les prévisions dans ce domaine sont moins favorables. En effet le secteur des céréales est totalement tributaire des précipitations fortement variables, ce qui explique les écarts annuels importants que l'on observe entre les différentes récoltes. C'est ainsi que selon toute vraisemblance 1977, qui fut une année catastrophique, sera suivie cette année d'une récolte record (Voir le tableau 38).

Tableau 38. Production des quatre céréales principales et importation de blé tendre par campagne agricole.

Campagne	production blé dur et tendre, orge et maïs (1000 qt)	importation blé tendre	
		<u>poids</u> 1000 ton	<u>valeur</u> 1000 dh
1969-1970	40.733	358,4	129.957
1970-1971	51.499	671,6	243.031
1971-1972	49.942	382,4	136.918
1972-1973	30.459	904,9	483.386
1973-1974	46.300	777,7	708.300
1974-1975	35.309	1,303,6	959.849
1975-1976	55.418	1,012,3	725.830
1976-1977	28.200	1,200,0	587.000
1977-1978	58.000	600,0	

Source: Le Maroc en Chiffres, éd. 1971-1976  
Rapport exercice 1977, Banque du Maroc  
Libération, no. 170

S'il y a une explication au phénomène des importations de blé tendre qui accompagnent la production nationale du produit en question, il est tout de même étonnant qu'au Maroc - pays encore exportateur de céréales sur la fin des années cinquante - il se soit créée une situation qui même dans les années de récoltes abondantes (1970/1971, 1975/1976, 1977/1978) nécessite des importations de blé.

Etant donné les besoins minimum de blé, calculés sur la base de l'eff-

ectif actuel de la population à 52 millions de quintaux, on s'attend à avoir à importer, même en l'année record 1978, cinq à six millions de quintaux de blé.

Quant aux produits laitiers, dans ce domaine la situation est sensiblement pareille en ce sens que là aussi le besoin d'importer des quantités toujours plus grandes se fait sentir.

Ce déficit permanent est la conséquence délibérée de la politique agricole pratiquée depuis le milieu des années soixante et qui met l'accent sur l'agriculture irriguée et sur la culture des produits d'exportation, destinées l'une et l'autre à fournir les devises nécessaires pour compenser la pénurie chronique de produits de l'agriculture en sec et de l'élevage (céréales et produits laitiers). En effet, selon les estimations les plus optimistes un déficit de 589.000 tonnes de céréales (Note d'Orientation) et 3,5 millions de litres de lait, soit 54 % des besoins globaux (plan laitier) est prévu pour l'an 2000.

Vu la tendance à la baisse manifestée par les exportations ainsi que le déficit de la production alimentaire nationale déjà prévu en ce moment, il est à craindre que jusque dans un avenir indéterminé la balance commerciale agricole continuera de peser sur la balance des paiements.

Ainsi la politique agricole aura débouché sur une bien mauvaise contribution apportée à la balance commerciale, sans parler du fait, d'une importance au moins égale, que les pénuries des articles de première nécessité tels que le blé, le sucre, les produits laitiers et les oléagineux ainsi que les hausses des prix qui en découlent, ne manqueront pas d'avoir un effet direct et lourd de conséquences sur les moins nantis de la société marocaine, catégorie qui selon les dernières recherches effectuées en la matière sera obligé de consacrer une part toujours croissante du budget familial à leurs besoins vitaux.

#### B) Services.

La rubrique des services comprend les frais de transport et d'assurances sur expéditions internationales, les voyages (tourisme), les revenus des investissements, les transactions gouvernementales

non incluses dans la rubrique D: opérations en capital.

Le tableau 30 montre que le poste des services de la balance des paiements se signale par un solde débiteur en forte croissance, phénomène dû en premier lieu aux transactions gouvernementales et aux frais de transport, ces derniers étant occasionnés par les importations au demeurant largement supérieures aux exportations.

Le seul poste au solde créditeur - encore qu'il soit loin d'être suffisant - est constitué par le tourisme qui depuis 1965 est prioritaire dans les plans pluriannuels successifs.

Tableau 39. Evolution des soldes du secteur touristique. En Mdh.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Recettes	682	760	893	1.005	1.025	1.200	1.210	1.500
Dépenses	310	300	388	377	395	300	350	420
Solde	372	460	505	628	630	900	860	1.080

Source: Office p. 70-1

En dépit de l'accroissement appréciable à signaler dans le secteur ci-dessus, celui-ci n'a pas réussi à satisfaire l'attente du dernier plan quinquennal ( $\pm$  - 25 %) et en outre l'avenir de ce secteur se trouve hypothéqué par le danger d'une stagnation grave. (Daoud, 1978).

Dans son discours important du 4 juin 1978 le roi Hassan a tenu à souligner expressément les résultats décevants obtenus dans le secteur en question.

### C) Les paiements de transfert.

Les paiements de transfert sont des transactions internationales sur biens, services ou créances financières pour lesquelles aucune contrepartie n'a été reçue ou donnée. On distingue le secteur public dont l'aide extérieure constitue l'élément principal.

Le secteur privé cependant revêt une importance nettement plus grande puisqu'il comprend notamment les transferts effectués par les Marocains travaillant à l'étranger.

Nous retrouvons en effet dans le tableau 40 le rapport quantitatif existant entre les secteurs public et privé, ainsi que le rôle joué dans ce contexte par les transferts ci-dessus.

Tableau 40. Solde de paiements de transfert du secteur public et privé. (Mdh).

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 <sup>+</sup>
Publique	43	53	- 2	62	69	- 59	82	
Privé	325	497	634	971	1401	2075	2331	
Rapatriements	(317)	(480)	(640)	(1021)	(1557)	(2160)	(2418)	(2652)
Total	+ 368	+ 550	+ 637	+ 1033	+ 1470	+ 2016	+ 2413	+ 2652

Source: Le Maroc en Chiffres,  
éditions 1970-1976

Les tableaux 30 et 40 font ressortir le rôle important que joue l'émigration ouvrière dans l'économie nationale par le moyen des transferts. En effet une bonne part du déficit dans la balance commerciale est gommée par les transferts officiels des travailleurs à l'étranger, transferts qui d'après nos calculs se sont élevés au cours de la période de 1965 à 1978 au montant global de 11 milliards de dirhams environ. Quelle que soit le jugement que l'on porte sur l'ensemble des avantages et désavantages de l'émigration ouvrière, il est indéniable que les transferts constituent une considération importante quant à l'attitude du Gouvernement marocain à l'égard de cette forme de migration.

#### D) Les opérations en capital.

Les opérations en capital représentent les transactions qui ont trait à des éléments financiers, c'est à dire des droits de créance. Elles englobent les prêts et investissements du secteur privé, les crédits commerciaux et les prêts accordés au secteur public.

Il s'agit là encore d'une catégorie sur laquelle repose en partie l'équilibre de la balance des paiements.

En l'occurrence c'est le secteur public qui a toute son importance puisque celui-ci s'adjuge plus de 90 % des opérations en capital, dont notamment les rubriques des crédits commerciaux et plus spécialement des prêts en devises.

Quant aux crédits commerciaux, en recettes figure la contrepartie des importations à crédit du secteur public et en dépenses le remboursement de ces prêts en nature.

Dans la rubrique des prêts en devises on retrouve les montants des prêts directs accordés en devises, ainsi que les montants de leur remboursement.

Il s'agit là par exemple de prêts accordés par la Banque Mondiale, la B.I.R.D., d'autres prêts bilatéraux ou multilatéraux, ainsi que de prêts accordés par des banques individuelles ou encore par des consortiums de banques.

Tableau 41. Opérations en capital. (Mdh).

	1973	1974	1975	1976	1977 <sup>+</sup>
Privées	- 297	- 786	+ 509	+ 316	
Publiques	+ 9	+ 288	+1.636	+5.625	
prêts et devises					
recettes	15	7	1.726	5.006	
dépenses	18	23	384	153	
solde	- 13	- 16	+1.342	+4.853	+6.400
Solde total	- 288	- 498	+2.145	+5.941	+8.206

(<sup>+</sup> 1977 provisoire)

Source: Le Maroc en Chiffres,  
éditions 73-76.

D'une part on fait de plus en plus souvent appel au marché des capitaux international et d'autre part la tendance se confirme au Maroc - comme d'ailleurs dans de nombreux pays en voie de développement - que sur une échelle de plus en plus grande ce sont des banques privées ou des consortiums de banques qui accordent des prêts d'une durée réduite et qui constituent pour les pays receveurs une hypothèque qui ne cesse de s'alourdir.

Au Maroc ce sont surtout des banques américaines, françaises et allemandes, auxquelles viennent s'ajouter, toujours plus nombreuses, les banques séoudites et celles des Etats du Golfe, qui octroient sur une grande échelle des prêts en faveur de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture irriguée et du bâtiment.

Le Maroc est en effet devenu largement tributaire desdits prêts bancaires et au cours des années qui viennent de s'écouler les obligations de remboursement se sont fortement accumulées. (Akesbi, 1977).

Tableau 42. Evolution de la relation entre emprunts et remboursements et endettement net (en Mdh).

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Emprunts nouveaux	507,2	417,2	656,9	748,2	502,9	320,0	614,4	2.236,2
Remboursements	258,7	179,4	182,5	213,0	351,4	295,4	341,7	295,1
d'emprunts nouveaux								
Emp. Nouv./Remb. %	51,0	43,0	28,0	42,0	70,0	92,0	56,0	13,0
Endettement net.sup.	244,3	240,2	474,4	434,3	151,5	240,6	272,7	1.941,1

Source: Akeshi, page 9.

Pendant de longues années plus de la moitié des emprunts contractés était utilisé pour s'acquitter des obligations de remboursement antérieures.

L'aperçu ci-dessus n'englobe pas encore les années 1976 et 1977, marquées par des emprunts de 6 et 8 milliards de dirhams environ.

Selon une estimation effectuée par les Nations Unies, en 1980 le Maroc sera avec le Zaïre et l'Egypte parmi les pays qui connaissent le plus grand déficit et les obligations de remboursement les plus lourdes. (Perspective, 1976).

Dans son discours du 4 juin, mentionné plus haut le Roi a souligné la gravité de la situation et il a indiqué quels sont les sacrifices qui s'imposent au cours de la période de 1978 à 1980 pour pouvoir amortir les dettes contractées et payer les intérêts.

Dans ce contexte le souverain a cité pour 1978 un montant d'entre 900 et 950 millions de dollars (4,5 à 5 milliards de dirhams) remboursable en devises.

A la lumière d'une analyse globale de la balance des paiements et des quatre catégories les plus importantes qui entrent dans sa composition, il est évident que la position du Maroc est caractérisée par un équilibre extrêmement précaire ainsi que par une large mesure de dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger en ce qui concerne les exportations, les transferts des travailleurs émigrés, et les emprunts. C'est précisément cette situation-là qui constitue un premier indice des possibilités limitées auxquelles dans l'avenir prochain peuvent s'attendre notre groupe-cible et les régions périphériques.

Un deuxième indicateur important est constitué par la production intérieure brute (P.I.B.) dans la mesure où celle-ci nous renseigne quant à la production, sa croissance et sa structure.

Tableau 43. La structure de la production intérieure brute (P.I.B.) par branche économique à base du marché en 1960. (en %).

	1973	1974	1975	1976	1977 +
Agriculture	27.3	28.3	24.5	25.1	20.4
Energie	3.6	3.6	3.7	3.6	
Mines	6.5	6.8	4.9	4.7	
Industrie et artisanat	15.1	14.3	14.9	14.4	
Bâtiments et Travaux publics	5.3	5.7	9.3	10.3	
Transport et services	18.7	18.2	18.7	18.1	
Commerce	23.5	23.1	24.0	23.8	
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Le Maroc en Chiffres, 1976

Ce sont l'agriculture et le commerce qui quasi invariablement constituent approximativement la moitié de la production nationale.

Comme nous l'avions déjà fait remarquer plus haut, en dépit des investissements importants réalisés dans l'agriculture la part de ce secteur s'est à peine accrue et les fluctuations dont il fait l'objet s'expliquent purement et simplement par le volume annuel de précipitations, facteur directement déterminant quant à la récolte céréalière.

La seule exception à signaler dans cette image par ailleurs plutôt constante est constituée par le secteur du bâtiment et des travaux publics dont l'évolution au cours de la période dont il s'agit s'explique par l'activité importante de l'industrie du bâtiment dans les villes et par les investissements croissants faits par l'Etat dans l'hydraulique, les travaux publics, (entre autres des ports), ainsi que dans la construction de raffineries de sucre et de complexes chimiques.

Tableau 44. Variation de la production intérieure brute en %.  
(Prix du marché de 1960).

	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77 +
Agriculture	+10.8	+13.7	-11.8	+12.5	-18.0
Energie	+11.6	+ 8.3	+ 7.6	+ 7.1	+ 6.6
Mines	+14.5	+13.8	-26.3	+ 5.5	+18.2
Industrie et artisanat	+ 9.8	+ 4.0	+ 6.2	+ 6.3	+ 8.0
Bâtiments et Travaux publics	- 4.1	+16.9	+67.5	+21.6	+ 5.0
Transport et services	+ 5.0	+ 6.0	+ 5.3	+ 6.1	+ 6.0
Commerce	+ 6.7	+ 7.6	+ 5.9	+ 8.9	
Total	+ 1.4	+ 9.3	+ 2.2	+ 9.8	+ 0.8

Source: Le Maroc en Chiffres, 1973-1976

Avec une croissance moyenne au cours de la période en question de 4,7 % la production intérieure se situe nettement en dessous du niveau de croissance projeté de 7,5 %. (Plan 73-77, I, page 71).

Tant les secteurs primaire et secondaire que le tertiaire sont restés sensiblement en dessous de leur pourcentage de croissance prévu, comme le montre certainement l'agriculture qui a accusé un recul moyen de 2,8 %.

Il ressort de l'aperçu global que nous avons fondé sur la balance des paiements et la production intérieure brute, que dans le cas de la période du plan 1973-1977 il serait exagéré de parler d'un développement favorable à cent pourcent. En effet un certain nombre d'événements est venu détruire complètement les espoirs optimistes que l'on nourrissait à la veille du plan ci-dessus. Citons ici la crise pétrolière, la stagnation de l'économie mondiale, trois ans d'extrême sécheresse ainsi que les interventions militaires du Maroc en Syrie, en Egypte, au Zaïre et dans l'ancien Sahara espagnol, événements qui pris ensemble ont porté un sérieux coup aux ressources pécuniaires du pays et sont venus renforcer les effets négatifs de la politique socio-économique du Gouvernement de façon telle que non seulement le groupe-cible et les régions périphériques en ont

subi les conséquences fâcheuses mais encore le Maroc se trouve confronté en ce moment à une situation financière déplorable.

#### 4.5. Développements futurs.

Sans aucun doute l'année 1978 figurera dans les annales comme un des tournants qui marquent l'évolution du Maroc. En outre l'année précitée se signale à notre attention par une analogie parfaite aux événements qui se sont produits au cours de la période de 1965 à 1967. En effet lorsqu'en 1964 sur le plan financier et monétaire la situation s'était dégradé au point qu'il a fallu faire appel aux consultants de la Banque Mondiale, on a opté pour une phase triennale transitionnelle dans le planning, période destinée à un assainissement draconien des finances de l'Etat.

En fait l'histoire se répète puisque la situation précaire dans laquelle se trouve le Maroc a amené les dirigeants à décider la mise en oeuvre d'un plan triennal 1978-1980 au lieu du plan quinquennal 1978-1982 originairement prévu, plan triennal qui sur le plan de sa conception et son contenu peut être qualifié de plan de transition. L'importance du discours du Roi réside dans le fait qu'il constitue la confirmation officielle de la gravité de la situation, marasme qui avait fait l'objet de nombreuses prédictions et qui apparaît dans sa totalité aux termes du Rapport complet de l'exercice 1977 de la Banque du Maroc, paru en juillet 1978.

En dehors de cela le discours a rendu publics certains inflexions de la politique à suivre, modifications qui au cours de la période de trois ans dont il s'agit devront aboutir à un assainissement et une stabilisation de la situation économique et financière.

Voici ce que selon le Roi sera l'objectif du plan triennal :

"Consolider notre indépendance face à ceux qui de l'extérieur traitent avec nous ... nous sommes colonisés dans le sens de l'assujettissement de nos initiatives à nos besoins en devises fortes. Il nous appartient donc de consolider notre indépendance en trouvant les moyens susceptibles de nous éviter la situation dans laquelle nous nous trouvons d'une pénurie de devises fortes.

La promotion d'une fortune marocaine nationale d'une part, et l'entreprise d'actions aussi importantes que les précédentes.

A travers la réalisation de ce but nous visons à éviter que ne s'installe le chômage et que ne s'instaure une diminution dans l'activité nationale, et qui conduira nécessairement à une situation économique inquiétante".

Le discours s'est inspiré de la différence entre la situation économique et la situation monétaire, la pénurie de devises fortes étant posé comme le problème essentiel, constituant de ce fait le thème central de l'exposé.

Sont cités comme les causes de cette pénurie de devises, indispensables pour le règlement des dettes croissantes et les investissements dans l'équipement : les événements politico-militaires, les récoltes déficitaires (pris ensemble quelque 5 milliards) ainsi que la faible épargne de la population et de l'économie marocaines.

Afin de remédier à la pénurie de devises les mesures suivantes ont été annoncées :

- limitation des dépenses publiques
- limitation des importations
- promotion des exportations de produits agricoles, du tourisme et des transferts effectués par les Marocains à partir de l'étranger.

Dépassant les prévisions en la matière (De Mas, 1977, page 93) l'accent sera mis encore plus fortement sur l'agriculture irriguée et le tourisme, évolution qui ne risque guère d'être profitable aux régions périphériques.

Avant d'approfondir les trois mesures concrètes mentionnées ci-dessus nous tenons à relever deux points du discours royal qui méritent une attention particulière.

En premier lieu le souverain s'est engagé à faire vérifier au cours du plan triennal lesquels des plus de 80 Offices (organismes gouvernementaux et institutions semi-étatiques) doivent être maintenus.

Nous estimons qu'il s'agit là d'une prise de position d'une grande importance puisque bon nombre des Offices sont utilisés de façon non négligeable dans le cadre du système de patronage.

En s'engageant de la sorte le souverain donne satisfaction à l'opposition parlementaire actuelle et la question paraît intéressante de savoir dans quelle mesure au cours des trois années à venir des actions seront effectivement entreprises dans le domaine en question.

Notre deuxième remarque concerne l'analogie établie par le souverain, en parlant des dettes élevées, entre cet endettement et la situation à la veille du protectorat. Animé en effet d'un sens de la perspective historique certain - bien peu nombreux sont les chefs d'Etat à citer l'historien anglais Toynbee lorsqu'il s'agit de mettre la nation devant une situation pareille - le Roi a établi la comparaison suivante :

"Nous ne sommes plus en 1912 et si nous reportons le règlement de nos dettes, aucun protectorat nouveau ne nous serait imposé. Bien mieux, aucun pays n'est plus disposé à accorder son protectorat à un autre parce que chacun se préoccupe d'abord de ses propres problèmes et il n'y a aucun danger à demander des délais pour payer ses dettes lorsque la demande est adressée à un pays ami".

S'il est vrai que l'éventualité d'un nouveau protectorat dans l'ancienne acception du terme est certainement à exclure nous n'en sommes pas moins persuadés que dans un avenir prochain la dépendance du Maroc ne fera que s'accroître, pas forcément vis-à-vis des nations mais dans une mesure croissante vis-à-vis des banques ou consortiums de banques dispensatrices d'aide sous forme de crédit de courte durée.

Le Maroc joint ainsi les rangs des pays méditerranéens (la Turquie, la Grèce, l'Italie et le Portugal) dont la dépendance vis-à-vis du marché des capitaux international ne fait que s'accroître, phénomène qui met hors de portée directe des gouvernements nationaux un certain nombre de décisions importantes dans le domaine de l'économie intérieure (et par conséquent dans le domaine politique).

Voici en bref nos commentaires quant aux modalités concrètes des trois mesures mentionnées ci-dessus :

a) Limitation des dépenses publiques.

Un indice on ne peut plus parlant de ce qui dans le domaine précité attend le Maroc est constitué par la loi de finances pour l'exercice 1978, dont quatre caractéristiques significatives méritent d'être signalées:

En effet le budget de 1978

- " - est un budget de crise à la fois financière, économique et sociale,
- est un budget d'augmentation de la fiscalité qui ampute le pouvoir d'achat des masses laborieuses,
- affirme le gel de la structure du financement au profit des catégories privilégiées,
- consacre l'arrêt des opérations d'investissement et de croissance".

(Oualalou, 1978, page 2)

La répartition des investissements sur les différentes catégories de départements ministériels aux termes du budget de fonctionnement et du budget d'équipement met en évidence la réduction draconienne des dépenses prévue et qui sera de 20,6 à 17,5 milliards de dirhams.

61)

Tableau 45. Les dépenses d'investissement selon les budgets de fonctionnement et d'équipement par grandes catégories de départements ministériels. (en millions de dirhams).

départements	1977			1978		
	budget			budget		
	fonct.	éqip.	total	fonct.	éqip.	total
Intervention sociale	2.703,9	849,7	3.553,6	3.276,4	628,8	3.905,2
Intervention économique	725,1	4.302,9	5.028,0	830,2	2.573,7	3.404,1
Sécurité publique	2.430,7	2.096,4	4.527,1	3.128,1	1.577,6	4.705,7
Affaires générales	3.026,0	4.495,1	7.521,1	2.234,0	3.347,6	5.581,6
total	8.885,7	11.741,1	20.629,8	9.468,7	8.127,7	17.596,4

Source: Loi de finances, 1978

Cela dit l'abaissement général en question est la résultante de deux développements opposés; en effet si le budget d'équipement a été réduit de plus de 30 % le budget de fonctionnement, lui est en augmentation de 6 %.

Tableau 46. Evolution des dépenses en 1978 par rapport au 1977 (en %).

	fonctionnement	équipement	total
Intervention sociale	+ 21.2	- 26.0	+ 9.9
Intervention économique	+ 14.5	- 40.2	- 32.3
Sécurité publique	+ 28.7	- 24.8	+ 3.9
Affaires générales	+ 26.2	- 45.5	- 26.8
Total	+ 6.6	- 30.8	- 14.8

Ceci revient à dire que la priorité va nettement plus au maintien en l'état des structures départementales et des services départementaux qu'à l'extension des activités par le moyen d'investissements dans un équipement nouveau, cette dernière opération faisant en effet appel aux devises qui justement se raréfient.

Seules l'intervention sociale et la sécurité publique s'avèrent en hausse, augmentation qui d'ailleurs s'explique entièrement par le relèvement du budget de fonctionnement.

On a fait une coupe sombre de 40 % dans les investissements publics prévus pour le secteur économique, opération de freinage qui à la lumière du rôle moteur joué par l'Etat marocain en tant qu'investisseur le plus important, ne manquera pas d'avoir des conséquences à long terme dont souffrira l'ensemble de l'activité économique.

En dehors du fait qu'en période de difficultés économiques engendrant une situation précaire, il semble opportun d'augmenter les investissements dans le secteur de la sécurité publique, la conclusion générale paraît justifiée que :

"La politique d'austérité n'a pas touché la totalité des dépenses de fonctionnement, mais qu'elle est utilisée en réalité pour justifier la marginalisation croissante des ministères du secteur social ...

La discussion sur l'austérité doit attirer notre attention sur le fait que certains secteurs ont toujours vécu dans l'austérité et que les justifications de la situation actuelle ne feront qu'approfondir leur pauvreté matérielle".

(Oualalou, 1978, pages 9-10)

De même, dans le cadre de la loi de finances un certain nombre de mesures relevant du domaine de la fiscalité ont été annoncées dans le but de déplacer le poids des impôts vers les revenus élevés. A cet effet un certain nombre de nouveaux impôts ont été créés ou bien le niveau des impôts existants a été relevé parmi lesquels nous citons : la taxe urbaine, l'impôt sur les terrains non bâtis et bâtis ou non bâtis à l'introduction dans le périmètre urbain, la taxe sur les profits immobiliers, la taxe sur le produit des actions, la taxe sur le véhicule.

Il ressort d'analyses faites récemment par Amrana et El Fassi que lesdits impôts n'aboutiront pas aux résultats escomptés et Benamor a démontré que le poids des impôts indirects s'est même accru, accises qui relativement et en termes absolus grèvent lourdement les revenus modestes.

Tableau 47. Evolution de la structure de la fiscalité marocaine (en %).

Impôts	1977	1978
Indirects	70.1	71.1
Directs	29.9	28.9
Total	100.0	100.0

b) Dispositions légales en matière d'importations.

Aux termes du discours mentionné ci-dessus il était envisagé de réduire les importations de 20 %, étant entendu - comme le Roi n'a pas tardé à le souligner - qu'il est impossible que l'Etat réalise à lui seul le pourcentage précité et que de ce fait la coopération des banques et de l'industrie est requise.

Cette coopération est en effet indispensable, étant donné que la mesure - justifiée en soi - qui vise-t-à freiner la flambée de la consommation par une interdiction d'importation totale frappant les articles de luxe et les articles produits sur le territoire national, n'aura pour résultat qu'une réduction de 6,5 %. (Lamalif, no 98, page 6).

Il n'est pas à exclure que dans un proche avenir on sera obligé de mettre un frein aux importations de biens d'équipement, ces derniers constituant le plus gros des importations, comme l'indique le tableau 32.

c) Les encouragements de l'Etat aux fournisseurs de devises.

Comme le Roi n'a pas manqué de le souligner expressément, ni le tourisme ni l'agriculture irriguée, pourtant prioritaires sans interruption depuis 1965, n'ont répondu aux espérances en matière d'apport de devises. Il s'agit là d'une affirmation qui constitue la confirmation formelle de l'échec de la politique pratiquée jusqu'alors. Or, les deux secteurs en question conservent néanmoins leur priorité puisque la stagnation dans les secteurs dont il s'agit est considérée comme étant surtout d'ordre conjoncturel et susceptible d'être surmontée par un apport de capitaux plus important.

Ayant déjà approfondi la question au cours de ce paragraphe nous nous limitons ici au troisième secteur destiné à fournir des devises supplémentaires, à savoir au contingent de Marocains travaillant à l'étranger. Lors de notre examen de la balance des paiements il a été démontré à l'évidence que la contribution de la catégorie ci-dessus est loin d'être négligeable, ce qui explique que dans les années à venir la politique pratiquée en la matière visera dans toute la mesure du possible le transfert au Maroc des économies des travailleurs (c.q. des devises) dont il s'agit.

Or, actuellement un montant de 1,2 milliards de dirhams se trouve immobilisé à la succursale de la Banque Populaire à Paris, sous forme d'économies réalisées par des Marocains au demeurant peu enclins à les transférer au Maroc. (Lamalif, no 98, page 13).

Depuis longtemps déjà la politique de la Banque Populaire a consisté à organiser en Europe des campagnes de vulgarisation actives dans le but d'amener ainsi les intéressés à procéder à des investissements productifs au Maroc, des facilités de crédit étant d'autre part offertes dans le pays d'origine en vue de l'achat d'habitations, de terres et de biens d'équipement. (Mseffer, après page 18).

En outre le Roi a annoncé dans son discours qu'un cours de change favorable du dirham, spécialement prévu à l'intention des Marocains travaillant à l'étranger allait être créé afin de promouvoir les transferts de devises.

Il est d'évidence que c'est l'intérêt national, en l'occurrence l'équilibre de la balance des paiements, qui prime en la matière.

Aussi assistons-nous à un drainage des économies des régions à vocation

migratoire vers la banque centrale et vers les régions marocaines au potentiel de croissance plus important.

Tableau 48. Répartition des dépôts et crédits pour 406 agences de la Banque du Maroc en juillet 1976 (en %).

	dépôts	crédits
Casablanca :		
offices centraux	23.4	41.3
agences	22.3	21.1
total	45.7	62.4
Rabat :	14.0	8.6
Béni Enzar	5.1	0.7
Reste	35.2	28.2
Total	100.0	100.0

Source: Le Matin, 6 juin 1977

C'est ainsi que dans le seul mois de juillet au poste de frontière de Beni Enzar, situé entre Nador et Mellila, les travailleurs émigrés rentrant au pays effectuent 5 % de la totalité des dépôts, tandis que le volume des crédits accordés ne s'élève qu'à 0,7 %.

A Casablanca en revanche le volume des crédits dépasse largement celui des dépôts, ce qui est notamment le cas des offices centraux des banques concernées.

Au niveau provincial nous constatons qu'une autre province à vocation migratoire par excellence, celle d'Al Hoceïma, présente une image semblable, en ce sens que des deux villes qui seules offrent des possibilités dans le domaine dont il s'agit, c'est la ville centrale d'Al Hoceïma qui octroie proportionnellement davantage de crédits qu'elle ne reçoit de dépôts par rapport au centre régionale de Tarquist.

Tableau 49. Emissions et reception de mandats postaux et versements et remboursements de la Caisse d'Epargne pour Al Hoceïma et Tarquist (en %).

	mandat postaux				Caisse d'Epargne			
	1971		1974		1971		1974	
	emis.	recep.	emis.	recep.	versem.	remb.	versem.	remb.
Al Hoceïma	92.5	82.6	94.7	82.7	70.6	65.6	90.7	80.5
Tarquist	4.1	17.4	5.3	17.3	29.4	34.4	9.3	19.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Secrétariat, 1976, I, p. 158-9.

Nous constatons donc à tous les niveaux ainsi qu'entre les différents niveaux, un drainage de fonds se dirigeant de la périphérie vers les villes.

On peut donc s'attendre - quel que soit le jugement que l'on porte sur l'orientation en question et à condition que l'objectif visé soit effectivement atteint - à ce qu'à l'avenir les transferts seront utilisés dans une mesure croissante pour équilibrer la balance des paiements et pour assainir la situation monétaire.

Les possibilités d'émigration vers l'Europe s'étant considérablement réduites, - on signale en effet 11.660 contrats de travail officiels pour la France en 1977 contre 32.321 en 1973 - on comprend donc que l'on parte à la recherche d'autres possibilités. En effet il se dessine une émigration croissante en direction des pays exportateurs de pétrole tels la Lybie, l'Arabie séoudite et les Emirats, résultant en 13.696 et 20.574 contrats selon la voie de recrutement officielle en 1976 et 1977 respectivement, l'Arabie séoudite portant à elle seule le nombre des contrats de 1.038 à 8.436 au cours de la période comprise entre 1976 et 1977.

#### 4.6. Conclusions.

"L'avenir est ce qu'il y a de pire dans le présent".

Gustave Flaubert.

Un simple coup d'oeil, même rapide, sur la situation actuelle, à la faveur de quelques indicateurs, suffit pour constater qu'en ce moment le Maroc se trouve en très mauvaise posture, situation qui est d'ailleurs susceptible de se dégrader encore davantage en fonction de l'évolution de l'économie mondiale conjuguée avec celle se déroulant sur le plan national.

Nous n'entendons pas engager ici la discussion sur la relation existant entre les facteurs intérieurs et extérieurs (la question de la dépendance sur le plan international) ni sur la question de savoir à laquelle des deux catégories il s'agit d'imputer, et dans quelle mesure, la situation actuelle.

Nombreux sont ceux au Maroc - et parmi eux notamment les économistes de la nouvelle génération - qui ont fortement tendance à vouer aux gémonies les facteurs extérieurs tels les capitaux internationaux, et les sociétés multinationales, ainsi que la dépendance en effet considérable du Maroc.

Ceci dit nous tenons à faire remarquer que sans aucun doute nous assistons là à un processus se déroulant progressivement et qui n'aurait pas eu lieu - et qui plus est: qui aurait pu être évité - si l'orientation de la politique intérieure avait été différente.

Nous restons persuadés en effet que le Maroc compte parmi les pays du Tiers Monde au potentiel le plus important et certainement le plus diversifié, potentiel qui constitue une base de développement sans pareil pour un pays en voie de développement, à condition d'être utilisé à bon escient.

Notre but a plutôt été de démontrer que, pour quelle raison que ce soit et pour rester dans la comparaison utilisée au début de ce paragraphe, le repas marocain est devenu bien moins copieux que par le passé, au point qu'au stade actuel même les articles de première nécessité commencent littéralement à manquer.

En fait la situation que connaît actuellement le Maroc, se caractérise par la raréfaction des moyens financiers sans qu'à court terme on ne puisse espérer une amélioration quelconque puisque les obligations financières contractées dans le passé continuent d'hypothéquer lourdement l'avenir du pays.

Le tarissement des ressources mentionné ci-dessus n'est pas sans avoir des répercussions directes sur les structures ainsi que sur le

jeu (politique), éléments que nous avons qualifiés de moyens essentiels quant aux efforts consentis pour maintenir en l'état la situation existante.

En effet, sans exagération aucune on peut qualifier les effets sur les structures de particulièrement graves, et nous n'en voulons pour preuve que le tableau 46 qui montre que pour l'exercice en cours le budget d'équipement a été élagué de 30 %. Or, nous sommes persuadés que cette coupe sombre pèsera de façon disproportionnée sur les régions périphériques et sur leurs populations, que nous considérons comme région-cible et groupe-cible respectivement.

Notre analyse du plan 73-77 a pu démontrer que déjà en temps normaux lesdites régions bénéficient de bien moins d'investissements de la part du Gouvernement, par rapport aux régions relativement plus prospères, ce qui est particulièrement vrai pour les investissements dits sociaux.

Or, la loi de finances pour 1978, dont on peut dire qu'elle donne le ton de "l'austérité" annoncée pour les deux ans à venir, fait ressortir que précisément dans ce secteur la marginalisation des investissements s'accroîtra encore davantage, ce qui revient à dire que sur ce point les régions périphériques se retrouveront dans une situation encore plus défavorable.

Vu le besoin considérable de devises ainsi que la réalisation d'une croissance économique maximum l'accent sera mis encore plus fortement qu'avant sur les secteurs économiques susceptibles d'assurer le rapport le plus élevé en devises et l'apport de celles-ci à l'économie nationale: l'agriculture irriguée, l'industrie chimique et le tourisme, secteurs dont en général se trouvent dépourvues les régions économiquement faibles du Maroc.

En chargeant quelque peu l'image on pourrait avancer qu'actuellement le Maroc ne peut ni est disposé à se payer le luxe d'utiliser les moyens de plus en plus rares pour des activités d'une rentabilité moins immédiate en faveur du développement régional.

Une deuxième répercussion non moindre que la première se fait sentir au niveau du jeu politique pratiqué au Maroc.

En bref, les émoluments à distribuer se sont considérablement raréfiés, ce qui a eu pour résultat un manque à gagner pour ceux qui se trouvent

au bout de la ligne de la relation de dépendance en question, ainsi qu'un durcissement et un accroissement de virulence dans la lutte menée à l'échelon supérieur pour des moyens dont le volume va en s'amenuisant.

Le jeu tel qu'il est pratiqué se caractérise par le fait qu'il se laisse difficilement chiffrer de façon nette et précise et que souvent celui-ci se cache derrière un budget public, un Office, une répartition de terres etc.

Dans le cadre de la présente publication nous nous contentons pour l'heure d'y faire référence dans un certain nombre de cas.

Le fait que dans une situation comme celle que connaît actuellement le Maroc le budget de fonctionnement fasse l'objet d'un relèvement, signifie que des catégories importantes de la société marocaine sont assurées de conserver leur place dans la structure de la fonction publique. En plus on a réservé les fonds nécessaires pour permettre à l'armée de se consacrer à la tâche qui est la sienne, et pour l'empêcher ainsi d'exercer une influence perturbatrice quelconque sur l'équilibre de forces intérieur.

Finalement l'Etat se retire délibérément d'une part d'un certain nombre de secteurs de la vie économique en y laissant les mains libres aux initiatives privées, qu'elles soient marocaines ou étrangères, tandis que d'autre part on constate dans d'autres secteurs une propagation d'Offices, dans de nombreux cas caractérisés par un enchevêtrement plutôt opaque d'initiatives privées et gouvernementales, accompagné d'une socialisation des coûts et une privatisation des profits.

En première instance l'interdiction d'importation qui a frappé l'ensemble des articles de luxe aura pour résultat de réduire le volume et le genre des biens de consommation qui sont très recherchés, et qui de ce fait sont utilisés dans le cadre du système de clientèle.

Ceci dit le succès de la mesure mentionnée ci-dessus dépend de l'efficacité de la lutte contre la contrebande, puisque précisément dans une période de pénurie délibérément créée il s'agit là, paradoxalement, d'un moyen de poids dans le cadre du système de clientèle.

En tout état de cause les moyens susceptibles d'être distribués en passant par les canaux appropriés vont en diminuant et de ce fait s'attaquent à la nature même du système de clientèle et de patronage. Citons ici une affirmation de Pascon concernant, il est vrai, plus spécifiquement les terres cultivables, en tant qu'une forme d'émoluments, mais qui à notre avis est d'une validité générale :

"A partir de maintenant, ce que l'on donnera à quelqu'un, il faudra le prendre à quelqu'un d'autre. Cela ne peut manquer d'aviver le caractère de classe des choix qui seront faits. D'un certain point de vue, c'est la fin d'une époque relativement paisible."

(Bouderbala, page 4)

Il est évident que l'avenir prochain n'apportera guère d'amélioration à la situation des fellahs dans le Rif pas plus qu'à celle de leurs compagnons d'infortune dans d'autres parties du Maroc, vu le fait que structurellement aussi bien que dans le cadre du jeu pratiqué leurs chances ne font que s'amenuiser.

Aussi abondons-nous dans le sens de Bencheikh (page 40) lorsque celui-ci fait remarquer que :

"la paysannerie marocaine est retombée dans l'attente, attente de la pluie, attente d'aide, attente de changements".

Dans le droit fil du contenu de ce paragraphe nous serions tentés d'y ajouter : pour combien de temps encore?

C'est d'ailleurs à la lumière de la situation décrite plus haut qu'il s'agit d'apprécier toute contribution au développement que l'on se propose d'apporter au Maroc. Or, en partant du fait que le Gouvernement dudit pays s'efforce de maintenir en l'état l'équilibre de forces intérieures existant, et étant donné que les moyens de ce faire vont en diminuant, la conclusion s'impose qu'à l'avenir encore plus que par le passé le Gouvernement continuera à choisir la voie de la moindre résistance.

C'est en invoquant le caractère limité des moyens financiers disponibles que l'on renoncera aux réformes nécessaires et génératrices de la solution en la matière, mais qui s'accompagnerait forcément des changements

dont précisément on ne veut pas, et de plus en plus en fera donc appel aux ressources extérieures.

En effet, dans une mesure croissante le plan de transition 1978-1980 fera appel au marché des capitaux étrangers ainsi qu'aux transferts effectués par les Marocains travaillant à l'étranger, ceci afin de pouvoir garantir la continuité sans avoir à procéder à des changements importants sur le plan intérieur.

Dans cette optique, plus les contributions extérieures au développement seront conformes aux deux critères exposés ci-dessous, et plus elles seront appréciées, dans la situation actuelle, par le Gouvernement marocain :

- elles doivent renforcer la position financière du Maroc ou bien réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger, ce qui implique des prêts à des conditions de faveur très avantageuses ou à fonds perdu ou bien des investissements dans des projets, secteurs économiques, ou régions d'une rentabilité élevée.
- elles doivent apporter un soulagement immédiat aux besoins cuisants des régions et des groupes de population à caractère marginal, en faveur desquels le Gouvernement marocain n'est actuellement pas en mesure de libérer suffisamment de moyens.

Aussi ces interventions, tant quant à leur nature que sur le plan de leur déroulement, devront-elles se conformer au modèle des programmes et projets actuellement mis en oeuvre par les autorités marocaines :

elles seront centralistes, dirigistes et génératrices de soulagement immédiat sans toutefois remédier pour autant aux causes fondamentales des problèmes dont il s'agit.

Dans ces conditions le danger n'est pas à écarter qu'ainsi la contribution au développement n'arrive pas à atteindre le groupe-cible ou la région visée, ou bien n'apporte pas de contribution essentielle et substantielle à l'amélioration de leur situation.

Dans la mesure où l'on considère cette amélioration comme l'objectif de la contribution au développement à fournir - il s'agit là en fait d'une option politique - nous nous sommes efforcés de mettre en

évidence les marges de manoeuvre particulièrement exigues laissées à cet effet par le contexte marocain.

III

RESUME ET CONCLUSIONS

RESUME ET CONCLUSIONS.

1. Résumé.

Si le fait d'accorder à la migration une place centrale dans le cadre du programme REMPLOD a eu tout son sens il a aussi été à l'origine d'un certain nombre de complications.

En effet l'idée que les préoccupations et les objectifs néerlandais en matière d'aide à fournir aux groupes les plus pauvres dans les pays les plus démunis pourraient se rattacher directement à l'importante catégorie de migrants originaires des pays du bassin méditerranéen s'est avérée pêcher par simplisme.

Puisque la migration est un indice sûr des relations de dépendance existant entre les pays fournisseurs de main d'oeuvre et les pays d'accueil il n'est pas étonnant que du point de vue technique en matière de développement on se soit efforcé d'infléchir ce processus dans un sens qui soit favorable aussi bien au travailleur immigré lui-même qu'aux pays fournisseurs de main d'oeuvre.

Or en l'occurrence il s'agissait souvent de préoccupations néerlandaises ainsi que d'argumentations relevant de l'économie industrielle, ou bien d'ordre idéologique ou encore politique, toutes d'inspiration néerlandaise et qui en première instance ne tenaient pas suffisamment compte des intérêts et des raisonnements ni des pays fournisseurs de main d'oeuvre, ni des migrants eux-mêmes.

Au fur et à mesure il s'est avéré que pour donner tout son sens à la discussion sur le pour et le contre de l'émigration ouvrière il est indispensable d'opérer un distinguo quant aux divers niveaux en présence (individu/famille, ménage, région et pays) ainsi qu'aux espaces de temps dont il s'agit.

C'est le niveau individuel ou familial qui dans le contexte dont il s'agit a revêtu une importance particulière en ce sens qu'il a servi de point de départ au programme mentionné ci-dessus et qu'en plus c'est précisément à ce niveau-là que ceux qui se sont penchés sur les problèmes de l'émigration ouvrière et de l'aide au développement ont développé les idées les plus erronées.

En effet s'il est vrai que les migrants sont la conséquence la plus visible d'une faible base de subsistance régionale, il relèverait d'un raisonnement à courte vue de vouloir les considérer automat-

iquement comme le point d'application par excellence pour pallier - à tous les trois niveaux en cause, pendant qu'on y est - les causes du phénomène dont il s'agit.

Si au fur et à mesure on a écarté le migrant en tant que point d'application possible - comme on le croyait au début - du programme **REMPLOD**, c'est bien lui qui nous a fait découvrir le contexte d'où il était issu, les causes profondes de son départ et de ce fait indirectement de nouveaux points d'application en faveur d'un programme de promotion de l'emploi sur les lieux-mêmes.

C'est ainsi que se sont révélés à nous le Rif central et le Rif oriental, qui tant sur le plan géographique qu'économique constituent une région marginale et à forte densité de population du Nord marocain, et qui comptent parmi les régions les plus déshéritées du pays aux possibilités physico-économiques absolument insuffisantes pour pouvoir assurer à la population en forte croissance une base de subsistance minimum.

L'enquête menée au cours de la première phase **REMPLOD** avait déjà fait ressortir sans ambiguïté - sombre conclusion s'il en est - que la technique de développement n'a peu ou pas d'alternatives à offrir qui soient susceptibles de pouvoir concurrencer à court terme les avantages que présente la migration ouvrière internationale. Ceci dit il ne s'agit pourtant pas de considérer cette dernière comme un remède définitif ni comme la solution au problème en question.

Si dorénavant on laissait aller les choses, il en résulterait certainement pour le Maroc une dépendance accrue tant sur le plan intérieur que sur le plan international.

Ce que nous tenons à souligner c'est l'ampleur du processus en question, en même temps d'ailleurs que la possibilité de considérer la migration internationale comme un des moyens (provisaires) - certainement rien de plus et encore à condition qu'ils s'insèrent dans un contexte de mesures parallèles - susceptibles de laisser aux autorités nationales et régionales les coudées franches dans les domaines financier et temporel de façon à leur permettre d'éliminer les causes structurelles de la migration.

La contribution fournie par l'émigration ouvrière est loin d'être négligeable. En effet en 1977 le montant des virements de l'ens-

emble des Marocains travaillant à l'étranger excédait le revenu du produit d'exportation le plus important, le phosphate, les chiffres étant respectivement de 2,6 et 2,1 milliards de dirham.

Etant donné l'ordre de grandeur dont il s'agit il n'est guère étonnant que le gouvernement marocain estime que l'importance de l'émigration ouvrière est telle qu'elle est indispensable à la solution du problème aussi bien du chômage en forte augmentation que de la balance des paiements négative.

D'autant que les prévisions pour le plan quinquennal suivant, de 1978 à 1982, quant au développement de l'emploi ne sont pas sans susciter des inquiétudes.

En effet on part de l'estimation trop optimiste d'approximativement 940.000 demandeurs d'emploi permanents en 1982 (16 % de la population active) et projette une émigration d'approximativement 50.000 Marocains; or en ce moment 500.000 travailleurs marocains (10,5 % de la population active) se trouvent déjà en Europe.

L'ampleur qu'a prise la migration au niveau inférieur est illustrée clairement par le cas d'une province à vocation migratoire par excellence telle qu'Al Hoceïma. En effet près de la moitié du revenu provincial y provient du travail à l'étranger et bien peu nombreux sont les ménages et les villages qui peuvent se permettre de perdre cette source de revenu principale sans pour autant en subir les conséquences fâcheuses quant à la satisfaction de leurs besoins vitaux.

L'émigration est la bouée à laquelle de nombreux Rifains et l'ensemble du Rif se sont cramponnés et qui permet provisoirement d'éviter qu'ils coulent, ce qui d'ailleurs ne diminue en rien la nécessité de tendre une main secourable aux naufragés pour les aider à regagner la terre ferme.

Une fois la migration et le migrant individuel identifiés comme les conséquences de la base de subsistance trop faible dans le Rif, l'étude de la situation régionale concrète soulève des questions qui influent directement sur la nature et la concrétisation de la contribution au développement envisagée par les Pays-Bas.

A noter en premier lieu le fait que tant à la lumière de la situation existant dans les régions d'origine que selon les critères de la politique de développement néerlandaise, le groupe des migrants ne

compte pas parmi les plus déshérités de la société rifaine et marocaine.

Il est au contraire incontestable que c'est précisément aux niveaux local et individuel que les succès de la migration internationale se manifestent de la façon la plus imposante sous forme de fonds, de biens et de prestige.

Il serait en effet complètement erroné de tendre en première instance une main secourable à la catégorie ci-dessus dans la mesure où en même temps un groupe de naufragés se débattant dans l'eau fait des efforts désespérés pour surnager, il s'agit en l'occurrence des non-migrants.

Cette dernière catégorie se compose de ceux qui sont restés au pays ou qui ni directement ni indirectement ne sont concernés par le processus de migration, et selon les critères en vigueur c'est plutôt cette catégorie-là qui dans le cadre d'un programme de développement doit être qualifiée de groupe-cible aux chances véritablement compromises.

C'est la raison pour laquelle, lors de la première phase **REMPLOD** une recommandation quant à la politique à suivre est venue mettre l'accent sur la nécessité de la création d'emploi en faveur de ceux qui sont restés au pays, en d'autres termes sur l'opportunité d'une action au niveau régional et qui soit concentrée sur les régions à vocation migratoire.

En même temps ledit cadre régional ouvre la possibilité d'y incorporer d'éventuelles contributions de migrants ou de ceux qui rentrent au pays, sous forme de virements, projets de réinsertion, investissements ou sous quelle autre forme que ce soit.

Le groupe dont il s'agit a en effet fait preuve d'une certaine tendance - encore qu'elle soit modeste - aux investissements productifs, tendance qui cependant souffre manifestement de la pénurie de possibilités d'investissement valables ainsi que de structures d'accueil.

Puisqu'elle a été démontrée cette tendance pourrait être canalisée vers les projets, initiatives et structures qui en première instance sont prévues pour venir en aide au groupe-cible non migratoire.

Dans l'optique de la coopération au développement ce ne sont plus les migrants eux-mêmes mais les régions d'origine qu'il s'agit de prendre dans le collimateur, dans la mesure où ces régions se trouvent dans l'obligation urgente de procéder à l'expulsion de leur main d'oeuvre, régions que de ce fait on appelle les régions à "vocation" migratoire. Suivant ce raisonnement l'émigration ouvrière doit être considérée comme la résultante de différents vecteurs présents dans le contexte dont il s'agit.

Loin de nous de vouloir dire que du point de vue social et humanitaire le groupe des migrants ne ~~saura~~ prétendre à une aide quelconque ; ceci dit il ne s'agit pas là de la première occupation d'un programme comme REMPLOD - ou dans un cadre plus vaste - de la coopération au développement prise dans son ensemble.

L'analyse de la situation telle qu'elle se présente dans le Rif central et le Rif oriental nous montre l'image d'une différenciation sociale croissante.

D'une part il y a ceux qui grâce à la migration disposent de quantités importantes - tant au point de vue absolu que relatif - de moyens liquides, fonds qui servent notamment à l'achat de terres, à la construction d'habitations ainsi qu'à un relèvement appréciable du niveau de consommation.

D'autre part il y a le groupe de population que nous considérons comme faisant partie de notre groupe-cible: en premier lieu les ménages condamnés à vivre du produit d'exploitations agricoles extrêmement marginales, situées sur des petits lopins de terre très morcelés et ingrats et dont la production permet à peine de dépasser le seuil de la subsistance.

Nous avons déjà démontré que les unités de production agricoles en présence (terres et bétail) ne suffisent à satisfaire les besoins par tête de la population que pendant quatre ou cinq mois de l'année. De plus presque un quart des ménages appartient au groupe de ceux qui ne possèdent aucune terre et qui doivent se débrouiller pour trouver d'autres sources de revenu soit sous forme d'un bail à ferme, travaux saisonniers ou autres sources de revenu très peu stables et peu rémunératrices.

En outre la situation est encore aggravée par un certain nombre de macro-données qui ne sont pas sans avoir un effet limitatif aussi

bien quant aux pronostics de l'avenir qu'aux points d'application possibles en ce qui concerne le Rif.

En premier lieu nous y avons affaire à un milieu physico-géographique hautement défavorable ; en effet il s'agit d'une région extrêmement accidentée, sujette à l'érosion et qui ne permet guère d'extension de la surface cultivable.

Rien que la performance de juguler l'érosion exige des efforts financiers, matériels et de personnel importants et disproportionnés avec les résultats obtenus.

A noter en plus le paradoxe, héritage de l'histoire du Maroc, que le Rif oriental compte parmi les régions rurales à la densité de la population la plus élevée du Maroc, et que le rapport déjà fortement faussé entre la population d'une part et l'étroite base de subsistance d'autre part s'y trouve constamment menacé par un taux de natalité extrêmement élevé.

En effet la moitié de la population est âgée de moins de 20 ans et en se basant sur la taille moyenne minimum indispensable à toute exploitation agricole pour nourrir une famille de six personnes nous constatons que selon l'estimation la plus modérée au moins la moitié de l'ensemble des propriétaires d'exploitations agricoles devra disparaître.

Il relèverait d'une vue de l'esprit de parler actuellement d'une situation où le secteur agricole joue un rôle moteur dans le processus de développement. En fait la contribution susceptible d'être apportée par le secteur précité à la suite de la mobilisation du potentiel agricole global ne suffira à long terme qu'à assurer la stabilisation du niveau de revenu de la population rurale.

En l'occurrence il s'agit d'une région qui selon n'importe quel critère imaginable est une région surpeuplée et à laquelle la migration internationale accorde à peine le temps de souffler. Rien de plus, rien de moins.

Dans toute la mesure du possible les propositions formulées au terme de la première phase REMPLOD ont été accordées avec les circonstances spécifiques du groupe-cible et de la région-cible en cause.

C'est ainsi qu'en égard à certaines exigences quant au lieu d'établissement et en procédant par élimination on a abouti à une contribution néerlandaise sous forme d'un programme dans le secteur agricole et se situant dans la province d'Al Hoceïma.

Plus concrètement il s'agit de l'arboriculture, susceptible en premier lieu de mitiger les effets du processus d'érosion, la transformation et la commercialisation des produits arboricoles pouvant entraîner d'autre part un élargissement de la base de subsistance ainsi qu'un relèvement du niveau de revenu du groupe-cible mentionné ci-dessus.

En partant des données ci-dessus il y avait lieu au début de la deuxième phase REMPLOD de se poser la question centrale de savoir si dans le contexte marocain une telle initiative était concevable et susceptible d'être traduite dans les faits. En effet cette question s'imposait puisque ce sont des points de départ et des objectifs néerlandais en matière de coopération au développement qui ont engendré le programme et les projets dont il s'agit, et qu'il faut au préalable les comparer à la réalité des conceptions et des structures marocaines pour connaître les marges de manoeuvre qui sont ainsi laissées à une intervention quelconque venant de l'extérieur et concernant la politique à suivre en matière de développement.

Aussi est-il permis d'avancer de façon générale qu'au cours de la seconde phase REMPLOD les activités ont été axées sur la recherche des marges de manoeuvre dans lesquelles pourrait se situer la contribution néerlandaise au développement.

C'est ainsi que nous avons comparé les intentions néerlandaises :

- aux conceptions et idées marocaines en ce qui concerne les écarts croissants entre les régions et les inégalités sociales en progression ainsi que la migration, et aux conceptions marocaines en matière de développement.
- aux structures exécutives administratives et techniques marocaines.

Les recherches REMPLOD effectuées dans trois pays différents ont fourni des indices que c'est au fossé existant entre les initiatives locales - que ce soit le groupe-cible ou le migrant (retournant) qui est à l'origine ou non de celles-ci - et les diverses formes d'assistance financière et technique ou d'expertise indispensables - effectivement disp-

onibles au niveau national ou régional - qu'il y lieu d'imputer dans une large mesure l'échec que subissent en général les initiatives locales dont il s'agit.

L'existence des groupes les plus pauvres dans une société donnée est largement fonction des imperfections de fonctionnement de ladite société ainsi que du fait que les institutions concernées n'arrivent pas à atteindre suffisamment les groupes en question.

Quant au Maroc il ne nous aura pas fallu beaucoup de temps pour nous rendre compte que la société y est caractérisée par un véritable fossé existant entre l'individu et les autorités, fossé qui entre autres est dû à un certain degré d'ignorance, de désintérêt, de mauvaise foi pure et simple, et d'une carence organisationnelle de la part des structures exécutives et des exécutants eux-mêmes et qui va en s'élargissant à mesure que l'individu a moins d'instruction ou est moins solvable et se trouve à une plus grande distance des centres où sont prises les décisions le concernant.

Or pour développer un programme ou un projet au niveau agricole rural ce sont précisément les rapports existant entre le fellah individuel et les structures institutionnelles qui revêtent une importance essentielle. En effet lors qu'il s'agit d'améliorer les méthodes d'agriculture, accorder des crédits financiers, assurer la vulgarisation et organiser des associations coopératives on est tributaire dans une large mesure de la qualité des contacts se déroulant entre le fellah individuel et les organismes publics dont il relève de fait.

C'est l'analyse des goulots d'étranglement dont a pâti la préparation du programme arboricole qui nous a donné la mesure des points difficiles qu'aura à affronter tout programme bilatéral ou multilatéral dans le contexte marocain.

On peut bien sûr ne pas être d'accord avec l'approche ci-dessus selon laquelle en fin de compte les considérations politiques et agogiques néerlandaises se trouvent traduites dans la réalité sous forme de figues séchées, olives pressées et amandes moulues et qui en plus préconise la recherche des possibilités de mise en oeuvre dans le cadre même des structures existantes d'un programme ainsi élaboré.

D'autant que non seulement à la lumière des relations de dépendance internationales qui actuellement jouissent d'un intérêt particulier, mais encore au Maroc même un programme comprenant une vingtaine de séchoirs à figues, presses à olives ou moulins à amandes est à qualifier de marginal.

Ceci dit nous estimons qu'il faut garder présent à l'esprit qu'en l'occurrence il s'agit d'un programme parcellaire et qui vise un groupe-cible bien défini, victime des relations de dépendance existant au microniveau (en tant que producteurs en position de faiblesse sur les circuits économiques) comme au macroniveau (en tant qu'habitants de régions périphériques et marginales à l'intérieur du Maroc). Il serait peu réaliste de vouloir s'attaquer dans le cadre du programme REMPLOD au phénomène de la dépendance dans son ensemble.

Si le macrorapport entre la cause et l'effet existe certes théoriquement, il serait en revanche malaisé sinon purement impossible d'en faire sans autre un champ d'action pour les programmes envisagés. En effet lorsqu'il s'agit de la mise en oeuvre et de la pratique de tous les jours d'un programme concret en faveur des groupes de la population aux chances d'avenir compromises et habitant les régions à vocation migratoire prononcée, l'accent doit être mis sur les facteurs susceptibles d'être manipulés et qui laissent suffisamment de marge de manoeuvre aux initiatives issues de la politique de développement néerlandaise.

C'est en réduisant la dépendance existante en jetant un pont entre le groupe-cible d'une part et les diverses formes d'assistance financière et sous forme de personnel qui sont disponibles, qu'un programme initié depuis l'extérieur peut apporter une contribution importante au Maroc.

Au cas où cela s'avérerait impossible on pourrait dans le cadre du programme en question fournir soi-même l'assistance envisagée afin de permettre au groupe-cible de parer ainsi au moins aux conséquences négatives du fossé existant.

On pourrait arrêter ainsi le glissement en cours et fournir une base solide à d'autres actions (de mobilisation) ou programmes y faisant suite.

Or sans les activités préalables visées ci-dessus ces derniers sont condamnés à l'échec.

Actuellement la trop petite taille des entreprises et la gestion archaïque de celles-ci, le caractère périssable des produits arboricoles, les faibles possibilités de transport et de transformation ainsi que le manque de solvabilité constituent un cercle vicieux qui maintient les fellahs dans une position d'extrême faiblesse et de dépendance vis-à-vis des commerçants, des banques et des programmes agricoles.

La création des petites unités de transformation mentionnées plus haut, l'organisation du transport, les achats et ventes, les crédits accordés et surtout l'encadrement aidant à franchir les obstacles structurels dont est semée la période initiale des projets constituent un premier pas et en même temps une condition sine qua non pour réaliser une percée tant sur le plan de la subsistance que sur celui des relations de dépendance.

Si en fait il s'est agi là de la préoccupation principale de REMPLOD-Maroc, nous nous sommes efforcés en outre d'élever l'expérience gagnée au cours des activités concrètes précitées au dessus du niveau du programme en question ainsi que des préoccupations néerlandaises, en signalant en passant quelques facettes susceptibles d'intéresser les promoteurs de tout programme de développement au Maroc, qu'il soit bilatéral ou multilatéral.

A cet effet nous avons placé la situation concrète du groupe/région-cible dans une perspective intra-marocain plus large, exercice dont le lecteur aura trouvé le résultat dans le présent rapport définitif.

Loin de constituer une donnée immuable et isolée la situation dans laquelle se trouvent actuellement le Rif et ses habitants est par contre fonction des retombées de processus se déroulant sur une échelle plus grande.

Confronté avec la situation de tous les jours dans le Rif on ne cesse de se poser les questions de savoir :

pourquoi on ne procède pas ou mal à l'élaboration et l'exécution de programmes agricoles, d'où vient la pénurie de cadres tant sur le plan quantitatif que qualitatif, quelle est la raison du niveau des services publics particulièrement peu élevé, quelle est l'explication du blocage au niveau des corps représentatifs,

à quelles règles obéit la répartition territoriale des subventions, des crédits, la distribution d'engrais, la création de chantiers pour procurer du travail, la création d'établissements scolaires, etc. ? En effet il s'agit là de questions qui concernent directement le groupe-cible en cause, étant toutefois entendu que dans de nombreux cas ce n'est pas au niveau local ou régional qu'il faut y chercher les réponses.

Notre raisonnement au demeurant hautement hypothétique part de la considération qu'au Maroc les idées et les actes s'inspirent fortement du maintien du statu quo, phénomène qui se manifeste dans tous les secteurs de la société (politique, planning, économie) comme d'ailleurs dans les structures (armée, fonction publique), étant entendu que ces dernières sont utilisées à leur tour justement pour atteindre ce but précis.

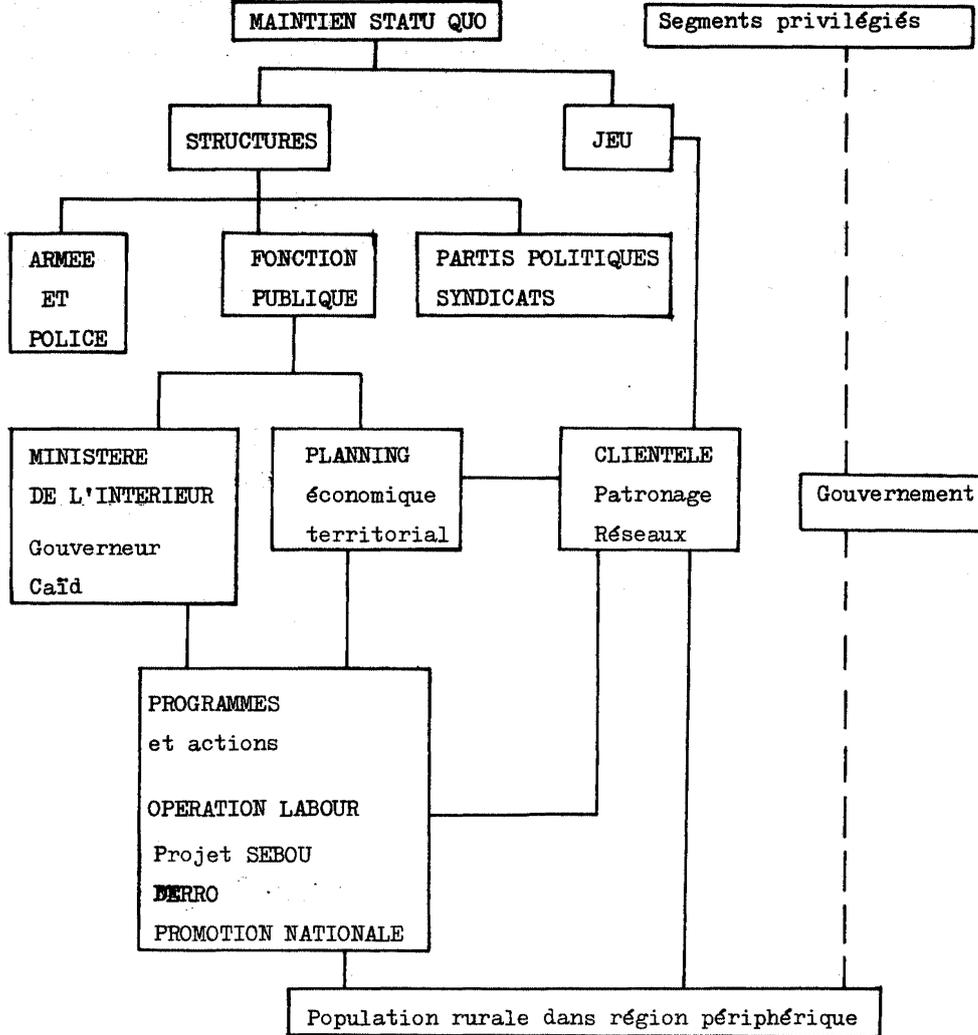
En dernière instance ce sont entre autres le groupe-cible et la région-cible qui font les frais de cette opération.

Certains segments de la société marocaine en croissance régulière mais dont l'effectif reste néanmoins réduit s'efforcent par tous les moyens dont ils disposent de sauvegarder leur position économiquement privilégiée et cela au détriment de la grande majorité de la population qui, elle, fait l'objet d'un accroissement et d'un appauvrissement très rapide. Il ne s'agit pas là d'une affirmation démagogique et chargée de notre part mais bien au contraire d'une constatation étayée par des chiffres et qui constitue le point de départ des plans pluriannuels marocains officiels.

Tandis que les écarts de prospérité et de bien-être matériel aussi bien du point de vue social que territorial ne cessent de s'accroître les plans et les actions auxquelles procède le Gouvernement arrivent à peine à attaquer les causes profondes et les processus à la base du mal.

Dans notre enquête nous avons mis en exergue deux composantes qui selon nous occupent une place centrale quant au maintien du statu quo, à savoir les structures et "le jeu".

Schéma 8. Schéma d'analyse général.



D'entrée de jeu les structures constituent une donnée nette et précise : en effet l'ensemble de la fonction publique, l'armée, la police, les partis politiques et les syndicats sont susceptibles d'être utilisés par ceux qui appartiennent aux segments privilégiés et qui visent au maintien de la répartition existante du pouvoir et de la prospérité. Nous nous sommes plus particulièrement occupés de deux facettes de l'appareil gouvernemental, d'une part parce que d'autres auteurs ont déjà largement fait la lumière sur le rôle de l'armée, de la police et des partis politiques, d'autre part et surtout parce que l'appareil

de l'administration ainsi que le planning - deux points de contacts intensifs entre le Gouvernement et la population rurale - occupent une place centrale quant au groupe-cible et tout programme axé sur le groupe précité.

A notre avis une analyse purement structurelle manquerait de sens et ne saurait fournir les explications recherchées puisqu'au Maroc il existe une situation paradoxale en ce sens qu'à côté des structures extrêmement formelles, rigides et centralisatrices nous constatons la présence d'un système particulièrement flexible et fait de liens personnels, structure de patronage, clientèle et réseaux que nous avons appelé "le jeu" et qui à partir des niveaux les plus élevés (les segments mentionnés ci-dessus) descend en forme de pyramide en étendant ses ramifications jusque dans les villages.

Dans le cadre dudit système de clientèle les positions-clé du pouvoir sont tenues par des individus qui personnellement tirent un profit matériel considérable du fait qu'ils occupent les postes en question. A son tour une bonne part de l'avantage ainsi acquis est utilisée pour servir de gage ou paiement dans le cadre de ce système de services et services en retour, indispensable à la consolidation et au renforcement des positions dont il s'agit.

Les privilégiés en cause ne sont guère enclins à abandonner leurs positions et ils s'efforcent donc d'assurer la continuité des structures existantes ainsi que du jeu, étant entendu que les frais considérables occasionnés par le maintien de cet état de choses sont supportés par les plus déshérités de la société.

Concrètement la position de faiblesse qui caractérise notre groupe-cible lui impose dans le cadre du système mentionné ci-dessus un rôle passif et récepteur, donc un rôle marginal au sens propre comme au figuré.

Le schéma pourrait faire croire qu'on a affaire à deux données séparées et indépendantes l'une de l'autre. Or rien n'est moins vrai puisque les structures, le jeu, les segments privilégiés et les individus isolés s'y trouvent indissolublement liés et enchevêtrés selon des lignes bien sinueuses.

C'est d'ailleurs dans cet état de choses qu'à notre avis se trouve l'essence du fonctionnement et de la persistance de l'équilibre de

forces actuel, ce dernier étant fait d'un équilibre plutôt précaire entre grosso modo l'armée, le ministère de l'Intérieur, la police ainsi que respectivement les élites, urbaines et rurales.

Le tout est contrebalancé par le roi actuel avec l'aide de son cabinet royal. C'est grâce à son rôle d'arbitre et sa politique de divise et règne classique, pratiquée de façon optimale, que le souverain a pu s'assurer une base de pouvoir importante mais labile.

Lors de la mise en oeuvre de programmes de développement dans la partie rurale du Maroc il est important de savoir que dans le cadre de l'équilibre de forces décrit ci-dessus, dès le début des années soixante l'élite rurale a fourni une aide conditionnelle à la monarchie en maintenant l'ordre public dans les campagnes et en servant de contrepoids à la partie urbaine du Maroc.

En échange cette élite est incorporée dans le système de clientèle et de patronage, et toute action, que ce soit dans le domaine de la politique, de l'économie ou du planning, susceptible de porter atteinte à sa position dans les campagnes, fait l'objet d'une omission systématique.

Ce qui en fait revient à un blocage de la mobilisation et la modernisation de la partie rurale du Maroc.

En partie la structure et le jeu constituent des héritages du passé. Nous avons procédé à une articulation historique quant aux relations changeantes entre ces deux éléments et nous sommes arrivés à la conclusion qu'actuellement la région et la population du Rif en subissent les effets négatifs cumulatifs.

L'appareil gouvernemental marocain a repris un certain nombre de caractéristiques de l'organisation et de la façon de procéder de l'appareil français du temps du protectorat.

En effet le centralisme, le dirigisme et l'objectif s'inspirant davantage d'une gestion passive que d'une administration active constituent des caractéristiques qui se prêtent par excellence à l'accomplissement de la tâche de continuation dont actuellement se trouve chargée l'administration marocaine.

L'analyse des attributions des gouverneurs, caïds et conseils communaux nous montre que le contrôle exercé dans les campagnes

marocaines et le dirigisme qui y est en application ne laissent qu'une faible marge de manoeuvre à des actions et initiatives incontrôlées diverses, initiées par qui que ce soit, et qui risqueraient de perturber structurellement la situation existante au niveau de la commune et du village.

L'élargissement récent des attributions des conseils communaux a été assorti d'un renforcement de la position des gouverneurs provinciaux, ces derniers se voyant attribué par la même occasion le pouvoir suprême sur l'ensemble des fonctionnaires provinciaux des ministères techniques.

S'il est vrai que la coordination s'en est trouvée renforcée il n'en demeure pas moins que la mise en oeuvre au niveau de la province de quel programme que ce soit se trouve inévitablement confrontée avec le contrôle et la coordination qui constituent les données de base de la position du Gouverneur.

Le deuxième aspect structurel dérivé qui a fait l'objet de notre exposé à la lumière des plans pluriannuels consécutifs- plans dont les points de départ et objectifs différents et souvent contrastants reflètent le jeu (politique) tel qu'il s'est déroulé au cours des 21 ans d'indépendance écoulés- est constitué par le planning au niveau de l'économie nationale et de l'organisation de l'espace.

Etant donné le flot important de biens, services, projets et programmes canalisés et répartis par le biais du planning, et susceptibles de servir d'émoluments pour une aide fournie ou des services rendus, il existe un rapport très étroit et direct entre le planning d'une part et le système de clientèle d'autre part.

En effet loin d'être considéré comme un moyen de réalisation d'une société plus juste et plus vivable le planning est au contraire utilisé pour perpétuer la situation existante, processus au cours duquel on évite soigneusement les objectifs et les réalisations qui risqueraient d'apporter des modifications ou même des ajustements aux structures existantes.

Loin de nous de vouloir dire qu'il s'agirait là du seul et unique objectif que s'efforce d'atteindre le planning marocain et que de ce fait il y aurait lieu de désavouer par la même occasion les aspects techniques et les succès sectoriels obtenus à ce jour.

Cela dit il est évident que les succès remportés ne sont que partiels et le faible effort fait au Maroc pour réaliser effectivement une réduction des écarts de niveau de vie existant tant sur le plan territorial que social est là pour expliquer la marginalité croissante de notre groupe/région-cible.

La période comprise entre 1956 et 1961 revêt une importance double : premièrement à cause des possibilités qu'elle offrait de mettre fin au jeu des systèmes de clientèle et de patronage, possibilités qui toutefois ne se sont pas concrétisées, et surtout vu l'analyse de la situation au Maroc - exacte à nos yeux - faite dans le cadre des plans de l'époque et qui constatait la présence de potentialités et de ressources (capitales, phosphate, terres cultivables de bonne qualité, infrastructure passable) permettant l'amorce d'un développement rationnel et autonome tant sur le plan social et économique qu'en termes d'espace.

En même temps il s'est avéré sans aucune ambiguïté que pour ce faire il faudrait procéder au préalable à des réformes génératrices de modifications structurelles très poussées.

Aussi est-ce cette menace qui a contribué à l'important tournant qui s'est manifesté dans la politique et dans le planning à partir des années pivot '60 - '61, en ce sens que le roi s'est rapproché du centre de gravité du système politique et de clientèle, le planning se trouvant réduit à un ensemble d'interventions peu cohérentes et purement techniques, le tout imprégné du souci de ne pas provoquer des changements susceptibles de bouleverser l'équilibre des forces et le jeu mentionné ci-dessus.

Il est facile de s'imaginer les conséquences néfastes qu'a eu cette symbiose entre politique de forces, jeu et planning tant pour le Maroc dans son ensemble que pour le groupe-cible dont il s'agit. En termes généraux il est permis d'avancer que le phénomène ci-dessus a provoqué un accroissement de la dépendance (inter)nationale et que le système de clientèle est à l'origine d'un drainage considérable tant dans le domaine financier que dans celui du matériel et du personnel.

A partir de 1961 le Maroc se signale par un libéralisme économique inconnu jusqu'alors, le Gouvernement se limitant à mitiger les

pires excès et abus du système en question. C'est par le biais de cette liberté commerciale, financière et fiscale sans frein qu'on s'est acquitté de la dette contractée envers les élites urbaine, économique et militaire en échange de leur aide ou abstention selon la situation de l'équilibre des forces du moment.

En dernière instance cette politique du laissez aller dans le domaine économique a débouché sur une dépendance croissante du Maroc, en tant qu'exportateur notamment de matières premières, produits des charbonnages et de l'agriculture ainsi que de ..... main d'oeuvre, de marchés étrangers et capitaux peu stables.

En effet vingt ans après avoir accédé à l'indépendance politique le pays se retrouve dans une dépendance économique toujours considérable. Sur le plan intérieur l'omission délibérée de réformes agraires, l'accent mis sur l'agriculture irriguée, la faible intervention de l'Etat dans l'industrie, le commerce et les affaires de banque, le caractère technique des programmes de développement agricoles et régionaux a entraîné l'accroissement de la dépendance et du retard encourus par l'ensemble des régions périphériques.

Nous avons démontré que le fossé existant entre la périphérie marocaine et le centre va en se creusant et que le planning régional a même eu l'effet de creuser encore davantage ledit fossé.

Un certain nombre d'institutions agricoles, projets et programmes réalisés au niveau régional ou bien subrégional étant directement concernés par le programme arboricole, conçu dans le cadre de l'aide au développement, nous les avons passés à la radioscopie non seulement dans la perspective évidente de la concrétisation éventuelle de ladite contribution au développement néerlandaise mais encore pour vérifier dans quelle mesure nos idées globales s'avèrent justes ou au contraire erronées dans le secteur spécifique dont il est question.

Par ordre chronologique nous avons passé en revue :

Opération Labour; une action mobilisatrice dans les régions à agriculture sèche durant la période de 1957 à 1963, le Projet Sebou; un projet de développement multilatéral, à grande échelle et intégré pour l'ensemble du bassin du fleuve du même nom, le projet DERRO; un programme anti-érosion et de développement, multilatéral celui-là aussi, pour l'ensemble du Rif, et la Promotion Nationale; programme conçu pour procurer du travail aux habitants des régions périphériques.

En procédant à l'évaluation des projets ci-dessus nous nous sommes laissés guider par le critère qui veut que les groupes-cible soient atteints et qu'un changement réel soit provoqué par rapport à la situation au départ, caractérisée par la dépendance et la marginalité, ou qu'au moins une amorce en ce sens ait pu être réalisée.

Or la conclusion définitive ne peut être que négative : en effet dans la mesure où il s'avère possible d'atteindre les groupes-cible dont il s'agit, il n'en résulte qu'un faible effet à court terme et sans que l'on puisse s'attendre à quel effet de rayonnement que ce soit ni à un quelconque changement à long terme. Nous retrouvons là d'ailleurs les retombées de l'idée du statu quo.

C'est ainsi que les programmes mentionnés ci-dessus révèlent les conséquences du caractère centraliste, dirigiste et technique qui est celui des structures gouvernementales, animées elles aussi du désir de perpétuer le statu quo.

En effet l'engagement et l'apport personnel des intéressés comme d'ailleurs ceux des exécutants ne sont guère impressionnants et subissent par ailleurs des entraves délibérées.

L'illustration la plus symptomatique de ce que nous venons d'avancer est fournie par les projets Sebou et DERRO ainsi que par la Promotion Nationale, la mise en oeuvre de ces deux derniers se faisant directement par le canal des organes provinciaux du Ministère de l'Intérieur.

En outre l'approche technique et le caractère imposé desdits programmes ne sont pas sans provoquer un manque de connaissances évident et un contact faussé au départ quant au contexte local.

D'où des réactions de rejet ou bien d'apathie contre les programmes et leurs exécutants de la part des habitants des lieux qui à juste titre ressentent ces interventions comme une infraction à la coutume.

En effet les projets Sebou et DERRO sont des exemples d'un planning technique effectué sur une base rationnelle et économique sans qu'on ait tenu compte des effets sociaux directs et indirects de celui-ci.

Vu la canalisation par la voie du cadre provincial du Ministère de l'Intérieur ainsi que la nature et le caractère direct de l'aide au sein du projet DERRO et de la Promotion Nationale il existe un dang-

er réel que celle-ci soit utilisée dans le cadre du système de patronage dans la mesure où des biens, des fonds, des céréales et des emplois temporaires peuvent effectivement constituer une solution de rechange immédiate - bien que provisoire seulement - à la place de programmes modificateurs des structures existantes.

Notamment l'Operation Labour et plus spécifiquement les deux projets Sebou et DERRO sont là pour faire la démonstration de l'obstruction dont font l'objet les initiatives dépassant le but ad hoc de pallier les carences les plus immédiates.

La conclusion paraît donc justifiée que les programmes concrets en faveur des régions rurales et de leur population pâtissent des effets négatifs des structures existantes et du jeu en cours.

Reste à savoir dans quelle mesure il est réaliste d'imputer l'ensemble de la situation décrite ci-dessus aux deux aspects précités. A notre avis on serait en effet mal inspiré en fermant les yeux devant la forte dépendance vis-à-vis de l'étranger dans laquelle se trouve le Maroc, dépendance qui permet d'affirmer que le Maroc en tant que fournisseur de matières premières (phosphate et produits agricoles) et de main d'oeuvre subit les conséquences néfastes d'une tendance à la baisse de l'économie mondiale.

L'écroulement total en 1974 du marché mondial du phosphate, trois récoltes déficitaires consécutives ainsi que l'écoulement pénible des produits de l'agriculture irriguée sur le marché de la Communauté Economique Européenne ont eu un effet désastreux sur la balance commerciale et sur la balance des paiements.

Le budget pour 1978 est particulièrement éloquent quant à la situation économique plus que mauvaise et les prévisions guère encourageantes.

Aussi présumons nous que l'émigration ouvrière continuera de jouir d'une grande priorité auprès du Gouvernement marocain et que par ailleurs la situation dans laquelle se trouvent les régions périphériques ne cessera de se dégrader.

Quant à l'émigration ouvrière, en premier lieu génératrice d'un flot de devises permanent et d'ailleurs indispensable pour sauvegarder tant bien que mal le niveau de l'économie défaillante,

elle reste en plus un moyen très efficace de renvoyer à plus tard les solutions structurelles que réclament le problème de l'emploi et dans une mesure non moindre le problème politique.

Le retour au pays de 500.000 Marocains sans que leur réinsertion soit possible provoquerait en effet des difficultés économiques et politiques extrêmement graves, problèmes que justement on s'efforce d'éluder.

Incontestablement la situation des régions périphériques et des groupes-cibles ne manquera pas de se détériorer dans la mesure où dans le cadre du système économique libéral en cause la dégradation de la situation économique et monétaire provoquera une fois de plus des efforts pour assurer une croissance économique maximum en utilisant les moyens et les ressources, au demeurant en passe de s'amenuiser, précisément dans les régions au potentiel supérieur.

Dans les conditions mentionnées ci-dessus on ne pourra tout simplement pas se permettre le "luxe" de dégager des moyens par ailleurs limités en faveur des régions marginales.

Les moyens se faisant plus rares une deuxième conséquence se fait sentir : dans le cadre du système de patronage on assiste à une baisse considérable de la disponibilité d'émoluments ce qui pour la population rurale veut dire que les canaux mentionnés ci-dessus lui seront eux aussi moins utiles pour pallier leurs difficultés immédiates.

En plus on est en droit de s'interroger dans quelle mesure l'équilibre des forces, tout fait de subtilité, pourra subsister au fur et à mesure que les sources ne cesseront de tarir.

En effet le moment approche où il s'avérera indispensable de prendre un peu aux groupes et aux individus appartenant aux segments privilégiés pour en faire la distribution parmi les autres.

Les choses étant ce qu'elles sont le Maroc se trouve ainsi sur une pente glissante dont l'angle d'inclinaison est certes influencée par un certain nombre de données extérieures mais déterminée dans une large mesure par des facteurs intérieurs.

Jetant un regard rétrospectif sur la période de vingt années d'indépendance nous ne pouvons que constater que ce sont surtout ces

facteurs intérieurs auxquels il s'agit d'imputer l'abandon d'une bonne position de départ ainsi que l'accroissement de la dépendance économique actuelle du Maroc.

Selon notre hypothèse deux facettes de cet état de choses, à savoir les structures administratives et le jeu mené pour le pouvoir ont provoqué la détérioration de la situation des régions périphériques et de leur population et ont fortement réduit les possibilités de procéder à des programmes et actions autonomes, susceptibles de mettre fin à ladite détérioration. En effet les marges de manoeuvre laissées à de telles activités sont extrêmement réduites.

## 2. Conclusions.

C'est à juste titre que le Rif et la population y habitant peuvent être qualifiés de région-cible et de groupe-cible dans le cadre d'un programme de développement (inter)national.

En premier lieu il s'agit d'une région qui sur le plan physico-économique ne possède pas les moyens d'assurer une base de subsistance valable à sa population dont l'effectif ne cesse de s'accroître.

En effet le potentiel de développement y est absolument insuffisant pour assurer une existence convenable aux futures générations sur les lieux. Tout comme ce fut le cas de bon nombre de régions montagneuses européennes c'est en dehors de sa propre région qu'une bonne partie de la population devra pourvoir à sa subsistance.

Aussi l'émigration ouvrière à partir de cette région est elle la conséquence du fossé existant entre une population trop nombreuse et une base de subsistance trop étroite.

S'il est vrai qu'à court terme ladite émigration arrive à réduire la pression locale il n'en demeure pas moins qu'en l'occurrence il s'agit d'un soulagement temporaire seulement et qui n'entraîne pas automatiquement - par des effets directs ou indirects - l'élimination des causes structurelles, comme on l'avait espéré originellement.

Puisqu'actuellement il n'y a pas assez de possibilités d'investissement véritablement productives, les moyens financiers et personnels qui sont rapatriés n'engendrent pas l'amorce d'un processus de développement régional, ce qui en partie est imputable à l'absence d'une structure gouvernementale et d'une infrastructure adéquate sur les lieux.

En dehors de ces données relevant plus ou moins d'un macro-contexte la région subit en plus les effets négatifs de la politique intérieure pratiquée par les politiciens et les planificateurs au cours des plus de vingt ans d'indépendance qui viennent de s'écouler.

En effet le fossé qui sépare le centre et la périphérie sur le plan socio-économique s'est creusé davantage ce qui pour le Rif s'est traduit par une marginalité accrue.

Sur le plan de la politique du pouvoir on s'est efforcé de maint-

enir le statu quo, tendance qui se manifeste dans tous les secteurs de la société marocaine, que ce soit la politique, le planning ou l'économie.

A notre avis deux composantes occupent une place centrale quant au maintien de la situation actuelle : d'une part les structures, parmi lesquelles l'appareil gouvernemental, et d'autre part le jeu des relations de patronage et de clientèle, deux composantes qui l'une et l'autre ont un effet négatif.

La gestion des affaires publiques se résume à une tâche de contrôle et de gestion pure et simple, et qui exclut pratiquement toute action susceptible de déboucher sur des modifications de structure.

Ce qui ne laisse guère d'espoir d'amélioration à la population en grande majorité agricole des régions dont il s'agit, puisque il faudrait justement des changements importants pour qu'une telle amélioration puisse se produire.

Les indices fournis par l'analyse du planning dans son ensemble ainsi que de quelques programmes agricoles spécifiques laissent supposer qu'on s'oriente fortement vers des programmes à caractère purement technique ainsi que vers des projets ad hoc en ayant soin dans toute la mesure du possible de ne pas modifier la situation existante au détriment de groupes ou individus privilégiés.

L'existence des groupes mentionnés ci-dessus nous amène au système des relations de clientèle et de patronage faites de liens personnels, système qui au cours des temps s'est développé jusqu'à prendre la forme d'un réseau très étendu ayant ses ramifications pyramidales dans tous les secteurs de la vie marocaine.

Dans le cadre dudit système les points stratégiques sont occupés par des individus qui en tirent un avantage personnel très appréciable, avantage dont une partie cependant est destinée à être cédée à d'autres sous forme de faveurs, accordées en échange d'une aide fournie ou de services rendus.

Or pareil système met lourdement à contribution les moyens financiers, matériels et personnels qui au demeurant auraient pu être utilisés de façon plus équitable et plus positive.

Nous avons mis en évidence la relation existant entre les efforts mis en oeuvre pour le maintien du statu quo, le système de patronage pratiqué à cet effet, et le planning et dans ce contexte nous avons const-

até que ce dernier au lieu de servir entièrement à la réduction des écarts de prospérité et de bien-être matériel existant sur le plan social et territorial sert de source et de canal de distribution de biens et services dans le cadre du système de patronage.

Structurellement aussi bien que dans le contexte technique du jeu décrit plus haut les groupes-cible destinés à faire l'objet d'un programme de développement bilatéral ou multilatéral se trouvent dans une position marginale et d'extrême dépendance.

Ce qui à notre avis détermine aussi bien la raison que l'angle de l'approche judicieuse qui s'impose pour atteindre et pour secourir véritablement les groupes en question.

En partant du fait que les groupes mentionnés ci-dessus sont victime des structures administratives, financières et planificatrices existantes ainsi que du jeu dont celles-ci font l'objet dans le but de préserver une situation qui leur est dommageable, il importe de leur fournir une aide qui leur permette de combler le fossé dont il s'agit ou bien, en cas d'impossibilité évidente ou mauvaise foi manifeste de la part des structures, de pallier au moins les effets négatifs de cet état de choses.

Etant donné le volume modeste des programmes d'aide bilatéraux il serait peu réaliste de supposer qu'à eux seuls ces derniers seraient en mesure d'ouvrir une brèche dans la structure globale et dans le jeu tel qu'il est joué, l'une et l'autre contribuant à la mauvaise posture dans laquelle se trouvent les groupes-cible. S'il est vrai qu'en soi on serait justifié en s'attaquant au macro-contexte dont il s'agit, il n'en demeure pas moins qu'on ferait preuve d'une sousestimation considérable en voulant en faire le terrain d'action exclusif des programmes et des projets de développement, du moins certainement lors qu'il s'agit d'atteindre par le biais de ces programmes et projets les résultats escomptés.

En effet la dépendance qui caractérise les groupes-cible est si forte et revêt un caractère si complexe que seule la création préalable d'un certain nombre de conditions de départ peut justifier l'espoir de réduire ou de supprimer cette dépendance dans la mesure où ces conditions permettront en fin de compte aux intéressés d'entamer eux-mêmes et avec succès la lutte en ce sens.

Toute action qui ne tiendrait pas compte des données ci-dessus est condamnée à l'échec et constituerait une injustice à l'égard du groupe-cible en question.

C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de vérifier dans quelle mesure il existe ou peut être créée une marge de manoeuvre qui permette de réaliser lesdites conditions de départ en faveur du groupe-cible. En d'autres termes : quelles sont les marges de manoeuvre dans lesquelles au Maroc on peut oeuvrer pour les groupes-cible choisis? Eh bien celles-ci s'avèrent particulièrement étroites et ne peuvent être définies que dans la mesure où par le biais d'un programme d'aide on assume le rôle d'intermédiaire entre le groupe-cible d'une part et les structures et le jeu d'autre part.

Tout programme de développement ou action mobilisatrice qui partirait exclusivement soit du groupe-cible soit des structures gouvernementales n'est promis à aucun résultat positif.

En s'inspirant exclusivement des formes structurelles d'assistance technique et financière telles qu'elles existent, on court le risque que le groupe-cible concerné ne puisse ou ne veuille être atteint, ce qui souvent est imputable à des expériences antérieures fâcheuses. S'il est vrai que seul le groupe-cible doit constituer le point de départ et l'objectif de la politique en la matière, il n'en reste pas moins qu'étant donné la position de dépendance à tous les égards qui est celle du groupe précité, celui-ci n'offre guère de perspectives de succès en tant que seul point de départ pour des actions concrètes.

En ce qui concerne le Maroc ceci implique qu'il s'agit d'oeuvrer en même temps aussi bien au sein du groupe-cible concerné que dans le cadre des structures gouvernementales.

La marge de manoeuvre laissée aux activités ci-dessus est si étroite qu'il est préférable de s'aménager au niveau provincial une position telle qu'elle permette la promotion de contacts permanents entre le groupe-cible et les diverses formes d'assistance.

Dans de nombreux cas ceci voudra dire qu'armé de connaissances concrètes en ce qui concerne le groupe-cible on assume dans le cadre des services provinciaux le rôle de catalyseur et de coordonnateur.

Vu l'orientation et les procédés des structures marocaines il n'est pas exclus que des activités destinées à se dérouler dans le cadre de celles-ci se heurtent à des objections du côté marocain. C'est pourquoi en conclusion nous tenons à souligner que nous considérons la façon de procéder préconisée par nous - à condition qu'elle suive les lignes largement tactiques proposées par nous ; comme l'ultime possibilité de venir en aide aux groupes-cible du Maroc dans le cadre des programmes de développement bilatéraux et avec toute l'efficacité voulue.

- + - + - + -

NOTES

- 1 ) Convention de main d'oeuvre Maroc-Pays-Bas, 21/05/1969.
- 2 ) P.J.C. van Dijk et R. Penninx, (1976), pages 28-33.  
Les idées formulées par les auteurs précités ont été reprises dans la présente partie.
- 3 ) J.J.M. van Amersfoort et H.H. van der Wusten, (1976): "Les travailleurs marocains aux Pays-Bas".  
Heinemeijer c.s., (1977) : "Partir pour rester, Incidences de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine".
- 4 ) Jusqu'à mi-1978 on s'attendait généralement à ce qu'un Plan quinquennal soit mis en oeuvre, même si un certain retard devait intervenir. C'est pourquoi le lecteur trouvera dans le texte de nombreuses références au plan précité. En dépit du fait que ce soit début juin seulement qu'on annonce la mise en oeuvre d'un plan transitoire 1978-1980, nous avons néanmoins essayé de tenir compte dans la mesure du possible du changement intervenu et d'adapter en ce sens le texte du présent rapport.
- 5 ) Dans : "Libération" no 137: M'hamed al Atlassi: "Chômage et émigration".
- 6 ) P. De Mas: "Voorbereidingsnota voor de Tweede Fase REMPLOD", REMPLOD-Maroc, Rabat, le 24 janvier 1977.
- 7 ) Lettre de l'Ambassade Royale des Pays-Bas à Rabat au Ministère d'Etat chargé de la Coopération et de la Formation des cadres.  
Procès-verbal 1850/308 du 3 mai 1976.
- 8 ) Secrétariat d'Etat au Plan, 1976, Direction de la Planification: "Etude d'Identification de Projets". Volume second. Province d'Al Hoceïma.
- 9 ) Quelques notes REMPLOD-Maroc, phase I :  
P. De Mas : -juillet 1975: "Het DERRO-project"  
                  -novembre 1975: "Nota inzake mogelijke Nederlandse bijdragen in Marokko".  
                  -novembre 1975: "Projet Erosion dans la province d'Al Hoceïma".  
                  -juin 1976 : "Planning in Marokko"  
                  -septembre : "Verslag werkbezoek Rabat"
- 10) P.J.C. van Dijk: REMPLOD-nota werkzaamheden 1977, du 10 février 1977, page 5.

11) Dans son ouvrage sur la région du Haouz qui vient de paraître, Pascon (1977 b) approfondit les relations changeantes existant entre les Maghzen, les Zaouias (Confréries religieuses) les tribus et le système du Caïdalisme, en mettant en lumière l'évolution historique suivante : Avant 1860 c'étaient les tribus (collectivités) qui avec indépendance et de façon plutôt autonome exerçaient une multitude de fonctions dans les domaines socio-économique et politique, les Maghzen se contentant d'exercer à distance le rôle d'arbitre à qui étaient dûs les impôts fixés de façon canonique (Zakat, Ouchour).

Après 1860 (la guerre perdue de Tétouan) les dettes de guerre contractées envers l'étranger obligeaient les Maghzen à sortir de leur rôle exercé à distance et de procéder à la perception d'impôts supplémentaires, venant en sus de ceux fixés de façon canonique, comme le Ferd et le Koulfa.

Afin de pouvoir réaliser la perception desdits impôts l'Etat se voyait dans l'obligation de déléguer un pouvoir plus important aux caïds, qui dès lors faisaient fonction de percepteurs d'impôts et de ce fait réussissaient à renforcer de façon appréciable leur position économique.

Selon Pascon, depuis 1850 les caïds ont connu une évolution caractérisée par trois stades distincts :

1840-1895 : le stade proprement militaire

1895-1908 : la phase fiscale (l'avènement du caïdalisme)

après 1912: la féodalité foncière qui progressivement a étendu son emprise sur les secteurs commercial et administratif.

12) A noter deux points en ce qui concerne les tribus Guiche :

Au cours de l'année passée le Maroc a connu une agitation considérable lorsque les terres tribales des Oudayas, au Sud de Rabat, ont fait l'objet d'une nationalisation en faveur d'une usine de ciment privée, nationalisation qui n'a pas manqué de soulever la question de savoir pour quelle destination devront partir les paysans concernés dès lors sans terre et leurs familles (il s'agissait au total d'un effectif de  $\pm$  8000 personnes), qui auparavant vivaient de la culture maraichère.

Il y avait également des tribus quasi Guich, qui n'avaient cependant qu'une tâche strictement limitée et qui ne bénéficiaient pas des privilèges mentionnés ci-dessus, dans le domaine de la propriété terrienne et fiscal.

Dans le Nord ces tribus quasi Guich assumaient la protection des villes de Larache et Tanger.

Détail piquant : il s'agissait en l'occurrence de mercenaires des tribus rifaines des Beni Ouriarghel et des Tamsamane. (Deverdun, page 322).

Ce sont précisément ces deux tribus-là qui dans les années soixante ont été les premières à amorcer l'émigration vers l'Europe et qui actuellement bénéficient des quotas d'immigration les plus élevés.

Nous supposons que ce sont les possibilités déjà fort limitées à l'époque ainsi que la pression démographique considérable qui amenaient les populations à s'enrôler dans l'armée du sultan pour subvenir ainsi à leurs besoins.

Des recrutements ultérieurs au profit de l'armée espagnole tendent en effet à confirmer cette thèse.

- 13) Il est curieux de constater que c'est précisément la publication du Dahir Berbère consacrant la séparation légale entre l'Islam et le droit coutumier, qui a déclenché le courant d'idées nationalistes au sein de l'intelligentsia urbaine. (Duclos, 1972; Brown, 1972; El Kohen 1977).

- 14) Souvent on a fait valoir - et les Marocains eux-mêmes ne sont d'ailleurs pas les derniers à le confirmer - que les Espagnols avaient trouvé un modus vivendi avec les Marocains qui était supérieur à celui des Français. A notre avis ceci vaut notamment pour le Rif occidental et les villes telles Tétouan, Larache et Asilah.

Manifestement il existe un "attachement sentimental" de la part des Rifains à l'égard de l'Espagne, sentiment constamment alimenté par la langue espagnole en tant qu'enseignement optionnel, des bourses accordées pour effectuer des études en Espagne, et pas en dernier lieu par le rayonnement des émissions de la télévision espagnole.

Voir aussi : Interview Melehi : "Nous sommes un peuple de silence".

Dans : "Lamalif", no 88, mai 1977.

- 15) Ce sont l'implantation géographique et la constitution des souks (marchés hebdomadaires) qui donnent la mesure de cette "Pax Iberica" relative.  
Troin (pages 255-266 et Planche 25) met en lumière le processus de concentration et officialisation des marchés qui s'est déroulé lors du protectorat.  
Les Planches no 15 (évolution historique), 19 (rayonnement des commerçants forains) et 22 (desservis par autobus) font ressortir que jusqu'à présent on retrouve dans les relations de marché et les circuits commerciaux l'ancienne ligne de démarcation qui sépare la zone Nord et la zone Sud.  
Autre indice des relations devenues moins rigides: le fait qu'on fermait l'oeil sur la contrebande tolérance qui faisait même l'objet de directives officielles. Voir Reproduction.
- 16) "Nos interlocuteurs ne sont pas abusés par les titres, les mots ou la forme; ils classent les notables issus de leur village comme des représentants de l'Etat. Ce qui est réaliste dans la mesure effectivement où bien souvent ces notables ayant tendance à représenter leur propre intérêt individuel avant ceux de la population qu'ils sont censés représenter, reviennent des réunions chez le caïd en disant: le makhzen a décidé que ... vous devez faire telle chose. Le contact Etat-administrés se fait non entre le caïd et la population, mais plus généralement entre les notables et la population". (Pascon et Bentahar).
- 17) Activité au demeurant plutôt dépourvue de sens vu le volume minime du budget des communes rurales, le plus clair des recettes étant constitué par l'impôt sur les terres cultivables (tertib) et les taxes de place. Après l'abolition du tertib en 1961 les communes rurales dépendaient en grande partie des taxes - modiques - payées par les marchands forains et des subventions accordées par l'Etat. (Ashford, 1967, page 50).
- 18) "L'Opinion" (Istiqlao) du 25 et 26 février 1977.
- 19) "Libération" (U.S.F.P.), no 132, pages 4-5.
- 20) CAFRAD, pages 125 - 129, "The research programme on integrated urban and rural development at CAFRAD".
- 21) "(...) Vous n'êtes pas sans savoir le divorce permanent et profond qui existe entre le niveau Ministre, Secrétaire Général et les autres niveaux, centraux et surtout extérieurs.  
L'échelon Ministre - Secrétaire Général vit dans une ignorance complète de ce qui se passe dans la campagne et dans les structures internes du Ministère (Services extérieurs, offices CMV, CT etc.)

L'initiative de l'information du Ministre et du Secrétaire Général appartient exclusivement aux directeurs centraux, la conséquence logique de cet état de choses est un laisser-aller préjudiciable à l'action du Ministère et une autonomie de fait chaque jour renforcée des différentes directions, lesquelles peuvent être considérées sans la moindre exagération comme des Etats dans l'Etat, ou des départements ministériels indépendants et autonomes, étanches, n'ayant recours à l'arbitrage - de leur Premier Ministre - que quand ils le jugent utile.

C'est une situation déplorable (....)

En outre, ni à l'échelon provincial, ni à plus forte raison à l'échelon régional, il n'existe d'organe de programmation, de coordination et de contrôle des différents services extérieurs qui concourent au développement agricole."

Communication faite le 27 juin 1973 devant les cadres du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire par Mr Taieb Zaamoun, alors Secrétaire Général du MARA.

Dans: "Bouderbala": page 60.

22) Voir à ce sujet :

P. De Mas, (1976) "Planning in Marokko". Un aperçu des plans pluriannuels marocains de 1958 à 1977.

(1978) "The place of peripheral regions in Moroccan planning".

23) La colonisation française ne se distinguait donc guère du modèle de colonisation habituel, en ce sens qu'à partir (des enclaves) du littoral on pénétrait à l'intérieur du pays vers les régions les plus prometteuses du point de vue agricole et minier.

Pour l'analyse d'un tel modèle de pénétration voir :

Baran, P.A., (1957) "The political economy of growth". New York.

Luttrell, W.L., (1972) "Location planning and regional development in Tanzania". Tanzania Studies, no 1. Dar es Salam.

24) Voir:

Akesbi, N. (1977), "28 ans après l'indépendance où en est l'économie marocaine"? Dans: "Libération", no 86-87, jan/fév. 1977.

El Malki, H. (1973), "Le financement du développement économique du Maroc". Editions maghrébines.

Chajai, F. (1976), "L'aide financière d'obédience américaine et son impact sur le secteur public au Maroc". Casablanca.

Oualalou, (1964) "L'assistance étrangère, face au développement économique du Maroc".

- 25) "Il n'était guère de paysan qui questionné sur le caïd, cheikh, moqqadem, ne répondait d'abord sur le fait qu'ils "mangeaient" plus ou moins leurs administrés. Les choses étant vues aujourd'hui avec le recul apporté par le temps, on se doit de reconnaître que dans le système qui consistait à choisir le représentant de l'Etat parmi des candidats présentés par les jemâa (conseil tribal), la somme des avantages l'emportait largement sur la somme des inconvénients.

Les avantages tenaient à ce que les "chefs" faisaient corps avec leurs administrés, étant intégrés aux tribus, et de ce fait, connaissaient les problèmes.

Et puis, ils étaient forcément obligés de limiter leur appétit et ne point laisser les tribus trop exsangues : ils ne pouvaient scier la branche sur laquelle ils étaient assis".

(Couleau).

- 26) A noter la coïncidence entre les premiers signes évidents du nationalisme urbain et la bataille du Jbel Sarho, qui mettait fin à la "campagne de pacification" menée contre l'ancien bled-es-siba. Indice évident du décalage existant entre le monde urbain et le monde rural, décalage qui allait d'ailleurs se prolonger dans la lutte pour l'indépendance.

- 27) Selon une coutume remontant au temps jadis les sultans nommaient leur successeur commandant-en-chef de l'armée afin de pouvoir assurer ainsi la sauvegarde de leur succession.

- 28) "Studies of Morocco generally emphasize the divisive forces within Moroccan political parties, contrasting them with the monarchy's stable policies. In fact, things are more complicated.

For instance, relations between Mohammed V and his son were stormy at times, largely because of their differing views of the situation, and their diverging notions of suitable methods of government. Mohammed V saw himself as an arbitrator ...

Moullay Hassan was temperamentally inclined to the active exercise of power ... It was not until the end of 1959 that Mohammed V revised his policy and drew closer to his son".

(Coram, page 274).

- 29) Les avis sont plutôt partagés quant à la question de savoir si le Palais a prêté une aide directe ou bien indirecte lors de la création du Mouvement Populaire.

En tout état de cause il est certain que c'est à la monarchie que le développement en question a profité le plus - et de loin - puisqu'il a permis à celle-ci de prouver qu'à l'époque la monarchie constituait le seul trait d'union entre le Maroc urbain et le Maroc rural.

- 30) Le patron existant dans l'ancien territoire d'outre mer néerlandais du Surinam ressemble largement à l'image des partis politiques qui tout en étant manifestement fondés sur une base raciale fonctionnent néanmoins sur une base personnelle en passant par des réseaux familiaux et le patronage.

Voir : Vuijsje, H. (1977) "De Surinaamse verkiezingen". Dans : "Haagse Post", 1964, no. 43.

Van Der Putten, J. (1977) "Ontwikkelingspot inzet verkiezingen Suriname". In : Volkskrant, 29/10/1977.

- 31) "Pour agrandir les domaines propres en achetant des terres des colons on devait obtenir du Cabinet Royal l'autorisation d'acquisition dérogatoire". (Leveau, page 241)

- 32) En ce moment le plan 1978-1982 est encore en préparation et de ce fait n'a pas encore été examiné par le parlement. En raison de la situation économique peu brillante on a établi pour 1978 un budget dit "de crise".

- 33) Premier Programme Quadriennal d'équipement et modernisation 1949-1952.

Deuxième Programme Quadriennal d'équipement et modernisation 1953-1957.

- 34) L'aile gauche de l'Istiqlal comprenait Bouabid, Ibrahim, Ben Barka, Fquih Basri, et Yousfi, groupement qui par la suite devait procéder en 1959, de concert avec les cadres de l'U.M.T., parmi lesquels Ben Seddik, à la création de l'U.N.F.P. L'aile droite comptait un nombre important de "dirigeants de la première génération," tel Al Fassi et Ballafrej. Pour une analyse judicieuse de la scission survenue en 1959 voir El Kohen Lamrhili (1977): "Istiqlal - U.N.F.P.; l'ombre de 1959". Dans "Al Asas", no. 2-3, pages 8-15.
- 35) Dans ce contexte le rôle central revient à Ben Barka, puisque c'est lui qui a pris l'initiative débouchant sur la rédaction de ce projet de loi, et qui est l'auteur des paragraphes de la première version du plan, consacrés aux réformes agraires. Voir: Ben Barka, M. (1966) "Option révolutionnaire au Maroc". Paris, Maspéro. Ben Barka, M. (1963), "Réforme agraire au Maghreb". Paris, Maspéro.
- 36) Il avait déjà été stipulé dans la première version du plan 60-64, qu'on procéderait à des élaborations sectorielles en vue de la concrétisation des projets en question. Or, vu l'infléchissement de la politique survenu entretemps c'est à l'industrie que fut accordée la priorité, et la publication la concernant, paru en novembre 1961, est d'ailleurs restée la seule à voir le jour.
- 37) Entre 1959 et 1963 la lutte contre l'U.N.F.P. fut menée par une alliance comprenant le prince-héritier de l'époque, l'Istiqlal qui entretemps avait effectué son virage à droite, et le Mouvement Populaire. En 1963 cette alliance prit la forme de la F.D.I.C., alliance provisoire et fragile entre le Palais, les indépendants, le Mouvement Populaire et le P.S.D. pour empêcher un succès électoral éventuel de U.N.F.P. et de l'Istiqlal aux communales.
- 38) Robert Montagne (1952) "Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective exécutée de 1948 à 1950". Paris. L'auteur considérait la population urbaine en forte croissance comme une "troisième force" entre les villes nationalistes (la bourgeoisie) et les campagnes, qualifiées par lui d'anarchiques. A notre avis la situation du début des années soixante avait quand-même subi un changement en ce sens que les masses urbaines étaient devenues ou bien la proie des partis de gauche et des syndicats ou bien un facteur si aléatoire qu'il échappait au contrôle des systèmes existants. Voir les révoltes de Casablanca durant la période de 1963 à 1965. La "troisième force" définie par Montagne constituait un danger potentiel pour le rapport de forces existant. Voir aussi Zartman, 1965, après page 7.

- 39) C'est le roi qui s'adjugea la présidence du comité central du plan (CNSP) et le plan 65-67 fut publié par le Cabinet Royal, deux signes qui ne trompaient pas quant aux tendances fortement centralistes au niveau du planning.
- 40) Au cours de la période comprise entre novembre 1974 et novembre 1977 inclus l'auteur a rédigé dans le cadre du projet REMPLOD une trentaine de rapports et notes destinés aux instances néerlandaises responsables des décisions politiques en la matière, documents qui concernent la préparation des programmes et projets ainsi que la mise en oeuvre concrète de ceux-ci.
- 41) Il s'agit de ne pas perdre de vue le rapport étroit existant entre l'opération Labour et les actions de mobilisation de la Centrale de Travaux Agricoles ainsi que la création des nouvelles communes rurales, dans la mesure où dans tous ces cas il s'agit d'éléments faisant partie des réformes envisagées en faveur du monde rural et du secteur agricole traditionnel. (Kater, page 38).
- 42) Le terme "Khammes" (dont dérive le mot Khammesat) concerne une forme de partage du produit de la terre, en ce sens que le khammesat reçoit un cinquième de la récolte, pour prix de son travail, les autres quatre cinquièmes allant au propriétaire en compensation de la terre, des semences, des animaux de trait et de l'engrais fournis par lui.
- 43) Lors de l'examen du projet DERRO il sera précisé qu'à l'origine de sa création se trouvent les exigences formulées dans le cadre du projet SEBOU en ce qui concerne la régulation du cours supérieur des fleuves situés dans le Rif.
- 44) Voir à ce sujet, entre autres, : Pédrón, F. (1972) "Echec du Roi : du coup d'Etat de Skhirat au "suicide" d'Oufkir"; et Waterbury, J. (1973). "The coup manqué". Dans: Gellner, E. & Ch. Micaud (eds) "Arabs and Berbers", pages 397-423.
- 45) Il est regrettable que Leveau n'ait pas utilisé les données à sa disposition pour établir un tableau qui fasse ressortir le rapport existant entre la profession, la propriété terrienne et le parti politique des politiciens.

- 46) Il ressort de la description donnée par Kater des contacts avec les autorités marocaines, et du déroulement du projet en question, qu'on avait omis de rechercher, avant de s'attaquer à un programme marqué par une telle charge politique, les marges de manoeuvre laissées par le Gouvernement marocain quant à son exécution. Nous fondant sur notre expérience en la matière, et à la lumière du présent rapport nous nous rallions à l'affirmation de l'auteur précité (page 7) qu'il incombe tout particulièrement aux pays fournisseurs d'assistance technique de s'informer valablement quant au fonctionnement de l'administration marocaine.
- 47) La question reste d'ailleurs posée de savoir si effectivement il existe un rapport à ce point direct entre la mise en culture des pentes et le phénomène de l'érosion. En effet selon les premières constatations du projet REDRA (projet de recherches entreprises en commun par les Instituts physico-géographique et socio-géographique de l'Université d'Amsterdam) se déroulant dans la région de Bni Boufrah (province d'Al Hoceïma) il s'agit de phases d'érosion antérieures pas forcément causées par une activité humaine quelconque et il se pourrait que le phénomène de l'érosion actuelle ne soit pas dû aux seules activités agricoles. En outre on a signalé des exemples qui viennent étayer les affirmations de Fay (1976, page 127) que le banquettement sur des pentes escarpées est susceptible de provoquer une accumulation excessive de l'eau ainsi qu'un accroissement de la solifluxion et de l'érosion.
- 48) Il s'agit des périmètres de: Tarquist I, Tarquist II (Hmayed), Beni Boufrah I, Beni Boufrah II (Beni Guemil), Beni Ammart, Tabarrante I (Taghzout), Tabarrante II (Beni Bechir).
- 49) Le gouverneur-directeur actuel du DERRO appartient à la génération de Marocains qui, après avoir reçu une formation au Collège d'Azrou et servi comme officier dans l'armée française (lors de la deuxième guerre mondiale et en Asie du Sud Est) se sont vus confier à la suite de l'indépendance des fonctions d'administrateur dans la fonction publique marocaine. C'est ainsi qu'en 1957 le fonctionnaire mentionné ci-dessus était gouverneur provincial lorsque la révolte a éclaté dans le Tadla.

Dans l'organigramme du DERRO la ligne de contact directe qui existe entre le Gouverneur-directeur et le Palais et qui en cas de besoin peut être utilisée pour formuler de façon plus directe des desideratas éventuels, est figuré par un pointillé.

- 50) En guise d'illustration citons le cas d'un fellah du périmètre de Bni Boufrah I qui nous a raconté dans quelles conditions autour de 1961 il avait éloigné de son terrain - non sans user d'une certaine force de dissasion physique - un arpenteur-géomètre et son matériel qui tout d'un coup s'était trouvé sur les lieux pour y relever des courbes de niveau en vue de futurs travaux de terrassements à effectuer, sans que toutefois le fellah concerné en ait été informé au préalable.
- Ce n'est qu'après un exposé du super-caïd sur l'objectif visé, exposé dûment appuyé de force menaces d'une intervention de la part des autorités, accompagnée d'éventuelles sanctions, que le fellah concerné a fini par céder bien malgré lui.
- 51) Quant aux problèmes que pose l'évaluation du chômage, voir : Pascón, P. (1966) "La main d'oeuvre et l'emploi dans le secteur traditionnel". Dans: B.E.S.M., no 100, 101, 102.
- 52) Le Conseil Supérieur du Plan et de la Promotion Nationale a connu une évolution progressive jusqu'à devenir un organe assurant le contrôle de la mise en oeuvre du plan.
- Actuellement la Promotion Nationale n'y possède même pas sa propre commission et se trouve casée dans la commission du Ministère de la Promotion Nationale et de l'Artisanat.
- 53) La nomination de Mhammed Douiri en tant que Ministre est tout aussi significative, en ce sens qu'à l'origine celui-ci était ingénieur (polytechnique et école des mines) et que de 1956 à 1958, en tant que membre de l'Istiqlal, il fut Ministre des Travaux Publics, et de 1960 à 1963 Ministre de l'Economie Nationale et des Finances.
- Voir l'interview dans: "Le journal parlementaire", no 2, octobre 1977, pages 16-23.
- 54) La USPL 480 (United States Public Law) permet aux Etats Unis de mettre des fonds et des céréales à la disposition d'autres pays dans le cadre de la coopération au développement.

Lors de la création de la Promotion Nationale au printemps 1961, les Etats Unis, agissant par la voie d'USAID, mirent à la disposition de l'Etat marocain la quantité de céréales requise pour défrayer la partie des travaux dont la récompense avait été fixée en nature, et en même temps firent don d'un montant de 6 millions de francs en faveur de la Promotion Nationale.

Jusqu'au mois de mars 1969 les Etats Unis fournissaient la totalité de la quantité de céréales requise dans le cadre du programme de la USPL 480. Entre 1969 et 1973 les Etats Unis fournissaient encore 80 % des céréales en question, l'Etat marocain se chargeant des 20 % restants.

En raison des prix céréaliers élevés (voir partie II, chapitre 4) le Gouvernement marocain décida d'arrêter le paiement en nature à partir du plan 1973-1977, et de payer le salaire minimum agricole garanti (S.M.A.G.) soit 7 Dirhams par jour.

Vu la hausse des prix céréaliers et alimentaires, celui qui travaille pour la Promotion Nationale se retrouve en fait perdant.

- 55) Sur la base de recherches effectuées en la matière ainsi que d'entretiens avec des représentants de la Caisse, REMPLOD-Maroc a émis un pré-avis favorable quant à une aide sur le plan du personnel et financier à fournir à ladite Caisse dans le cadre de la coopération au développement néerlando-marocaine.
- 56) "L'essentiel est de remplir les bouches pour les empêcher de crier". Affirmation du Général Oufkir, citée par Leveau. (page 271)
- 57) Les coups de 1971 et 1972 s'expliquant par des raisons qui remontent très loin et qui sont enchevêtrées à l'extrême on ne saurait se contenter d'y chercher des causes simples, comme par exemple une instigation de l'étranger ou l'antagonisme existant entre berbères et non-berbères.
- Tout au plus une investigation minutieuse quant aux relations personnelles et familiales ainsi qu'aux relations de patronage pourrait avec quelque chance de succès guider nos pas dans le domaine en question.
- Voir: Waterbury, J. (1972) "Le coup manqué"; Le Monde du 17 juillet 1971; Jeune Afrique, no 550 du 20 juillet 1977.
- 58) Dès que la population d'une province n'accuse qu'un faible eff-

ectif le taux devient imprécis. La province de Tarfya, telle qu'elle était à l'époque, ne comptant que 0,2 % de l'ensemble de la population, même les investissements modestes en termes absolus, se traduisent par des taux extrêmes.

Néanmoins le taux général constitue un indice valable.

- 59) Dès 1958 il existait des projets à cet effet, projets qui ont été élaborés ensuite dans le cadre de l'industrialisation prévue aux termes du plan 1960-1964.

C'est notamment le Ministre, à l'époque chargé de l'Economie Nationale, qui s'est efforcé pour que soit créé le complexe en question, entreprise dans laquelle l'Etat marocain serait majoritaire. Or, la chute du gouvernement Ibrahim a déclenché un "retentissant procès politique, appelé procès du complexe de Safi". Oualalou, 1977.

Pour un aperçu judicieux de la période ci-dessus voir l'article de M. Lahbib (directeur de la B.E.P.I. durant la période de 1958 à 1960) paru dans "Libération" no 41, du 15 juin 1965.

En novembre 1976 a été inauguré à Safi Maroc-Phosphore I, construit par Siemens ( R.F.A. ) et Pollinex Cekop (Pologne), la construction de Maroc-Phosphore II - actuellement en cours - ayant été confiée à l'entreprise française Heurty et à l'allemande U.H.D.E., étant entendu que la mise en service de Maroc-Phosphore II aura lieu fin 1980.

En 1977 l'O.C.P. a bénéficié d'un prêt de 200 millions de dollars accordé par un consortium bancaire comprenant 34 banques internationales, la Banque Arabe d'Investissement et la First National Bank of Chicago.

- 60) Loin de vouloir, dans le cadre de cet aperçu global, approfondir chaque catégorie individuellement, nous nous proposons de ne mettre en lumière que les points figurant en priorité dans les différents plans pluriannuels ou étant directement liés à notre problématique.

Pour des informations plus détaillées voir: "Remarques méthodologiques sur l'établissement de la balance des paiements" dans les bulletins annuels de l'Office des Changes.

- 61) La répartition des ministères s'est faite selon des critères fonctionnels :

Intervention sociale : Education nationale, Travail, Santé, Jeunesse et Sports, Affaires Sociales.

Intervention économique : Commerce et industrie, Energie et Mines, Equipement, Transport, Agriculture, Urbanisme.

Sécurité publique : Défense, Intérieur.

Affaires Générales : Affaires Etrangères, Affaires Administratives, Finances, Habous, Affaires Culturelles

62) Nous voulons parler là des importations illégales d'articles de consommation, existantes depuis longtemps déjà et s'effectuant à partir des enclaves espagnoles de Mellila et Ceuta, ainsi que des provinces méridionales de Tan-Tan, Tiznit et l'ancien Sahara espagnol, ravitaillés à partir des Canaries.

D'où l'importance du contrôle desdites lignes de ravitaillement (pour ce qui est du Sud effectué par l'armée).

N.B.) Dans la dernière phase de la rédaction définitive l'auteur a pu prendre connaissance d'une récente publication de Gellner, E, et J. Waterbury (eds.) 1977, Patrons and clients. Duckworth. London. Puisque d'évidence les thèmes évoqués dans le reader précité n'ont plus être incorporés dans notre publication, c'est par cette note que nous tenons à signaler les articles mentionnés ci-dessus à l'attention de nos lecteurs.

Bibliographie.

- Abd El-Krim et la République du Rif (1976).  
Actes du colloque international d'études historiques et sociologiques 18-20 Janvier 1973. Maspéro. Paris.
- Administration Marocaine, (1977).  
Une inventarisation de quelques éléments d'organisation administrative au Maroc. REMPLOD-Maroc. Rabat. Mai.
- Akesbi. N. (1977) 20 Ans après l'indépendance où en est l'économie marocaine? In: Libération: No. 86-87. Jan/fév.
- Alaoui. Z.A. (1976) Concept et politique de la régionalisation.  
Thèse de doctorat. Université Mohammed V. Rabat.
- Amersfoort. J.M.M. van, et H.H. van der Wusten (1976)  
Les travailleurs Marocains aux Pays-Bas. Rijswijk.
- Amin. S. (1970). The Maghreb in the modern World. Algeria, Tunisia, Morocco. Penguin African Library.
- Amrana. A. (1978) La fiscalité immobilière dans le cadre de la réforme fiscale. Dans: Lamalif: no. 97, pp. 29-33.
- Andriamananjara. R. (1976) Labour Mobilization: the Moroccan Experience.  
Dans: W. van Rijckeghem. (ed) Employment Problems and Policies in developing Countries.  
University Press. Rotterdam. pp. 145-211.
- Ashford. D.E. (1961). Political Change in Morocco. Princetown.  
(1965) Morocco-Tunisia. Politics and Planning. New York.  
(1973) Second and third Generation Elites in the Maghreb.  
In Zartman. J.W. (ed) Man, State and Society. pp. 93-107.
- Aspects Politiques des Projets de Développement rurale au Maroc.  
(1968). Dans: Maghreb. No 30. Nov-Déc. pp. 26-30.
- Aubin. E. (1903). Le Maroc d'Aujourd'hui. Paris.
- Bahraoui. A. (1969) Le Projet Sebou. Dans: 3 Continents. Revue d'actualité du Tiers Monde. No 4, pp. 43-54.
- Beguin. H. (1974) L'Organisation de l'Espace du Maroc. Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer. Bruxelles.

- Belal. A. (1976). L'Investissement du Maroc (1912-1964) et ses enseignements en Matière de Développement économique. 2e Edition. Casablanca.
- Ben Ali. D. (1977). Le Rôle de l'organisation urbaine dans le Blocage de la Formation économique et sociale marocaine précapitaliste. Dans: Revue Juridique Politique et Economique du Maroc. No 2, pp. 107-132.
- Benamor. A. (1978) Budget 1978: un budget de blocage total de la croissance économique. Dans: Libération: édition spécial. Février, p.12-16.
- Benjelloun. A. (1977). Analyse du Dahir du 30 septembre 1976 relatif à l'Organisation communale. Dans: Revue Juridique Politique et économique du Maroc. No 3, pp. 249-284.
- Ben Kaddour. A. (1972) The Neo-Makhzen and the Berbers. In: Gellner. E. and Ch. Micaud. (eds). Arabs and Berbers. From Tribe to Nation in northern Africa. pp. 259-267.
- Ben Messaoud. (1977). Les Législatives et les nouveaux Pouvoirs des Gouverneurs. Dans: Lamalif. No. 87, p. 6.
- Bencheikh. T. (1968) . Modèles et Planification agricole au Maroc. Dans: Bulletin Economique et Social du Maroc. XXX, 109, pp. 35-49.
- Bernard. A. (1904) Une Mission au Maroc. Rapport à M. le Gouverneur Général de l'Algérie. Dans: Renseignements Coloniaux. Nr.10 (1909.)Le Maroc. Paris.
- Boissevain. J.F. (1965) Saints and Fireworks: Religion and Politics in Rural Malta. London.  
(1969) What is Patronage? In: Sociologische Gids,16, nr. 6, pp. 379-386.
- Biondi. G, P. Coppola, A. Damiani & A. Telleschi. (1976). Comportement électoral et Rapport Ville-Campagne en Italie 1950-1975. In: Pecora. A & R. Pracchi (eds). Italian Contributions to the 23rd International Geographical Congress 1976. Consiglio Nazionale delle Ricerche. Roma, pp. 221-233.
- Bouderbala. N, M. Chraïbi, P. Pascon. (eds.)(1977). La Question

- Agraire au Maroc. 2. Bulletin Economique et Social du Maroc.  
No. 133-134.
- Bovenkerk. F. (1974). The Sociology of Return Migration: a bibliographic Essay. Publications of the Research Group for European Migration Problems. XX. Nijhof. Den Haag.
- Brémard . F. (1949). L'Organisation régionale du Maroc. Institut des Hautes-Etudes Marocaines. Collection des Centres d'Etudes Juridiques. Tome XXVII. Paris.
- Brown. K. (1973). The Impact of the Dahir Berbère in Salé. In Gellner.E & Ch. Micaud. (eds) Arabs and Berbers. pp. 201-216.
- Burke. E. III (1973) The Image of the Moroccan State in French Ethnological literature: a New Look at the Origin of Liautey's Berber Policy. In Gellner E.& Ch. Micaud. Arabs and Berbers. pp. 175-199.
- CAFRAID. (1977). Cahiers africaines d'Administration publique.  
No. 17. Juillet.
- Chbicheb. A. (1974) Le D.E.R.R.O. une méthode dynamique de développement rural intégré. Dans: Hommes, Terre & Eaux: no 13, pp. 11-24.
- Coram. A. (1972) The Berbers and the Coup. In: Gellner. E. & Ch. Micaud (eds.) Arabs and Berbers, pp. 425-430.
- Couleau. J. (1968) La Paysannerie Marocaine. Centre National des Recherches Scientifiques. Paris.
- Dam. F. van, (1977) Verschil in Maatschappijvisie frustreert Ontwikkelingshulp. In: Volkskrant 12 maart.
- Daoud.Z. (1978) Les failles du tourisme marocain. Dans: Lamalif: no 98, pp. 14-33.
- De Mas.P. (1976) Planning in Marokko. Een overzicht van de marokkaanse meerjarenplannen 1958-1977. Doctoraalscriptie. Planologisch en Demografisch Instituut. Universiteit van Amsterdam.  
(1977) Voorbereidingsnota voor de tweede fase REMPLOD. Rabat janvier.  
(1978). The Place of peripheral Regions in Moroccan Planning. In: Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie. Vol. 69. Nr. 1-2. pp. 86-95.

- Développement Economique Rural du Rif Occidental. (1965).  
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et  
l'Agriculture. FAO/SF. 18/MOR. II Vol. Rome.
- Deverdun. M. (1942) Les Formations sociales. Dans: Introduction  
à la connaissance du Maroc. Casablanca. pp. 319-324.
- Division de la Coordination Economique et du Plan.  
Plan Biennal d'Equipement 1958-1959.  
Plan Quinquennal 1960-1964.  
Le Développement Industriel.  
Plan Triennal 1965-1967.  
Plan Quinquennal 1968-1972 III volumes.  
Plan Quinquennal de Développement Economique et Social  
III volumes.
- Dijk, P.J.C. van & R. Penninx. (1976). Ontwikkelingssamenwerking  
via gastarbeid: het einde van een illusie. In: Motief. II,  
Nr. 9-10 pp. 28-33.
- Duclos. L.J. (1973). The Berbers and the Rise of Moroccan Nationalism.  
In: Gellner. E & Ch. Micaud. (eds) Arabs and Berbers. pp.217-229.
- El Fassi. N. (1978). Une fiscalité anti-populaire et anti-économique.  
Dans : Libération: no. 170, pp.8-13.
- El Kébir Fikri. (1977). Le nouveau Régime financier des Collect-  
ivités Locales. Dans: Revue Juridique Politique et Economique  
du Maroc, No.3. pp. 285-294.
- El Khyari. Th. (1978). La crise des produits d'exportation. Dans:  
Al Bayane: no. 1070, 28 juin.
- El Kohen Lamrhili. A. (1977 a). Bourgeoisie nationale et Colonialisme.  
Génèse d'un Rejet. Dans: Al Asas. I. no.1. pp. 45-50.  
(1977 b) La Contestation religieuse et l'Emergence de la Ville  
dans le Maroc Contemporain. Dans: Al Asas, I, no.4. pp. 43-49.
- El Malki. H. (1973). La Financement du Développement économique au  
Maroc. (1960-1977). Problèmes et Perspectives. Casablanca.
- Fay. G. (1976). Les Conditions d'un Véritable Développement Rural.  
Dans: Bulletin Economique et Social du Maroc. Nr. 131/132.  
pp. 121-132.

- FAO (1959). Maroc. Rapport National dans le Cadre du Projet de Développement Méditerranéen. Rome.
- Gellner. E. (1963). Saints in the Atlas. In: J.Pitt-Rivers.(ed).  
Mediterranean Countrymen. The Hague. pp. 145-158.
- Gellner. E et Ch. Micaud. eds. (1972) Arabs and Berbers. From Tribe to Nation in North Africa. London.
- Graul. F. (1974). Rémarques sur le Mouvement coopératif agricole à Tarquist dans le Cadre du projet DERRO. Document de Travail. Cellule DERRO. Province Al Hoceïma. Mission Allemande. Tarquist. (1976). Périmètre de Développement Intégré de Beni Ammart. Vol. II. Cellule DERRO. Mission Allemande. Al Hoceïma.
- Griffin. K.B. (1976) Income Inequality and Land Redistribution in Morocco. In: The Bangladesh Development Studies. Vol. II, no.3.
- Hart. D.M. (1972). The Tribe in Modern Morocco: two case studies. In: Gellner E. & Ch. Micaud. Arabs and Berbers. pp.25-58.
- Heinemeijer. W.F. (1968). Nationale Integratie en regionale Diversiteit. Een sociografische Studie van Marokko als Ontwikkelingsland. Dissertatie. Amsterdam.
- Heinemeijer. W.F., J.M.M. van Amersfoort, W. Ettema, P. De Mas en H.H. van der Wusten. (1977). Partir pour Rester. Incidences de l'Emigration Ouvrière à la Campagne Marocaine. Institut Socio-Géographique de l'Université d'Amsterdam. Publication no. 2. Projet REMPLD.
- Hoffman. B.G. (1967). The Structure of traditional Moroccan Society. The Hague.
- Jongmans. D.G. (1975). The Peasant versus the official. Paper presented to the Congress of the Society for Applied Anthropology. 34th Annual Meeting. Amsterdam.
- Kater. A. (1967) Community Development in Marokko. Verslag van een poging van de Verenigde Naties om community development in Marokko te introduceren. Dissertatie. Amsterdam.
- Kloet. H. van der, (1969). Bevoogding of Participatie. De Marokkaanse Commune als ontwikkelingskader. In: Internationale Spectator. Jrg. XXIII. Nr. 22. pp. 2017-2046.

- Koelstra R.W. et H.J. Tieleman. (1977). Développement ou Migration. Une enquête portant sur les Possibilités de Promotion de l'Emploi dans des Régions moins Développées de Tunisie. La Haye. NUFFIC/IMWOO. Projet REMPLIOD.
- Lahlimi. A. (1967). Quelques Réflexions sur les Collectivités Rurales traditionnelles et leur Evolution. Dans: Bulletin Economique et Social du Maroc. XXIX. Nr. 106-107. pp. 59-84.
- Lazarev. G. (1978) Le Capitalisme agraire au Maroc au XIXe Siècle. Dans: Al Asas, I, Nr. 9. pp. 6-16.
- Marais. O. (1973). The Ruling Class in Morocco. In: Zartman J.W. Man, State and Society in the Contemporary Maghrib. pp.181-200.
- Maroc en Chiffres. Le. (1970-1976) Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Plan et du Développement Régional. Direction de la Statistique & Banque Marocaine du Commerce Extérieur. Rabat. 10-16ième édition.
- Martin. J, H. Jover, J. le Coz, G. Maurer & D. Noin. (1964). Géographie du Maroc. Hatier. Casablanca.
- Masson. A. (1974). Urbanisation et Habitat du grand Nombre. Dans: Villes et Sociétés au Maghreb. Etudes sur l'Urbanisation. Centre National de Recherche Scientifique. Paris. pp.105-144.
- Maurer. G. (1968). Les Paysans du Haut Rif Central. Dans: Revue de Géographie du Maroc. no 14. pp. 3-70.
- M'Barek. Z. (1977) Le Mouvement populaire et ses Avatars. Dans: Al Asas. no. 5. pp. 11-16.
- Mikesell. M.W. (1961). Northern Morocco. A Cultural Geography. University of California Publications in Geography. Vol.14. Berkeley.
- Mekaoui. M. (1972) Le projet du Développement Rural du Rif Occidental; "DERRO", dans le Cercle de Taounate. Mémoire de Licence. Faculté de Droit. Université Mohammed V. Rabat.
- Meot. R. (1968) La portée et l'organisation de la Promotion Nationale. Dans: Archives Internationales de la Coopération et du Développement: no. 24, pp. 91-101.

- Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. (1976). Aperçu sur les principales Activités agro-industrielles. Rabat.  
(1977). Données essentielles sur les Secteurs agricoles.
- Ministère de l'Intérieur. (1959). Note sur les Problèmes Forestiers. Cabinet. Note Interne dactylographé.  
(1977). Province d'Al Hoceïma. Plan Quinquennal (1978-1982) Monographie. Février.
- Mseffer. M. (1977) La politique de services: l'expérience des travailleurs marocains émigrés. Exposé au séminaire de l'Association Européenne de Marketing Financier. Marrakech. Novembre.
- Naciri. M. (1967). Les Expériences de Modernisation de l'Agriculture au Maroc. Dans: Revue de Géographie du Maroc, no.11. pp.102-114.
- Nicolas-Mourer. H. (1963). Les Collectivités locales dans l'administration territoriale du Royaume du Maroc. Dans: Annuaire de l'Afrique du Nord. Paris, pp. 129-160.
- Note d'Orientation (1977). Perspectives globales et sectorielles du Maroc à l'horizon de l'an 2000. Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional. Rabat.
- Orientations et les objectifs du D.E.R.R.O., Les.(1974). Dans: Le Maroc Agricole. (Mars) 1974. pp. 24-25.
- Qualalou. F. (1977) Les conséquences de la hausse du prix des phosphates. Dans: Libération: Novembre, p. 8-14.  
(1978) Le budget de 1978: un budget de crise. Dans: Libération: édition spéciale. Février 1978, pp. 2-11.
- Pascon, P. (1975) Les rapports entre l'Etat et la paysannerie. Dans: Le Maroc Agricole. no.77.  
(1977 a) L'ingénieur entre la logique des choses et celle de classe. Critique de la sainte raison technique. Dans: Lamalif. no.90, pp. 28-33, Août/Sept.  
(1977 b) Le Haouz de Marrakech, 2 tomes. Rabat.
- Pascon. P. et M. Bentahar. (1969) Ce qui disent 296 jeunes ruraux. Dans: Bulletin économique et social. juin.
- Perspectives Commerciales et besoins en capitaux des pays en voie de développement (1976). C.N.U.C.E.D.-N.U.

- Plan Laitier (1976) Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. Direction de l'Élevage. Rabat. Août.
- Propositions pour une méthode d'application du programme de développement intégré. (1968) Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. Fonds spécial des Nations Unies. F.A.O. Projet F.S./F.A.O. au D.E.R.R.O. Fès.
- Province d'Al Hoceïma. Plan Quinquennal 1978-1982. III volumes. Secrétariat Général. Division Economique. Juin 1977.  
(1976) Propositions des actions D.E.R.R.O. pour le plan quinquennal 1978-1982. Al Hoceïma. Décembre.
- Raki. M. (1973) Dualisme Rural - Cas du Rharb. Dans: B.E.S.M., XXXIII, no 122, pp. 65-82.
- Raynaud. E. (1971) Analyse critique de la Promotion Nationale en tant que solution partielle au sous-emploi rural. Dans: P.N.U.D. Dossier "sous-emploi rural". Revalorisation de l'Agriculture en sec au Maroc. Juin.
- Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional (1976) Direction de la Planification. Etude d'identification de projets. Phase I: potentialités et diagnostic Province d'Al Hoceïma. Phase II: opérations de développement pour 11 provinces du Maroc. Province d'Al Hoceïma.  
La situation économique de 1975, 1976.  
Note d'orientation pour la préparation du plan 1978-1980. (1977 b) Rabat.
- Seddon. J.D. (1973) Local politics and state intervention: North-East Morocco from 1870 to 1970. In: Gellner and Michaud, p. 109-139.  
(1974) Aspects of underdevelopment and development in North-East Morocco. In: J. Davis (ed). Choice and Change. London. pp. 134-160.
- Shuster. J.R. (1972) Bureaucratic transition in Morocco. In: Zartman J.W. Man, state and society in the contemporary Margrib. pp. 201-210.
- Streefland. P.H. (1976) Wedden op de zwaksten: Ontwikkelingshulp vanuit een "van onderen" perspectief. In: Intermediair, 12,

- nr. 44, pp. 19-22.
- Tarrow. S.G. (1967) Peasant communism in Southern Italy. New Haven.
- Teller. W. (1969). Mobilization of rural under-employed labour: the Moroccan experiment of Promotion Nationale. In: W. Teller (ed.) Planification et développement rural au Maroc. Section IV. 5. CAFRAD. Tanger.
- Tiano. A. (1967). Le Maghreb entre les mythes. Paris.
- Tribune Economique, la. (1977) Céréales: le circuit commercial est en grande partie non contrôlé. I, nr. 28, p.2.
- Troin. J.F. (1975) Les souks marocains : Marchés ruraux et organisation de l'Espace dans la moitié nord du Maroc. II volumes. Aix-en-Provence.
- Waterbury. J. (1970) The commander of the faithful: the moroccan political elite, a study of segmented politics. London.  
(1972) The coup manqué: background to the putsch. In: Gellner.E. and Ch. Michaud. Arabs and Berbers. pp. 397-423.  
(1977) Les tribulations de la gauche marocaine. Dans: Al Asas, I, no. 6, pp. 7-17.  
(1978) Les anciens indépendants de 1963. Dans: Al Asas, I, no. 7, pp. 6-12.
- Waterstone. A. (1963) La planification au Maroc: Organisation et fonctionnement. Institut pour le développement économique. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Paris.
- Wersch. H.J. van. (1968). Rural Development in Morocco: Opération Labour. In: Economic Development and Cultural Change, 17, No.1. pp. 33-49-
- Woolman. D.S. (1969). Rebels in the Rif: Abd el Krim and the Rif Rebellion. London.
- Zartman. J.W. (1973). Man, State and Society in the contemporary Maghrib.

ANNEXE I

La répartition des périmètres et U.D.R.'s par province et région économique selon leur taille et période d'initiation. (Cartes 6-9)

REGION ECONOMIQUE	PROVINCE	U.D.R.	PERIMETRE	SURFACE	PLAN
Nord-Ouest	Tanger	1 Tanger	Oued Melaleh	2.050	1968-1972
			Gzenaia	2.250	1968-1972
			Melloussa I	5.660	1973-1977
			Beni M'sacouar		1978-1982
			Oued Aarous		1978-1982
	Tétouan	2 Jebala	Oued Negro	4.407	1968-1972
			Melloussa II		1978-1982
			Oued Marsa		1978-1982
			Saddina		1978-1982
	Tétouan	3 Tétouan	Oued Imsa	2.077	1968-1972
			Ben Karrich	3.675	1973-1977
	Tétouan	4 Asilah	Beni Zarfet	4.280	1968-1972
			Beni Arouss	5.190	1973-1977
	Tétouan	4 Asilah	Aïn Maabe		1978-1982
	Chaouen	5 Chaouen	Chaouen	2.063	1968-1972
			Beni Derkoul	2.951	1968-1972
			Maggo	4.620	1968-1972
			Laachaich		1978-1982
Beni Salah				1978-1982	
Bou-Ahmed		6 Bou-Ahmed	Bou Ahmed	4.513	1968-1972
			Beni Oukta	3.560	1968-1972
			Beni Mansour		1978-1982
Bou-Ahmed		6 Bou-Ahmed	Beni Guellen		1978-1982
Brikcha		7 Brikcha	Zeïtouna	6.350	1968-1972
			Brikcha	7.000	1973-1977
Zoumi		8 Zoumi	Habbagine	3.500	1973-1977
	Terrassa		1.600	1973-1977	
	Mokrisset			1978-1982	
Kénitra	9 Zoumi	Beni Koulla	5.735	1968-1972	
		Mzefroun		1978-1982	
		Sidi Redouane		1978-1982	
		Teroual		1978-1982	
Centre Nord Taouate	10 Taouate	Bouroud Astar	4.797	1968-1972	
		Mechtour	2.438	1968-1972	
		Mezraoua	4.891	1968-1972	
		Aïn Aïcha	2.700	1973-1977	
		Mizeb		1978-1982	
		Khalfa		1978-1982	

REGION ECONOMIQUE	PROVINCE	U.D.R.	PERIMETRE	SURFACE	PLAN
Centre Nord	Taounate	10 Taounate	Eddamna		1978-1982
			Rghioua		1978-1982
		11 Beni Oulid	Chebbar	2.650	1968-1972
			Ziama	1.448	1968-1972
			Ouled Hassain	2.097	1973-1977
			Ouled Hazam	2.018	1973-1977
			Beni Berbères	1.596	1973-1977
			Aïn Mediouna		1978-1982
			Guezzar		1978-1982
			Aichtoum		1978-1982
	12 Rhafsai	Rhafsai	4.003	1968-1972	
		Doukkane	6.340	1968-1972	
		Tafrannt	5.800	1968-1972	
		Aïn Berda	3.600	1973-1977	
		Tabouda	4.300	1968-1972	
		Beni Kissane		1978-1982	
		Des Sless		1978-1982	
		Aïn Rihane		1978-1982	
	Taza	13 Taza	Tfazza	2.630	1968-1972
			Amlil	4.061	1968-1972
			Ouled Benteta	1.960	1973-1977
			Jbel Kasba	1.955	1973-1977
			Jbel El Gueld		1978-1982
		Beni Lehnt		1978-1982	
		14 Tahar Souk	Braber Ouled Amrane	6.530	1968-1972
			Bab El Haït	702	1968-1972
			Beni Ouenjel	3.044	1973-1977
Aït Berda			2.225	1973-1977	
15 Aknoul		Boured	3.584	1968-1972	
		Bou Iesli	3.191	1968-1972	
		Bhababa Beni Hazem	3.770	1973-1977	
		Tighezratine	3.150	1973-1977	
		Taoura	1.075	1973-1977	
16 Taïneste		Amalou	1.127	1973-1977	
		Kelâa	1.825	1973-1977	
		Jbel Rouf	2.620	1973-1977	
		Si Boucheda	2.045	1973-1977	
	Jbel Barna		1978-1982		
	Tamgilt		1978-1982		
	Meghraoua		1978-1982		

REGION ECONOMIQUE	PROVINCE	U.D.R.	PERIMETRE	SURFACE	PLAN			
	Al Hoceïma	17 Tarquist	Tarquist I	3.870	1968-1972			
			Tarquist II	5.275	1973-1977			
			Tarquist III		1978-1982			
			Beni Ammart I		1973-1977			
			Beni Ammart II		1978-1982			
			Tabarrant I		1978-1982			
			Tabarrant II		1978-1982			
		18 Beni Boufrah		Beni Boufrah I	3.830	1968-1972		
				Beni Boufrah II	5.850	1973-1977		
				Beni Boufrah III		1978-1982		
		- Ajdir		Beni Hadifa I		1978-1982		
	Oriental	Nador	19 Boudinar	Trifa	1.770	1968-1972		
				Sidi Aadia	2.557	1968-1972		
				Jbel El Karn	2.412	1973-1977		
Iguarmaouass					1978-1982			
Midar Jbel Alto					1978-1982			
				20 Midar		Midar	2.423	1973-1977
						Aïn Zorah	4.108	1973-1977
		Tafershit				1978-1982		
		Tizighine				1978-1982		
		Tleta Bou Beker				1978-1982		
		Jazahene				1978-1982		

## ANNEXE II

## Evolution de la balance commerciale 1973 - 1977 (mdh)

	exportations				
	1973	1974	1975	1976	1977 <sup>+</sup>
Alimentation	1.846.726	1.646.774	1.456.261	1.800.684	
Energie	20.202	51.848	57.298	78.431	
Matières premières	1.336.582	4.888.454	3.928.257	2.763.021	
Demi produits	238.063	374.356	252.108	297.133	
Biens d'équipement	52.399	46.852	46.673	20.575	
Biens de consommation	271.975	431.650	497.067	691.469	
Or industriel	—	—	—	—	
<b>Total</b>	<b>3.765.947</b>	<b>7.439.944</b>	<b>6.237.664</b>	<b>5.579.313</b>	<b>5.860.000</b>

	importations				
	1973	1974	1975	1976	1977 <sup>+</sup>
Alimentation	1.078.001	1.833.511	2.593.919	1.975.778	1.944.000
Energie	303.315	1.127.613	1.120.578	1.303.066	1.669.000
Matières premières	617.875	1.134.929	995.764	1.034.293	1.392.000
Demi produits	1.177.319	1.971.745	2.005.169	2.366.302	2.964.000
Biens d'équipement	850.072	1.424.172	2.492.702	3.444.305	4.975.000
Biens de consommation	652.048	799.415	1.119.797	1.326.484	1.351.000
Or industriel	4.938	300	65.779	104.362	110.000
<b>Total</b>	<b>4.683.568</b>	<b>8.291.695</b>	<b>10.393.708</b>	<b>11.554.590</b>	<b>14.401.000</b>

(+ 1977 provisoire)

Source: Le Maroc en Chiffres, éditions 1973-1976.

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
AVANT-PROPOS - P.J.C. van Dijk	I
INTRODUCTION - Paolo De Mas	1
<b>I <u>OBJECTIFS.</u></b>	
1 Introduction.	3
2 Enquêtes effectuées dans un contexte Pré-REMPLOD et dans le cadre de la première phase REMPLOD.	5
3 La place qu'occupe dans le contexte marocain l'aide au développement néerlandaise.	14
4 La note préparatoire préluant à la seconde phase REMPLOD.	17
5 Activités à l'appui de la politique à suivre.	27
<b>II <u>ANALYSES.</u></b>	
1 Le contexte administratif.	
1.1 Introduction	31
1.2 Les structures administratives	
1.2.1 L'héritage du passé	35
1.2.1.1 Le Maroc d'avant le protectorat	36
1.2.1.2 Le protectorat français	40
1.2.1.3 Le protectorat espagnol	47
1.3 L'administration marocaine	
1.3.1 Introduction	51
1.3.2 Le Ministère de l'Intérieur	55
1.3.3 Le Gouverneur, le Caïd et les Communes	60
1.3.4 Conclusion	69
1.4 Le fonctionnement de l'Administration marocaine	
1.4.1 Introduction	70
1.4.2 Le cadre administratif	74
1.4.3 Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire	77
1.5 Conclusions	89

	PAGE
2 Le planning marocain	
2.1 Introduction	90
2.2 Développements politiques et système de patronage	
2.2.1 L'avènement d'un nouvel équilibre de forces : la période de transition allant de 1956 à 1961	102
2.2.2 Le système de clientèle	110
2.3 Les plans pluriannuels	
2.3.1 Introduction	120
2.3.2 Le Plan quinquennal 1960-1964	127
2.3.2.1 L'Agriculture	131
2.3.2.2 L'Industrie	138
2.3.3 Le planning dans une nouvelle phase	147
2.3.4 Les objectifs modifiés des plans pluriannuels à partir de 1961	154
3 Projets et programmes dans le secteur agricole	
3.1 Introduction	173
3.2 Opération Labour	174
3.3 Projet Sebou	
3.3.1 Introduction	180
3.3.2 Résultats de la phase des recherches préliminaires 1963-1968	185
3.3.3 La réforme des statuts fonciers	195
3.3.4 Les aspects institutionnels : La création des villages	204
3.4 Le Projet DERRO	
3.4.1 Introduction	208
3.4.2 Historique et objectifs	212
3.4.3 Périmètres et groupements	224
3.4.4 Structures	233
3.4.5 Evaluation DERRO	241
3.5 La Promotion Nationale	
3.5.1 Introduction	256
3.5.2 L'Organisation et le fonctionnement	258
3.5.3 Evaluation	261
3.6 Conclusions	270
4 Développements futurs	
4.1 Introduction	279

	PAGE
4.2 La période comprise entre 1961 et 1971	281
4.3 Le Plan 1973-1977	284
4.4 Développements au cours de la période de 1973 à 1977	291
4.5 Développements futurs	310
4.6 Conclusions	318
III <u>RESUME ET CONCLUSIONS.</u>	
1 Résumé	326
2 Conclusions	347
NOTES.	352
BIBLIOGRAPHIE.	366
ANNEXE I La répartition des périmètres et U.D.R.'s par province et région économique selon leur taille et période d'initiation	375
ANNEXE II Evolution de la balance commerciale 1973-1977 (MDH)	378



